

Jean-Marc PIOTTE  
sociologue (UQAM)  
1977

# Le syndicalisme de combat

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean-Marc Piotte, sociologue québécois  
Professeur à la retraite, Université du Québec à Montréal (UQAM)

### Le syndicalisme de combat

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Jean-Marc Piotte, *Le syndicalisme de combat*. Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1977, 267 pages. Collection : Recherches et documents.

[Autorisation accordée le 26 novembre 2003].  
(<mailto:piotte.jean-marc@uqam.ca>)

Jean-Marc Piotte enseigne au Département de Science Politique de l'Université du Québec à Montréal. Militant syndical et il a consacré plusieurs livres et articles à la théorie marxiste des classes, de la nation, de l'État et du parti, ainsi qu'à la lutte syndicale. Il fut de plus co-fondateur des revues *Parti pris* et *Chroniques*.

M. Piotte est spécialisé dans les idéologies politiques et le syndicalisme.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.  
Pour les citations : Times 10 points.  
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 31 décembre 2003 à Chicoutimi, Québec.



## Du même auteur

[Retour à la table des matières](#)

- *La pensée politique de Gramsci*, Paris, éd. Anthropos, et Québec, éd. parti pris, 1970 (traduction en japonais, en espagnol et en portugais).  
[Ouvrage disponible sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#)] avec l'autorisation de l'auteur.
- *Sur Lénine*, éd. partis pris, 1972.  
[Ouvrage disponible sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#)] avec l'autorisation de l'auteur.
- En collaboration avec Madeleine Gagnon et Patrick Straram, *Portraits du voyage*, éd. de l'Aurore, 1974.
- Direction de *Québec occupé*, éd. parti pris, 1971.
- Direction de *La lutte syndicale (chez les enseignants)*, éd. parti pris, 1973.
- Direction de *Les travailleurs contre l'État bourgeois* (avril et mai 1972), éd. de l'Aurore, 1975.

# Table des matières

[Du même auteur](#)  
[Préface de l'auteur](#)

**Chapitre 1**     [Rapport du président sortant à l'assemblée générale du S.P.U.Q.](#)

1. [Une première convention](#)
2. [Nos représentants](#)  
  
...pour l'application de la convention  
... dans les organismes administratifs  
...dans les organismes syndicaux
3. [Le fonctionnement de notre syndicat](#)
4. [Un travail à continuer](#)  
  
... au niveau de la convention  
... au niveau d'une politique d'enseignement et de recherche  
...au niveau du front commun

**Chapitre 2**     [La démocratie syndicale](#)

- A. [La solution socialiste](#)
- B. [Objectif à moyen terme](#)
- C. [Objectif à court terme](#)

**Chapitre 3**     [Syndicalisme de boutique, d'affaire et de combat](#)

- A. [L'idéologie](#)
- B. [Les objectifs](#)
- C. [Les moyens](#)
- D. [L'organisation](#)

[Schéma](#) (les idéologies syndicales)

**Chapitre 4**     [Objectifs et méthode](#)

**Chapitre 5**     [La lutte syndicale](#)

- A. [Postulats](#)
- B. [Structure et fonctionnement](#)
- C. [L'orientation idéologique](#)
- D. [Une politique d'enseignement](#)

Chapitre 6 [Questionnaire](#)

- A. [Structure et fonctionnement du syndicat](#)
- B. [Idéologie syndicale et politique](#)
- C. [Rapports avec les patrons :](#)
- D. [Rapports avec les salariés](#)
- E. [Une politique d'enseignement](#)

Chapitre 7 [Le syndicalisme au Québec depuis 1960](#)

Tableau I [Évolution de quelques indicateurs économiques, Québec 1946-1968.](#)

Tableau II [Indice de l'emploi par groupe d'industrie, au Québec, 1961-1969.](#)

- A. [La fin de la Révolution tranquille](#)

Tableau III [Nombre moyen de syndicats et de membres cotisants, Fédérations et CSN, 1966-1970.](#)

Tableau IV [Grèves et lockout, 1960-1971.](#)

Tableau V [En pourcentage, les proportions sont les suivantes, 1965-1971.](#)

- B. [De 1960 à l'adoption du Code du Travail](#)
- C. [La première ronde de négociations : 1964-1967](#)
- D. [L'unité intersyndicale](#)
- E. [La deuxième ronde de négociations \(1968-1970\)](#)
- F. [Vers la troisième ronde de négociations](#)

Chapitre 8 [Pourquoi la Commission Cliche](#)

- A. [Les dirigeants et l'appareil syndical](#)
- B. [La C.S.N. et le pluralisme syndical](#)
- C. [La F.T.Q. et le monopole syndical](#)
- D. [L'isolement de la F.T.Q. construction](#)

Chapitre 9 [Pour qui la Commission Cliche](#)

- A. [La loi, c'est la loi](#)
- B. [La neutralité de l'État](#)
- C. [La tutelle étatique](#)
- D. [L'unité patronale](#)
- E. [Les recommandations pieuses](#)
- F. [En bref](#)

Chapitre 10 [Un labor boss](#)

- A. [Un syndicalisme d'affaires](#)
- B. [La solution politique](#)
- C. [Le marxisme](#)
- D. [Un objet d'étude](#)

**Chapitre 11** [Les enjeux du Front commun](#)

- A. [L'intervention de l'État fédéral](#)
- B. [Division, répression et manipulation](#)
- C. [Un Front commun aguerris](#)
- D. [Les enjeux](#)

**Chapitre 12** [Une lutte acharnée](#)

- A. [Le parti pris de l'État](#)
- B. [La riposte des travailleurs](#)
- C. [Division et répression](#)
- D. [Les issues du conflit](#)

**Chapitre 13** [Demain ne sera plus jamais pareil](#)

- A. [L'alternative](#)
- B. [Le changement](#)
- C. [Démocratie ou absolutisme](#)

**Chapitre 14** [La très longue et dure grève à l'UQAM](#)

**Chapitre 15** [Postface](#)

[Annexes](#)

**Annexe 1** [La lutte étudiante](#)

- 1. [Le système d'enseignement](#)  
[La révolution tranquille](#)
- 2. [La crise du système scolaire](#)  
[Crise idéologique](#)
- 3. [Les contradictions de la condition étudiante](#)
- 4. [Bilan des luttes étudiantes](#)
- 5. [Des perspectives d'action](#)

**Annexe 2** [Le système scolaire en question](#)

- 1. [La réforme scolaire](#)
  - A. [Les causes de la transformation du réseau scolaire](#)
  - B. [La démocratisation scolaire](#)
  - C. [La polyvalence](#)
  - D. [L'éducation des adultes](#)
  - E. [Une idéologie centrée sur l'étudiant](#)
  - F. [La participation](#)
  - G. [Le développement économique du Québec](#)

2. [Des luttes à mener](#)
  - A. [La gratuité scolaire](#)
  - B. [La polyvalence](#)
  - C. [Les Conseils d'Administration des CEGEPs](#)
  - D. [L'éducation des adultes](#)
  - E. [La qualité de l'enseignement](#)
  - F. [La langue](#)
  - G. [Le financement de l'éducation](#)
  
3. [Schéma de la pyramide scolaire.](#)

Pour Andrée Beaulieu-Green, Mario Dumais, Louis  
Gill, Paul Thibault, Jean-Yves Vézina et les autres  
militant(e)s du syndicalisme de combat

[Retour à la table des matières](#)

Le syndicalisme de combat (1977)

# Préface

---

*Jean-Marc Piotte, 1977*

[Retour à la table des matières](#)

Ce recueil est avant tout le fruit d'une pratique syndicale. Mais pas de n'importe quelle pratique : d'une pratique réfléchie à travers les enseignements de Marx, Lénine, Mao et Gramsci. Chaque article constitue donc un élément d'une réflexion où des luttes économiques sont analysées en terme de lutte de classes. Analyse concrète d'une pratique concrète, voilà ce qu'est le marxisme contrairement à la répétition d'une série de dogmes à laquelle certains le réduisent. Doivent donc s'abstenir de lire ce recueil ceux qui substituent le slogan à l'activité syndicale en se réfugiant derrière le fascicule du syndicaliste albanais Filip Kota et ceux qui, à l'opposé, tels les Gérin-Lajoie, se font les défenseurs intransigeants d'une conception bourgeoise du syndicalisme.

Cette pratique/théorie s'échelonne, non sans raisons et je m'en explique dans la postface, de la crise d'octobre à nos jours, et s'enracine dans le S.P.U.Q. (Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec) pour s'étendre à la F.N.E.Q. (Fédération Nationale des Enseignants du Québec), au Conseil central de Montréal (C.S.N.) ainsi qu'à ce qu'on nomme métaphoriquement le mouvement. Elle est partie prenante d'actions et de discussions de centaines de militants qui, de '70 à aujourd'hui, à la

C.S.N. comme à la C.E.Q., ont façonné et défendu ce qu'on nomme habituellement syndicalisme de combat.

Cette pratique/théorie a aussi ses limites. Elle s'est exercée surtout chez les enseignants de la F.N.E.Q. - c'est pourquoi en annexe j'ai ajouté deux textes dont le sujet est lié à l'activité syndicale en milieu enseignant : la lutte étudiante et la crise du système scolaire - a été expérimentée dans certains syndicats de la fonction publique, plus particulièrement dans certains syndicats de la F.A.S., mais ne s'est pas implantée dans les syndicats ouvriers de la F.T.Q., sauf exceptions comme chez *Firestone* où elle s'est développée, d'ailleurs et comme d'autres expériences, *parallèlement* à celle qui se faisait à la F.N.E.Q. Le syndicalisme de combat peut-il être pratiqué par la classe ouvrière ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ? Tous les aspects de ce syndicalisme sont-ils valables ? Ce recueil de textes - dont je ne pouvais malheureusement faire disparaître les répétitions inévitables pour des textes habités par une même ligne syndicale et parus à des moments, à des endroits et pour des publics différents - exige donc du lecteur critique et autocritique.

Les syndicats sont-ils des appareils idéologiques de l'État bourgeois ? Althusser en nommant ainsi ce qu'on appelle usuellement les Centrales syndicales masquait beaucoup plus qu'il ne révélait la réalité des luttes économiques de classe. Car décrire les syndicats comme des appendices de l'État bourgeois contribue à minimiser le caractère conflictuel des luttes syndicales, en mettant l'accent à la mauvaise place : sur la fonction intégratrice de l'État bourgeois au détriment du caractère de rupture des luttes économiques menées par des travailleurs. Définir comme appareils idéologiques les syndicats conduit aussi à privilégier ce qui est de fait secondaire eu égard à la fonction économique des activités syndicales : la fonction idéologique. De plus, estampiller "État" sur des appareils, comme l'école, dont le lieu est véritablement la structure idéologique, consiste à réduire celle-ci à la structure politique (État et appareils proprement d'État comme la police) et de se rendre ainsi incapable de comprendre et d'expliquer cette région obscure de la théorie marxiste qu'est le culturel ou l'idéologie. Enfin, utiliser quelques extraits de Gramsci pour lui faire endosser cette position consiste à rayer machiavéliquement ce qui constitue l'apport original de Gramsci au courant marxiste : l'analyse de la super-structure idéologique dans sa spécificité.

L'État évidemment structure l'activité des syndicats par le Code du Travail, les lois spéciales, les tribunaux, la police, etc. Mais il structure aussi celle du Parti et peut même l'intégrer à l'ordre bourgeois comme en fait foi l'orientation récente du Parti communiste français (P.C.F.). Cela est vrai même si le Parti est clandestin, car c'est l'État bourgeois qui, par ses appareils de répression, refoule alors le Parti dans l'illégalité et cherche ainsi à le détruire. Je ne veux pas par là minimiser la différence radicale entre les luttes syndicales et les luttes politiques, entre les luttes économiques de classe et les luttes politiques de classe, entre le syndicat et le Parti. Mais la différence n'est pas celle que décrit Althusser : les syndicats comme appareils idéologiques de l'État bourgeois versus le Parti comme organisation de la classe ouvrière.

Les syndicats représentent en forme organisationnelle que prend la lutte économique de classe des ouvriers, des travailleurs. La lutte économique de classe organisée syndicalement peut conduire à des ruptures avec l'ordre bourgeois : certaines luttes syndicales, dont celle du Front commun de '72, en constituent des exemples marquants. Évidemment, les syndicats peuvent être investis par des représentants de l'ordre bourgeois qui oeuvrent à subordonner la lutte économique de classe aux

intérêts de la bourgeoisie. Les syndicats, contrairement au Parti, sont d'autant plus facilement intégrables par l'État bourgeois qu'ils ne sont que des instruments de défense économique, le Parti, quant à lui, étant la forme organisationnelle de la lutte politique de classe dont l'enjeu est l'État. Cette tendance à l'intégration des syndicats à l'État bourgeois est d'autant renforcée aujourd'hui que le gouvernement en place, contrairement au précédent, vise - sous couvert d'un nationalisme populiste et travestissant ainsi la juste lutte de libération nationale du peuple québécois <sup>1</sup> - à jouer le grand conciliateur et le grand médiateur des classes sociales en convoquant leurs représentants à la concertation planifiée. Le syndicalisme de combat se fonde sur la reconnaissance de cette contradictoire réalité des syndicats (contestation de l'ordre bourgeois et intégration à cet ordre) pour développer la première en luttant contre la seconde.

La pratique et la théorie du syndicalisme de combat ont enfin une autre limite : la question du Parti n'y est pas posée, à peine esquissée et plutôt mal. Et si nous avons été incapables de défendre positivement et concrètement une politique d'enseignement dans nos syndicats, c'est que nous cherchions, par habitude syndicale, la majorité, tandis que nous aurions dû viser la minorité consciente, car la question était proprement politique et relevait, en fait, du Parti. Je ne veux pas dire qu'il ne s'est pas effectué un travail important dans nos syndicats, surtout à la C.E.Q., sur cette question. Le manifeste sur *L'école au service de la classe dominante* et surtout le *Manuel du 1er Mai* - dont l'éventuelle utilisation a tant fait frémir ces hauts-parleurs de la bourgeoisie qui hurlaient frénétiquement au nom de la liberté des enfants, donc des parents, donc de cette liberté limitée à et par l'idéologie bourgeoise - ont joué un rôle utile. Mais seule la minorité consciente aurait pu s'en emparer vraiment et les utiliser concrètement. Il faudrait donc des militants politiques qui défendraient le syndicalisme de combat auprès de la majorité tout en luttant pour une politique révolutionnaire d'enseignement auprès de la minorité consciente. Nous sommes donc revenus à la question du Parti. Mais quel Parti et comment ? Voilà la question qu'ouvre la postface.

---

<sup>1</sup> Je compte revenir sur cette question ailleurs.

Le syndicalisme de combat (1977)

# Chapitre 1

---

## Rapport du président sortant à l'Assemblée Générale du S.P.U.Q. <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Dès l'époque de l'A.P.U.Q. (Association des Professeurs de l'Université du Québec), des salariés de l'U.Q.A.M. (Université du Québec à Montréal) posent le problème de la création d'un véritable syndicat affilié à une centrale syndicale. Pendant près d'un an, Andrée Beaulieu-Green, presque seule et par un travail minutieux, patient et obstiné, parvient à faire signer près de 200 cartes d'adhésion à la formule C.S.N. Le rejet, à l'automne 1970, par l'Assemblée Générale des professeurs, du projet de convention collective négocié par l'A.P.U.Q. conduit à la naissance du S.P.U.Q. (Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec), premier syndicat de professeurs d'Université affilié à une centrale syndicale au Canada.

Le 19 octobre 1970, l'Exécutif du S.P.U.Q. est élu, ayant à sa direction Mario Dumais. Celui-ci, malgré le scepticisme, l'indifférence et le désintéressement de la majorité, réussit à mener à bonne fin l'accréditation du S.P.U.Q., l'élaboration de notre constitution ainsi que la préparation de notre projet de convention collective.

---

<sup>1</sup> Texte rénéotvpé, SPUQ, 23 mars 1972.

En avril 1971, l'Assemblée élit un nouvel exécutif, composé de membres responsables, prêts à travailler collégalement et non pas à déléguer à une seule personne tout le travail. Le nouvel Exécutif, continuant le travail entrepris par Andrée Beaulieu-Green et Mario Dumais, se fixe comme objectifs de susciter l'unité parmi les salariés et de les impliquer dans le travail syndical, afin que notre syndicat soit véritablement contrôlé par ses membres et traduise sans compromis leurs aspirations.

Au mois de mai 1971, le syndicat obtient *sa première victoire sur le plan de la solidarité* : le Conseil Syndical, appuyé par une quinzaine de départements, demande à l'Assemblée des Gouverneurs le retrait du Règlement 19.

Durant tout l'été les négociations piétinent. À l'entrée, le 17 septembre, l'Assemblée Générale du S.P.U.Q. rejette, au scrutin secret, à 95%, ce qui sera la première offre globale de l'Université et vote l'avis de grève. Les rythmes, alors, s'accroissent. Des assemblées de pavillons sont organisées pour discuter avec les salariés de notre projet de convention collective. Le S.P.U.Q. organise aussi des assemblées tripartites pour informer les employés et les étudiants de l'état des négociations. Début octobre, le Conseil Syndical se réunit presque quotidiennement. Il prend ses renseignements sur les négociations. Il élabore et décide. Les délégués syndicaux renseignent les professeurs des départements sur l'état des négociations et informent le Conseil Syndical des réactions des salariés. *À partir de ce moment, la victoire était assurée* : le Conseil Syndical remplissait sa fonction, il consolidait et resserait les liens entre les différents salariés de l'U.Q.A.M.

On connaît maintenant le reste. Le 13 octobre, l'Assemblée Générale entérine la décision du Conseil Syndical de déclencher la grève, la première accomplie au Québec par des professeurs d'Université. Dès le lendemain, l'Université est paralysée. Les employés et les étudiants respectent les lignes de piquetage. Les salariés participent de façon massive au piquetage quotidien et démontrent, par ce fait, leur solidarité et leur unité. Après plus de deux semaines de grève, nous obtenons notre convention collective - la première à être signée par des professeurs d'Université au Québec - et forçons l'Administration à payer le plein salaire aux employés de SEUQAM <sup>1</sup> (Syndicat des Employés de l'Université du Québec à Montréal).

## 1. Une première convention

[Retour à la table des matières](#)

Après plus de deux semaines de grève, nous avons donc pu arracher à l'Administration une convention collective. Elle est évidemment imparfaite. Mais si on la met en parallèle avec d'autres conventions collectives, notamment celles des enseignants, ou si on la compare à la situation concrète existant dans les autres universités, nous pouvons être fiers.

<sup>1</sup> Sur cette période, voir "Les professeurs de l'UQAM ont choisi leur camp", in *Nouveau Pouvoir*, journal de la FNEQ, 13 décembre 1971, vol. 2, #10.

Nous avons obtenu *une sécurité d'emploi complète* (article 12), ce qui n'existe dans aucune Université en Amérique du Nord et dans aucun des CEGEPs et Commissions Scolaires du Québec. Nous avons gagné une liberté politique complète tant à l'intérieur de nos cours qu'à l'extérieur (article 5). Nous avons obtenu deux *libérés* à mi-temps pour s'occuper plus particulièrement du syndicat (article 16.06) et un *mécanisme de grief* d'avant-garde (article 25). Nous avons réussi à inclure la définition des pouvoirs de la *Commission des Études* dans la convention (article 7) ; nous avons enfoncé le Règlement 19, notamment en redonnant les pouvoirs à l'*assemblée départementale* et en faisant des *directeurs de département ou module* et des *vice-doyens* les représentants de la base et non du sommet (articles 1, 8, 9, 11, et 14). Nous avons obtenu que les bourses provenant d'une autre source que l'U. du Q. puissent permettre au département d'envoyer d'autres professeurs en *perfectionnement* (lettre d'entente C). Nous avons aussi gagné d'excellentes clauses de *congés maladie* et de *congés maternité* (articles 20 et 21). Je pourrais citer d'autres articles. Mais ceci est suffisant pour indiquer que, si notre convention n'est pas parfaite, elle est cependant très bonne.

## 2. Nos représentants

### **...pour l'application de la convention**

[Retour à la table des matières](#)

Il ne s'agit pas que d'avoir une bonne convention collective, il faut aussi l'appliquer. C'est pour cela que nous avons mis sur pied différents comités : comité de griefs, comité de classification, comité d'étude sur l'évaluation, comité d'étude sur les droits d'auteur, comité sur les assurances et représentants à la régie de stationnement. Dans l'ensemble, nous pouvons être satisfaits de leur travail et du sens de responsabilité de ceux qui ont accepté ces tâches. Voir, à ce sujet, le rapport du vice-président.

### **... dans les organismes administratifs**

Tous nos représentants au Conseil d'Administration et à la Commission des Études ont accepté avec lucidité et responsabilité le mandat du Conseil Syndical : informer mensuellement le Conseil des politiques qui sont discutées à ces organismes et y défendre, s'il y a lieu, les politiques du Conseil Syndical. Ce mandat nous permet d'être informés des politiques que discute l'Administration, soit par le délégué syndical soit par le bulletin d'information que nos représentants peuvent utiliser. Ce mandat permet aussi à nos représentants de défendre des politiques plus solides et plus étayées, car elles s'appuient sur des discussions de délégués provenant de tous les départements. Ce mandat nous assure aussi un contrôle sur nos représentants, ce dont tout démocrate conséquent devrait se réjouir. Ce mandat empêche aussi nos

représentants de se faire intégrer par l'Administration et, ainsi, devenir le masque démocratique de politiques prises autoritairement.

Nos représentants ne sont pas allés à ces organismes pour "participer" ou "collaborer" avec l'Administration. Ils y sont allés pour y défendre les intérêts *non seulement* des professeurs, ce qui serait tomber dans le corporatisme mais aussi des employés de SEUQAM et des étudiants. Ils y sont allés pour *contrôler* les décisions que l'Administration, de toute façon, a les pouvoirs de prendre sans et contre nous. Et la meilleure façon de les contrôler et de limiter le gaspillage et la mal-administration, c'est de pouvoir informer les professeurs de tous les cas où l'Administration a fait preuve d'incompétence ou d'autres vertus de ce genre. Ils y sont allés pour poser les problèmes qui subsistent en-deçà du 7<sup>e</sup> étage de Louis Jolliet. Et ils y sont allés, en se consultant et en se préparant, de telle façon à limiter au maximum la plus grande information que possède nécessairement l'Administration. Nos représentants ont cherché, en quelque sorte, à être les chiens de garde des intérêts des salariés. Dans ces organismes, ils forment, en quelque sorte, ce qu'est, comme le dit si bien un de nos représentants au C.A. (Conseil d'Administration), *l'opposition officielle* dans un système parlementaire. Le problème peut cependant être posé de façon plus nuancée à la Commission des Études (C.E.) qu'au Conseil d'Administration, dans la mesure où la C.E. n'a qu'un pouvoir de *recommandation* et dans la mesure où les professeurs et les étudiants --si ceux-ci s'y font représenter-- sont en majorité.

Nos administrateurs peuvent être plus ou moins progressistes, plus ou moins "bons boss", mais ils sont des "boss". Entre un administrateur progressiste et un autre conservateur, la différence est de degré : par leur fonction, qui les définit, ils sont des frères jumeaux, car ce n'est pas l'individu qui fait la fonction, mais la fonction, l'individu. Celui-ci peut être plus ou moins apte à remplir la fonction, c'est tout.

L'Administration de l'UQAM est soumise à l'U. du Q. qui est, elle-même, sous la direction du Ministère de l'Éducation. Celui-ci, comme le Gouvernement dont il fait partie, accepte les structures de base d'une société où le pouvoir est aux mains des capitalistes et, en définitive, de l'impérialisme américain, et non aux mains des travailleurs. C'est cette réalité sociale qui fait qu'on ne peut devenir administrateur sans accepter *dans les faits*, dans la *pratique quotidienne*, le cadre du système dans lequel on vit, sans choisir le camp des classes dominantes. Assumer une fonction d'administrateur ne peut permettre, au mieux, que de *rêver* à une société où les salariés seraient au pouvoir ou que de se pencher *nostalgiquement* sur le temps où on n'était pas administrateur.

C'est pour tracer une ligne de démarcation très nette entre les salariés et l'Administration que nous avons fait disparaître de la convention l'article sur les critères de promotion. L'Administration peut recruter des administrateurs où elle veut. Si un professeur veut devenir administrateur, c'est son choix. Mais s'il veut revenir parmi nous, c'est le département qui décidera s'il l'accepte ou non. La convention ne prévoit *aucun retour automatique*.

C'est aussi pour tracer une ligne de démarcation très nette entre le Syndicat et l'Administration que nous proposons un amendement à la constitution qui dirait qu'un membre de l'Exécutif du SPUQ ne peut en même temps être un de nos représentants

au Conseil d'Administration, à la Commission des Études, à l'Assemblée des Gouverneurs, au Conseil des Études ou à un comité mis sur pied par ces organismes.

*Ceci dit*, il existe évidemment une autonomie de l'UQAM par rapport à l'U. du Q., et de celle-ci par rapport au Ministère de l'Éducation, quoique cette autonomie va en se restreignant au fur et à mesure que le Ministère de l'Éducation planifie la structure universitaire et que le Gouvernement planifie le développement, ou le sous-développement, économique. Mais cette autonomie existe réellement, et elle peut nous permettre de réaliser, sur des *points précis*, des ententes avec tel ou tel niveau institutionnel contre tel ou tel autre niveau institutionnel. Il existe aussi - c'est un secret de polichinelle - des conflits et des contradictions au sein de l'Administration de l'UQAM, conflits qui relèvent de préoccupations allant d'une pure lutte pour le pouvoir à une vision plus ou moins progressiste du rôle de l'Université. Ces contradictions peuvent aussi nous permettre de réaliser sur des points précis des ententes avec tel ou tel secteur administratif contre tel ou tel autre secteur administratif. De plus, on sait que les cadres se sont donnés une association bona fide (de bonne foi... ou association de boutique). Si jamais les cadres arrivaient à se donner un véritable syndicat affilié à une centrale syndicale, nous pourrions alors étudier la possibilité d'établir entre les deux syndicats des relations stables, en définissant les points sur lesquels nous pourrions collaborer. Mais un véritable syndicat de cadres à l'UQAM demeure actuellement du domaine de la pure utopie.

### **...dans les organismes syndicaux**

[Retour à la table des matières](#)

Le SPUQ est membre de la C.S.N. Nous avons des représentants au Conseil Central de Montréal ainsi qu'à l'Exécutif, au Bureau Fédéral et au C.A.P. (Comité d'Action Politique) de la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (FNEQ). Nous y avons été présents et actifs, défendant une politique syndicale axée sur le dynamisme du syndicat local.

Au congrès de fin février de la FNEQ, nous avons appuyé la réforme des structures et des finances de la FNEQ qui assurera une plus grande autonomie à tous les syndicats locaux, tout en centralisant au sommet, par la disparition des secteurs, les services techniques. Nous avons appuyé cette réforme, même si nous y sacrifions des intérêts d'ordre corporatiste au niveau de la finance et de la représentation, car elle favorise une meilleure organisation, une plus grande démocratie et une plus grande efficacité.

La majorité des délégués syndicaux se sont formés en groupe d'étude et de travail (G.E.T.) pour discuter et étudier *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Le même travail de discussion et d'étude s'est fait dans les différents pavillons, à l'aide d'un document audio-visuel et sous la direction d'un animateur. De sorte que nous pourrions à cette assemblée accepter, avec ou sans amendement, ou rejeter ce document. De plus, plusieurs professeurs se promènent en province pour aider les travailleurs et d'autres syndicats à discuter et étudier ce document. D'ailleurs, l'étude et la discussion

de tout document important provenant de l'une ou l'autre instance de la CSN devrait être une règle au SPUQ.

C'est de cette façon, en participant de façon active à la vie syndicale du Conseil Central, de la FNEQ et de la CSN, que nous pouvons démontrer concrètement une solidarité réelle avec les autres salariés.

### 3. Le fonctionnement de notre syndicat

[Retour à la table des matières](#)

Notre syndicat est structuré de telle façon à assurer le maximum d'informations aux salariés, à donner aux salariés le contrôle sur leur syndicat et à favoriser la participation du plus grand nombre d'entre eux aux activités syndicales.

L'information circule à l'aide du bulletin d'information et, surtout, par l'intermédiaire du délégué syndical. Car c'est au délégué d'informer son assemblée départementale des politiques discutées au Conseil Syndical. D'ailleurs, cette information est transmise par le délégué dans la majorité des assemblées départementales. Certains départements ont même mis à l'ordre du jour de chacune de leurs réunions : "informations syndicales", ce qui me semble une bonne politique.

Le syndicat appartient aux salariés. L'Exécutif ne peut prendre et n'a d'ailleurs effectivement pris aucune décision qui n'ait été discutée et votée par le Conseil Syndical. Le contrôle des salariés sur le Conseil Syndical s'exerce de deux façons : l'assemblée générale est toujours décisionnelle en dernière instance ; l'assemblée départementale contrôle son délégué et peut lui voter des mandats précis. Ce contrôle est d'autant plus effectif que tous les élus, du délégué au président, sont révocables en tout temps par les instances qui les ont élus.

C'est le Conseil Syndical qui nomme nos représentants aux différents organismes et qui forme les différents comités. C'est le Conseil Syndical qui exerce le contrôle sur les différentes personnes qu'il a élues, qui voit à ce qu'elles l'informent des politiques qui sont discutées aux endroits où elles nous représentent, qui leur vote, s'il y a lieu, des mandats et qui les remplace si elles ne font pas le travail pour lequel elle se sont engagées.

Ces dizaines de représentants que nous avons à divers organismes ou dans différents comités nous permettent d'être présents et actifs à tous les endroits où les intérêts des salariés sont en question et nous permettent aussi, en partageant les tâches et les responsabilités, de diffuser le pouvoir parmi les salariés. C'est dans le même esprit que tous les élus, du délégué au président, ont un rôle et une fonction *précises* à jouer au niveau syndical.

Ce travail syndical a été facilité par les deux libérés à mi-temps des charges d'enseignement que nous avons gagnés par la convention. Il repose aussi sur un secrétariat efficace dont le secrétaire vous parlera dans son rapport. Et ce secrétariat

peut fonctionner parce que nous avons un budget au niveau local pour le faire vivre (voir le rapport de la trésorière).

## 4. Un travail à continuer

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons fait la grève pour obtenir une convention collective : nous avons gagné une très bonne convention collective. Nous avons fait ensemble le pari de faire fonctionner notre syndicat entre les périodes de négociation : nous avons réussi. Il faut continuer notre travail et l'améliorer.

### **... au niveau de la convention**

Au niveau de la *convention* collective, trois points m'apparaissent majeurs, et pour lesquels il faudrait se battre dans nos prochaines négociations.

Au niveau des *traitements*, il faudrait, dans nos prochaines négociations, se battre, non pas surtout pour l'augmentation sur l'échelle salariale, mais pour corriger les multiples injustices et discriminations que l'Administration nous a imposées lors de la dernière négociation (voir "Éléments d'une politique salariale", bulletin d'information SPUQ, # 18). Et s'il fallait mettre une priorité, je l'accorderais à aller chercher 1 an = 1 an.

Il y a aussi la *reconnaissance syndicale* que nous devons conquérir. Il faut forcer l'Administration à accepter le fait qu'il existe un syndicat à l'UQAM, que ce syndicat est appuyé par les salariés et qu'il est notre représentant exclusif à tous les niveaux. Cela est particulièrement vrai au niveau de la Commission des Études et du Conseil d'Administration. Lors de la dernière négociation, l'Administration nous a forcés à accepter un article où la reconnaissance syndicale est foulée aux pieds et où on distingue entre "postes de direction" et "simples salariés", comme si cette distinction était essentielle au niveau représentatif et comme si les salariés élus au C.A. et au C.E. ne devraient pas représenter tous les salariés des six secteurs. Selon l'Administration, la seule qualité requise pour être membre du C.E. ou du C.A. est la compétence. Pour nous, il ne s'agit pas que d'être compétent, il faut aussi être *représentatif* et accepter de se soumettre au contrôle des salariés par l'intermédiaire de l'instrument qu'ils se sont donnés : le syndicat. Car, s'il y a *aussi* des salariés au C.A. ou au C.E., c'est bel et bien pour nous représenter ! Nous avons partiellement contourné cet article de la convention par le mandat que le Conseil Syndical s'est donné. Il faudrait à la prochaine négociation faire reconnaître officiellement le principe syndical de la représentativité.

Il y a aussi l'article II sur *l'évaluation* qui pose énormément de problèmes. Dans certains départements, l'évaluation conduit à un massacre, ce qui divise profondément le département, crée un climat d'hostilité peu propice au travail en commun et brise la solidarité qui devrait exister entre salariés. Dans d'autres départements, l'évaluation est de pure forme, et il serait alors préférable de la supprimer, par honnêteté. Dans certains départements, d'ailleurs, on rejette carrément et d'un revers de la main l'évaluation des enseignements faite par les étudiants du module et on provoque aussi des conflits avec les étudiants qui se voient forcés de suivre les cours d'un professeur qu'ils refusent pour diverses raisons. Tout le problème de l'évaluation pose la question du syndicalisme versus corporatisme. Le rôle du syndicat est, entre autres, de défendre, avec *égalité et justice*, tous les salariés. Le corporatisme consisterait à les défendre inconditionnellement contre les autres catégories de salariés et, pour le syndicalisme enseignant, contre les étudiants. Notre article sur l'évaluation, relié à celui sur la sécurité d'emploi pour ceux qui ont la permanence, avait précisément pour but de favoriser un syndicalisme non corporatiste. Il faut maintenant bien voir que cet article soulève plus de problèmes qu'il n'en règle. Le Conseil Syndical a nommé deux membres sur le comité d'étude tri-partite sur l'évaluation. Ces deux représentants devront nous poser toutes les questions que soulève l'évaluation (objectifs, méthodes, critères, mécanismes, résultats, etc.) et nous suggérer des hypothèses de solution de telle façon que nous puissions discuter et adopter une politique syndicale en ce qui concerne l'évaluation.

### **... au niveau d'une politique d'enseignement et de recherche**

[Retour à la table des matières](#)

Nous n'avons pas vraiment une politique d'enseignement et de recherche. Aussi, lorsque nous négocions avec l'Administration au niveau du C.A. ou du C.E., nous sommes sur la défensive, répondant aux positions de l'Administration, au lieu d'attaquer à l'aide de nos propres objectifs. De même, lorsque nous discutons avec les étudiants, "notre" politique varie selon le salarié concerné ou selon le module. Nous devons mettre sur pied un ou des comités qui élaborerai(en)t un projet de politique. Nous pourrions alors en discuter et en débattre dans tous les départements pour finalement adopter une politique précise. Cette politique devrait être assez large pour pouvoir s'appliquer dans tous les départements, modules et familles et pour pouvoir être défendue devant l'Administration, mais, aussi, assez précise pour qu'elle nous donne un instrument efficace d'action.

### **...au niveau du front commun**

[Retour à la table des matières](#)

Une telle politique pourrait sans doute nous donner - en ayant préalablement solutionné le problème de l'évaluation - un instrument précis pour nous lier aux étudiants. Or, il faut créer des liens de solidarité avec les étudiants. Non seulement avec les étudiants, mais aussi avec les employés de SEUQAM. Notre dernière journée de

grève a assuré le fondement sur lequel développer notre solidarité avec les employés de soutien. Nous devons nous donner comme *objectif* de former des liens solides et durables avec les employés et les étudiants. Nous devons d'ailleurs imaginer des *moyens concrets* qui nous permettront peu à peu de fondre ensemble les trois composantes essentielles de l'UQAM : professeurs, employés et étudiants.

Bref, nous avons encore beaucoup de travail devant nous, y compris celui que nous apporteront les nouveaux problèmes qui surgiront nécessairement. Je ne saurais trop insister sur le fait que la base de notre syndicat est le délégué syndical. Son rôle de lien entre l'assemblée départementale et le Conseil Syndical est *essentiel*. Sans délégués syndicaux *présents, actifs et dynamiques* au Conseil Syndical et à l'Assemblée Départementale, le syndicat serait un corps sans vie. Plus les délégués syndicaux sont responsables et dynamiques, plus le syndicat est fort. Car, - permettez-moi cette image qui clôt mon rapport - si le Conseil Syndical est le cœur de notre syndicat, les délégués en sont les veines.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 2

---

### La démocratie syndicale <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Comme le document *Ne comptons que sur nos propres moyens* le démontre bien, nous sommes dominés économiquement, politiquement et culturellement par la classe bourgeoise et, en définitive, par l'impérialisme américain.

Dans cette situation de domination, le syndicalisme a *objectivement* une double et contradictoire fonction. D'une part, il *défend*, contre le capitalisme, les intérêts économiques des travailleurs par la négociation et l'arbitrage. D'autre part, il sert objectivement à *intégrer* les travailleurs à l'ordre établi dans la mesure où, entre les périodes de négociation, le syndicat s'engage à ne pas contester - autrement que légalement, par les griefs - les pouvoirs du patron. En d'autres mots, entre les périodes de négociation, le syndicat est obligé d'accepter que le patron fasse des profits sur le dos des travailleurs, que le patron exploite les travailleurs : il est forcé d'accepter le rapport patron-exploiteur à travailleur-exploité.

---

<sup>1</sup> Document soumis à l'exécutif du Conseil central de Montréal (CSN) qui, après modifications, l'a soumis à son 14<sup>e</sup> Congrès en avril 1972.

Ceci dit, le syndicat a un rôle nécessaire et on peut demander à notre syndicalisme s'il a employé tous les moyens pour remplir le plus efficacement son rôle. À ce sujet, nous pouvons discerner quatre points faibles dans notre syndicalisme, points faibles pour lesquels existent des solutions.

**Premièrement**, les travailleurs sont divisés en quatre centrales syndicales (C.S.N., F.T.Q., C.E.Q., U.C.C.) face aux patrons. Évidemment, tout ce qui nous divise renforce le pouvoir des "boss".

**Deuxièmement**, la C.S.N. instaure une division organique entre le front économique (les Fédérations) et le front politique (les Conseils centraux). Cette division est source de confusions. D'une part, parce qu'elle peut laisser entendre que le travail du syndicat peut consister à oeuvrer directement au niveau politique pour s'emparer du pouvoir - ce qui n'est pas le rôle du syndicat, mais bel et bien d'un parti, nous y reviendrons. D'autre part, le rôle du syndicat est de démontrer concrètement les implications politiques de chaque lutte économique. Le démontrer - non pas surtout pour la presse parlée et écrite - mais pour les travailleurs impliqués dans le conflit en question. La division entre Fédérations et Conseils centraux tend donc à nier la dimension politique de toute lutte économique.

**Troisièmement**, le syndicalisme - comme toute autre forme d'organisation - souffre d'un penchant inhérent à la bureaucratisation. Ceci est causé surtout par la monopolisation de l'information par les permanents et les élus. En partant de cette monopolisation du savoir, on peut facilement tracer la structure du pouvoir à la C.S.N. Au sommet, les permanents et les élus qui sont à temps plein et qui possèdent le plus d'informations. Ensuite, en ordre décroissant, les exécutifs de Fédérations, les exécutifs de Conseils centraux et, enfin, les exécutifs de syndicats locaux. Ce qui fait qu'à la C.S.N., comme dans toute organisation, le pouvoir tend à être là où il ne devrait pas être : au sommet plutôt qu'à la base. Ce qui fait aussi que des permanents aux élus locaux, on sent la tendance à agir, par rapport aux membres, comme des généraux par rapport à leurs soldats au lieu d'être des *informateurs*, des *animateurs*, des *instructeurs*, des *organiseurs*. Cette bureaucratisation est d'ailleurs fortement aidée par la centralisation du pouvoir au sommet qu'entraîne nécessairement la négociation provinciale ou/et sectorielle.

Enfin, la consultation des syndicats de la région de Montréal sur la possibilité de faire une grève générale d'une heure pour appuyer les gars de *La Presse* ainsi que le front commun dans la fonction publique ont démontré que les syndicats, au niveau local, n'ont aucune structure pour informer et mobiliser rapidement leurs membres. Ce qui est syndicalement tout à fait inacceptable.

## A. La solution socialiste

[Retour à la table des matières](#)

Comme le dit le document. Ne *comptons que sur nos propres moyens*, le socialisme implique que les travailleurs soient au pouvoir tant aux niveaux politique et économique que culturel. Le syndicat aurait-il un rôle à jouer dans une telle société ? Oui. La planification économique, inhérente au socialisme, implique nécessairement une certaine centralisation du pouvoir. Dans cette perspective, le syndicat aurait un double rôle. D'une part, être un frein à la tendance inhérente de l'État à la bureaucratisation. D'autre part, assurer aux travailleurs de chaque usine le contrôle sur tout ce que recouvre le terme "conditions de travail" dans nos conventions collectives. Dans une société socialiste, le syndicat continuerait donc de jouer un rôle, d'avoir une double fonction, mais différente et pas contradictoire comme celles qu'il assume dans le système capitaliste.

## B. Objectif à moyen terme

[Retour à la table des matières](#)

À moyen terme, il s'agit de mettre sur pied un parti des travailleurs dont l'objectif sera de s'emparer du pouvoir politique, et d'utiliser cette arme pour enlever le pouvoir économique et culturel à la classe bourgeoise, afin de la remettre aux travailleurs. Ce parti devra être un parti de masse, c'est-à-dire un parti formé de militants, de militants formés politiquement, de militants oeuvrant dans toutes les organisations où se retrouvent des travailleurs : syndicats, coopératives, etc.

Le syndicat, à cause de sa contradictoire fonction (défense et intégration des travailleurs), ne peut avoir comme objectif de s'emparer du pouvoir. Seul un parti peut se fixer un tel objectif. Et ce parti devra être organiquement indépendant des syndicats s'il ne veut pas être lié par les nécessaires compromis liés à l'action syndicale. Car si le rôle d'un syndicat est de *négoier* avec les patrons, le rôle d'un parti des travailleurs est *d'arracher le pouvoir* des mains de la bourgeoisie.

Le syndicalisme peut jouer un rôle d'une force d'appoint par rapport à un tel parti des travailleurs dans la mesure où il mène avec fermeté les luttes syndicales, dans la mesure où il suscite la prise de conscience, de la part des syndiqués, des implications politiques de toute lutte syndicale et dans la mesure où il peut être le lieu où se forment des militants conscients des conditions de vie des travailleurs, conscients des implications politiques de la lutte syndicale et ayant appris, dans cette lutte, comment organiser.

Pourquoi un parti des travailleurs est-il un objectif à moyen terme ? Dans la conjoncture actuelle, l'existence du P.Q. - qui est le moins mauvais des partis sur la scène provinciale - conduirait à l'échec toute tentative de créer un parti des travailleurs au niveau du Québec. La victoire ou la défaite du P.Q. face au capitalisme anglo-canadien démontrera concrètement, *pratiquement* aux travailleurs qu'ils ne peuvent attendre leur libération d'une bourgeoisie -fut-t-elle nationale - mais qu'ils doivent prendre en main leur propre sort. D'ici là, on peut oeuvrer politiquement au niveau municipal ou régional et travailler à améliorer notre syndicalisme.

## C. Objectifs à court terme

[Retour à la table des matières](#)

Contre la première faiblesse, il faut travailler à fusionner ensemble à plus ou moins long terme les quatre centrales syndicales. Comme premiers pas dans ce sens, il faudrait oeuvrer à mettre sur pied des fronts communs permanents au niveau régional, puis au niveau national. Il faudrait aussi interdire le maraudage ou les "raidages" et mettre sur pied un comité intersyndical pour régler ces types de conflit. On sait que ces luttes sont la principale source de division des syndiqués, qu'elles ont coûté des centaines de milliers de dollars aux travailleurs et que, sur une période de vingt ans, les gains en nombre de membres d'une centrale sont compensés par des pertes similaires au profit de la centrale adverse. Le "raidage" est donc négatif syndicalement, politiquement et financièrement.

Contre la deuxième faiblesse, il faudrait qu'à moyen ou long terme les Fédérations exercent aussi le rôle politique qui est actuellement attribué aux Conseils centraux, c'est-à-dire que les Fédérations soient capables de dégager pour les syndiqués les implications politiques de toute lutte syndicale. Mais vu l'état actuel des Fédérations, les Conseils centraux ont un rôle supplétif à jouer. Et ils sont, de fait et en quelque sorte, les béquilles politiques des luttes économiques menées par les Fédérations. Dans cette situation, le rôle des Conseils centraux devrait consister à aider la base, dans les syndicaux locaux, à *s'organiser* de façon efficace pour être dynamique de façon permanente. Il devrait aussi consister à aider la *formation syndicale et politique* des travailleurs dans chaque syndicat local. Pour exercer ces fonctions d'organisation et de formation, les permanents devraient sortir du 1001 St-Denis et aller dans les syndicats locaux. Pour ce faire, il faudrait aussi que les exécutifs de syndicats locaux prennent leurs responsabilités, invitent les permanents du Conseil central et organisent dans leurs syndicats des rencontres entre la base et les permanents.

La troisième faiblesse dépend de la quatrième : la bureaucratisation de la CSN est directement proportionnelle à l'absence de vie syndicale dans les syndicats locaux. C'est parce que nous ne prenons pas nos responsabilités à la base, c'est parce que nous sommes mal organisés et peu efficaces que le sommet du mouvement est porté à tout contrôler. De fait, c'est nous, à la base, qui déléguons nos responsabilités au sommet. Nous ne pourrions contrer la bureaucratisation de la CSN qu'en redonnant la vie à nos syndicats locaux. Et pour cela, il y a des moyens.

L'exécutif, au niveau local, monopolise habituellement l'information et le pouvoir. Il faut diffuser cette information et décentraliser le pouvoir. Un des moyens privilégiés pour réaliser cet objectif est de mettre sur pied une structure intermédiaire entre l'exécutif et l'assemblée générale, soit un *conseil syndical*. Le conseil syndical doit refléter les structures de l'entreprise et être formé d'un délégué, par une certaine tranche de membres, pour chaque département ou atelier. Un tel conseil syndical doit avoir tous les pouvoirs entre les assemblées générales : l'exécutif ne doit être que *l'exécutant* des politiques votées par le conseil syndical. Chaque membre de l'exécutif et du conseil syndical doit avoir une tâche précise et les différentes responsabilités doivent être distribuées selon le principe organisationnel : *une tâche, une personne*, ceci afin de diffuser au maximum le pouvoir et d'impliquer le maximum de travailleurs dans le syndicalisme. Le rôle du délégué est d'informer le conseil syndical des problèmes particuliers de son département ou atelier et d'informer les travailleurs de son département ou atelier des politiques votées au conseil syndical. Un tel conseil qui reflète les structures de l'entreprise permet d'être partout à *l'année longue* et de combattre à l'année longue toutes les formes d'arbitraire patronal, quel que soit le lieu où elles s'inscrivent ; un tel conseil peut donc permettre de limiter le rôle d'intégration des travailleurs à l'entreprise capitaliste. Afin encore de renforcer le contrôle des travailleurs sur leur syndicat, il est utile que chaque élu, du délégué syndical au président, soit révocable en tout temps par l'instance qui l'a élu.

En plus du rôle d'informateur du délégué, il est utile que le syndicat mette sur pied un bulletin d'information pour informer les travailleurs des politiques votées par le conseil syndical, des politiques discutées au Conseil central, à la Fédération ou à la CSN, des problèmes et des luttes qui ont surgi dans tel département ou tel atelier et afin de permettre aux travailleurs de la base de s'exprimer. Si le syndicat local est trop petit pour financer un tel bulletin, il peut s'unir à un, deux ou trois autres syndicats sur une base sectorielle ou régionale pour faire un tel bulletin. Évidemment, un bulletin et un minimum de vie syndicale à la base impliquent une certaine décentralisation de l'assiette fiscale, impliquent que le syndicat local a au moins un budget minimum.

Enfin le minimum de solidarité syndicale qu'on peut attendre d'un syndicat est qu'il participe aux instances où il est normalement représenté : Conseil central, Fédération, etc., et que les représentants du syndicat fassent rapport à leur Conseil syndical des *politiques qu'ils ont défendues* dans les instances où ils représentent le syndicat. Car l'important est que les travailleurs à la base discutent des politiques et des documents adoptés par les instances supérieures. Qu'un Congrès de telle ou telle instance adopte tel ou tel document a relativement peu d'importance en soi : l'important, politiquement, est que les travailleurs puissent prendre connaissance de ce document et en discuter dans chaque syndicat local. Ceci devrait être une politique ferme que tout document adopté par l'une ou l'autre instance de la CSN soit discuté à la base, dans chaque syndicat local.

Une telle vie syndicale à la base, une telle structure et un tel fonctionnement du syndicat local sont possibles : cela a été réalisé dans des syndicats de la CSN. Il y faut seulement du temps, de l'énergie, de la confiance et de l'organisation.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 3

---

# Syndicalisme de boutique, syndicalisme d'affaire et syndicalisme de combat <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Qu'est-ce qui distingue les trois grands types de syndicat que nous connaissons au Québec ? Je décrirai ici certains traits qui permettent de démarquer tel type de syndicalisme de tel autre. Cette description ne sera évidemment pas exhaustive, mais elle pourra aider le militant syndical à identifier le genre de syndicat dans lequel il se trouve. Le lecteur syndicaliste remarquera que son syndicat local ne s'inscrira probablement pas sous un seul type de syndicalisme, mais en chevauchera deux ou même trois types. Le militant syndical qui désire lutter pour un syndicalisme militant-pourra alors identifier les caractéristiques qui relèvent d'un autre type de syndicalisme, se fixer des priorités d'action et engager le combat pour améliorer son syndicat.

Pour plus de clarté, le bref exposé qui suivra sera divisé en quatre parties : l'idéologie, les objectifs, les moyens et l'organisation. À la fin, l'on trouvera, sous forme schématique, les traits qui distinguent les trois grands types de syndicalisme.

---

<sup>1</sup> Texte rénéotypé, CFP, 1973. Ce texte a reçu par la suite plusieurs commentaires dont un, élaboré, de Michel Doré, "Pour un syndicalisme combatif de classe et de masse", service d'éducation, C.S.N., mars 1976.

## A. L'idéologie

[Retour à la table des matières](#)

Officiellement, le syndicalisme de boutique n'a pas d'idéologie. Mais, dans la tête de ses dirigeants, même si cela n'est jamais dit publiquement, les patrons sont les rois et les maîtres des travailleurs, et ont raison de l'être. Pour le syndicalisme d'affaire, il y a égalité entre capitalistes et travailleurs : tous sont des citoyens et ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Personne n'exploite personne et - à part quelques cas particuliers - la société dans laquelle nous vivons repose sur des fondements d'égalité et de justice. Pour les tenants du syndicalisme de combat, au contraire, le système capitaliste repose sur l'exploitation des travailleurs par les patrons. Comment expliquent-ils ça ? Bien succinctement, dans l'entreprise, le capitaliste investit un montant d'argent dont une partie sert à défrayer le coût des matières premières et des matières auxiliaires entrant dans la fabrication des produits (on appellera ce coût M), une autre à payer sur un certain nombre d'années le coût des machines et des bâtiments, ce qu'on nomme, couramment, l'amortissement (A) et enfin une partie pour payer les salaires (S). À la fin de l'année, le capitaliste verra à ce que le fruit de-la vente de ses produits recouvre, non seulement ses coûts de production (M + A + S), mais un montant additionnel appelé profit (P). D'où provient ce profit ? Il ne peut provenir de M et A qui ne sont que des objets que le capitaliste a achetés sur le marché à juste prix. Il ne peut alors être produit que du fait que S ne recouvre pas l'ensemble du travail fourni par les ouvriers. S ne comprend en effet qu'une partie de ce travail alors que l'autre renferme les profits que le capitaliste met dans sa poche sans contre-partie pour les ouvriers : c'est cela l'exploitation et c'est sur elle que repose le système dans lequel nous vivons. Dans le mode de production féodal, l'exploitation était évidente : le serf, le paysan du temps, travaillait sur sa terre tandis que le Seigneur trônait, mais celui-là devait quand même remettre à celui-ci environ 50% de sa production à la fin de l'année. Dans le mode de production capitaliste, cela est moins clair, car le salaire semble recouvrir le total des heures de travail fourni par l'ouvrier durant une semaine alors, qu'en réalité, il n'en recouvre qu'une fraction tandis que les autres heures de travail s'accumulent dans la poche des patrons sous forme de profits. Je sais que cette explication de l'exploitation de l'ouvrier par le capitalisme est trop rapide, mais elle ne constitue pas l'objectif de cet expose ; par ailleurs, le militant syndical pourra trouver plusieurs textes portant sur cette question.

## B. Les objectifs

[Retour à la table des matières](#)

Pour les tenants du syndicalisme de boutique, l'objectif primordial consiste à empêcher les syndicats d'affaire ou de combat de pénétrer dans l'entreprise afin que la convention qu'ils signeront serve uniquement les intérêts des patrons au détriment des travailleurs. On peut dire ici que la convention est pratiquement rédigée par les

patrons. Ce type de syndicalisme a horreur de tout conflit et oeuvre pour l'instauration de la paix perpétuelle dans l'entreprise. Habituellement, ces types de syndicat s'acqueront avec les forces politiques les plus réactionnaires, celles qui préconisent le matraquage systématique des actions et des organisations contrôlées par les travailleurs.

Le syndicalisme d'affaire négociera une convention avec le patron selon l'idéologie du partage du gâteau : les travailleurs et les capitalistes sont égaux, ceux-ci doivent faire de bons profits tandis que ceux-la doivent obtenir un salaire "honnête". Comme dernier recours, on utilisera la grève durant une période de renouvellement d'une convention. Mais après la signature de la convention, on verra à ce que la paix s'installe dans l'entreprise : l'entente est conclue et les patrons doivent faire leurs profits. Habituellement, on appuiera les partis au pouvoir, perçus comme des partis représentant les intérêts de l'ensemble de la population et non ceux de la bourgeoisie.

Comme le syndicalisme d'affaire, le syndicalisme de combat cherchera, compte tenu du rapport de forces, à obtenir les meilleurs salaires, les plus grands bénéfices marginaux et la plus grande sécurité d'emploi.

Mais, de plus, il se battrera pour gruger les pouvoirs exorbitants de l'entrepreneur, ce qu'on appelle habituellement les droits de gérance, il luttera pour exercer un contrôle sur ses conditions de travail, par exemple, sur les cadences de travail. Le syndicalisme de combat, voyant que le système capitaliste se fonde essentiellement sur l'exploitation des travailleurs par le patron, conscient du système conflictuel régnant dans l'entreprise, concevra la lutte syndicale comme une guerre déclarée ou froide, selon le rapport de forces. Le syndicalisme de combat cherche à *limiter* l'exploitation des travailleurs par le capitaliste : il sait bien que la lutte syndicale, seule, ne peut pas renverser la bourgeoisie. Mais, de plus, dans toutes les luttes, il travaillera pour que les travailleurs prennent conscience de l'exploitation et oeuvrera, par ses actions et son travail éducatif, à la naissance d'un parti ouvrier qui, lui, cherchera à abattre le capitalisme.

## C. Les moyens

[Retour à la table des matières](#)

Le syndicat de boutique n'emploie aucun moyen pour faire pression sur l'employeur. Ce serait inutile car la convention doit respecter intégralement les volontés du patron. S'il y a un mécanisme de griefs, il sera dominé, pour les mêmes raisons, par le "boss". On ne donnera aucune information aux ouvriers et on ne cherchera pas à leur donner une formation : mieux vaut des travailleurs ignorants. De même, on n'effectuera aucune enquête auprès d'eux : ce n'est pas la volonté des ouvriers qui compte, mais celle des patrons. On ne cherchera pas non plus la solidarité entre travailleurs : mieux vaut des travailleurs désunis face à des patrons organisés.

Le syndicat d'affaire pourra même utiliser la grève durant une période de négociation. Mais, entre les périodes de grève, il n'utilisera que le mécanisme de griefs prévu à la convention et cela, parcimonieusement, pour des litiges touchant les salaires, la sécurité d'emploi et les bénéfices marginaux. On transmettra de l'information aux membres, mais elle sera donnée par en haut, par les permanents et les élus des Fédérations et de la Centrale. On donnera une formation à un certain nombre de membres, mais ce sera une formation syndicale limitée, purement technique : procédures d'assemblée, griefs, convention, etc. Si on effectue des enquêtes, elles seront faites par le sommet et la plupart du temps pour soumettre des mémoires inutiles aux gouvernements. On oeuvrera pour la solidarité entre travailleurs, uniquement si c'est directement payant pour la Fédération ou le syndicat concerné. Autrement, on ne s'en préoccupera pas ou on la combattra.

Le syndicat combatif utilisera la grève lorsqu'il la jugera nécessaire, même si c'est entre les périodes de négociation. Il accordera la même attention à tous les points de la convention collective et s'opposera à toutes-les tentatives patronales pour ne pas respecter la convention.

Il utilisera évidemment le mécanisme de griefs pour se défendre, mais il pourra aussi utiliser d'autres moyens, selon le rapport de forces : occupations, débrayages, sabotage, etc. Ce type de syndicat luttera de façon permanente pour la solidarité de tous les travailleurs, quelles que soient l'entreprise ou la région, car il sait que la solidarité est la seule force des travailleurs face à la bourgeoisie. L'information transmise aux syndiqués sera contrôlée par les syndiqués eux-mêmes à l'aide d'un journal publié par le syndicat de l'entreprise. On mènera des enquêtes, à la base, auprès des syndiqués, les réunissant, par exemple, par départements, afin qu'ils puissent exprimer ce qu'ils vivent, prendre conscience de leurs intérêts et de leurs problèmes communs et apprendre de ceux qui parmi eux sont les plus conscients. Les militants verront à assurer une formation complète aux travailleurs, formation tant syndicale que politique, en vue d'un objectif précis : que les travailleurs prennent conscience de leur exploitation ainsi que des moyens pour en sortir.

## D. L'organisation

[Retour à la table des matières](#)

Dans le syndicat de boutique, il ne faut absolument pas que les travailleurs contrôlent leur syndicat local : ils pourraient apprendre à revendiquer et à refuser les volontés du patron. Aussi les permanents dominent complètement les syndicats. De plus, toute participation des syndiqués de la base à des organismes supérieurs est mise de côté : cela est inutile, car l'organisation est contrôlée par les permanents et la participation pourrait donner aux syndiqués la tentation de contrôler leur organisation syndicale.

Dans le syndicalisme d'affaire, le syndicat est contrôlé par les permanents et/ou par l'exécutif. Ici aussi, il serait trop dangereux de donner le contrôle du syndicat aux syndiqués car ils pourraient devenir trop exigeants, pas assez "réalistes" pour les

tenants de l'idéologie du partage du gâteau. On aura, de plus, une faible participation des syndiqués de la base aux organismes syndicaux supérieurs, participation qui n'est d'ailleurs qu'un moyen pour les permanents de mieux consolider leur leadership sur les syndiqués.

Dans le syndicalisme de combat, le syndicat local doit être contrôlé par les syndiqués de la base par l'intermédiaire d'un conseil syndical ou par tout autre moyen. Car ce sont eux qui doivent mener le combat et ce sont eux qui doivent décider des moyens à utiliser : seul le contrôle du syndicat par la base permet à celle-ci de s'impliquer et de se politiser. Pour les mêmes raisons, afin d'apprendre à chaque syndiqué à acquérir de l'expérience et une plus grande conscience politique, les tâches syndicales seront réparties parmi le plus grand nombre de membres selon le principe : une tâche, une personne. De plus, les syndicats locaux combattifs participeront aux organismes supérieurs dans le but de manifester leur solidarité avec les autres syndiqués et avec l'intention d'y exercer ou d'en prendre le contrôle.

SCHEMA			
	SYNDICALISME DE BOUTIQUE	SYNDICALISME D'AFFAIRE	SYNDICALISME DE COMBAT
<b>IDÉOLOGIE :</b>	Chez les dirigeants, suprématie du capitalisme sur les travailleurs	Égalité entre capitalistes et travailleurs	Exploitation du travailleur par le capitaliste
<b>OBJECTIFS :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Contre les syndicats d'affaire ou de combat.</li> <li>2) Convention rédigée par le patron</li> <li>3) Assurer une paix perpétuelle dans l'entreprise</li> <li>4) Appui aux partis réactionnaires et anti-syndicaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Contre le syndicat de boutique ou de combat</li> <li>Convention négociée selon l'idéologie du partage du gâteau (salaires, bénéfices marginaux, sécurité d'emploi)</li> <li>Entre les négociations, assurer la paix dans l'entreprise</li> <li>Appui aux partis au pouvoir</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Contre le syndicat de boutique ou d'affaire</li> <li>Limiter l'exploitation par une convention négociée et s'attaquer aux droits de gérance du patron</li> <li>Le rapport patron ouvrier explique un état de guerre perpétuelle, que celle-ci soit ouverte ou larvée</li> <li>Lutte pour aider les ouvriers à prendre conscience de l'exploitation et conscience la nécessité d'un parti ouvrier</li> </ol>
<b>MOYENS :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Aucun moyen de pression contre le patron.</li> <li>2) Mécanisme de grief dominé par le patron</li> <li>3) Pas de solidarité entre différents groupes de travailleurs</li> <li>4) Pas d'information transmise aux membres</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Grève, si nécessaire, pendant la période de négociations</li> <li>Griefs sur les salaires, les bénéfices marginaux et la sécurité d'emploi</li> <li>Solidarité, uniquement si c'est directement payant pour la Fédération ou le syndicat concerné</li> <li>Informations transmises ne proviennent que des hautes instances syndicales</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Grève, occupation, débrayage, sabotage, etc., en tout temps, selon le rapport de forces</li> <li>Emploi du mécanisme de grief et de tout autre moyen pour faire respecter tous les points de la convention</li> <li><i>Solidarité</i> en tout temps contre l'employeur</li> <li>Informations contrôlée à la base par un journal publié par les syndiqués locaux</li> </ol>

SCHÉMA			
	SYNDICALISME DE BOUTIQUE	SYNDICALISME D'AFFAIRE	SYNDICALISME DE COMBAT
	5) Aucune enquête effectuée	Enquêtes effectuées par et pour le sommet de la pyramide syndicale	Enquête-participation effectuée à la base et pour la base
	6) Aucune formation donnée aux militants	Formation syndicale et strictement technique donnée à certains syndiqués	Formation syndicale et politique s'adressant à tous les membres
<b>ORGANISATION :</b>	1) Contrôlée par les permanents	Contrôlée par les permanents et/ou par l'exécutif	Contrôlée par la base par l'intermédiaire d'un conseil syndical. Répartition des tâches selon le principe : une tâche, une personne
	2) Pas de participation à des organismes supérieurs	Faible participation à des organismes supérieurs contrôlés par les permanents.	Participation active aux organismes supérieurs afin de les contrôler

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 4

---

### Objectifs et méthode <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons pris connaissance dans un des numéros de *Socialisme 69* d'un débat entre Michel Pichette et Hélène David <sup>2</sup>. Le premier condamnait le syndicalisme en l'accusant d'être un moyen privilégié, utilisé par les classes dominantes, pour intégrer les travailleurs au système capitaliste ; la seconde rétorquait que le syndicalisme était le seul moyen que possédaient les travailleurs pour défendre leurs intérêts économiques. C'était une discussion sans issue. Les deux affirmations étaient courtes : le problème était mal posé.

Il est évident que le syndicalisme peut servir à intégrer les travailleurs au système capitaliste. Tout le système de négociation repose sur la possibilité d'arriver à une entente qui ne remet pas fondamentalement en question la répartition des pouvoirs entre les patrons et les travailleurs, et implique qu'entre les périodes des négociations, on instaure une trêve, un climat de paix sociale qui permet au patronat d'exploiter en toute quiétude la force de travail de ses employés. La convention collective est ainsi un contrat par lequel les travailleurs permettent aux patrons de leur extorquer de la

---

<sup>1</sup> *La lutte syndicale chez les enseignants*, éd. Parti pris, 1973, pp. 7-13.

<sup>2</sup> *Socialisme 69*, no 19, octobre-décembre 1969.

plus-value, de faire sur leur dos des profits, en échange d'une certaine somme d'argent et de certains avantages sociaux. Mais, d'autre part, le syndicat est le seul moyen de défense économique des travailleurs. Faut-il leur demander de jeter aux rebus leurs syndicats en attendant une révolution ? La politique du "tout ou rien" a toujours été une position moraliste, une position d'intellectuel petit-bourgeois, condamné à l'inefficacité, parce que coupé des conditions matérielles et bien concrètes dans lesquelles doit s'incarner toute politique. Le syndicat est non seulement un moyen de défense économique des travailleurs, mais aussi un instrument pour contester le pouvoir absolu du patronat en lui fixant des limites : la convention, si elle permet à la bourgeoisie d'exploiter les travailleurs, fixe aussi les limites de cette exploitation. Et enfin, une conscience politique de classe ne peut s'ériger que sur le fondement d'une conscience de classe économique. Or, celle-ci est principalement l'œuvre de la lutte syndicale. C'est ce que Lénine a compris lorsqu'il a fait le point sur l'expérience de la Révolution de 1905<sup>1</sup>. Vouloir développer une conscience politique de classe en ignorant la lutte syndicale consiste à se fixer un objectif en ne s'en donnant pas les moyens.

Les deux fonctions du syndicalisme - intégration des travailleurs au système capitaliste et contestation du pouvoir patronal par les travailleurs - sont liées au sein du système capitaliste. Selon le stade atteint par le développement capitaliste, selon le type de formation sociale et selon le rapport spécifique existant entre les travailleurs et l'employeur dans telle ou telle entreprise déterminée, l'aspect principal de la contradiction sera ou l'intégration des travailleurs ou le développement de leur conscience de classe. Le rôle des militants politiques consiste à lutter pour que la fonction de contestation du pouvoir patronal soit l'axe dominant du syndicalisme.

Le stade atteint par la croissance du capitalisme mondial favorise actuellement la formation d'une conscience de classe. La période actuelle rejoint, à un certain niveau, l'époque des débuts du syndicalisme. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, le syndicalisme n'était pas reconnu juridiquement. La lutte syndicale contestait alors directement le système capitaliste dans la mesure où la grève n'était pas reconnue légalement, dans la mesure où toute revendication économique conduisait plus ou moins directement à un affrontement avec l'État qui mettait son appareil (tribunaux, police et armée) au service de l'employeur particulier, afin de briser la résistance des travailleurs. Avec l'octroi de la reconnaissance syndicale par l'État bourgeois, la fonction d'intégration du syndicalisme a tendu structurellement à prendre la position dominante par rapport à sa fonction de contestation. Dans cette situation, les travailleurs politisés ont répondu par trois formes de syndicalisme : les syndicats communistes, subordonnés, par l'intermédiaire des militants, au parti, afin de limiter la fonction d'intégration du syndicalisme ; les syndicats sociaux-démocrates dont le parti n'est que l'extension et qui conduit à négocier économiquement et politiquement avec la bourgeoisie sans remettre son pouvoir en question ; enfin, les syndicats anarchistes qui se posent en même temps comme l'arme politique révolutionnaire pour abattre la bourgeoisie. Ces derniers syndicats, refusant toute trêve avec la bourgeoisie, ne se sont maintenus que dans les entreprises où le pouvoir de pression économique des travailleurs est très puissant (par exemple, chez les débardeurs de la Côte Pacifique aux U.S.A.). Dans les autres endroits, la bourgeoisie, utilisant sa force économique et politique, et quelquefois avec la complicité des syndicats rivaux, a réussi à anéantir ces syndicats.

<sup>1</sup> Voir *Sur Lénine*, éd. Parti Pris, 1972, pp. 37-43.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, la croissance du capitalisme a conduit au capitalisme monopoliste d'État. Celui-ci joue un rôle de régulateur et intervient directement et massivement dans le domaine économique. L'État, devenu le plus gros employeur, est contraint de négocier avec ses employés : la lutte économique est ici indissociablement liée à la lutte politique <sup>1</sup>. Dans le secteur privé, l'État intervient, et de plus en plus, pour déterminer les cadres et les limites dans lesquels doivent se faire les négociations (par exemple, dans le secteur de la construction). Aussi, même si le syndicalisme est légalement reconnu, l'intervention de l'État entraîne nécessairement la politisation des conflits syndicaux.

À cela s'ajoute la spécificité de la formation sociale québécoise. La faction fédéraliste de la moyenne bourgeoisie, complètement subjuguée par l'impérialisme américain et la bourgeoisie canadienne, en plus d'être contestée par sa faction nationaliste, n'a qu'un champ extrêmement limité pour manœuvrer. Aussi, même face aux revendications des travailleurs qu'une bourgeoisie forte pourrait satisfaire, elle ne peut répondre que par la répression. Ceci est d'autant plus exact dans la conjoncture actuelle, marquée par l'incapacité de l'impérialisme américain à dominer le processus inflationniste.

Ces facteurs (stade du capitalisme monopoliste d'état, crise économique du système capitaliste mondial, division et rachitisme de la moyenne bourgeoisie québécoise) expliquent, particulièrement au Québec, la politisation des conflits syndicaux et l'orientation actuelle des Centrales syndicales, et permettent de comprendre pourquoi la fonction de contestation du syndicalisme devient prédominante par rapport à sa fonction d'intégration. Seuls les intellectuels de la classe dominante, genre Jean Pellerin, peuvent, par ignorance ou/et malhonnêteté, expliquer cette politisation par l'action ou l'agitation d'individus.

Le capitalisme monopoliste d'État tend donc à fortifier l'aspect politique des luttes syndicales. Mais il y a un autre effet qui, contradictoire à celui-ci, peut - abstraction faite des autres facteurs (état de crise du système capitaliste et spécificité de la formation sociale québécoise) - favoriser l'intégration du syndicalisme au système capitaliste. L'État, intervenant dans les négociations, tend à imposer des négociations au niveau régional, sectoriel ou provincial. Ceci entraîne nécessairement les syndicats à favoriser l'unité et la solidarité - par-dessus les divisions de chapelle ou d'étiquette syndicale - ce qui est évidemment positif. Mais, d'autre part, ce type de négociations peut entraîner des maquignonnages au sommet qui favoriseraient encore plus la bureaucratisation des syndicats, en coupant le sommet de la base. L'appareil syndical, comme tout organisme bureaucratique, tend nécessairement à la bureaucratisation par le monopole qu'exercent sur l'information tous ceux qui y travaillent à plein temps. Cette bureaucratisation est encore plus forte dans les Fédérations et "Unions" où les

<sup>1</sup> En 1965 et, surtout, en octobre 1966, le Gouvernement a édicté des normes de financement qui deviennent contraignantes pour les Commissions scolaires. De nombreuses grèves furent déclarées à l'automne 1966 et au début de 1967. Mais les syndicats enseignants ne purent plus jouer une Commission scolaire contre une autre afin d'arracher de meilleures offres salariales : derrière les Commissions se tenait une partie patronale forte et unie, l'État québécois. En février 1967, le Gouvernement adoptait le bill 25 par lequel il suspendait le droit de grève des enseignants, imposait la négociation provinciale et fixait de façon unilatérale une échelle de salaires unique pour les enseignants de toutes les Commissions scolaires. Ce fut l'origine de la politisation progressive des syndicats d'enseignants.

permanents dirigent tout et se comportent, vis-à-vis les élus et les syndiqués, comme des généraux par rapport à des soldats. Certaines Fédérations. peuvent arracher de très bonnes conventions collectives, mais ne peuvent - malgré des déclarations quelquefois incendiaires de leurs permanents - permettre aux membres d'élever leur conscience politique, car elles ne les associent pas à la discussion et à la prise de décision. La CSN, entre autres, a bien vu ce danger, qui, lors de la négociation du Front commun, a mis sur pied dans chaque syndicat local des structures d'appui aux négociations. Par cette action, la CSN indiquait le moyen de contrer la bureaucratization (par des syndicats locaux structurés et forts) mais constatait également que la vie syndicale à la base était à peu près inexistante car, pendant la période de négociation du Front commun, il a fallu créer de toutes pièces ce qui aurait dû exister de façon permanente : des syndicats locaux structurés et dynamiques.

Seul un syndicalisme fort et dynamique au niveau local peut contrer - surtout au stade du capitalisme monopoliste d'État - l'intégration des travailleurs au système capitaliste. C'est pourquoi notre étude porte sur la vie syndicale au niveau local. Si beaucoup d'études ont été consacrées à certaines grèves spectaculaires, aux structures syndicales et aux rapports entre syndicats et gouvernements, très peu portent sur le syndicalisme au niveau local. C'est pourtant à ce niveau que les travailleurs vivent le syndicalisme ; c'est pourtant à ce niveau que se fait ou non, chez les travailleurs, l'union entre lutte syndicale et lutte politique. Notre étude démontrera d'ailleurs que la vie syndicale est souvent très faible au niveau local et que même dans certains syndicats - à l'école secondaire St-Luc et à la polyvalente X, par exemple - on est incapable de faire respecter sa convention.

Un autre ordre de facteurs explique l'importance politique de l'étude sur le syndicalisme. Dans la conjoncture politique actuelle, où l'aspect progressiste du P.Q. illusionne plusieurs travailleurs, il est impossible à court terme de mettre sur pied un parti des travailleurs qui aurait, à l'échelle du Québec, une base suffisamment large pour être efficace. C'est dans l'action, par leurs propres expériences, que les travailleurs apprendront à saisir la vraie nature du P.Q. Or, malgré certains dirigeants syndicaux péquistes, genre Jean Gérin-Lajoie, les luttes syndicales ne peuvent actuellement que se radicaliser et contester encore plus durement le pouvoir établi. De par l'absence d'un parti socialiste, le P.Q. étant assuré des voix de la "gauche", cherche à éviter toute position radicale, pour s'attirer les voix de la "droite". Cette politique du P.Q. s'est manifestée clairement lors de la manifestation d'octobre contre Power Corporation, pendant la diffusion du document "Ne comptons que sur nos propres moyens" et pendant la lutte du Front commun. La prise de conscience de la nature petite-bourgeoise du P.Q. et de la nécessité de se donner leur propre organisation politique se feront, chez les travailleurs, surtout par et dans la lutte syndicale. Aussi, pour les militants politiques, le front syndical est le centre d'action actuellement privilégié. C'est surtout par le syndicalisme que les travailleurs mèneront les luttes les plus fermes et les plus inflexibles dans les prochaines années ; c'est surtout dans la lutte économique que les travailleurs prendront conscience de la nécessité de s'organiser politiquement ; c'est surtout dans la lutte syndicale que se formeront des militants capables d'organiser, de penser tactique et de rattacher les objectifs socialistes aux préoccupations immédiates des travailleurs.

Ici une distinction s'impose. Les syndicats ne peuvent se transformer en organisations politiques et ne doivent pas créer des partis qui leur seraient institutionnellement liés. De par sa structure, le rôle du syndicat est de négocier avec la bourgeoisie tandis

que celui d'un parti socialiste est de lui arracher le pouvoir politique, économique et culturel. Ces deux fonctions déterminent la spécificité et du syndicat et du parti. Le syndicalisme peut aider l'organisation politique des travailleurs dans la mesure où il conduit fermement ses luttes syndicales, ou il suscite chez les syndiqués des débats politiques et dans la mesure où peuvent s'y former des militants. Là s'arrête son rôle.

Travailler dans les syndicats, pour y faire quoi exactement ? Lénine dit que les militants du parti doivent travailler dans toutes les organisations - même les plus réactionnaires - où se trouvent des travailleurs, et y défendre la politique du Parti. Mais, au Québec, il n'existe pas de parti socialiste et, même s'il en existait un, il faudrait d'abord connaître la ligne syndicale qu'il proposerait. Dire qu'il faut construire des syndicats locaux engagés et combatifs est encore trop général. Il faut préciser.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 5

---

### La lutte syndicale <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Nous reverrons ici les grands problèmes communs soulevés par les dirigeants des quatre syndicats étudiés et axerons l'exposé sur le développement d'hypothèses de solution. Hypothèses, car elles n'ont pas toutes été expérimentées et celles qui l'ont été ne peuvent être généralisées avec certitude, ayant été expérimentées dans un nombre trop limité de syndicats. L'exposé sera divisé en quatre sections : les postulats qui ont déterminé la recherche des solutions ; l'organisation et le fonctionnement du syndicat local ; l'orientation idéologique du syndicat ; *enfin, une* politique d'enseignement.

#### A. Postulats

1. Un militant politique dont le lieu d'action est le syndicat ne peut espérer avoir une efficacité politique s'il ne démontre pas concrètement ses capacités au niveau de la technique syndicale : fonction de trésorier par exemple, défense d'un grief, négociation d'une convention collective, etc. Les intellectuels ont la déformation de croire que les gens les jugent d'abord sur la beauté ou la profondeur de leurs idées. Erreur, on les juge d'abord, et avec raison, sur ce qu'ils font. Un militant qui prêche la révolution mais qui est incapable, par exemple, de défendre un grief sera jugé sévèrement

---

<sup>1</sup> *La lutte syndicale chez les enseignants*, éd. Parti Pris, 1973, pp. 107-133.

par les syndiqués. Comment peut-il espérer faire croire à la Révolution s'il est incapable, pour une chose aussi simple - un grief - et dans l'immédiat, de défendre les intérêts d'un salarié ? Qu'il démontre qu'il est un dirigeant syndical techniquement compétent, et les syndiqués seront alors prêts à débattre ses idées.

Ce postulat pose la question du rôle du CAP (Comité d'action politique) syndical et de sa liaison avec le syndicat. Le CAP syndical joue par rapport au syndicat local le même rôle que les Conseils centraux par rapport aux Fédérations. C'est parce que, traditionnellement, les Fédérations ont été incapables de dégager les implications politiques de leurs luttes syndicales que les Conseils centraux ont été amenés à pallier cette lacune, à être, en quelque sorte, les béquilles politiques des Fédérations. Mais il ne faut pas prendre les béquilles pour des jambes. Si la division organique entre Conseils centraux et Fédérations est actuellement nécessaire, elle comporte cependant le danger de dissocier ce qui doit être étroitement uni au sein du syndicalisme : la lutte économique et la lutte politique. De même, au niveau local, le CAP syndical doit se donner comme fonction de travailler au développement d'un syndicat local dynamique et fort, d'œuvrer à unir étroitement luttes syndicales et luttes politiques. Or, actuellement, trop souvent les CAPS syndicaux sont les refuges des gens de "la gauche" qui se donnent l'impression d'être efficaces en y menant des discussions idéologiques, en discutant et diffusant des documents. La droite est alors bien contente d'occuper les postes syndicaux et d'assurer son hégémonie sur les syndiqués. Elle distribuera, quelquefois, de façon presque amicale, des taloches aux gens du CAP syndical pour se démontrer qu'elle a la situation bien en main. Le CAP syndical, s'il ne veut pas être réduit au verbiage inefficace, doit orienter son action sur l'organisation syndicale. D'ailleurs, une bonne façon d'empêcher un tel CAP de devenir une chapelle sans influence consiste à le subordonner aux structures syndicales. Les militants du CAP syndical sont alors obligés de tenir compte des membres afin que leurs initiatives soient entérinées par les syndiqués.

2. Les intellectuels sont tout naturellement portés à penser que ce sont les idées qui font évoluer les gens. Or, les idées ne sont écoutées ou découvertes que lorsqu'elles viennent expliquer des expériences faites antérieurement. L'action, la pratique et l'expérience sont l'humus sur lequel peuvent germer des idées. Sans cet humus, l'idée ne peut être plus féconde qu'un caillou. L'expérience précède toujours la pensée : c'est vrai pour tous, y compris pour les intellectuels les plus abstraits. Aussi, faut-il orienter son activité syndicale vers l'action, vers la pratique, et non premièrement, sur des débats idéologiques. C'est à partir des actions et des expériences menées conjointement avec tous les syndiqués qu'on peut susciter la réflexion. La pratique doit toujours précéder la discussion, même si la théorie doit nécessairement guider l'action.

3. Afin de limiter la tendance des syndicats à se bureaucratiser et pour contre-carrer leur intégration possible au système capitaliste, il faut susciter des luttes permanentes à la base qui, pendant et entre les périodes de négociation, sous une forme ou sous une autre, contestent le pouvoir patronal. Il faut donc que le syndicat soit présent dans tous les lieux de l'entreprise où des conflits peuvent être soulevés. La structure du conseil syndical que nous proposerons a précisément comme fonction d'assurer la présence syndicale dans tous les lieux de l'entreprise, en reflétant sa structure.

4. Il ne s'agit pas que de lutter contre le pouvoir patronal, il faut aussi remporter des victoires et les exploiter. Certains gauchistes, qui veulent lutter jusqu'au bout, négligent l'analyse du rapport de forces et se comportent comme s'il n'y avait aucune différence entre une victoire et une défaite. Or, si les victoires galvanisent les forces et entraînent chez les syndiqués l'espoir de nouvelles victoires, la défaite démoralise et affaiblit la combativité des syndiqués. Nos enquêtes démontrent les effets de défaites : au niveau local, le syndicat de l'école secondaire St-Luc qui, de défaites en défaites, est passé de syndicat très combatif à un état de démoralisation à peu près total ; au niveau régional, l'Alliance qui, après les défaites du Bill 25 et de la lutte contre la déclassification, ne s'est comportée, durant le Front commun, guère mieux qu'un syndicat de boutique.

On ne peut toujours gagner : le croire consisterait à sous-estimer la force et l'intelligence de la classe dominante. Mais il faut, par une analyse attentive du rapport de forces tel qu'il existe à telle époque et dans telle conjoncture, pouvoir déterminer jusqu'où on peut aller et ce qu'on peut en retirer. L'important, au niveau syndical, n'est pas tellement le contenu de la victoire (qui ne peut jamais renverser le pouvoir patronal), que la possibilité pour les syndiqués de constater que les efforts fournis sont compensés par les résultats obtenus.

5. Ceux qui s'occupent d'activités syndicales sont habituellement les éléments les plus politisés ainsi que les syndiqués qui ont eu à faire face à l'arbitraire patronal. Cet arbitraire est d'ailleurs une des attitudes par laquelle, involontairement, les patrons provoquent le développement de la conscience politique chez les syndiqués.

La "gauche", si elle occupe les postes de direction syndicale, doit assumer des prises de position de plus en plus progressistes, tout en protégeant son hégémonie sur le centre et en neutralisant la droite. C'est pour s'être coupée du centre par des prises de position qu'elle n'avait pu lui faire adopter que la gauche du syndicat des professeurs du CEGEP Edouard Montpetit a brisé le syndicat et l'a réduit, du syndicat le plus dynamique de la FNEQ, à un syndicat moribond.

Prendre des positions de plus en plus progressistes tout en assurant l'unité syndicale, voilà ce qu'il faut réaliser. Car un syndicat divisé est un syndicat faible, peu combatif et à la merci du pouvoir patronal. Et ce ne sont pas des déclarations à l'emporte pièce qui changeront cette réalité.

Cette unité syndicale ne doit pas être vue uniquement en termes politiques : la gauche, le centre et la droite. Elle doit aussi être pensée en termes de secteurs, et d'ailleurs les divisions politiques s'incarnent habituellement dans des secteurs différents. Je n'énumérerai ici que quelques-unes de ces divisions que je reprendrai d'ailleurs plus loin dans le cours de l'exposé. Division parmi les syndiqués entre "valeurs professionnelles" et "valeurs syndicales", la droite jouant sur les premières, la gauche sur les secondes. Divisions entre secteur professionnel et secteur général, entre chefs de groupe ou directeurs de Département et simples professeurs, entre représentants des professeurs dans l'administration et syndiqués, entre professeurs de telle et telle discipline, etc.

6. L'important, dans le syndicalisme, c'est les syndiqués. Il faut s'efforcer d'obtenir une bonne convention, de bien la défendre et de contrer le pouvoir patronal. Mais tous ces objectifs sont des moyens pour atteindre l'objectif essentiel dans le travail politique au niveau syndical : élever la conscience politique des syndiqués. Ce postulat a deux corollaires.

**Premièrement**, que les structures d'une Fédération ou d'un syndicat national ou régional doivent être orientées pour donner le maximum de contrôle et de pouvoir au syndicat local. Les structures de l'Alliance, complètement centralisées au sommet, font en sorte que ce syndicat est absolument incapable de contrer le pouvoir régional de la C.E.C.M. et incapable de contrer l'administration au niveau de l'école<sup>1</sup>. À l'Alliance, le syndicalisme est l'affaire des permanents et du Conseil d'administration syndical ; la vie syndicale est à peu près totalement absente des autres niveaux. Ce que nous avons dit pour l'Alliance s'applique mutatis mutandis pour la C.E.Q. Aussi, si l'Alliance et la C.E.Q. veulent vraiment développer un syndicalisme engagé et combatif, elles devront entreprendre progressivement une profonde et radicale réforme de structures et répartir l'assiette fiscale de façon à donner aux membres eux-mêmes les pouvoirs ainsi que les moyens matériels d'agir.

**Deuxièmement**, le moins qu'on puisse attendre de dirigeants syndicaux c'est qu'ils respectent leurs membres. Or, certains dirigeants, lorsqu'ils parlent de leurs membres, n'ont que des propos méprisants comme si ceux-ci n'avaient que défauts tandis qu'eux jouiraient de toutes les vertus. Le mépris pour les salariés est un des traits caractéristiques des classes dominantes. Le mépris est un des moyens par lesquels elles se donnent bonne conscience et justifient leur domination. Lorsque des dirigeants syndicaux font preuve d'un semblable mépris, c'est le signe non seulement de l'influence idéologique de la bourgeoisie sur eux, mais aussi un faux-fuyant par lequel ils se cachent à eux-mêmes leur incapacité d'assurer leur hégémonie sur leurs membres tout en leur donnant une orientation progressiste.

7. Pour permettre la plus grande participation à la vie et à la lutte syndicales, il faut répartir au maximum les tâches syndicales - afin d'impliquer dans la pratique, le maximum de membres - et leur assurer le contrôle sur l'appareil syndical. Car on ne participe vraiment à une activité que dans la mesure où on la contrôle et dans la mesure où on y exerce des responsabilités précises. De plus, pour susciter la participation, il faut donner aux membres le maximum d'informations. C'est en s'impliquant dans les luttes syndicales et en s'informant que les membres développeront leur conscience politique. La structure et le mode de fonctionnement que nous proposons cherchent, entre autres, à répondre à ces objectifs.

8. La conscience politique se développe d'abord dans le milieu du travail. Si le travailleur est incapable d'identifier le rôle objectif de son patron dans l'entreprise ainsi que les rapports qu'il entretient avec la classe dominante, s'il est incapable de se

<sup>1</sup> Mathias Rioux avait déjà fait cette analyse et proposé une réforme des structures de l'Alliance, in "Mémo aux membres du Conseil d'Administration de l'Alliance", jeudi le 5 mars 1970.

solidariser avec les autres salariés de l'entreprise ainsi qu'avec ses autres camarades syndiqués, il ne pourra jamais atteindre une conscience politique aux niveaux économique et politique. L'orientation idéologique que nous proposerons cherche à atteindre ce but.

9. Enfin, l'objectif politique ultime de la lutte syndicale est de pouvoir contester dans le travail même le rôle que veut nous y faire jouer la classe dominante. Nous disons bien "ultime", car c'est l'objectif syndical le plus important politiquement et, aussi, le plus difficile à atteindre. Chercher à réaliser un tel objectif en l'absence d'un syndicat local fort et dynamique, c'est se vouer inévitablement à l'échec. Cet objectif ne peut être que l'aboutissement d'un tenace travail syndical : il ne peut le précéder. Dans la section portant sur une politique d'enseignement, nous esquisserons ce que pourrait être une telle politique qui combattrait, au niveau de l'enseignement, le rôle que la bourgeoisie voudrait bien qu'on y tienne.

## B. Structure et fonctionnement

[Retour à la table des matières](#)

Dans la majorité des syndicats, la structure se réduit à un exécutif qui contrôle et cumule tout (information, pouvoir et tâches) et, à l'autre extrémité, une assemblée générale que l'exécutif réunit péniblement quelques fois par année ou dans les moments de crise. Avec une telle structure, il n'est pas étonnant que la participation syndicale soit faible, que la conscience syndicale soit faible.

Un des moyens privilégiés permettant de susciter une vie syndicale est de mettre sur pied un conseil syndical, intermédiaire entre l'exécutif et l'assemblée générale. Le conseil syndical - afin que le syndicat soit présent dans tous les lieux de l'établissement et pour se donner la base matérielle d'unité entre les professeurs des différentes disciplines - doit être formé de représentants, selon une certaine proportion, de tous les départements ou de toutes les disciplines de l'institution. Le conseil syndical doit avoir tous les pouvoirs entre les assemblées générales. L'exécutif ne doit prendre aucune décision sans se référer au conseil syndical. Les délégués participeront d'autant plus au conseil syndical qu'ils seront certains que c'est le lieu où, entre les assemblées générales, se prennent les décisions. Le conseil syndical deviendra ainsi l'endroit où se forment des militants : le conseil syndical deviendra ainsi le cœur qui alimente la vie syndicale.

La composition de l'exécutif doit, en plus d'inclure les principales fonctions syndicales (président, vice-président, secrétaire et trésorier) refléter les grands secteurs de l'institution (par exemple, professionnel et général) ainsi que sa répartition géographique (par exemple, les pavillons). La composition de l'exécutif, comme celle du conseil syndical, doit refléter les structures de l'institution afin d'être présent partout et d'assurer une unité entre les syndiqués de différents secteurs. L'exécutif doit être l'organisateur de la vie syndicale. Il doit penser les plans d'action et tracer les grandes lignes d'orientation du syndicat. C'est lui, en définitive, qui prépare et soumet au

conseil syndical la matière des débats. Mais pour être efficace, il doit accepter entièrement le contrôle du conseil syndical.

Le conseil syndical est contrôlé de deux façons. D'une part, par l'assemblée générale qui prend toujours les décisions finales et, d'autre part, par les départements ou groupes de professeurs qui ont élu les délégués. Un des rôles principaux du délégué - en plus d'être responsable de l'application de la convention collective au niveau de son département - est de servir de lien entre le conseil syndical et le groupe de professeurs qu'il représente. C'est lui qui doit informer les professeurs de son département des positions votées au conseil syndical et doit défendre auprès de celui-ci les positions prises par son département. De plus, afin de consolider encore plus le contrôle des membres sur l'appareil syndical, il est bon que tous les élus, du délégué au président, soient révocables en tout temps.

Ici, quelques remarques s'imposent. Une structure n'est qu'un moyen pour réaliser certains objectifs, et non une fin. Si, avec une structure différente, on peut atteindre les mêmes objectifs - contrôle des syndiqués sur l'organisme, information et participation des membres - tant mieux. Il semble que ce soit le cas au syndicat des professeurs du CEGEP de Rosemont. Le fait qu'il n'existe qu'un pavillon et que les syndiqués puissent se réunir en assemblée générale au moins un après-midi par semaine sur le lieu de leur travail, lié sans doute aussi à un développement syndical original, permet de comprendre que l'Assemblée générale puisse se réunir fréquemment avec une grande participation des membres. Dans un tel cas, l'assemblée générale peut jouer les fonctions que nous attribuons au conseil syndical, et celui-ci est peut-être alors inutile.

Il existe une autre situation où le conseil syndical ne peut être adopté : dans un syndicat où le nombre de membres est trop restreint. À l'école élémentaire de Verdun, par exemple, où il n'y a qu'environ 25 professeurs, construire un conseil syndical entre l'exécutif et l'assemblée générale entraînerait une structure lourde et complètement inefficace. L'assemblée générale peut ici jouer le rôle du conseil syndical et contrôler son exécutif. L'exécutif, ici comme ailleurs, en plus d'inclure des représentants pour les différentes fonctions syndicales, pourrait comprendre des représentants, par exemple, des différents degrés scolaires. Il s'agit toujours de trouver la structure qui permette le mieux d'informer les membres, d'assurer leur participation à la vie syndicale et de favoriser leur contrôle sur le syndicat. Mais pour cela, il faut au moins qu'il y ait une structure. À l'Alliance, comme nous l'avons vu, il n'y a aucune structure syndicale au niveau de l'école.

Avec le conseil syndical, l'information se fait surtout par l'intermédiaire du délégué syndical. Il est bon aussi de rejoindre l'ensemble des syndiqués par la voie de l'information écrite, par un bulletin syndical. Si le syndicat est trop petit pour financer un tel bulletin, il peut s'unir à d'autres syndicats sur une base sectorielle ou géographique. Dans le bulletin, on peut informer les membres des problèmes syndicaux vécus au niveau local ou dans les organismes auxquels il est affilié, ainsi que débattre tout ce qui touche à la vie de l'entreprise. Un tel bulletin remplacerait de façon efficace les Journaux : publiés par les instances syndicales supérieures, journaux qui - c'est de notoriété syndicale et notre enquête le démontre encore une fois - ne sont pas lus.

Les différents représentants - par exemple, auprès des organismes syndicaux auxquels le syndicat est affilié - doivent être élus par les instances qui peuvent effectivement les contrôler, hormis les dispositions contraires prévues à la convention collective. Ceci dans le but très simple d'exercer un contrôle strict sur les représentants. Dans la structure proposée, l'instance qui peut contrôler les représentants est le conseil syndical. Que ce soient des représentants pour l'application de la convention collective (comité de griefs, par exemple), des représentants aux organismes administratifs ou de "participation" (conseil d'administration, commission pédagogique ou conseil d'école), des représentants dans les organismes syndicaux (conseil fédéral ou assemblées des délégués) ou des membres nommés dans des comités créés pour la bonne marche du syndicat (le CAP syndical), tous doivent faire rapport au conseil syndical, et celui-ci peut leur voter des mandats précis qu'ils sont tenus de promouvoir dans les organismes où ils représentent le syndicat. Ce contrôle du conseil syndical permet de défendre une même ligne syndicale à tous les niveaux et limite les possibilités de la partie patronale de diviser les professeurs en les entraînant à prendre des positions différentes dans différents organismes.

On sait que la représentation syndicale est un des objectifs syndicaux que craignent le plus les administrations scolaires et le ministère de l'Éducation. La partie patronale cherche à diviser les syndiqués en distinguant le professeur du syndiqué. Au conseil d'administration et à la commission pédagogique, la partie patronale impose que les représentants soient élus par tous les professeurs - et non par l'assemblée syndicale - ceci afin d'empêcher tout contrôle des représentants par le syndicat.

Malgré la convention collective, certains syndicats ont pu contourner de deux façons cette mauvaise volonté patronale. Soit en convoquant une assemblée syndicale immédiatement avant l'assemblée des professeurs. Celle-là élisait des représentants qui acceptaient de défendre les positions du syndicat : l'assemblée des professeurs - étant composée dans sa presque totalité de syndiqués - ne faisait alors qu'entériner le vote déjà pris. Soit que le syndicat lançait le mot d'ordre de n'appuyer lors de l'assemblée des professeurs que les candidats qui acceptaient le mandat syndical : ceux qui refusaient étaient alors impitoyablement battus. Dans cette lutte au niveau de la représentation, deux objectifs s'affrontent : diviser pour mieux dominer (la partie patronale) ; s'unir pour mieux limiter l'arbitraire patronal (la partie syndicale).

Un problème similaire se pose au niveau des chefs de groupe ou directeurs de département. La partie patronale bataillera pour obtenir que ceux-ci soient nommés par elle-même et la représentent auprès des professeurs. Si elle gagne, ils deviendront la voix des patrons chez les professeurs et joueront le rôle d'élément de division parmi les syndiqués. Même si elle perd, elle cherchera à se les allier en mettant sur pied, par exemple, une assemblée des chefs de groupe et tentera de leur faire adopter ses positions. Aussi, il est important que le syndicat obtienne le contrôle du département sur le directeur ou, encore mieux, le contrôle des professeurs syndiqués.

Il n'y a pas de recette infallible contre les éléments de division. Il faut être vigilant, axer le travail syndical sur l'unité et la solidarité, en comprenant que la partie patronale utilisera tous les moyens pour chercher à diviser.

Nous avons vu le rôle du conseil syndical, de l'exécutif et des représentants. Cela implique beaucoup de travail et de nombreuses tâches. Afin de bien contrôler les élus, il est bon que chacun, du délégué au président, ait une fonction et une responsabilité bien précises. Ceci a, entre autres, comme effet heureux de se débarrasser des éternels

"discoureux" qui sont toujours prêts à discuter ou à proposer de nouvelles initiatives, mais n'ont jamais le "temps" de se consacrer à la moindre action précise. Il est bon aussi de distribuer les tâches parmi le plus grand nombre de syndiqués selon le principe : une tâche, une personne. Ceci afin de répartir au maximum le pouvoir et d'engager le plus grand nombre de membres dans la vie syndicale. C'est aussi la seule façon de former des militants syndicaux, ce qui va à l'encontre du cercle vicieux dans lequel s'enferment les exécutifs de certains syndicats qui refusent de distribuer les tâches parmi les membres sous prétexte qu'ils sont les seuls compétents. Comme si chaque militant syndical n'avait pas appris dans et par la pratique...

Enfin, la vie syndicale comporte un minimum de moyens matériels : un local dans le lieu de travail ou tout près, où les militants peuvent se réunir, un embryon de secrétariat pour préparer le matériel à diffuser et un budget suffisant pour au moins faire fonctionner le secrétariat. La vie syndicale à la base implique donc une répartition de l'assiette fiscale qui laisse un minimum d'argent au niveau local. Ces moyens matériels devront être plus ou moins étendus selon l'importance numérique du syndicat. L'idéal est évidemment d'obtenir un libéré - même à trois quarts de temps comme au CEGEP de Rosemont - ce qui permet d'assurer au moins une certaine permanence au secrétariat.

## C. L'orientation idéologique

[Retour à la table des matières](#)

Dans nos quatre enquêtes, les professeurs, de l'élémentaire au CEGEP, ne s'identifient pas complètement aux autres salariés. Ils se réfèrent toujours à deux systèmes de valeurs opposées, les valeurs professionnelles et les valeurs syndicales.

Cette question pose le problème de la nature de classe des enseignants. Cette référence à un double système de valeurs est-elle un signe de la nature petite-bourgeoise des enseignants ou est-elle un des effets de l'influence des appareils idéologiques de la bourgeoisie ? On sait que, depuis une dizaine d'années, les marxistes se sont engagés dans de complexes débats pour éclaircir cette question. Entre la position de Poulantzas qui identifie à peu près toutes les couches intermédiaires à la petite-bourgeoisie et celle de Bon et de Burnier qui les identifient à la nouvelle classe révolutionnaire, de nombreuses positions sont possibles et ont été effectivement défendues. La position de Céline St-Pierre, qui classe les professeurs parmi la nouvelle petite-bourgeoisie, me semble la plus juste <sup>1</sup>. Cette nature de classe des enseignants expliquerait pourquoi certains objectifs syndicaux et politiques sont difficilement réalisables chez les enseignants, mais ne modifierait en rien la validité de ces objectifs. Il s'agit, dans une perspective d'alliance de classes, de sensibiliser les enseignants aux positions de la classe ouvrière, tout en les dégageant de l'influence de la bourgeoisie.

---

<sup>1</sup> "[De l'analyse marxiste des classes sociales dans le mode de production capitaliste](#)", *Socialisme québécois*, no 24 (1974) : 9-33. [Article disponible en texte intégral sur le site web de la bibliothèque Les Classiques des sciences sociales - JMT]

Ceci dit, il faut oeuvrer à briser cette dichotomie entre valeurs professionnelles et valeurs syndicales. L'un des moyens est précisément, nous l'avons vu, la reconnaissance syndicale, par laquelle le syndicat exerce un contrôle sur tous les représentants des professeurs. Un autre moyen consiste à définir une politique d'enseignement que les syndicats et les syndiqués pourraient défendre dans leurs institutions respectives. Mais, quels que soient les moyens utilisés, il s'agit de subordonner les prétendues valeurs professionnelles aux valeurs syndicales, de dégager le contenu politique inhérent aux problèmes de l'enseignement.

Le travail pour amener les professeurs à s'identifier aux autres salariés comporte deux tâches parallèles que nous analyserons successivement : l'identification des administrateurs scolaires comme des "boss" et la solidarité avec les autres salariés.

Le rôle objectif des administrations scolaires est d'administrer les politiques du ministère de l'Éducation qui, lui-même, les définit en fonction du système capitaliste dans lequel on vit. Les principaux d'école, les directeurs de CEGEP, enfin l'ensemble des administrateurs scolaires, jouent dans le système d'éducation, un rôle similaire à celui qu'exerce, dans l'entreprise privée, le contremaître ou le directeur d'une succursale. Ils sont parties liées au système, aux classes dominantes et ils en sont, qu'ils le veuillent ou non, les chiens de garde.

La lutte de classe doit originer de l'entreprise : les enseignants doivent donc identifier la nature de "boss" de leurs administrateurs locaux. Or cela leur est difficile pour plusieurs raisons. Par exemple, dans de petits établissements comme à l'école élémentaire de Verdun, où s'établissent naturellement des liens étroits et paternalistes entre le principal et les enseignants. Mais il y a d'autres causes qui, elles, peuvent être modifiées par les syndicats. Les administrateurs sont souvent d'anciens professeurs et les syndiqués sont naturellement portés à les considérer comme des collègues-pédagogues. Cette considération est renforcée, dans certains syndicats, par les clauses sur la promotion qui incitent les professeurs à devenir des administrateurs, tout en leur permettant de revenir, quand ils le veulent, dans l'unité de négociation. Ces clauses sur la promotion - exemple typique de collaboration de classes - devraient être rayées de toute convention. Si le salarié veut devenir un "boss", c'est son choix, mais ce n'est pas au syndicat de favoriser ce choix ni de protéger le nouvel administrateur. Que celui-ci soit un ancien collègue ne change rien à la fonction objective qu'il doit accomplir. Car ce n'est pas l'individu qui fait la fonction ; c'est le contraire. Que l'autonomie relative existante entre les différents rouages du système scolaire permette aux administrateurs, dans certaines conjonctures, de prendre des positions plus ou moins progressistes ou réactionnaires, ne change rien fondamentalement à leur fonction d'administrateur. Les professeurs du CEGEP de Rosemont l'ont bien appris qui pensaient un certain temps qu'un administrateur, parce qu'il était un ancien professeur et, de plus, un ancien syndicaliste, n'était pas véritablement un administrateur, n'était pas un "boss".

De même, il ne faut pas aller dans les pseudo-organismes de participation (conseil d'administration, commission pédagogique et conseil d'école) dans une perspective de collaboration ou de cogestion. La cogestion - l'expérience d'à peu près tous les CEGEPs l'a démontré - est un mécanisme qu'utilise la partie patronale pour mieux intégrer les professeurs et les étudiants aux politiques du ministère de l'Éducation. Il faut être présent à ces organismes, mais pour s'informer, Pour contrôler les décisions

que l'administration a les pouvoirs, de toute façon, de prendre sans et contre nous, pour y jouer en quelque sorte le rôle que joue l'opposition officielle dans un système parlementaire. Le syndicat, dans la mesure où il contrôle ses représentants et dans la mesure où ceux-ci vont à ces organismes en s'étant préalablement réunis et préparés, pourra utiliser ces lieux comme d'autres champs de bataille. Les représentants des professeurs se serviront alors du conseil ou/et du bulletin syndical pour informer tous les syndiqués de la bouillie brassée dans ces organismes. La définition d'une politique d'enseignement peut aussi permettre de consolider le travail des représentants en leur donnant des objectifs précis à défendre, au lieu d'être, comme actuellement, uniquement sur une position défensive, répondant aux propositions de l'administration. Celle-ci, à cause des moyens à son service et du temps dont elle dispose, est toujours mieux préparée que les représentants syndicaux. Une politique d'enseignement ainsi que des réunions préalables peuvent aider à contrer cette préparation de la partie patronale.

Il est bon, également, pour tracer une frontière bien nette entre le syndicat et l'administration et pour limiter les possibilités de celle-ci d'intégrer celui-là, que les membres de l'exécutif ne puissent pas statutairement faire partie des organismes dits de participation : C.A., C.P., conseils d'école, etc.

Il ne s'agit pas seulement de subordonner les valeurs dites professionnelles aux valeurs syndicales et d'identifier clairement la fonction patronale de l'administrateur local, il faut aussi susciter, en partant de l'institution même, une solidarité parmi les différents types de salariés et entre les professeurs et les étudiants. La solidarité de classe ou d'alliance de classes se crée d'abord au niveau du lieu de travail.

Nos enquêtes le démontrent : il n'existe pratiquement aucune relation syndicale entre les professeurs et les employés de soutien, et ceux-là ignorent totalement les problèmes que ceux-ci doivent affronter. Même s'ils se côtoient quotidiennement, ils le font pratiquement comme des étrangers. Il existe plusieurs moyens qui pourraient être utilisés pour briser cette séparation néfaste et pour créer la solidarité (rencontre des exécutifs, bulletins d'information communs, etc.) ; il ne s'agit que de les imaginer et de les utiliser. Ce problème de solidarité est rendu plus complexe dans les universités où les professeurs ont quasi une relation patronale avec des secrétaires. Là, il y a tout un travail d'éducation long et pénible à effectuer pour apprendre aux professeurs à traiter les secrétaires sur un pied d'égalité.

Il y a aussi le problème des relations entre professeurs et étudiants, tant au niveau des cours, qu'au niveau de certains organismes où ils sont conjointement représentés (commission pédagogique dans les CEGEPs, par exemple), qu'au niveau de l'organisme qui les représente, s'il existe. Ce problème est rendu plus complexe par le fait que les professeurs sont tentés, par un mécanisme psycho-sociologique bien connu, de transposer sur les étudiants le me-me type de répression auquel ils sont soumis et de défendre contre eux la mince marge de liberté que leur concède l'administration. Il y a également ici un travail considérable et intensif d'éducation à entreprendre pour amener les professeurs à considérer les étudiants comme des égaux. Ce travail peut être efficacement accéléré si les étudiants sont organisés et peuvent ainsi devenir des interlocuteurs structurés face au syndicat. Dans une perspective d'entente et en faisant des compromis réciproques, les deux organismes peuvent ainsi jeter les bases d'une solidarité réelle et, avec les employés de soutien, faire front commun face à l'administration dans tous les domaines où il peut y avoir confrontation. À la commission pédagogique, par exemple, lorsque les professeurs et les étudiants s'entendent, s'orga-

nisent et se préparent conjointement, ils peuvent forcer dans ses derniers retranchements la partie patronale. La définition et l'adoption d'une politique d'enseignement par le syndicat peuvent aussi, dans la mesure où cette politique est acceptable pour les étudiants, faciliter la définition d'une politique commune et consolider les liens professeurs-étudiants face à l'administration. Mais une des bases essentielles pour assurer cette solidarité est l'organisation étudiante. Aussi les professeurs doivent-ils appuyer toute tentative étudiante visant à s'organiser. L'expérience des dernières années l'a démontré : ce ne sont pas - en l'absence d'une organisation étudiante - des petits comités d'action politique, marginaux et marginalisés, surnageant dans l'apathie de la grande masse étudiante, qui peuvent politiser les luttes dans le milieu de l'enseignement. Évidemment, le problème professeurs-étudiants se pose différemment selon les différents niveaux scolaires. À l'élémentaire, il est difficile de parler d'organisation étudiante et de front commun ! Mais le problème de la relation professeurs-étudiants se pose là aussi et renvoie directement à une politique d'enseignement.

La solidarité, si elle doit d'abord s'établir avec les employés de soutien et les étudiants de l'institution où l'on travaille, doit naturellement s'étendre aux autres syndiqués du même secteur et de la même région. Le moins qu'on puisse s'attendre d'un syndicat, au niveau de la solidarité, c'est qu'il participe aux organismes syndicaux où il est statutairement représenté : assemblée des délégués (Alliance), conseil fédéral (FNEQ), conseils centraux de la CSN, etc. C'est loin d'être toujours le cas, comme nos enquêtes l'ont démontré. Il est bon aussi que le syndicat, par l'intermédiaire du conseil syndical, contrôle ses représentants : que ceux-ci soient tenus de l'informer des politiques votées dans les organismes où ils le représentent et que le conseil syndical puisse leur voter des politiques précises à défendre. De même, le syndicat devrait engager des débats et des discussions sur tous les documents importants adoptés par l'un ou l'autre des organismes syndicaux (par exemple, *Ne Comptons que sur nos propres moyens*). L'important n'est pas qu'un congrès adopte tel ou tel document. L'important, politiquement, c'est que les syndiqués de la base puissent connaître ce document et en discuter.

## D. Une politique d'enseignement

[Retour à la table des matières](#)

Les questions pédagogiques et les problèmes soulevés par les rapports professeurs-étudiants ne peuvent être posés rigoureusement s'ils ne sont pas situés dans le contexte global-du rôle objectif joué par le système d'enseignement dans une société capitaliste. Poser ces questions et ces problèmes, sans faire ce lien, c'est se condamner à tourner en rond, c'est se condamner à des petites réformes qui ne peuvent qu'aider à consolider le système. C'est pourquoi, nous commencerons cette dernière partie par une ébauche d'analyse du système d'enseignement, avant d'esquisser quelques objectifs que nous pourrions nous donner. Ébauche et esquisse qui renvoient donc à la nécessité d'une analyse systématique du système d'enseignement et des pratiques politiques visant à le contrer, analyse qui, dépassant ici le cadre de cet exposé, ne sera qu'esquissée.

Le système d'enseignement, sous le mythe idéologique de l'égalité des chances pour tous, tend à perpétuer les classes sociales<sup>1</sup>. Tant au Québec que dans les autres sociétés capitalistes, les fils d'ouvriers sont majoritairement condamnés à devenir ouvriers tandis que les fils de bourgeois et de petite-bourgeois deviendront bourgeois et petits-bourgeois. Les rares cas de promotion individuelle – s'ils peuvent servir à masquer ces réalités sous le mythe de la mobilité sociale – ne changent pas le rôle fondamental de l'école comme reproducteur des classes sociales. Le prolongement de la scolarité obligatoire et la multiplication des institutions d'enseignement ne font que perpétuer – sur une base élargie et en conservant les mêmes proportions – le fait que l'école favorise les fils de bourgeois par rapport aux fils d'ouvriers. Seuls les mythologues ont pu être étonnés des résultats du rapport d'enquête démontrant que l'UQAM, université soit-disant populaire, avait le même type d'effectifs étudiants que l'Université de Montréal, les fils d'ouvriers y formant moins de 20% de la population étudiante.

Par quels mécanismes l'école reproduit-elle les classes sociales ? Par quels mécanismes opère-t-elle la sélection ? Comme le montrent Baudelot et Establet<sup>2</sup>, cette sélection prend sa source à l'école primaire et on peut dire que, dès la fin de celle-ci, les dés sont jetés et la partie est jouée.

Le rôle déterminant est exercé par l'apprentissage du langage écrit, qui renvoie lui-même à l'apprentissage de la lecture. Les classes sociales ont des pratiques linguistiques différentes, qui renvoient à des conditions matérielles différentes d'existence. Or l'école tendra à nier la pratique linguistique de la classe ouvrière pour lui imposer celle de la petite-bourgeoisie. Elle cherchera à refouler toute expression orale qui entre en contradiction avec le "français scolaire", le français de Jean-Marie Laurence. Comme le disent Baudelot et Establet, "le bon français" imposé par l'école primaire entre en contradiction avec les discours produits dans la classe d'origine : c'est le cas des enfants des classes populaires. Cette contradiction peut prendre concrètement deux formes : t'ou bien l'enfant ne sait pas parler parce que chez lui on parle peu ou pas ; ou bien (et c'est le cas le plus fréquent) il sait parler, mais il parle autrement et surtout, d'autre chose"<sup>3</sup>. on réprimera toute expression spontanée du fils d'ouvrier en lui reprochant son langage vulgaire et incorrect, son "Joual". Qu'il puisse communiquer son univers quotidien par le "Joual" n'a aucune importance : ce qui est important c'est le cadre, le code du bon français. Aussi on lui apprendra à lire et à écrire en l'empêchant de parler. De plus, on ne lui parlera pas de lui, de ce qu'il vit quotidiennement dans son milieu familial, mais on lui parlera des enfants de petits-bourgeois dans une famille petite-bourgeoise. Tant au niveau du contenu que de la forme, les enfants de bourgeois et de petits-bourgeois se retrouveront dans leur univers et seront donc, naturellement, des élèves "brillants" tandis que la plupart des enfants d'ouvriers seront qualifiés de "cancres". L'ensemble du système d'enseignement ne fera que reproduire cette première discrimination en éliminant peu à peu les fils d'ouvriers et en faisant en sorte que l'université soit le lieu privilégié où les fils de bourgeois et petits-bourgeois apprendront comment ils pourront remplacer leur père dans la "direction" de la société capitaliste. Les examens ne feront que sanctionner cette discrimination exercée au niveau du contenu et de la forme même de

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : "L'école reproduit les classes sociales", in *L'école au service de la classe dominante*, Manifeste présenté au XXIIe Congrès de la C.E.Q., Juin 1972.

<sup>2</sup> *L'école capitaliste en France*, Maspéro, 1971.

<sup>3</sup> Baudelot et Establet, opus cité, p. 232.

l'enseignement. D'ailleurs, la majorité des fils d'ouvriers "s'éliminera" d'elle-même, sachant que les chances objectives qu'un fils d'ouvrier parvienne au sommet du système scolaire sont très faibles <sup>1</sup>.

Le système scolaire ne reproduit pas seulement les classes sociales, il tend aussi à reproduire, d'une part, des ouvriers passivement soumis à l'idéologie dominante et, d'autre part, les cadres du système capitaliste qui seront les interprètes actifs de cette idéologie <sup>2</sup>. Il cherchera à former des prolétaires soumis en tentant de les convaincre que, s'ils sont au bas de l'échelle sociale, ce n'est pas dû au système, mais bel et bien parce qu'ils n'ont pas les "dons" scolaires, parce qu'ils sont intellectuellement paresseux, etc. Par le même procédé, en oeuvrant à leur imposer une idéologie et un langage qui sont la négation de leurs conditions réelles d'existence, il provoquera chez eux une résistance généralisée à l'idéologie, donc cherchera aussi à leur enlever la possibilité de s'interroger et de comprendre l'exploitation à laquelle ils sont soumis. Chez les futurs cadres, il développera le mépris du fils d'ouvrier qui, à l'école, ne se laisse définir que par des propriétés négatives (bon à rien, turbulent, etc.). Il formera ainsi des cadres, pouvant s'exprimer, mais intégralement coupés de la classe ouvrière et de ses besoins. Le système scolaire perpétue donc, en la renforçant, la coupure entre le travail intellectuel et le travail manuel.

Ce système de reproduction idéologique est doublé d'un système de répression qui sera très sévère à l'élémentaire pour disparaître intégralement au niveau universitaire. Le contrôle de l'administration, très tatillon à l'élémentaire et très libéral à l'université, n'est que le pendant du type de formation qu'on doit donner aux futurs ouvriers et aux futurs cadres. À l'élémentaire, il faut apprendre aux ouvriers la discipline et l'obéissance. Pour les fils de petits-bourgeois qui s'y trouvent, il sera toujours possible, plus tard, au CEGEP et à l'université, d'apprendre la "liberté" et l'"expression". Ce système de contrôle de l'administration sur le professeur et de l'autorité répressive du professeur sur l'étudiant, diminuant progressivement de l'élémentaire à l'université, ne fait donc que renforcer le rôle de reproduction idéologique du système d'enseignement.

Ce rôle idéologique du système d'enseignement s'exerce à tous les niveaux et prend plusieurs formes. Au CEGEP, par exemple, où on formera les techniciens dans le secteur professionnel et, les futurs cadres dans le secteur général. Les premiers, ayant à peu près le double de cours par rapport aux seconds, apprendront des techniques et boudront, faute de temps et parce qu'aussi le contenu ne correspond pas à leurs problèmes, les cours dits de formation générale tandis que les étudiants du secteur général auront tout le temps pour apprendre "à penser", "à dire" et "à écrire". Autre exemple : l'enseignement des sciences, porteur du mythe de la neutralité des sciences, comme si celles-ci n'étaient pas au service d'une certaine classe et ne remplissaient pas des objectifs de classe précis. Nous pourrions continuer d'énumérer d'autres indices, mais ceux-ci sont suffisants, croyons-nous, pour indiquer la fonction idéologique de classe réalisée par le système d'enseignement.

Or le système d'enseignement subit une crise généralisée dans le mode de production capitaliste, et de plus en plus de professeurs - comme à l'école secondaire St-Luc et à la polyvalente X - sont portés à s'interroger sur la valeur de ce système. La

<sup>1</sup> Bourdieu et Passeron, *La reproduction*, éd. de Minuit, pp. 186-187.

<sup>2</sup> Voir "L'école transmet l'idéologie dominante", in *L'école au service de la classe dominante*, opus cité.

croissance du système scolaire - due en partie aux pressions des "classes moyennes" - a entraîné un écart grandissant entre le rythme de croissance économique et le rythme de croissance de la scolarisation. Cet écart est amplifié par l'incapacité de l'impérialisme américain à mettre un terme à son processus d'inflation, embourbé comme il l'est au Vietnam, et par le fait que la structure économique déficiente de la formation sociale québécoise subit toujours de façon plus brutale toute difficulté rencontrée par nos voisins du Sud. Les diplômés, qui assuraient auparavant statut social et salaire, sont dévalués ; les diplômés - quel que soit le secteur - n'arrivent plus à trouver d'emploi où trouvent des emplois qui les disqualifient. Le système scolaire, se développant comme un corps séparé, cherche bien à récupérer les nouveaux diplômés - plus de 607 des finissants de l'UQAM se destinent à l'éducation - mais n'y arrive plus. La déclassification des enseignants n'est pas un moyen suffisant pour ouvrir de nouveaux emplois, et l'insécurité s'étend aussi bien chez les enseignants actuels que chez ceux qui s'y destinent. Face à cette crise et face aux fonctions de classe du système scolaire, que peuvent faire les enseignants ?

Premièrement, il faut bien voir que les fonctions du système d'enseignement rendent impossible tout changement radical qui ne serait pas le résultat d'une destruction du système capitaliste et de son remplacement par le socialisme. L'école, de par sa fonction de reproduction des classes sociales et de production de l'idéologie qui assujettit les individus à ces classes, ne peut être radicalement changée sans le renversement de la bourgeoisie comme classe dominante. Seule la Chine, d'ailleurs, a posé ce problème de façon radicale et a cherché à lui apporter des solutions radicales. C'est pour avoir ignoré le rôle objectif du système d'enseignement que de nombreuses réformes pédagogiques tournent à vide ; c'est pour l'avoir négligé que de nombreuses contestations étudiantes - au lieu de contester ce rôle - n'ont été que des moyens de pression en vue de favoriser la promotion sociale des étudiants<sup>1</sup> en rendant, par exemple, plus facile l'obtention d'un diplôme.

Mais, ceci dit, quels objectifs devrions-nous envisager pour élargir les failles du système ? Quelles actions devrions-nous entreprendre pour contrer au maximum les effets idéologiques du système d'enseignement sur les professeurs et les étudiants ? J'en énumérerai quelques-unes, à titre d'hypothèses.

Il faut lutter contre les différents types de répression qui s'exercent, surtout à l'élémentaire et au secondaire, sur les professeurs, et que ceux-ci répercutent sur les étudiants. Des professeurs réprimés ne peuvent qu'enseigner de façon répressive. Une des formes de la répression est d'empêcher les professeurs d'exprimer des opinions

---

<sup>1</sup> La protestation étudiante se forme, comme telle, dans la contradiction entre un modèle de promotion individuelle (le besoin de se qualifier pour obtenir une position sociale meilleure) et l'exploitation de ce modèle par le système d'enseignement ; en somme, dans la découverte que l'école promet, mais ne donne pas (...). Dans la condition ouvrière, toute lutte renferme un noyau positif qui est le refus d'une condition aliénée, de l'exploitation, qui est une première affirmation de l'ouvrier comme sujet et non comme fonction, qui est une première tentative de recomposer en totalité son propre travail - la lutte pour le socialisme n'est que le prolongement de son besoin immédiat. Il n'en est pas ainsi pour l'étudiant : ses besoins mêmes sont aliénés et aliénants (...) En somme, tandis que l'usine nie l'ouvrier, l'école affirme et frustre l'étudiant : l'école est un rouage du mécanisme capitaliste et à travers l'école ne passe pas une contradiction antagoniste - si jamais elle s'y réfléchit. R. Rossanda, "quale metodo, quali obiettivi", in *Il Manifesto*, anno II, no. 12 (dicembre 1970) : 48-49 (traduction libre).

politiques contraires au statut quo. Dans de nombreuses écoles, les premières batailles doivent porter contre l'autoritarisme patronal et pour la liberté d'opinion <sup>1</sup>.

Les syndicats devraient aussi entreprendre de grandes campagnes d'information pour entraîner les professeurs à laisser la plus totale liberté d'expression aux étudiants, à n'utiliser envers eux aucune répression, surtout celle de type physique. Dans cette perspective, il faudrait lutter à l'élémentaire pour que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture parte de ce que l'élève dit et de sa façon de le dire au lieu de lui imposer le code et les idées de la petite-bourgeoisie. À ce sujet, il serait intéressant d'étudier les expériences tentées ailleurs par les militants dans l'enseignement, entre autres, par le petit noyau d'enseignants français qui s'inspirent de la pratique de Freinet <sup>2</sup>.

Les travaux, les textes, ... devraient être centrés sur les problèmes que vivent les familles ouvrières, sur l'histoire telle que l'a subie la classe ouvrière, au lieu d'être centrés sur l'histoire et les petits problèmes tels que perçus par la petite-bourgeoisie. Il faut donc se méfier et apprendre aux étudiants à se méfier des manuels scolaires. On aurait cependant tort de croire que le contenu de l'enseignement résume toutes les luttes que nous pouvons mener. Dans certains cours universitaires, on enseigne, par exemple, le marxisme de la même façon qu'on enseigne le fonctionnalisme, sans montrer que le marxisme n'est qu'un instrument pour mieux connaître la formation sociale québécoise et sans faire voir aux étudiants qu'ils ne peuvent avoir qu'une vue biaisée du marxisme, dans la mesure où ils sont complètement coupés de la pratique et que celle-ci détermine en dernière instance la théorie. Ce type de cours, théoriquement correct au niveau du contenu, est totalement inefficace politiquement, car il forme des intellectuels petits-bourgeois qui croient connaître le marxisme alors qu'ils n'en ont qu'une vue scolaire.

Il serait bon aussi que, dans chacune des classes, le professeur forme avec les étudiants une assemblée où chacun aurait le droit de vote et où on discuterait et déciderait en commun du programme de travail scolaire et extra-scolaire à accomplir, par exemple, dans le mois qui vient <sup>3</sup>. Ce type de collégialité aiderait à limiter la relation à sens unique que notre système d'enseignement tend à imposer entre le professeur et l'étudiant.

Il pourrait être utile de mettre sur pied dans certaines institutions des CAP regroupant les professeurs, les étudiants et les employés de soutien les plus conscients politiquement. Ces CAP seraient distincts et différents des CAP syndicaux, dont nous avons parlé antérieurement, dans la mesure où ils seraient organiquement indépendants des syndicats, où leurs objectifs ne seraient pas avant tout d'organisation syndicale et dans la mesure où ils regrouperaient les trois éléments de base de toute institution d'enseignement. La composition de ces CAP aiderait à briser les relations

<sup>1</sup> Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec (SPUQ) a pu introduire dans sa convention une clause qui protège la liberté politique du professeur, tant à l'intérieur de ses cours qu'à l'extérieur : "Tout salarié a la pleine jouissance de ses libertés politiques et académiques, qu'il soit ou non dans l'exécution de ses fonctions à l'Université et, en aucun temps, ses droits prévus ou non à la convention ne pourront être affectés à l'Université à cause du libre exercice de ses libertés". Mais il est évidemment plus facile d'arracher une telle clause à la partie patronale au niveau universitaire qu'à l'élémentaire. De toute façon, quel que soit le niveau et quelle que soit la convention, la lutte pour la liberté d'expression du professeur doit être quotidienne.

<sup>2</sup> Sur la vie militante de Célestin Freinet, lire *Naissance d'une pédagogie populaire*, d'Élise Freinet, Maspéro.

<sup>3</sup> R. Rossanda, article cité, p. 49.

autoritaires entre professeurs et étudiants et, de par l'apport des employés de soutien, limiterait le danger que comporte, pour les professeurs et les étudiants, le cercle clos des discussions idéologiques. Ces CAP pourraient être efficaces dans la mesure où ils réussiraient à se donner des objectifs d'action précis, qui ne devraient pas les couper des luttes syndicales et qui devraient leur permettre de rejoindre ceux qui ne sont pas déjà convaincus (le centre). Évidemment, l'existence d'une organisation politique de travailleurs, qui pourrait assurer la coordination des CAP au niveau de leur travail ainsi que leur permanence, serait utile. Mais une telle organisation politique est absente et, d'ailleurs, elle naîtra sans doute de l'action de ces CAP et de celle d'autres organismes similaires.

Enfin, les enseignants ne devraient pas se désintéresser des parents dans la mesure où ceux-ci sont des travailleurs et dans la mesure où ils exercent une influence sur les enfants. Le travail d'information et d'éducation politique des parents est un travail extrêmement ingrat et difficile de par la fonction idéologique que joue la famille dans le système capitaliste <sup>1</sup>. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'essayer de mettre les parents de notre côté.

Ces objectifs ne sont donnés qu'à titre d'hypothèses. Car c'est par la pratique, l'action, les expériences que les militants arriveront à définir quels sont les objectifs les plus efficaces à poursuivre, compte tenu du niveau scolaire et des problèmes spécifiques de l'établissement où ils travaillent.

---

<sup>1</sup> Althusser, Louis, "Idéologie et appareils idéologiques d'État", *La Pensée*, juin 1970.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 6

---

### Questionnaire <sup>1</sup>

#### A. Structure et fonctionnement du syndicat

[Retour à la table des matières](#)

##### 1. Quelle est la structure du syndicat ? Pourquoi cette structure ?

---

<sup>1</sup> *La lutte syndicale chez les enseignants*, éd. parti pris, 1973, pp. 134-137. Dans l'introduction de cet ouvrage, nous définissons ainsi le mode d'utilisation de ce-questionnaire :

"Quelle méthode d'enquête avons-nous choisie ? Nous avons enquêté auprès des dirigeants des syndicats locaux (...). Nous avons interrogé les dirigeants de chaque syndicat local de façon collective car ils travaillent collégalement, et, en les faisant discuter, nous pouvions percevoir et leur façon d'identifier les problèmes et leurs divisions, s'il y avait lieu. Nous nous opposons ici à la vieille conception libérale qui a imprégné si fortement les sciences sociales et qui consiste à mener des enquêtes auprès des individus, comme si l'idéologie d'une société ou d'un groupe social était égale à la moyenne statistique des pensées des individus. Nous avons préparé deux questionnaires (...) Ces questionnaires n'étaient qu'un guide pour diriger la discussion et s'assurer que tous les points seraient abordés. L'enquêteur animait la discussion, faisant en sorte que le déroulement interne de celle-ci fut respecté, tout en s'assurant que toutes les questions étaient touchées, et que leur formulation adhérait à celle des dirigeants syndicaux plutôt qu'à celle des questionnaires. Ce type d'enquête, axé sur la discussion, impliquait que les questions soient pertinentes pour les questionnés. Nous nous opposons ainsi à une autre manie des sociologues qui consiste à poser des questions absolument insignifiantes pour l'interviewé, mais qui sont supposées contenir une signification cachée et profonde pour l'enquêteur, l'homme de science. Ce type de discussion que nous avons conduit joue ainsi une double fonction : premièrement, nous donner une image assez fidèle des problèmes auxquels doivent faire face les dirigeants ; deuxièmement, susciter des discussions qui puissent entraîner chez les questionnés des remises en question, et donc, de nouvelles actions."

2. Comment les membres peuvent-ils contrôler le syndicat ?

- a. Quel est le contrôle du conseil syndical sur l'exécutif ?
- b. Quel est le contrôle de l'assemblée générale sur le conseil syndical ?
- c. Par qui sont contrôlés les délégués syndicaux ?
- d. Quels sont les pouvoirs réels et formels de chacune de ces instances ?
- e. Vos élus sont-ils révocables en tout temps ?

3. Par quels moyens informez-vous vos membres ?

- a. Avez-vous un bulletin d'information ?
- b. Les membres de votre conseil syndical ont-ils un rôle à jouer dans l'information ?

4. Comment faites-vous pour engager le maximum de membres dans les activités syndicales ?

- a. Avez-vous élu des représentants à des organismes syndicaux ou de "participation" ?  
Avez-vous formé des comités pour aider le fonctionnement du syndicat ?
- b. Par qui sont élus ces représentants ou membres de comités ?
- c. Par qui est contrôlé l'accomplissement des tâches ? Doivent-ils faire rapport devant une instance ? Cette instance peut-elle leur voter des mandats ?
- d. Les membres du conseil syndical ont-ils tous une fonction précise ?  
Par qui est contrôlé l'accomplissement de ces tâches ?

5. Quels sont les moyens matériels du syndicat ?

- a. Avez-vous un local ?
- b. Une secrétaire ?
- c. Un budget ? Comment est-il réparti ?
- d. Des libérés ?

## B. Idéologie syndicale et politique

[Retour à la table des matières](#)

1. Quels sont les objectifs du syndicat ? Pourquoi ?

## C. Rapports avec les patrons :

2. Comment les administrateurs sont-ils considérés par les professeurs ?

En tant que syndiqués, voyez-vous une différence entre l'entreprise publique et privée ?

Vos administrateurs sont-ils différents des "boss" de l'entreprise privée ?

3. Avez-vous des représentants au Conseil d'administration (C.A.) et à la Commission pédagogique (C.P.) ?

Doivent-ils informer une instance syndicale des positions qui y sont discutées ?

Si oui, laquelle ?

Peuvent-ils être soumis à des mandats précis ?

4. Les membres de l'exécutif peuvent-ils être aussi membres du C.A. ou du C.P. ?

5. Comment concevez-vous la "participation" à ces organismes administratifs (conseil d'administration et commission pédagogique) ? (Collaboration et participation ou contrôle et opposition officielle).

6. Avez-vous dans votre convention des articles sur les critères de promotion ?

Lesquels ?

Pourquoi ces articles ?

## D. Rapports avec les salariés

[Retour à la table des matières](#)

7. Vos professeurs se voient-ils surtout comme des "professionnels" ou comme des salariés ?

Trouvent-ils qu'il y a plus de différence que de ressemblance entre eux et, par exemple, les collets bleus ?

8. Quels sont vos rapports avec les employés de soutien ? En tant que syndicat ?

En tant que professeurs ?

9. Quelle est votre participation aux organismes syndicaux (conseil central, par exemple) ?

Est-ce que vous y avez des représentants ?

Doivent-ils faire rapport devant une instance syndicale ?

Si oui, laquelle ?

Est-ce que vous discutez et étudiez les politiques qui y sont votées ou mises à l'étude (par exemple, *Ne comptons que sur nos propres moyens*) ?

Si oui, comment ?

10. Quels sont vos rapports avec les étudiants ?

En tant que syndicat ?  
En tant que professeurs ?

## E. Une politique d'enseignement

[Retour à la table des matières](#)

11. Quels sont, d'après vous, les objectifs de l'enseignement dans le système actuel ?

12. Est-ce que vous êtes d'accord avec les objectifs d'enseignement du système actuel ?

Sinon, est-ce que le syndicat a une politique d'enseignement différente à défendre ?

Si oui, laquelle ?

Comment la défendez-vous ?

À quels niveaux (département, C.P., etc.) ?

Comment la diffusez-vous (chez les enseignants, les étudiants, etc.) ?

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 7

---

### Le syndicalisme au Québec depuis 1960 <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Le Front commun des syndiqués du secteur public et para-public, en 1971-1972, n'est pas le fruit d'un hasard ; il est la conséquence d'une évolution de la lutte du mouvement syndical face à l'État. Sans remonter au déluge, il me semble important de décrire cette évolution et de la situer à l'intérieur des transformations qu'a subies le Québec depuis 1960. Le caractère succinct de cette introduction implique nécessairement la répétition de certains lieux communs sur la Révolution tranquille, je m'en excuse auprès du lecteur.

Les années '60 ne marquent pas de coupure au niveau du développement économique. Comme le montre le tableau I, le produit national brut et les investissements augmentent graduellement de 1946 à 1968.

Cette croissance économique est dirigée en grande partie de l'extérieur, par l'impérialisme américain, qui accroît son contrôle sur l'économie canadienne, donc sur l'économie québécoise. De 1945 à 1965, les investissements américains au Canada sont multipliés par six, passant de deux milliards trois cent quatre millions de dollars

---

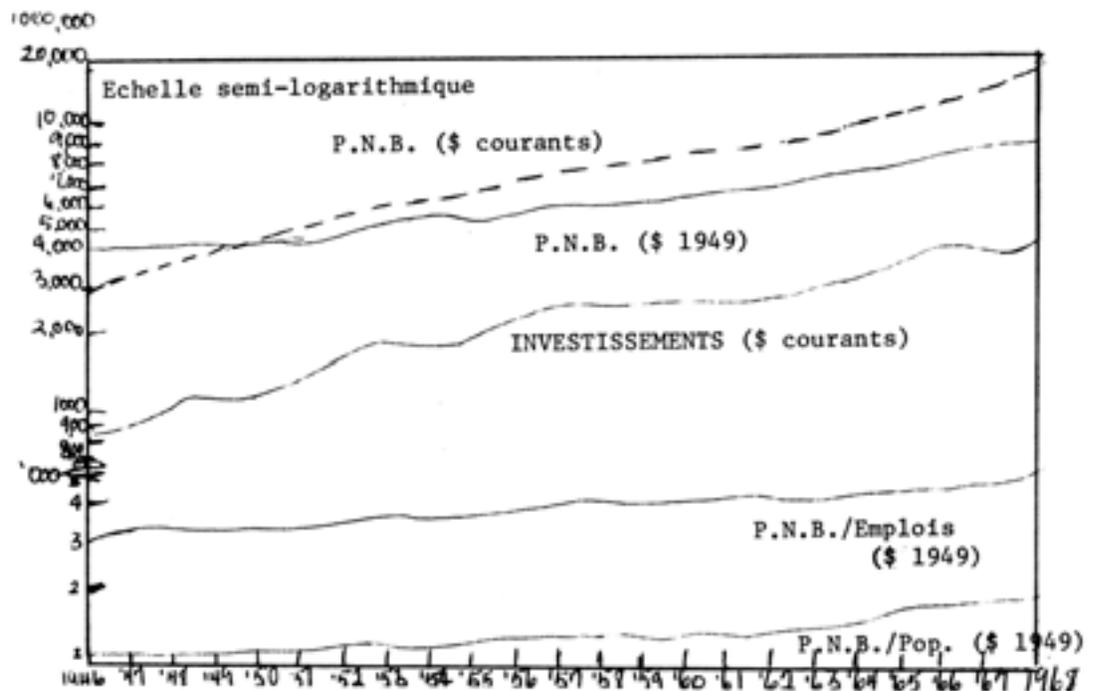
<sup>1</sup> *Les travailleurs contre l'État bourgeois* (avril et mai 1972), éd. de l'Aurore, 1975, pp. 17-46.

à treize milliards neuf cent quarante millions. Ce contrôle accru de l'impérialisme américain sur le Canada, qui réduit en grande partie celui-ci à une succursale économique des U.S.A., s'affirme particulièrement dans trois secteurs : le secteur manufacturier, le pétrole et le gaz naturel, les mines et les fonderies. De 1948 à 1963, le contrôle de l'impérialisme américain sur ces trois secteurs passe respectivement de 39 à 46%, de 0 à 62% et de 37 à 52% <sup>1</sup>.

## Tableau I

*Évolution de quelques indicateurs économiques, Québec 1946-1968.*

[Retour à la table des matières](#)



Source : Service de développement économique, Bureau de recherches économiques, (1969).

Évidemment, ce développement économique accroît l'urbanisation du Québec et modifie la répartition sectorielle de l'emploi. De 1947 à 1965, le pourcentage de l'emploi diminue dans le secteur primaire (de 24.2% à 9.2%) au profit du secteur tertiaire (de 44.5% à 58.1%), le secteur secondaire conservant sensiblement le même pourcentage (de 31.3% à 32.7%) <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Bureau Fédéral de la Statistique, cité par Lewitt, Kari, *La Capitulation tranquille*, Réédition Québec, 1972, pp. 71-72.

<sup>2</sup> Bureau de recherches économiques, Québec, 1968.

La Révolution tranquille ne consiste donc pas en une transformation quantitative ou qualitative de la structure économique du Québec, même si elle repose, comme les chiffres que nous dévoilerons plus loin le démontrent, sur une phase cyclique d'expansion du système capitaliste. La Révolution tranquille se résume essentiellement à une transformation des superstructures politiques et idéologiques afin de les adapter au stade économique atteint par le capitalisme, soit le capitalisme monopoliste d'État, transformation que les sociologues bourgeois qualifieront de "rattrapage" ou de "modernisation".

Cette transformation des superstructures s'effectue fondamentalement aux niveaux du rôle économique de l'État et de son rôle dans la formation et l'entretien de la main-d'œuvre. D'une part, l'État passe d'une conception du "laissez faire", s'inspirant d'un libéralisme dépassé, à une volonté de rationaliser et de régulariser le développement du système capitaliste, tout cela enjolivé et masqué sous le couvert du nationalisme. On assiste donc à la nationalisation de l'électricité et à la mise sur pied d'une série d'instruments économiques (S.G.F., S.O.Q.U.E.M., Caisse de dépôt et de placement, etc.), instruments dont l'objectif réel est d'améliorer le fonctionnement du système capitaliste et dont la conséquence est la consolidation de la domination de l'impérialisme américain sur le Québec<sup>1</sup>. D'autre part, pour avoir une main-d'œuvre en meilleure santé et mieux formée, l'État réorganise complètement l'appareil de santé (loi de l'assurance-hospitalisation, 1961, et loi des hôpitaux, 1962) et l'appareil scolaire (création du Ministère de l'Éducation, 1964, et application des principales recommandations du Rapport Parent).

Ces réformes de l'appareil scolaire et de l'appareil de santé enlèveront au clergé le pouvoir qu'il exerçait sur les écoles et les hôpitaux pour le remettre aux mains de l'État. Cela aura comme conséquences la baisse de prestige du clergé, la substitution de l'idéologie technocratique à l'idéologie cléricale et l'accroissement du phénomène de désengagement religieux, particulièrement à Montréal, où le taux de pratique baissera de 60% à 30%<sup>2</sup>.

Évidemment, les années '60-'70 verront la continuation du taux de croissance du secteur tertiaire par rapport aux deux autres. La Révolution tranquille accentuera cependant la rapidité de cette croissance en augmentant considérablement les effectifs du secteur public et para-public. Comme on peut le voir au tableau 2, les secteurs du commerce, des finances, des assurances et de l'immeuble et, surtout, des services accroissent énormément leur indice de l'emploi. Or les services comprennent les emplois du secteur public et para-public, et ce sont surtout ceux-ci qui expliquent la croissance énorme de l'indice de l'emploi des services qui passe, de 1961 à 1969, de 100 à 165<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Carol Jobin a, documents et chiffres à l'appui, démontré la vérité de cette assertion pour la nationalisation de l'électricité (M.A. Science politique, U.Q.A.M., 1975). Des études semblables sur les autres instruments économiques de la Révolution tranquille en arriveraient aux mêmes résultats.

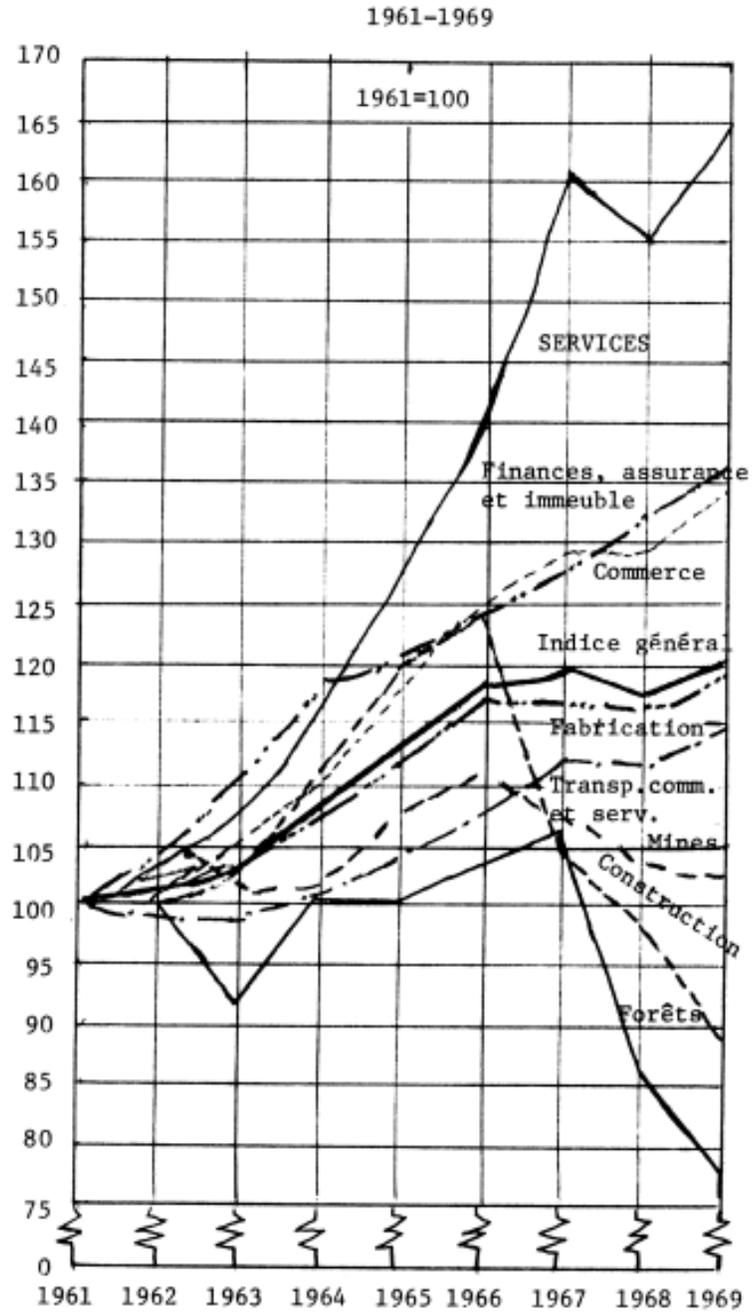
<sup>2</sup> Rousseau, Louis, "Pratique révolutionnaire et espérance religieuse", *Maintenant*, juin-sept., 1974.

<sup>3</sup> Cette première partie reprend l'analyse effectuée par Bernard Mataigne dans un document préparatoire à sa recherche sur l'évolution des mouvements de gauche, au Québec, de 1963 à 1968.

## Tableau II

*Indice de l'emploi par groupe d'industrie, au Québec, 1961-1969.*

[Retour à la table des matières](#)



Le taux de syndicalisation au Québec suit ce développement économique : de 1961 à 1967, le nombre de syndiqués augmente de 7% par rapport à la main-d'œuvre active. Cette croissance est surtout due aux remarquables progrès que fait le syndicalisme dans deux secteurs d'activités jusque-là marginalement organisés : le commerce et, surtout, le secteur public et parapublic. On sait que le nouveau Code du Travail (1964) et les modifications apportées à la Loi de la fonction publique (1965) accorderont le droit d'association et de grève à tous les travailleurs du secteur public et para-public, hormis les policiers, les pompiers et les agents de la paix, ce qui, évidemment, accéléra la syndicalisation des travailleurs dépendant de l'État<sup>1</sup>. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que durant cette période, le pourcentage des syndiqués du secteur tertiaire augmentera considérablement par rapport à celui des syndiqués des deux autres secteurs<sup>2</sup>.

C'est la C.S.N., surtout, qui profite de cette croissance du taux de syndicalisation en passant de 80,075 membres en 1960 à 205,783 membres dix ans plus tard, de sorte qu'en 1968, elle rejoint la F.T.Q. au niveau du nombre de syndiqués qu'elle représente<sup>3</sup>. Que dans cette décennie la C.S.N. multiplie par deux et demi ses effectifs dépend surtout, comme le montre le tableau 3, de la croissance de deux secteurs (les hôpitaux, + 40,000 membres ; les services publics, + 18,000 membres) et de l'ajout des fonctionnaires (+ 30,000 membres). Cette croissance phénoménale de la C.S.N. par rapport à la F.T.Q. s'explique par un certain nombre de facteurs. Premièrement, elle avait, notamment dans les hôpitaux, des bases plus solides que la F.T.Q. pour lancer des campagnes d'organisation. Deuxièmement, dans ses campagnes d'organisation, elle s'appuya sur le nationalisme véhiculé par la Révolution tranquille - nationalisme auquel étaient évidemment très sensibles les travailleurs du secteur public et para-public - pour se démarquer des unions canadiennes et surtout américaines. Enfin, les relations étroites qui existaient entre les hautes instances de la C.S.N., dirigée jusqu'en 1965 par Jean Marchand, et le Gouvernement libéral et Jean Lesage, faisaient que celui-ci favorisait la C.S.N. par rapport à ses rivales.

## A. La fin de la Révolution tranquille

[Retour à la table des matières](#)

La Révolution tranquille, qui est amorcée sous Sauvé (1959) puis Barrette (1960), prend sa véritable ascension avec la victoire du parti libéral en juin 1960 pour se clore dans les années 1966-1967<sup>4</sup>. La Révolution tranquille ainsi que sa fin marqueront

<sup>1</sup> Le nouveau Code du Travail sera aussi plus "libéral" pour les travailleurs du secteur privé. Entre autres, il supprimera la nécessité de la publication du rapport des Conseils d'Arbitrage avant que les syndiqués puissent légalement déclencher la grève.

<sup>2</sup> Sur toute cette question, voir Hervé Gauthier, "La syndicalisation au Québec", Québec Travail, Gouvernement de Québec, 1972.

<sup>3</sup> En 1968, les 39.17 de la main-d'œuvre active syndiquée se répartissaient ainsi : C.S.N., 12.2% ; F.T.Q., 12% ; syndicats affiliés à C.T.C., mais non à la F.T.Q., 5.8% ; Travailleurs alliés et Techniques du Canada et des États-Unis (T.A.T.), 0.6% ; indépendants, dont la C.E.Q., 8.5%. Voir Hervé Gauthier, article cité.

<sup>4</sup> Daniel Latouche en analysant l'évolution du budget de la province de Québec, donne les indicateurs économiques précis et détaillés sur la Révolution tranquille. Vg "La vraie nature de ... la Révolution tranquille", *Revue canadienne de science politique*, sept. 1974, VII, no 3; 525-536.

l'évolution du mouvement syndical. Je voudrais ici, à l'aide de quelques indicateurs économiques, politiques et syndicaux, tracer dans le temps cette fin et en expliquer succinctement les raisons.

La Révolution tranquille reposait, comme nous l'avons déjà dit, sur une phase cyclique d'expansion du système capitaliste, phase qui se clôt dans les années 1965-1967. Ainsi l'inflation qui s'était maintenue en bas de 3% jusqu'en 1964, pourcentage jugé "normal" par les économistes bourgeois, grimpe à 3.1% en 1965 et augmentera graduellement jusqu'à nos jours, si on excepte la baisse de 1970 <sup>1</sup>. Pour sa part, le chômage baissera, de 1960 à 1966, de 9.2% à 4.7%, avant de croître régulièrement à partir de 1967, passant de 5.3% à 8.3% en 1972 <sup>2</sup>. Donc, en 1967, le système capitaliste est carrément entré dans une phase cyclique de crise, marquée par la conjonction de l'inflation et de la récession, conjonction qui s'exprime pour la première fois depuis la fin de la grande crise de 1929, soit depuis l'application des théories de l'économiste Keynes. Évidemment, dans une phase d'expansion économique comme celle de la Révolution tranquille, les représentants politiques de la bourgeoisie peuvent se parer sous des couleurs réformistes tandis que dans une phase de récession, la liberté de manœuvre, face aux revendications et aux luttes ouvrières, est beaucoup plus limitée et commande plus la répression que les concessions,

---

<sup>1</sup> *Prix et indices des prix*, Statistique Canada.

<sup>2</sup> *Annuaire du Québec*, 1973.

## Tableau III

*Nombre moyen de syndicats et de membres cotisants,  
Fédérations et CSN, 1966-1970*

[Retour à la table des matières](#)

	1960		1966		1967		1968		1969		1970	
	Synd.	Cotisants										
Fédérations												
Bâtiments et bois	90	12,880	94	23,544	102	24,693	113	22,954	116	19,221	115	20,510
Commerce	41	4,393	75	8,022	87	9,211	91	10,892	104	13,554	109	13,482
Enseignants			2	2,644	2	3,381	2	3,930	2	3,916	3	3,311
Fonctionnaires provinciaux			1	18,382	1	25,842	1	29,428	1	28,563	1	29,662
Imprimerie & information	24	2,784	26	3,218	26	3,233	26	3,258	26	3,386	24	3,248
Ingénieurs & cadres			5	686	11	1,879	13	2,737	11	3,212	10	3,591
Métallurgie, Mines et produits chimiques	74	22,431	101	29,797	115	32,302	125	31,398	127	30,665	128	30,589
Pâtes & papiers, forêts	31	7,047	39	8,154	42	8,746	47	9,090	58	9,231	57	9,608
Services (hôpitaux)	38	9,219	105	35,110	130	40,120	142	42,237	162	45,291	175	49,263
Services publics	39	5,038	105	17,722	100	18,818	112	20,455	137	22,524	154	23,224
Textile	24	7,850	32	9,601	39	9,758	42	9,046	41	8,472	39	8,299
Vêtement	40	7,072	39	8,118	42	8,022	44	7,736	42	7,686	40	7,688
Non-fédérés	11	497	31	2,919	32	3,338	33	3,877	12	1,426	7	1,226
Agents de la Paix (entente de service)					1	2,049	1	2,066	1	2,068	1	2,082
Total (CSN)	413	80,075	658	167,917	730	191,392	791	199,102	839	199,215	867	205,783

Procès-verbal du congrès de la CSN, 1970.

Mais ces quelques indicateurs économiques doivent être complétés par des indicateurs politiques, car c'est au niveau politique que se déroule la Révolution tranquille et qu'intervient son arrêt. En 1965, Trudeau, Pelletier et Marchand entrent au Parti libéral de Pearson afin de renforcer le fédéralisme contre le nationalisme québécois véhiculé par la Révolution tranquille. En 1968, le Parti libéral, dirigé par leur nouveau chef Trudeau, remporte les élections fédérales. L'arrivée des "trois colombes" à Ottawa marque le début de la fin de l'ère de compromis instaurée par Pearson sous la pression du Québec, institue un retour au fédéralisme centralisateur et porte ainsi un coup fatal à la Révolution tranquille <sup>1</sup>. En juin 1966, l'U.N., opposant une idéologie nationaliste rajeunie face aux nouvelles visées centralisatrices d'Ottawa et s'appuyant sur le mécontentement créé par un nombre record de grèves non résolues, prend le pouvoir à Québec et renvoie le Parti libéral dans l'opposition. En 1967, le Parti libéral québécois refusant l'option nationaliste, l'aile nationaliste dirigée par René Lévesque quitte le Parti libéral et forme le M.S.A. Un an plus tard, le M.S.A. se fusionnera avec la faction nationaliste des créditistes (le Regroupement national) et intégrera individuellement les membres du R.I.N. - dont le parti se sabordera - pour former le P.Q. Le Parti québécois repose sur la nostalgie de la Révolution tranquille et sur le désir de la ressusciter pour la perpétuer. C'est pourquoi ses deux ennemis principaux sont ceux qu'il identifie comme la cause première de l'épuisement de la Révolution tranquille : le fédéralisme qui est vu comme un obstacle au développement du Québec et les représentants au Québec de la bourgeoisie financière anglo-canadienne dont le pouvoir sur le gouvernement provincial pouvoir qui s'est très clairement manifesté durant la campagne de la nationalisation de l'électricité - est jugé trop prohibitif. Ces changements au niveau des partis politiques ne doivent pas nous empêcher de voir la réorganisation des effectifs de répression de l'État face à la montée des revendications populaires : création de la Sûreté du Québec, puis prise de contrôle de la police de la Communauté urbaine de Montréal par le Ministère de la Justice.

Durant la Révolution tranquille, l'ensemble des forces progressistes, y compris les syndicats ouvriers et les étudiants, appuyaient le gouvernement provincial libéral contre les forces conservatrices ou réactionnaires (l'U.N., le clergé...) qui s'opposaient aux réformes mises de l'avant par les libéraux.

Cette "coexistence plus ou moins pacifique" avec les tenants de la Révolution tranquille se transforme en lutte dans les années 1966-1967 ou, pour la première fois dans cette décennie, le nombre de conflits ouvriers au Québec dépasse celui de l'Ontario, même si celui-ci a une main-d'œuvre syndiquée supérieure de 200,000 à celle du Québec.

---

<sup>1</sup> L'arrivée des Pelletier, Trudeau et Marchand n'explique évidemment pas le retour d'Ottawa à un fédéralisme centralisateur. Les causes des transformations ne doivent pas être cherchées dans les individus qui en sont les porte-parole, mais dans les structures économiques, politiques et sociales dans lesquelles ils oeuvrent. Cette étude n'ayant pas été effectuée, je n'utilise l'arrivée des trois colombes que comme un indicateur politique connu de ce retour d'Ottawa à la centralisation. Pour une description détaillée du changement de l'attitude d'Ottawa, voir Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les Politiques sociales et les travailleurs*, cahier IV : "Les années '60". [Série d'ouvrages bientôt disponible sur le site web de la bibliothèque Les Classiques des sciences sociales. M. Vaillancourt nous a donné son autorisation le 26 décembre 2003. - JMT]

Évidemment cette combativité accrue des travailleurs, qui pousse les centrales syndicales à l'affrontement, n'est pas sans relations avec l'adoption du nouveau Code du Travail. Les syndiqués du secteur public et para-public, qui viennent d'obtenir le droit de grève, l'utiliseront pour faire valoir leurs revendications. Comme le montre le tableau 5, de 1965 à 1971, plus de 60% des travailleurs qui ont déclenché des arrêts de travail ou subi des "lock-out" appartiennent au secteur public et plus de 40% des jours perdus à cause des conflits ouvriers leur sont attribuables. Si le second pourcentage est plus petit que le premier, c'est que dans le secteur public l'État intervient généralement plus rapidement que dans le secteur privé pour mettre fin aux conflits du travail. Les syndiqués se répartissant à peu près également entre le secteur public et le secteur privé, on voit que la caractéristique marquante des relations de travail dans les années qui nous intéressent est l'entrée massive des travailleurs du secteur public dans le domaine des luttes économiques.

**Tableau IV**  
*Grèves et lockout, 1960-1971*

[Retour à la table des matières](#)

	Travailleurs en cause au Québec	Jours perdus au Québec	Jours perdus en Ontario
1960	9,861	207,240	
1961	40,754	488,790	
1962	18,841	585,160	
1963	16,890	338,760	
1964	17,013	401,710	
1965	38,826	606,820	1,340,720
1966	99,984	1,926,890	1,356,130
1967	145,226	1,760,950	1,542,550
1968	26,552	1,003,440	2,992,090
1969	103,235	1,259,030	5,318,770
1970	73,189	1,417,560	2,547,210
1971	48,750	603,120	

Source : Annuaire du Québec, 1964-65, 1972, 1973.

## Tableau V

*En pourcentage, les proportions sont les suivantes, 1965-1971*

[Retour à la table des matières](#)

	A	B
1965	41%	67%
1966	80%	51%
1967	60%	42%
1968	60%	58%
1969	60%	14%
1970	20%	23%
1971	80%	30%

A : nombre de travailleurs du secteur public impliqués dans les grèves par rapport au nombre total des travailleurs du Québec qui ont arrêté le travail.

B : jours perdus dans des grèves du secteur public par rapport à l'ensemble des jours perdus par tous les travailleurs du Québec qui ont déclenché un arrêt de travail.

Source : Lafrenière, Jacques, "La grève dans les services publics : un droit peu délaissé au Québec", *La Gazette du Travail*, février 1974.

Face à cette montée des luttes dans le secteur public, l'État, par l'intermédiaire du Parti libéral dans les derniers mois où il était au pouvoir, puis de l'Union nationale, durcit ses positions et commence à utiliser contre les travailleurs du secteur public son appareil judiciaire.

Ainsi, l'arrivée de nouveaux dirigeants à la tête des centrales syndicales (Pepin à la place de Marchand à la C.S.N., Laberge en remplacement de Provost à la F.T.Q. et l'élection de Laliberté puis de Charbonneau à la direction de la C.E.Q.) ne seront que les phénomènes les plus apparents de cette modification de l'orientation des centrales syndicales causée par l'entrée massive des employés du secteur public sur la scène des luttes économiques.

Face à un employeur qui est aussi législateur et qui, par l'intermédiaire de l'État, peut utiliser contre les syndiqués son appareil de répression, les syndiqués du secteur public entraîneront la radicalisation et la politisation des centrales syndicales, en prenant conscience que le Gouvernement, qu'il soit libéral ou unioniste, ne peut agir qu'à l'intérieur des normes fixées par l'entreprise privée. La C.S.N., dont le membership avait été complètement modifié de 1960 à 1966 - le secteur des services et professionnels augmentant de 27.2% à 52% tandis que le secteur de l'industrie et des hommes de métier baissait 72.8% à 48%<sup>1</sup> - sera sans doute la première centrale à

<sup>1</sup> Hudon, Raymond, "Syndicalisme d'opposition en société libérale ; la culture politique de la C.S.N.". Recherche dirigée par Léon Dion et Micheline de Sève ; Laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, 1975.

être affectée par ce changement. Des 1966, au Congrès de la C.S.N., M. Pepin pourra déclarer : "Comme employeur, le gouvernement provincial ou ses agences se sont révélés parfois au moins aussi durs que l'entreprise privée (...) il nous est apparu clairement, au cours de plusieurs négociations avec l'État ou avec ses agences (...) que ces négociations se déroulaient sous l'œil vigilant des grands intérêts privés et que ceux-ci n'entendaient pas voir le gouvernement adopter à l'égard de la main-d'œuvre des attitudes plus sociales que celles dont eux-mêmes étaient disposés à faire preuve envers leurs propres employés".<sup>1</sup>

À partir de la fin de la Révolution tranquille, trois courants politiques principaux se développeront et s'affronteront au sein des centrales syndicales. L'un, dont les 3D sont les représentants les plus connus, cherchera à ressusciter la collaboration avec le parti au pouvoir. Le deuxième, actuellement prédominant dans les centrales syndicales, et dont le représentant le plus articulé est Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la FTQ et dirigeant du district québécois des Métallos Unis d'Amérique, valorisera la révolution tranquille et appuiera le parti qui s'en veut le continuateur : le P.Q. Enfin, un troisième courant, qui s'est exprimé dans certaines élections municipales, dont celle de Montréal en 1970, dans des colloques et congrès régionaux et même au congrès de la F.T.Q. de 1973, veut que les centrales syndicales mettent sur pied un parti des travailleurs qui serait, en quelque sorte, le prolongement sur la scène politique des luttes et des revendications que mènent les centrales syndicales au niveau économique.

L'extension des luttes économiques des travailleurs et la radicalisation des centrales syndicales doivent être cependant situées en perspective et en relation avec l'émergence de différentes organisations qui prennent une distance critique par rapport à la Révolution tranquille et au pouvoir bourgeois, cherchant laborieusement et péniblement à développer une alternative socialiste. Des comités de citoyens (63-65) au FRAP (68-70), des groupements populaires (associations de locataires, services juridiques, cliniques de santé, comptoirs alimentaires, garderies, ...) dans les régions urbaines aux opérations dignités en Gaspésie, du Mouvement de Libération populaire au P.S.Q., puis au F.L.P., des différents groupes effelquistes qui se succèdent de 1963 à 1970, de *Parti Pris* à *Mobilisation*, en passant par *Révolution québécoise* et *Socialisme*, à tous les niveaux se dégage un courant qui, parallèlement à l'évolution du mouvement syndical, cherche à se démarquer de l'idéologie et des partis bourgeois, oscillant entre le socialisme et la social-démocratie.

Si ces quelques remarques me semblaient essentielles pour mieux situer le Front Commun intersyndical de 1971-1972, il faut préciser davantage et voir celui-ci à la lumière des luttes syndicales qui se sont développées dans le secteur public depuis 1960, luttes que nous diviserons en trois phases : avant l'adoption du nouveau Code du Travail ; la première ronde de négociations (64-67) ; la deuxième ronde de négociations (68-70).

<sup>1</sup> Marcel Pepin cité par Louis LeBorgne, *La C.S.N. et la question nationale (1960-1973)*, thème de maîtrise, Sc. Pol., U.Q.A.M., 1975.

## B. De 1960 à l'adoption du Code du Travail

[Retour à la table des matières](#)

Avant l'adoption du nouveau Code du Travail, les fonctionnaires n'avaient pas le droit de négocier, et leurs conditions de travail étaient déterminées unilatéralement, selon la Loi du service civil, par l'employeur, tandis que les autres employés du secteur public et para-public avaient le droit de négocier selon la Loi des relations ouvrières de 1944, mais sans avoir le droit de grève, tout litige devant être soumis à l'arbitrage avec sentence exécutoire <sup>1</sup>.

Les premiers à contester pratiquement la désuétude de ces lois des relations de travail furent les employés d'hôpitaux. L'adoption de la Loi d'assurance-hospitalisation (1961) puis celle des hôpitaux (1962) entraînaient deux changements importants : croissance sans précédent des hôpitaux en terme de patients, d'employés et de coût ; passage du contrôle de l'hôpital de la direction locale, habituellement exercée par des religieuses, au Gouvernement. Avant l'adoption de ces lois, toutes les relations de travail dans les hôpitaux étaient soumises à l'idéologie paternaliste des communautés religieuses qui exigeaient de leurs employés la plus grande soumission et leur faisaient accepter des conditions salariales déplorables, en valorisant la pauvreté, la charité et le sacrifice. Bruno Meloche décrit bien le changement de mentalité qu'a entraîné le contrôle des hôpitaux par le Gouvernement : "Cela a permis une libération psychologique. À la notion de charité s'est substituée celle de la justice. Les relations se sont désacralisées. La revendication économique devenait possible et elle s'est fortement fait sentir" <sup>2</sup>. Précédant de peu cette transformation de la mentalité des employés d'hôpitaux, la C.T.C.C., en septembre 1960, prend ses distances par rapport à l'élite cléricale en se déconfessionnalisant et en devenant la C.S.N. On sait que la C.T.C.C., de par son appartenance religieuse, avait bénéficié, pour syndiquer les employés d'hôpitaux, de l'appui de certaines communautés religieuses qui se méfiaient des syndicats neutres, canadiens ou internationaux, et avait le plus souvent reproduit dans les hôpitaux un syndicalisme qui respectait les valeurs de l'institution. Cette déconfessionnalisation de la C.T.C.C., qui est le résultat d'un long processus de luttes, accélèrera donc la mise sur pied d'un syndicalisme plus combatif dans les hôpitaux.

Le premier conflit d'importance intervient en 1963 à l'Hôtel-Dieu de Montréal où les infirmières avaient décidé de se syndiquer à la C.S.N. Les négociations qui interviennent alors s'enferment vite dans une impasse. Reconnaisant que le seul recours prévu à la loi existante, soit l'arbitrage avec sentence exécutoire, n'avait jamais été

<sup>1</sup> Boivin, Jean, "La négociation dans le secteur public", *Relations industrielles*, vol. 27, no 4.

<sup>2</sup> Meloche, Bruno, "La grève dans les hôpitaux", *Socialisme 64*, no 2, p. 99. Compte tenu qu'à l'époque l'idéologie cléricale dominait la culture québécoise, les valeurs de respect de l'autorité, de dévouement, de charité et de sacrifice marquaient la mentalité non seulement des travailleurs d'hôpitaux, mais aussi des enseignants et de l'ensemble des employés du secteur public et para-public. La "libération psychologique" que décrit Bruno Meloche est donc valable, grosso modo, pour l'ensemble de ces employés.

favorable aux syndiqués, les infirmières votent la grève illégale. Mais quelques heures avant le déclenchement de cette grève, l'administration plie et fait aux infirmières des concessions suffisantes pour empêcher l'arrêt de travail.

Cette victoire entraîna la syndicalisation des infirmières de l'hôpital Ste-Justine. Le même scénario s'y produisit, mais l'administration refusa cette fois-ci de plier, et les infirmières, membres de la F.N.S., entreprirent une grève illégale d'un mois pour faire valoir leurs revendications qui portaient essentiellement sur deux points : l'organisation de l'institution ou les rapports entre l'administration et les syndiqués et la répartition des tâches. Par cette grève, les syndiqués marquèrent plusieurs points, même s'ils n'obtinrent pas gain de cause sur la promotion : les communautés religieuses, appuyées par le Gouvernement, opposèrent une résistance farouche à la demande du syndicat voulant que les promotions - par exemple, pour un poste d'infirmière en charge d'un département - soient comblées par voie d'affichage en tenant compte des critères de compétence et d'ancienneté. Mais plus que par les gains obtenus, cette grève est importante par l'enseignement qu'en ont tiré les autres employés d'hôpitaux : il leur était possible de soutenir une longue grève dans les hôpitaux pour faire valoir leurs droits.

En 1964, la lutte s'effectue aux hôpitaux Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Joseph de Lachine et Hôtel-Dieu de Valleyfield. Après avoir au préalable rejeté en assemblée générale tout système d'arbitrage, les négociations débutent au niveau local, pour se transposer au niveau régional où un nouvel échec entraîne la participation du gouvernement provincial à la négociation. Puis, nouvelle impasse qui amène l'assemblée générale à voter la grève. Quelques heures après le début du débrayage et avant que celui-ci ne se soit propagé à l'ensemble des hôpitaux de la région métropolitaine, le Gouvernement et les employeurs acceptent de ratifier presque intégralement les demandes syndicales qui portaient sur six points : contrats à forfait, droits d'ancienneté eu égard aux promotions, permutations et licenciements, classifications et salaires, vacances et les bénéfices d'assurances. Cette victoire complète du syndicat démontrait que les lois de travail existantes étaient non seulement désuètes, mais que les syndiqués avaient la force nécessaire pour ne pas les respecter.

Le nouveau Code du Travail qui est adopté en 1964, fruit de quatre versions successives, représentant chacune des nouvelles concessions aux syndicats, et qui fait ravalier à Jean Lesage ses paroles de 1962 à l'effet qu'il ne négocierait jamais avec ses sujets, est donc le résultat d'un rapport de forces. Le Parti libéral, face aux luttes qu'il menait contre l'élite cléricale et l'U.N., avait besoin du support des centrales syndicales. Or les syndiqués avaient démontré, notamment dans les hôpitaux, qu'ils voulaient avoir les mêmes droits d'association et de grève que les syndiqués du secteur privé, et la F.T.Q. avait menacé le Gouvernement de déclencher une grève générale si le Code du Travail ne leur reconnaissait pas ces droits. Le Parti libéral ne pouvait, sans risques, courir devant un tel affrontement. De plus, la rationalisation des appareils d'État, à laquelle oeuvrait le Parti libéral, exigeait une amélioration des conditions de travail des employés du secteur public et para-public, employés qui se situaient - à compétence égale - parmi les travailleurs les plus mal rémunérés du Québec. La valorisation de la fonction publique et para-publique impliquait donc qu'on accorde à ces employés les moyens syndicaux pour qu'ils conquièrent cette "valorisation".

## C. La première ronde de négociations : 1964-1967

[Retour à la table des matières](#)

La première ronde de négociations impliquait un énorme nettoyage à effectuer dans le secteur public et para-public où le patronage, le paternalisme et l'arbitraire régnaient en maîtres. De plus, les mises à pied y étaient souvent fréquentes et les salaires qui y étaient versés situaient généralement le Gouvernement parmi les plus mauvais employeurs du Québec.

À cette époque, le Gouvernement n'était absolument pas préparé, en terme d'informations, pour les négociations. Avec la Loi de la Fonction publique, il avait bien mis sur pied la Direction générale des Relations de Travail (D.G.R.T.) relevant directement du Conseil exécutif, mais celle-ci avait peu de moyens à sa disposition et ne bénéficiait pas du temps requis pour mettre de l'ordre dans le fouillis existant. Par exemple, au niveau de la gestion du personnel, il n'existait pas de feuilles de paye, ni de liste d'employés et, à plus forte raison, d'informations sur leurs années d'expérience et leurs qualifications. Au niveau salarial, les échelles variaient d'un ministère à l'autre (par exemple, 26 échelles de traitement pour les seuls cuisiniers). De plus, le Gouvernement ne contrôlait pas ce qui se négociait au niveau local par l'intermédiaire des conseils d'administration des hôpitaux et, au niveau régional, par les Commissions scolaires. Tant pour l'information que pour son pouvoir de décision, le Gouvernement était dans une position de faiblesse.

Cette première ronde de négociations fut généralement marquée par des victoires importantes des syndiqués. Pour la plupart d'entre eux, c'était leur premier contrat de travail. Il fallait régulariser les conditions de travail et rattraper le secteur privé pour les salaires versés dans des emplois équivalents. Ces objectifs furent réalisés, en grande partie, mais non sans luttes et sans grèves. Fin 1964 - début 1965, il y eut grève d'une durée de trois mois à la Régie des Alcools du Québec. Même si les syndiqués n'ont pas obtenu entière satisfaction, notamment au chapitre salarial, ils ont arraché une hausse de traitement intéressante et la sécurité d'emploi, en plus de se faire reconnaître des droits d'avancement. En 1965, les ingénieurs de l'Hydro-Québec font une grève de cinq semaines pour obtenir juridiction sur certaines catégories de travailleurs.

Vers le milieu de 1966, le Gouvernement libéral commence à adopter une attitude plus rigide face aux syndicats, politique que continuera l'U.N. Après son arrivée au pouvoir en juin 1966. En mars et en avril, le Syndicat des Professeurs de l'État du Québec (S.P.E.Q.) fait une grève et refuse d'obtempérer à une injonction de l'ancienne Commission des Relations de Travail qui avait décidé que les services des professeurs étaient essentiels à la fin de l'année scolaire. Le S.P.E.Q. réussit à arracher une des meilleures conventions collectives en milieu enseignant, notamment en obtenant une sécurité d'emploi complète. Mais la poursuite pour le refus de se plier à l'injonction

entraîna, en octobre 1968, l'emprisonnement, durant vingt jours, de treize dirigeants du syndicat.

On sait que le nouveau Code du Travail, tout en reconnaissant le droit de grève aux syndiqués du secteur public et para-public, le limitait par la question des "services essentiels". Ainsi les fonctionnaires ne peuvent avoir droit de grève si les services essentiels ne sont pas maintenus, soit par entente préalable entre les parties, soit par détermination du Tribunal du Travail. De plus, l'article 99 du Code du Travail permet au lieutenant-gouverneur en conseil, dans le cas d'une grève appréhendée ou en cours dans le secteur public, de nommer une commission d'enquête dont le mandat est de faire rapport sur le différend : après la constitution de cette commission, sur requête du procureur général, un juge de la Cour supérieure peut, s'il est d'avis que la grève met en péril la santé ou la sécurité publique, ou bien compromet l'éducation d'un groupe d'élèves, décerner toute injonction appropriée pour empêcher cette grève ou y mettre fin <sup>1</sup>. On voit que le Gouvernement se donne les moyens légaux de supprimer, par la question des services essentiels, la et quand il le veut, le droit de grève dans le secteur public. Cette question des services essentiels prend toute son importance lorsqu'on la relie aux changements, concernant l'injonction, intervenus dans le nouveau Code de Procédure civile adopté par l'Assemblée nationale dans la même période. Ces changements visent trois points : l'amende maximale passe de \$2,000 à \$50,000 ; la peine d'emprisonnement maximale, de 6 mois à 1 an ; et, surtout, un principe nouveau, contraire à l'esprit courant du droit, est introduit : par l'injonction, un juge n'allait plus seulement ordonner de ne pas faire quelque chose, mais il pourrait ordonner de faire quelque chose, par exemple, à des grévistes, de travailler <sup>2</sup>. La question des services essentiels ainsi que les pouvoirs de l'injonction, voilà l'arme que masquaient les réformes progressistes incluses dans le nouveau Code du Travail et la nouvelle Loi de la Fonction publique, arme que le Gouvernement utilisera fréquemment.

En avril 1966, soit à la même période que la grève du S.P.E.Q., les ingénieurs firent une grève de trois mois pour empêcher l'employeur de retirer de leur unité de négociation, qui en comptait 400, une centaine de syndiqués. L'employeur ne cédant pas et la désaffectation gagnant le syndicat -plusieurs syndiqués retournèrent au travail avant le règlement - cette grève fut un échec syndical. En mai 1966, des professionnels du Gouvernement déclenchèrent une grève - jugée illégale par le Gouvernement - qui dura onze semaines, sans qu'ils réussissent à faire modifier l'échelle de traitement que l'employeur (le Gouvernement libéral puis, après les élections, le Gouvernement unioniste) leur offrait, quoiqu'ils firent des gains importants quant aux règles devant guider l'intégration des professionnels aux nouveaux plans de classification, question qui, selon la Loi de la Fonction publique, n'était pas négociable, relevant directement des pouvoirs de la Commission de la Fonction publique. En juillet 1966, éclate le conflit le plus important dans l'année, la grève de la F.N.S. qui paralysera, presque totalement, pendant dix-neuf jours, le système hospitalier du Québec. Dix jours après la grève, le Gouvernement Johnson émit des injonctions contre une quinzaine d'hôpitaux psychiatriques et institutions pour malades chroniques. La F.N.S. les ignore et le Gouvernement de l'U.N. se déclarant, en opposition aux Libéraux, défavorable à cette procédure - n'intentera pas de poursuites. Face à la menace d'une session spéciale de l'Assemblée nationale pour mettre fin à la grève, la partie syndicale accepta les dernières offres monétaires du Gouvernement, et, en retour, celui-ci mit en tutelle les

<sup>1</sup> Boivin, Jean, article cité, p. 683.

<sup>2</sup> *Injonctions*, document soumis au conseil confédéral de la C.S.N., 5 septembre 1974.

hôpitaux pour régulariser et uniformiser les clauses normatives et les bénéfices marginaux dans l'ensemble du système hospitalier. Cette grève fut donc considérée, avec raison, comme une victoire syndicale.

Le milieu de l'année 1966 marque donc un durcissement des positions patronales - tant des libéraux que de l'U.N. - face aux syndicats. Mais le grand tournant au niveau des négociations dans le secteur public et para-public se situe en 1967 lorsque le Gouvernement, par la loi 25, supprima de facto le droit de grève aux enseignants de la C.E.Q. et leur imposa des conditions de traitement et de travail uniformes pour l'ensemble de la province.

La C.E.Q. avait jusqu'ici développé une stratégie complètement différente de celle qui était pratiquée par les syndicats d'employés d'hôpitaux et qui consistait à forcer le Gouvernement du Québec à négocier provincialement. Au contraire, la stratégie de la C.E.Q. vise à faire des percées locales là où le rapport de forces est le plus favorable au syndicat et à chercher, par la suite, à étendre ses conditions salariales avantageuses l'ensemble de la province<sup>1</sup>. Entre autres, la C.E.Q. cherchait à obtenir des échelles élevées dans les Commissions scolaires où elles ne s'appliquaient à peu près à personne et utilisait, ensuite, ce précédent dans les autres Commissions. La C.E.Q., comme d'ailleurs les syndiqués du secteur hospitalier, utilisait quelquefois l'arbitrage qui était alors possible sur les clauses salariales, lorsqu'elle jugeait pouvoir obtenir plus, par ce moyen, que par voie de négociation. Ainsi, à la Régionale du Golfe, la sentence arbitrale du juge Blaise Fournier accordait aux enseignants des salaires de \$1,500 plus élevés que ceux versés par la ville de New York à ses enseignants. Ces augmentations - si elles avaient été étendues à l'ensemble du secteur scolaire - auraient complètement perturbé le budget gouvernemental.

Le Bill 25 a pour objectif de briser cette stratégie de la C.E.Q. Le Gouvernement Johnson permettra à la C.E.Q. de négocier certaines modalités du décret qui tiendrait lieu de convention collective, décret qui enlevait le pouvoir de négociation aux unités locales, qui retirait des avantages qui avaient déjà été consentis aux tables de négociation en cours par diverses commissions scolaires, qui déclassifiait un certain nombre de professeurs, dont un nombre important de l'Alliance, tout en consentant certains avantages à des groupes qui avaient été traditionnellement défavorisés au niveau salarial, comme le personnel féminin et les religieux.

L'utilisation des pouvoirs législatifs de l'Assemblée nationale pour briser la grève légale des enseignants crée un précédent qui sera ensuite amplement utilisé : à l'automne de la même année, contre les syndicats des employés de la Commission de Transport de Montréal (C.S.N.) (Bill 1) ; à l'été 1970, dans le secteur privé, contre les travailleurs de la construction (Bill 38) et, au printemps 1972, comme chacun le sait, contre le Front commun (Bill 19).

<sup>1</sup> Cette stratégie différente répondait à des objectifs différents. La C.S.N., en contraignant le Gouvernement à négocier provincialement, voulait pénétrer plus facilement dans les hôpitaux où elle n'avait pu jusqu'ici obtenir la majorité légale nécessaire à l'accréditation, tout en obtenant des conditions de travail et de traitement uniformes et favorables à l'ensemble des employés d'hôpitaux. La C.E.Q. n'avait pas le premier problème car les amendements apportés en 1959 à la loi corporative qui lui avait donné naissance lui avaient accordé juridiction sur tous les enseignants de l'élémentaire et du secondaire. De plus, la C.E.Q. devait tenir compte des gros syndicats, dont l'Alliance, qui voulaient absolument conserver localement leur pouvoir de négociation.

Le Bill 25 est aussi l'occasion pour le Gouvernement d'établir certains principes sur lesquels il ne dérogera pas : 1- plus d'arbitrage sur les clauses salariales car celui-ci peut accorder des augmentations salariales qui débalancent la planification budgétaire de l'État et parce que les arbitres, en rendant leurs sentences, ne tiennent compte que de critères légaux et non pas des répercussions financières qu'elles peuvent avoir sur les autres parties du secteur public ; 2- regroupement des négociations à quelques tables provinciales afin d'éviter la stratégie des "pointes locales" mise au point par la C.E.Q. ; 3- établissement d'une politique salariale que le Ministre Masse dévoilera, en 1968, lors de la grève de la R.A.Q.

Cette politique salariale s'articule autour de cinq principes : 1- taux de salaire versé dans le secteur public doit se situer au troisième quart de l'éventail des salaires payés, pour des emplois équivalents, dans le secteur privé ; pour effectuer cette comparaison, on divise en quatre parties, pour chaque type d'emploi, les salaires payés dans l'entreprise privée ; le premier quartile (Q 1) se situe entre 1 et 25% ; le deuxième quartile (Q 2), entre 25 et 50% ; le troisième (Q 3), entre 50 et 75% ; et le quatrième (Q 4) entre 75 et 100% ; le Gouvernement voulait donc payer ses employés à Q 3 ; 2- à travail égal, salaire égal, quel que soit le secteur et quel que soit le sexe ; 3- disparition des écarts de traitement entre les régions et mise sur pied d'un système de primes d'éloignement pour les régions éloignées de l'ensemble des villes ; 4- établissement d'écarts importants de rémunération entre les emplois non spécialisés et les emplois spécialisés afin d'encourager le perfectionnement ; 5- établissement de plans de carrière pour les professionnels et les enseignants.

En août 1967, soit quatre mois après le Bill 25, Marcel Pepin, compte tenu de ce net durcissement de la partie patronale face aux syndiqués du secteur public, invite les exécutifs de la C.I.C. (qui deviendra la C.E.Q.) et de la F.T.Q. à des rencontres pour étudier les possibilités de mettre sur pied un front commun pour les prochaines négociations dans le secteur public. Aussi, avant d'aborder la deuxième ronde de négociations, il me semble important de situer dans le temps les problèmes qu'a posés l'unité intersyndicale.

## D. L'unité intersyndicale

[Retour à la table des matières](#)

Les fronts communs intersyndicaux comme la rivalité intersyndicale engendrée par le maraudage et le recrutement simultané ne sont pas un phénomène récent au Québec.

Ainsi, en 1949, lors de la grève d'Asbestos, le syndicat de la C.T.C.C. (C.S.N.) obtint l'appui des unions de métiers affiliées au C.M.T.C.-A.F.L. et des unions d'industries affiliées au C.C.T.-C.I.O. La même année, ces trois organismes firent front commun pour lutter contre le Bill 5 par lequel le Gouvernement enlevait le droit d'association aux policiers, aux pompiers et aux enseignants. En 1951, la Fédération provinciale des Travailleurs du Québec affiliée au C.M.T.C.-A.F.L. se retirait du front

commun pour s'engager dans une politique de collusion avec le gouvernement Duplessis, politique qu'elle maintiendra jusqu'à sa disparition.

En 1953, lors de la grève de Noranda Mines, le Syndicat des Métallurgistes obtint l'appui, non seulement de la Fédération des Unions industrielles du Québec (C.C.T.-C.I.O.) à laquelle il était affilié, mais aussi de la C.T.C.C. (C.S.N.). En 1954, ces deux organismes firent front commun contre le Bill 19 et le Bill 20 par lesquels le Gouvernement duplessiste visait à priver de leur accréditation les unions qui tolèrent dans leurs rangs des communistes ou qui favorisent les grèves qui sont interdites par la Loi dans la Fonction publique. Ils organisèrent même une marche de protestation à Québec <sup>1</sup>.

En 1953, les deux grandes centrales américaines (A.F.L. et C.I.O.) se fusionnent. Un an plus tard, ses affiliés canadiens (C.M.T.C.-A.F.L. et C.C.T.-C.I.O.) suivent la même démarche, signent un pacte de fusion et fondent en 1955 le Congrès du Travail du Canada (C.T.C.). En 1954, les succursales québécoises des deux unions internationales, la Fédération provinciale des Travailleurs du Québec (A.F.L.) et la Fédération des Unions industrielles du Québec (C.I.O.) se fusionnent pour former la F.T.Q. Contrairement au neuf autres provinces, la fusion ne fut pas complète au Québec, plusieurs unions industrielles refusant d'entrer dans un organisme où la majorité serait constituée des unions de métiers qui avaient, par l'intermédiaire de leur ancienne fédération, appuyé presque inconditionnellement le Gouvernement de Duplessis. Aussi, même dix ans plus tard, la F.T.Q. ne regroupera que les deux tiers des membres dont les syndicats sont affiliés au C.T.C.

Cette fusion des deux grandes unions internationales ne pouvait laisser la C.T.C.C. (C.S.N.) indifférente. D'une part, l'idéologie prévalente à l'époque était l'unité syndicale et, d'autre part, cette fusion la plaçait dans un état de relative faiblesse par rapport à sa rivale. Aussi, à son Congrès de 1955, suite au rapport du président Picard qui portait entièrement sur l'évolution du syndicalisme en Amérique du Nord et sur l'unité syndicale, la C.T.C.C. (C.S.N.) décida d'entamer des discussions avec le C.T.C. en vue de réaliser l'unité. Ces discussions durèrent plusieurs années et prirent fin en 1961 sans que ses protagonistes puissent en arriver à une entente : le C.T.C. refusant d'accorder à la C.S.N. le statut d'union nationale que celle-ci réclamait <sup>2</sup>.

De 1960 à 1966, la rivalité intersyndicale prévaut sur l'unité. La C.S.N. augmente considérablement son nombre de membres et gagne la plupart des nombreux cas de recrutement simultané qui l'oppose à la F.T.Q. et/ou au C.T.C. La rivalité syndicale se manifeste aussi par le maraudage qu'effectue la C.S.N. contre le C.T.C. Le nombre de travailleurs impliqués dans ces campagnes de maraudage augmente régulièrement jusqu'en 1965. 74% des travailleurs impliqués dans ces campagnes entre 1957 et 1967 le sont durant la période de trois ans qui va du 1er avril 1964 au 31 mars 1967 tandis que 32%, soit 11,287 travailleurs, le sont pour la seule année 64-65. Le maraudage était plutôt à sens unique : la C.S.N. contre le C.T.C. tandis que celui-ci s'occupait d'organiser les travailleurs encarcenés dans des syndicats de boutique. Mais les gains

<sup>1</sup> Levasseur, Carol, "Le syndicalisme international au Québec", recherche dirigée par Léon Dion et Micheline de Sève sur les cultures au Québec ; Laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, 1975.

<sup>2</sup> "Informations", *Relations industrielles*, vol. 23, no 2, pp. 361-367.

qu'effectuait le C.T.C. à ce niveau ne compensaient pas les pertes subies au profit de la C.S.N.<sup>1</sup>.

Cette progression de la C.S.N. au détriment de la F.T.Q. prend fin en juin 1966. Avant les élections, le Gouvernement libéral avait décidé qu'il y aurait un seul syndicat pour représenter les travailleurs de L'Hydro-Québec, mais c'est l'U.N. qui obtiendra le plus grand nombre de sièges aux élections et aura donc comme tâche d'organiser ce vote de représentation. La campagne de recrutement simultanée met ici aux prises le Syndicat canadien de la Fonction publique (F.T.Q.) et la C.S.N. La F.T.Q., ayant déjà sur place un plus grand nombre de membres que la C.S.N., et voulant utiliser un argument sonnante et percutant, soit une cotisation syndicale moindre, désirait une campagne d'un mois tandis que la C.S.N., pour des raisons diamétralement opposées, défendait une période de deux à trois mois. L'U.N., compte tenu des liens étroits qui avaient déjà existé entre elle et une fraction importante de la F.T.Q., soit celle qui était jadis représentée par la Fédération provinciale des Travailleurs du Québec, adopta la position du S.C.F.P. et celui-ci remporta le vote<sup>2</sup>. Ici, il ne faudrait pas confondre la forme de collaboration qui existait entre la F.P.T.Q. et l'U.N. de Duplessis et celle qui prévaudra entre la C.S.N. et le Gouvernement de Lesage, puis entre la F.T.Q. et l'U.N. et, depuis 1970, entre la F.T.Q. et le Ministère du Travail du Gouvernement Bourassa. Entre la F.P.T.Q. et le Gouvernement duplessiste existait une collusion pure et simple. Tandis que depuis 1960 - même si elle peut être désirée en certains hauts lieux - la collusion n'est plus possible : la syndicalisation des travailleurs du secteur public et para-public implique un minimum de conflits et de luttes qui rendent impossible la transformation de certaines formes de collaboration en collusion.

À la lumière de ces expériences, il est possible de dégager les facteurs qui influent sur la division ou l'unité intersyndicale. D'une part, il y a la volonté inhérente à chaque organisation de croître et de se développer au détriment des autres, par le maraudage ou lors des campagnes de recrutement simultanées. Cette rivalité est habituellement amplifiée par l'appui qu'accorde tel ou tel Gouvernement à telle ou telle centrale syndicale. D'autre part, il y a le désir d'unité intersyndicale des militants qui n'ont rien à gagner avec la rivalité, mais ce désir, seul, est insuffisant. Pour contrer le corporatisme inhérent aux organisations, *Le facteur qui favorise le plus l'unité syndicale est un élément extérieur au syndicalisme : c'est la partie patronale, surtout lorsqu'elle est le Gouvernement. C'est lorsque la bourgeoisie, par l'un ou l'autre de ses représentants, cherche à écraser le syndicalisme que les organisations syndicales peuvent dépasser leurs intérêts étroits et faire l'unité.*

De plus, le maraudage implique des coûts financiers importants et les luttes intersyndicales ternissent l'image du syndicalisme dans l'opinion publique. C'est pourquoi Jean Marchand, lors du congrès de la C.S.N. de 1964, suggéra de reprendre toute la question de l'unité intersyndicale et de l'orienter vers la constitution d'un code d'éthique syndical. S'ensuivit un échange de correspondances entre la C.S.N., et la F.T.Q. et le C.T.C., sans que cela ne permette de dépasser l'étape des vœux pieux.

<sup>1</sup> Roberge, Pierre, "Les conflits intersyndicaux au Québec (1957-1967)", *Relations industrielles*, vol. 24, no 3, août 1969.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur cette campagne de la F.T.Q. en vue d'obtenir l'adhésion des syndiqués de l'Hydro-Québec : Paul Bernard, *Structures et pouvoirs de la Fédération des Travailleurs du Québec*, équipe spécialisée en relations de travail, étude no 13, Bureau du Conseil privé, Ottawa, 1970, pp. 54-56.

C'est ici qu'intervient, suite au Bureau confédéral de la C.S.N. tenu en août 1967, l'invitation, adressée par Marcel Pepin à la F.T.Q. et la C.E.Q., de former un front commun dans le secteur public en vue des prochaines négociations. La F.T.Q., Après des réunions de ses différents organismes décisionnels, dont le congrès du 5 octobre 1967, décide que ce front commun devrait reposer sur des bases solides, donc sur un protocole pour les changements d'allégeance syndicale. Le C.T.C., jugeant que la F.T.Q. empiète sur ses pouvoirs, fait obstruction à la signature de ce protocole. Mais Après négociations entre la F.T.Q. et le C.T.C., celui-ci accepte le protocole pourvu qu'un des signataires soit un de ses vice-présidents. Le protocole impliquait que chacune des fédérations ou unions le signe. Or cette unanimité était difficile à obtenir, notamment pour la F.T.Q. et le C.T.C., et le protocole ne fut jamais ratifié. En outre, à cette date, les négociations dans le secteur public étaient trop avancées pour former un front commun : les syndiqués se présentèrent donc désunis face au Gouvernement.

## E. La deuxième ronde de négociations (1968-1970)

[Retour à la table des matières](#)

Le Gouvernement, pour sa part, entreprenait la deuxième ronde de négociations beaucoup mieux préparé que lors de la première. Depuis 1965, il avait rodé ses mécanismes et réussi à recueillir l'information nécessaire pour appliquer sa politique salariale. Il avait mis sur pied un comité d'experts pour coordonner les relations de travail dans le secteur public et para-public. En 1968, il nomme un Ministre d'État délégué à la Fonction publique et, en 1969, il crée un Ministère de la Fonction publique avec le double mandat d'établir la politique salariale du Gouvernement et de représenter le Gouvernement dans tous les aspects de la négociation collective <sup>1</sup>.

Les premiers à passer sous le rouleau compresseur du Gouvernement sont les fonctionnaires provinciaux qui signent et acceptent la politique salariale du Gouvernement qui se traduit, pour eux, par une augmentation de 15% sur une période de trois ans. Les syndiqués de la R.A.Q. tentent de briser ce pattern établi entre le Gouvernement et le Syndicat des Fonctionnaires par une grève de cinq mois, sans réussir à faire bouger le Gouvernement. La stratégie du syndicat reposait sur de mauvais fondements. La Régie des Alcools du Québec vivant de la vente avec profits des boissons alcooliques, le syndicat croyait pouvoir l'acculer à négocier en s'attaquant à ses revenus comme le font tous les syndicats du secteur privé. Mais la Régie, comme en 1964, favorisa la vente illicite de l'alcool et récupéra du Gouvernement

---

<sup>1</sup> En 1970, le Gouvernement restreindra les pouvoirs du Ministère de la Fonction publique qui devra dorénavant recevoir du Conseil du Trésor ses mandats pour négocier les clauses à incidences monétaires.

fédéral, par le jeu des péréquations, la majorité des revenus qu'elle avait perdus durant la grève <sup>1</sup>.

Ayant encore à l'esprit l'expérience malheureuse de leur dernière grève, les professionnels du Gouvernement signèrent rapidement et sans résistance leur convention collective. Ils firent cependant des gains sur les questions normatives. Pour sa part, la C.E.Q. dut se battre contre le rapport maître-élèves que voulut lui imposer le Gouvernement en cours de négociation. Face à la partie patronale, la C.E.Q. refuse au point de départ la grève générale et utilise différentes tactiques pour faire pression sur le Gouvernement : grèves rotatives en février 1969 auxquelles le Gouvernement répond par des injonctions ; refus d'effectuer des travaux volontaires entre mars et juin 1969 ; démissions massives durant l'été auxquelles les Commissions scolaires répondent par des non-réengagements. Selon Jean Boivin, la C.E.Q., craignant de s'aliéner l'opinion publique, modifiait ses moyens de pression juste au moment où ils commençaient à porter fruit <sup>2</sup>. Les négociations durèrent deux ans et le Gouvernement maintint ses positions sur le rapport maître-élèves.

Les négociations furent longues aussi dans le secteur hospitalier et durèrent un an et demi. Les employés d'hôpitaux publics, grâce au travail de la F.N.S., firent cependant des gains importants en ce qui concerne les salaires de certaines catégories d'employés et la sécurité d'emploi.

Dans les hôpitaux privés, les syndiqués de la F.N.S. firent une grève de trois mois. La F.T.Q. représente dans les hôpitaux privés sensiblement le même nombre d'employés que la C.S.N., la minorité étant représentée par le S.C.F.P. et la majorité, par le local 298. Le S.C.F.P. ne participa pas à la grève tandis que le Local 298 eut l'odieux de signer, en pleine période de grève de la F.N.S., une convention collective aux conditions des employeurs dans laquelle était incluse une clause qui prévoyait que les syndiqués du Local 298 obtiendraient tous les avantages que d'autres syndicats, en fait la F.N.S., arracheraient en négociation. Grâce à la grève, les syndiqués obtinrent la parité de salaire avec les employés des hôpitaux publics, mais durent se contenter d'une prime pour mise à pied au lieu de la sécurité d'emploi qu'ils exigeaient.

La stratégie du Gouvernement était simple et efficace. Elle consistait à faire traîner les négociations aux tables sectorielles qui représentaient les groupes de syndiqués les plus forts de sorte que les groupes les plus faibles signent et fixent le pattern des négociations. L'ensemble des syndicats durent se soumettre à la politique salariale du Gouvernement, sauf peut-être <sup>3</sup>, sur certains points, les syndicats d'hôpitaux et les

<sup>1</sup> La C.S.N. ignorait que, par le jeu des péréquations, la R.A.Q. ne pouvait être affectée financièrement par une grève. Le Gouvernement évidemment se taisait et laissait même entendre le contraire. Ainsi, en 1968, le Ministre Masse affirmera que le Gouvernement avait perdu 31 millions de dollars durant la dernière grève à la R.A.Q. C'est Jacques Parizeau qui, en 1970, à l'invitation d'organismes de la C.S.N., dévoilera la situation. Jacques Parizeau, qui avait été, avec Rock Bolduc, l'artisan et l'intransigent défenseur de la politique salariale du Gouvernement durant les deux premières rondes de négociations, était maintenant priât à aider les syndicats dans leur lutte contre le Gouvernement Bourassa dans la mesure où ce qui nuit au Gouvernement libéral peut aider le parti auquel il avait adhéré, le P.Q.

<sup>2</sup> Boivin, Jean, article cité, p. 689.

<sup>3</sup> Le "peut-être" s'explique par le fait que la politique salariale peut se concrétiser dans des taux différents d'augmentation, compte tenu des secteurs et des comparaisons faites avec l'entreprise privée et, dans les cas où ces comparaisons sont impossibles, avec des emplois équivalents dans

employés de l'Hydro-Québec. Ces deux hypothétiques victoires s'expliqueraient par le fait que ces deux négociations étant les dernières du Gouvernement, elles ne pouvaient jouer comme précédent pour les autres secteurs et, aussi, parce que les syndicats d'hôpitaux, par le nombre de leurs membres et leur type d'emploi, et les travailleurs de l'Hydro-Québec, par l'importance économique de tout arrêt de travail, sont des syndicats qui se trouvent au point de départ dans une meilleure position pour négocier que la majorité des autres secteurs de la fonction publique et para-publique.

La deuxième ronde de négociations se caractérise donc par la victoire du Gouvernement qui réussit à imposer sa politique salariale et, cela, en minimisant le nombre de conflits.

## F. Vers la troisième ronde de négociations

[Retour à la table des matières](#)

Les négociations de 1968-1970 confirment donc les conclusions auxquelles étaient arrivés les principaux dirigeants syndicaux de la C.S.N. et de la F.T.Q. Après la première ronde de négociations. Les centrales syndicales doivent négocier l'ensemble de la politique salariale du Gouvernement, sinon, elles en seront encore réduites à négocier les mécanismes d'application d'une politique salariale définie sans eux et contre eux. Et qui dit négociation de la politique salariale, implique négociation de la masse salariale, c'est-à-dire de la portion du budget de l'État qui sera allouée aux salaires et aux bénéfices marginaux de ses employés, et donc, les priorités de l'État <sup>1</sup>. Mais comment contraindre le Gouvernement à négocier cette politique salariale ? Sûrement pas en se présentant en ordre dispersé devant lui. Seule l'union de tous les syndiqués du secteur public et para-public pourra permettre de réussir ce que les syndicats d'employés d'hôpitaux et les syndicats des employés de l'Hydro-Québec avaient peut-être réussi sur certains points : la négociation de l'ensemble de la politique salariale du Gouvernement. On ne devra donc pas se surprendre si les principaux objectifs du Front commun sont définis en termes salariaux : cela coïncide avec les racines du Front commun à la C.S.N. et à la F.T.Q. <sup>2</sup>.

En 1970, la rivalité intersyndicale était forte, notamment dans le domaine de la construction où les conflits avaient été institutionnalisés en 1968 par la loi 290 qui prévoyait des campagnes de recrutement simultané avant chaque négociation. En 1971, la rivalité s'affirma aussi dans le secteur hospitalier. La Fédération nationale des

---

les autres provinces canadiennes. Seul l'accès aux données contrôlées par le Gouvernement pourrait nous permettre de nous prononcer catégoriquement.

<sup>1</sup> Dans la lettre de réponse à l'invitation de Pepin en vue de former un Front commun dans la fonction publique, Louis Laberge écrit le 3 octobre 1968 : "Comme tu y as sans doute pensé toi-même, nous aurons fort probablement, lors de ces prochaines négociations dans le secteur public, à contester la masse salariale que le gouvernement nous proposera, contester sa masse salariale veut également dire la contestation de son budget, de son ordre de priorité, etc."

<sup>2</sup> Si à la C.S.N. et à la F.T.Q., on opte pour le Front commun afin de négocier la politique salariale du Gouvernement, il semble qu'à la C.E.Q., ce soit surtout à cause de l'impact politique qu'aurait le Front commun sur l'opinion populaire qu'on accepte cette formule.

Services (F.N.S.)<sup>1</sup> chercha notamment à marauder la F.T.Q. à l'hôpital St-Luc et à l'hôpital St-Joseph de Rosemont, mais sans succès. Elle obtint cependant une victoire à l'hôpital Préville où les employés avaient spontanément exprimé leur volonté de quitter le Local 298 de l'Union internationale des Employés de Service (F.T.Q.) pour passer à la C.S.N. Mais le Local 298 réagit en maraudant avec succès la F.N.S. à l'hôpital Notre-Dame de Gatineau qui comprenait sensiblement le même nombre d'employés que l'hôpital Préville. En tout et partout, la C.S.N. et la F.T.Q. dépensèrent environ \$200,000 dans les hôpitaux pour fins de maraudage avec, comme résultat final, quelques membres de plus à la C.S.N. qu'à la F.T.Q. Aussi, en juillet 1971, compte tenu qu'il fallait faire face à l'intransigeance du Gouvernement dans le domaine des négociations et compte tenu que les campagnes de maraudage avaient engouffré des sommes importantes d'argent sans apporter des changements significatifs, le Syndicat canadien de la Fonction publique (S.C.F.P.), le Local 298 et la F.N.S. signèrent un protocole d'entente qui excluait totalement le maraudage durant la durée du Front commun.

L'intransigeance gouvernementale force donc les centrales syndicales à mettre sous le boisseau la rivalité intersyndicale qui s'exprime par le maraudage. Cette unité, imposée par la force de l'ennemi, est renforcée par un certain nombre d'événements. D'abord, une première au Québec, il y a eu les colloques intersyndicaux qui se tinrent dans une quinzaine de régions durant la première moitié de 1970. Ces colloques, où on étudiait les différentes facettes de la condition de salarié et les différentes interventions possibles des syndiqués au niveau municipal (Commission scolaire et Conseil municipal), devaient être chapeautés, en principe, par un colloque national. L'occupation armée du Québec en '70 supprima cette possibilité. Au lieu, et face à cette répression massive de l'État fédéral, les centrales syndicales ont senti le besoin de réunir ensemble, pour la première fois au Québec, leurs instances décisionnelles (le Conseil confédéral de la C.S.N. et l'équivalent pour les autres centrales) afin de faire front commun. Ensuite, il y a eu le front commun des syndicats de *La Presse* contre Power Corporation, la grande manifestation d'octobre 1971 réprimée par les policiers de Drapeau et le grand rassemblement au Forum en novembre de la même année. À peu près à la même époque, la C.S.N. diffusait son document *Ne comptons que sur nos propres moyens* et la F.T.Q. adoptait à son congrès de décembre 1971 *l'État, rouage de notre exploitation*. Ces deux manifestes élevaient le débat au niveau politique. Il ne s'agissait plus de gains ou de pertes de tel syndicat par rapport à tel autre, mais des intérêts qui opposaient la classe ouvrière et l'ensemble des travailleurs aux classes dominantes protégées par leur État. Ces manifestes et ces fronts communs ont donné consistance au Front commun dans le secteur public et para-public en lui permettant de surmonter, non sans difficultés, la vieille tradition de syndicalisme d'affaire et de rivalités intersyndicales.

<sup>1</sup> La Fédération nationale des Services (F.N.S.) deviendra, à son Congrès de 1973, la Fédération des Affaires sociales (F.A.S.). Dans le cours de l'ouvrage, J'utiliserai indifféremment F.N.S. et F.A.S.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 8

---

### Pourquoi la Commission Cliche ? <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

"Cette guerre (contre les syndicats, J.-M.P.), c'est nous qui la gagnerons car nous avons l'opinion publique avec nous". Robert Bourassa, 4 mai 1975, Mille-Iles.

L'existence de certaines formes de banditisme à l'intérieur de la F.T.Q. construction était déjà connue - bien avant la mise sur pied de la Commission Cliche et bien avant la demande d'une commission d'enquête de la part de la C.S.N. - par les membres de l'appareil syndical de la F.T.Q. et de la C.S.N., par le patronat dans le secteur de la construction et par le Gouvernement.

#### A. Les dirigeants et l'appareil syndical

On reproche souvent aux dirigeants de la F.T.Q. de n'avoir rien fait pour pallier à cette situation <sup>2</sup>. Il s'agit là d'un point de vue moral abstrait dans la mesure où il n'a

---

<sup>1</sup> *Chroniques*, no 11 (novembre 1975) : pp. 31-35.

<sup>2</sup> "La C.S.N. blâme formellement la F.T.Q., ses principaux dirigeants, et particulièrement son président Louis Laberge, pour ne rien avoir fait de conséquent afin d'extirper la corruption des rangs de ses affiliés de la construction". Position de l'exécutif de la Fédération du bâtiment et du bureau confédéral de la C.S.N., le 7 mai 1975.

aucun rapport avec la réalité syndicale. Même si les leaders de la F.T.Q. avaient désiré extirper le banditisme prévalant dans les locaux des métiers mécaniques (électricité, plomberie et machinerie lourde), ils ne l'auraient pu : la F.T.Q. a très peu de pouvoirs ; elle est en quelque sorte un bureau de publicité au service des Unions internationales, c'est-à-dire américaines et canadiennes, qu'elle représente au Québec. Le vrai pouvoir repose aux mains des Unions qui contrôlent les ressources humaines et financières. La F.T.Q. est, au niveau des structures, très différente de la C.S.N. : celle-ci est plus centralisée et possède des pouvoirs face aux fédérations. Malgré cela, les dirigeants de la C.S.N. n'ont jamais rien fait, par exemple, pour remettre en question le syndicalisme de boutique que pratiquait en son sein la Fédération du Vêtement dirigée par J.N. Godin - devenu millionnaire, on ne sait trop comment - avant que cette Fédération fonde avec d'autres syndicats de la C.S.D. Le syndicalisme de boutique de la Fédération du Vêtement est-il supérieur au syndicalisme d'affaire pratiqué par le Conseil des Métiers de la F.T.Q. ? Le millionnaire J.N. Godin était-il plus fidèle aux intérêts des travailleurs que le "bandit" Dédé Desjardins ? *En fait, à la F.T.Q. comme à la C.S.N., la volonté de maintenir et de renforcer l'organisation face au patronat, au Gouvernement et à la Centrale rivale en-traîne le plus souvent une union sacrée qui lie ensemble les différents membres de tout l'appareil syndical.*

## B. La C.S.N. et le pluralisme syndical

[Retour à la table des matières](#)

C'est à l'automne '72, durant la période de recrutement simultané institué en 1968 par la loi 290, que la C.S.N. demande au Gouvernement d'instituer une enquête sur la F.T.Q. construction. Cette demande, qui intervient donc juste après le front commun dans le secteur public et parapublic, ne fait pas l'unanimité au sein de la C.S.N. Certains interrogent : comment peut-on demander aux représentants de l'État bourgeois, qui viennent de matraquer les travailleurs du secteur public, d'enquêter sur des organisations ouvrières ? Mais cette position de principe est rejetée : lorsque des bandits nous attaquent, dit-on, on ne se demande pas si la police est ou non au service de la bourgeoisie. Ce raisonnement percutant était appuyé par la majorité au sein de l'appareil syndical : la campagne de dénigrement contre la F.T.Q. construction fut donc lancée.

La C.S.N., minoritaire, défendait le pluralisme syndical qu'elle identifiait à la liberté syndicale tout court. Le raisonnement vient de loin : on sait que la démocratie au Canada consiste à choisir entre le Parti libéral et le Parti Conservateur ! Or la C.S.N. était d'autant plus minoritaire qu'elle venait de perdre un certain nombre de ses membres à la C.S.D. La loi 290 stipulait que pour être représentative une Centrale devait représenter au moins 20% des travailleurs. La C.S.D. n'en représentait que 5%. Peu importe : le Gouvernement modifiera post factum la loi 290 afin d'aider ses petits amis de la nouvelle Centrale. Les beaux mots d'ordre de pluralisme syndical, de liberté et de lutte contre le banditisme masquaient des réalités plus triviales : la C.S.N. construction luttait pour, non seulement maintenir son existence, mais accroître ses pouvoirs face à sa rivale, la F.T.Q.

Pourtant, il y avait déjà eu front commun dans le secteur de la construction : la C.S.N. construction de Montréal avec la F.T.Q. construction. Mais cela avait entraîné une division au sein ... de la C.S.N. construction : le secteur de Montréal s'opposant au reste de la Fédération du Bois et du Bâtiment sur les objectifs de négociation. Ne voulant pas se soumettre aux grandes orientations de négociation tracées par la Fédération, F. Audet, leader de la construction de Montréal, et Michel Chartrand, qui l'appuyait, avaient été presque exclus de la C.S.N. pour insubordination. Cette menace d'exclusion étant réelle, il y avait même eu alors des négociations entre F. Audet et Dédé Desjardins pour que les travailleurs que le premier représentait passent à la F.T.Q. construction. La négociation échoua. F. Audet voulait importer à la F.T.Q. ses permanents et son type d'organisation - qui ne reposait pas comme à la F.T.Q. sur la division par métiers : Dédé Desjardins refusa.

En 1971, lors du débat sur le document *Ne comptons que sur nos propres moyens* les dangers de scission, qui avaient pris naissance en '68 lors de la création du deuxième front, se précisent. F. Audet, par organisme interposé, engage Michel Bourdon pour faire de la consolidation en province. Après la scission, la majorité des leaders de la Fédération du bois et du bâtiment étant passée à la C.S.D., Michel Bourdon deviendra donc le président tout désigné : il peut unir la province à Montréal au niveau de la construction et, en tant qu'ex-journaliste, il possède les informations et les connaissances requises pour lancer la campagne de salissage contre la F.T.Q. construction.

## C. La F.T.Q. et le monopole syndical

[Retour à la table des matières](#)

La F.T.Q., étant majoritaire dans la construction, favorisait le monopole syndical, moyen privilégié d'accroître la force syndicale face au patronat. Cet argument avait au moins l'avantage sur celui éculé de pluralisme de tenir compte de la réalité des rapports de forces. *Toutefois, la F.T.Q. comme à la C.S.N., ce n'est pas une question de principes qui était en cause, mais une question d'organisation et de cotisations.*

La loi 290 supprimait les fiefs régionaux contrôlés par la C.S.N. en instituant la négociation provinciale : la province était maintenant ouverte à la pénétration de la F.T.Q. construction. Les grands monopoles canadiens et américains de la construction, habitués à négocier avec les Unions internationales, favorisaient la F.T.Q. construction dans leurs chantiers. De plus, l'efficacité des bureaux de placement de la F.T.Q., fondés sur la division des travailleurs en métiers, permettait à celle-ci d'offrir aux constructeurs une main-d'œuvre qualifiée et mobile en tout temps. Enfin, il semblait aux constructeurs qu'il serait plus facile de s'entendre avec Dédé Desjardins, qui discutait augmentations de salaire, qu'avec les gens de la C.S.N. qui manifestaient des préoccupations "idéologiques" sur la sécurité d'emploi.

*Le patronat et le Gouvernement favorisaient la F.T.Q. qui leur semblait la Centrale la plus efficace au niveau de l'offre de la main-d'œuvre, la plus "affairiste"<sup>1</sup> au niveau syndical et la plus forte en terme numérique. Et la majorité des travailleurs adhéraient à la F.T.Q. construction pour des raisons similaires : bon système de placement et bonnes augmentations de salaire. La loi 290 instituait une négociation au sommet entre les parties syndicales et les parties patronales : le pouvoir du Conseil des Métiers et de son boss, Dédé Desjardins, se renforce face à celui des Unions.*

## D. L'isolement de la F.T.Q, construction

[Retour à la table des matières](#)

La collusion patronat / gouvernement / F.T.Q. construction commence à s'effriter en mai '72 lors de la participation massive de celle-ci à la grève générale. Évidemment, Dédé Desjardins n'avait pas lancé ses troupes dans la bataille pour des raisons idéologiques. Peut-être voulait-il accroître son pouvoir au sein de la F.T.Q. ou encore, comme l'affirmaient ses adversaires de la C.S.N., démontrer sa force au Gouvernement dans son désir d'obtenir le monopole syndical lors des prochaines négociations dans la construction ? Quoiqu'il en soit de ses intentions, la participation du Conseil des Métiers à la grève de mai a permis à celle-ci de prendre de l'ampleur et de se consolider. Puis il y a eu les événements de la Baie James. Le local 791, cette concrétisation exemplaire du banditisme syndical, s'était développé comme un cancer et même Dédé Desjardins n'arrivait pas à le contrôler et à l'orienter en fonction de sa stratégie : c'est un des "bras" de ce local qui saccagera le chantier LG-2. La F.T.Q. construction perd alors l'appui du Gouvernement. Dédé Desjardins initiera ensuite la grève sur l'indexation espérant, par ce coup de force, refouler les pressions de plus en plus fortes en faveur d'une enquête sur la construction. Peine perdue : le patronat, lui aussi, débarque et prend ses distances.

Dédé Desjardins avait présumé de ses propres forces. Ses troupes s'en prenaient au projet du siècle de Bourassa et mettaient en question la possibilité de respecter les délais pour un autre grand projet, celui-ci du maire Drapeau, les Olympiques. De plus, face au patronat, il remettait en question sa parole donnée en déclenchant une grève illégale sur l'indexation. Le pouvoir était maintenant prêt à accéder à la demande d'enquête de la C.S.N., d'autant plus que les policiers de Choquette accumulaient des dossiers sur le sujet depuis '72. C'est dans ce contexte précis que la Commission Cliche est mise sur pied. Il faudrait maintenant savoir à qui a servi cette Commission.

<sup>1</sup> Sur la définition de syndicalisme d'affaire, voir mon texte : "Syndicalisme d'affaire, de boutique ou de combat", rénéotypé, Centre de Formation Populaire.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 9

---

### Pour qui la Commission Cliche ? <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Les bandits, c'est reconnu, ne respectent pas la loi. Aussi, qui ne respecte pas la loi est un bandit. En Argentine, il n'y a pas de guérilleros, mais des criminels. Au Canada, durant la crise d'Octobre, les terroristes étaient des bandits. Entre Rose et Cotroni, aucune différence substantielle : ils sont des hors-la-loi.

#### A. La loi, c'est la loi

Les membres de la Commission Cliche adhèrent, faut-il s'en surprendre ? à ce sophisme : ils mettent sur le même pied aussi bien ceux qui pratiquent le "shylocking", ceux qui utilisent la force physique durant les périodes de maraudage ou pour contrôler des assemblées syndicales, ceux qui se font acheter par les boss pour assurer la paix sur le chantier, que ceux qui utilisent l'étiquette syndicale pour renflouer leur association sportive ou pour permettre l'embauche de vieux ouvriers et ceux qui utilisent le sabotage ou les arrêts de travail illégaux pour faire pression sur les patrons.

---

<sup>1</sup> *Chroniques*, no 12 (décembre 1975), pp. 19-25.

Enfreint-on la loi pour mieux tromper les travailleurs ou pour augmenter leur force de pression contre les bourgeois ? Dans une société capitaliste, la loi sert-elle une classe plutôt qu'une autre ? Pourquoi telle loi est-elle enfreinte dans tel milieu et non dans tel autre ? Pourquoi le shylocking est-il pratiqué dans les milieux pauvres > entre autres parmi les travailleurs de la construction, et non chez les bourgeois de Westmount ? Ces questions ne sont évidemment pas abordées : la loi, c'est la loi : elle se situe au-dessus de tout individu : elle est au-delà des classes sociales.

Cette conception bourgeoise de la loi a orienté l'ensemble des audiences ainsi que le rapport de la Commission Cliche. L'image du délégué de chantier transmise par la Commission est celle du bandit. Entre le délégué de chantier qui outrepassa la loi pour défendre les travailleurs et celui qui l'enfreint par intérêt personnel, aucune distinction n'est esquissée : ils ne respectent pas la loi et sont donc des criminels. De même, que la Commission Cliché, contrairement au Bureau International du Travail dont elle dit s'inspirer, ne fera aucune distinction entre les infractions pénales de caractère crapuleux et celles de caractère politique dans sa recommandation 12 qui vise à exclure des postes de responsabilité syndicale ceux qui ont eu maille à partir avec la justice : la transgression de la loi seule compte, indépendamment de ses motifs ou de ses causes.

## B. La neutralité de l'État

[Retour à la table des matières](#)

La loi n'est pas l'instrument d'un individu, d'un groupe ou d'une classe sociale : elle est au-dessus de tout individu, si puissant soit-il, et trouve son garant dans la neutralité de l'État. Celui-ci est aussi bien la chose de Bourassa que celle d'un citoyen quelconque, de Mister Eaton, de Monsieur Desmarais que de l'ouvrier Beauchemin de la rue Beaudry : l'État, dit les Commissaires, c'est nous tous. Les gouvernements et les individus peuvent changer et les structures peuvent être modifiées, mais l'État demeure neutre et au-dessus de la mêlée.

Cette conception bourgeoise de l'État, partagée par le péquiste Chevrette, le ènepédiste Cliche et le conservateur Mulroney, (c'est-à-dire par la gauche et la droite... petite-bourgeoises) entraîne tout naturellement les Commissaires à mettre sous le contrôle de l'État tout ce qui, d'après eux, ne fonctionne pas rondement parmi les syndicats et le patronat. Si les mesures de contrôle visent plus les syndicats, c'est que ceux-ci, diraient les Commissaires, sont plus corrompus. Parce que certains syndicats ne fonctionnaient pas de façon démocratique, les statuts et règlements des syndicats devront être soumis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour ratification. Parce que certains dirigeants syndicaux avaient des pratiques financières douteuses, les états financiers des syndicats devront être déposés au Ministère des Institutions financières. (Quelle merveilleuse façon de préparer les négociations, dans le secteur public ou privé, que de connaître l'état financier de l'ennemi !)

Le Code du Travail au Québec prévoit que la grève est illégale, hormis durant les délais prévus pour le renouvellement des conventions collectives. En d'autres mots, le Code du Travail implique que, lorsque les parties se sont entendues sur les conditions de l'exploitation, le patron peut exploiter l'ouvrier en toute quiétude et peut jouir pleinement de ses droits de gérance durant la durée de la convention collective : une fois l'entente intervenue sur le prix de la force de travail (salaire, bénéfices marginaux, permanence, droits d'ancienneté), le patron peut tout faire, y compris fermer son usine et mettre ses ouvriers en chômage. La loi bourgeoise cherche à limiter dans le temps et l'espace la lutte de classes, mais celle-ci s'exerce quand même et tend à briser ses carcans légaux. Depuis quelques années, il y a eu plusieurs grèves illégales (par exemple mai '72 et les grèves sur l'indexation). C'est pour que la paix sociale, la paix bourgeoise soit respectée que la recommandation II vise à soumettre le droit de grève au scrutin secret sous le contrôle de l'État et que la recommandation 53 institue la présomption de culpabilité contre des travailleurs accusés d'arrêts ou de ralentissements de travaux illégaux. La démocratie bourgeoise repose sur le scrutin secret : l'État a la bonté d'imposer ce mécanisme de démocratie aux travailleurs (ce qui aurait d'ailleurs rendu doublement illégale la nécessaire grève de mai '72). La loi reconnaît au point de départ un individu comme innocent : mais les "bandits" syndicaux, étant sans doute plus dangereux pour l'ordre social que Cotroni et cie, seront reconnus au point de départ comme coupables. Remarquons d'ailleurs que la recommandation 53 ne vise pas les employeurs qui font un lockout illégal ... pour la simple et bonne raison que le patron n'a aucun intérêt à se couper de sa source de plus-value.

Il y avait des "bandits" - bandits "politiques" et les autres - parmi les délégués de chantier : la recommandation 21 vise à restreindre de façon draconienne les pouvoirs des délégués de chantier. La clause 10.01 du décret de 1970 était extrêmement forte du point de vue syndical : elle accordait au délégué de chantier, représentant du syndicat, tous les pouvoirs et moyens nécessaires pour veiller à l'application du décret et aux conditions de travail des salariés. Maintenant, cela est chose du passé : la Commission Cliche a vu à affaiblir le syndicat, par l'intermédiaire d'une clause qui réduit de façon draconienne les pouvoirs et les moyens d'action du délégué de chantier, au profit du patronat<sup>1</sup>. De même, en enlevant les bureaux de placement des mains des syndicats pour les confier à un office de l'État, la Commission Cliche enlève un moyen de pression que la F.T.Q. pouvait utiliser, évidemment contre ses rivales la C.S.N. et la C.S.D., mais aussi contre le patronat. Si la recommandation de la Commission Cliche sur le placement est acceptée, les employeurs récalcitrants n'auront plus peur de se trouver devant une pénurie de main-d'œuvre spécialisée créée par les syndicats.

<sup>1</sup> De plus, à la réouverture du chantier olympique et du chantier LG-2 à la Baie James, les délégués syndicaux trop actifs n'ont tout simplement pas été ré-engagés.

## C. La tutelle étatique

[Retour à la table des matières](#)

Mais, dira-t-on, la pègre s'était infiltrée dans la F.T.Q. construction, notamment chez les plombiers, les électriciens et les opérateurs de machinerie lourde : la tutelle a précisément pour objectif de nettoyer la F.T.Q. construction de ses éléments douteux et de lui permettre ainsi de réinstaurer la démocratie syndicale : "c'est le contrôle de la base et l'épanouissement des libertés syndicales qui, seuls, pourront faire dans ces locaux le ménage qui s'impose. Une intervention extérieure, celle de l'État, est nécessaire pour réunir à nouveau les conditions propres cette renaissance. C'est la mise en tutelle" <sup>1</sup>.

Qu'il faille chasser du syndicalisme les éléments corrompus, tout syndicaliste est d'accord là-dessus. Mais croire qu'on puisse le faire par une tutelle venant de l'État est une illusion typiquement bourgeoise et petite-bourgeoise. Comment les travailleurs peuvent-ils se reconnaître dans un Yves Ryan ? Les ouvriers se reconnaissent bien plus dans Dédé Desjardins, qui a été un des leurs et qui leur a obtenu des augmentations de salaire, que dans cette équipe de tuteurs, bien habillés et bien payés, qui n'ont vu les chantiers de construction que de loin. Une tutelle étatique peut expulser des indésirables mais, les tuteurs ne pouvant obtenir l'adhésion de la base syndicale, les indésirables seront remplacés par d'autres individus de même acabit, ce sur quoi une tutelle étatique ne peut avoir aucun contrôle.

La démocratie ne s'impose jamais d'en haut et encore moins de l'extérieur. C'est par le travail des militants mené à la base, par la lutte du "rank-and-file" disent nos camarades américains, que les militants syndicaux peuvent peu à peu instaurer une démocratie syndicale. Cette lutte n'est pas facile. Elle est même très difficile dans la construction où les travailleurs sont appelés à changer de chantier à l'échelle de la province plusieurs fois par année sinon par mois : cette très grande mobilité de la main-d'œuvre rend la solidarité syndicale précaire et complique le travail d'éducation syndicale <sup>2</sup>. Mais il n'y a pas d'autre voie à la démocratie syndicale : elle doit venir de la base où elle ne viendra pas du tout. Ceci ne veut pas dire qu'on doit se désintéresser de l'appareil syndical et ne pas utiliser les contradictions en son sein afin de pousser le mouvement syndical dans un sens progressiste : contre les gauchistes, il faut affirmer la nécessité de travailler aussi parmi les instances supérieures de l'organisation syndicale. Mais, contre les opportunistes, il faut maintenir que le travail principal doit se faire à la base du mouvement syndical.

<sup>1</sup> *Rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction*, éditeur officiel du Québec, p. 88.

<sup>2</sup> Ici, plus encore qu'ailleurs, les véritables solutions aux problèmes des travailleurs dépassent les cadres du syndicalisme et sont de nature politique. Voir à ce sujet l'éditorial du 16 octobre 1975 du *Bulletin Populaire.*, ainsi que l'article "Quand on passe à côté de la "track", paru dans le *Bulletin* du 13 novembre.

## D. L'unité patronale

[Retour à la table des matières](#)

Comme nous l'avons vu, la signification objective des recommandations de la Commission Cliche consiste à affaiblir le mouvement syndical et, conséquemment, à renforcer le patronat. Mais les Commissaires ont jugé insuffisantes les recommandations qui restreignaient la puissance de l'organisation syndicale : ils les ont appuyées par d'autres recommandations qui renforçaient la partie patronale. C'est notamment dans ce but que les contremaîtres sont exclus de l'unité d'accréditation <sup>1</sup>. Mais plus claire encore est la recommandation qui vise à remplacer les associations patronales actuelles, "faibles et divisées", par une association unique. Face au pluralisme syndical que les Commissions endossent, le rapport recommande l'unification des patrons !

Enfin les recommandations du rapport sur la qualification des entrepreneurs en construction visent à faire disparaître du marché les petits entrepreneurs dans le secteur domiciliaire et les petits sous-entrepreneurs qui n'ont pas les assises financières assez solides et dont le taux de roulement est élevé <sup>2</sup>. Elles visent à renforcer la division de classes en supprimant les facilités de passage d'ouvrier à entrepreneur : "Il existe dans l'industrie de la construction un type d'entrepreneurs de petite taille qui, pour la plupart, sont récemment sortis des rangs de la classe ouvrière et qui incertains de survivre comme entrepreneurs, décident de rester membres de leur syndicat d'origine (...) Sans vouloir diminuer de quelque façon la compétence de ces artisans, il faut avouer qu'il s'agit là d'une anomalie et que la marge entre l'employé et l'entrepreneur est, pour le moins, très facile à franchir" <sup>3</sup>. La suppression de ces aventuriers de la construction favorisera inévitablement la tendance inhérente du capitalisme à la concentration. De plus, les gros entrepreneurs n'auront pas à rembourser, comme ils le faisaient depuis 1973, les "centaines de milliers de dollars aux salariés victimes de faillites" <sup>4</sup>. Cette disparition des petits entrepreneurs dans le secteur domiciliaire contribuera à l'augmentation des coûts des maisons unifamiliales, des duplex et des triplex et fera encore plus du peuple québécois un peuple de locataires. En fait, cette recommandation, comme d'autres, favorise les grands monopoles dans la construction <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> En principe, je suis d'accord avec cette recommandation des Commissaires, mais pour des raisons opposées. Si la syndicalisation des contremaîtres peut quelques fois renforcer l'organisation syndicale, la plupart du temps elle a comme fonction objective de mieux intégrer les travailleurs à l'organisation capitaliste du travail.

<sup>2</sup> En 1973, sur 20,609 entrepreneurs, il y a eu 4,000 départs et 6,000 nouveaux arrivants. *Rapport de la Commission...* p. 116.

<sup>3</sup> Id., p. 117.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> Sur les 20,609 entrepreneurs de 1973, 11 seulement comptent plus de 100 salariés, Id., p. 116.

## E. Les recommandations pieuses

[Retour à la table des matières](#)

L'industrie de la construction est le secteur qui souffre le plus des accidents industriels : on dénombre annuellement 45 morts et 10,000 accidents qui entraînent l'incapacité totale temporaire ou permanente et l'incapacité partielle permanente. Afin de renforcer la sécurité au travail, les Commissaires ont concocté quinze recommandations qui touchent la formation professionnelle des entrepreneurs et des salariés, un programme de prévention à l'intérieur des entreprises, des modifications législatives, l'accélération de la procédure judiciaire...

Depuis la mise en vigueur de certaines des recommandations du rapport Cliche, on sait que le nombre d'accidents a plus que doublé dans les chantiers de construction. Me Cliche peut se féliciter de l'augmentation de la productivité sur les chantiers. Mais il faut être naïf ou inconscient pour ne pas voir la relation entre l'affaiblissement des syndicats, l'augmentation de la productivité et l'accroissement des accidents de travail. C'est un peu pour masquer cette relation, trop criante, et pour se blanchir que Me Mulroney a demandé au Gouvernement d'appliquer les recommandations de la Commission sur la sécurité au travail.

Les recommandations visent à confier la santé des travailleurs à un appareil bureaucratique extrêmement lourd et, à mon avis, peu efficace. Un syndicat puissant avec des délégués de chantier militants peuvent faire mille fois plus pour protéger la vie des travailleurs que des solutions bureaucratiques préconisées par les Commissaires. Par exemple, certaines recommandations ont comme objectif d'accélérer la procédure judiciaire. Si un entrepreneur viole les normes de sécurité physique, il faudrait bien que les jugements soient rendus avant que le chantier ferme ! Mais qui a déjà fait de l'arbitrage sait très bien que même le plus efficace mécanisme de griefs et d'arbitrage n'empêchera pas des retards qui peuvent être d'un, deux ou même trois ans. Un entrepreneur aura donc le temps d'ouvrir et de fermer plusieurs chantiers, de sacrifier la santé d'ouvriers au nom de la productivité et de ses profits avant qu'un jugement soit rendu.

Au sujet de la sécurité d'emploi, les Commissaires proposent encore un appareil bureaucratique extrêmement lourd qui impliquerait, entre autres technicalités, la centralisation de la paie pour les 140,000 travailleurs de la construction dépendant des 20,000 entrepreneurs et sous-entrepreneurs. Rien de moins ! Ils recommandent aussi au gouvernement du Québec d'accentuer "ses efforts pour atténuer les fluctuations cycliques de l'économie québécoise, l'activité de la construction étant en grande partie influencée par la conjoncture générale" <sup>1</sup>. Ils ne se demandent cependant pas si le Gouvernement provincial a les juridictions nécessaires (monnaie, fiscalité, import / export, immigration) pour entreprendre une planification, même bourgeoise, de l'économie. Ils ne questionnent pas le rôle que joue la construction pour atténuer

<sup>1</sup> *Rapport de la Commission...*, p. 106.

précisément les périodes de haut taux de chômage. Le Gouvernement finançant 407 des activités de la construction, c'est par ce moyen qu'il intervient, faisant varier le nombre de travailleurs de la construction selon les besoins de l'économie bourgeoise. C'est pour tenir compte de ce type d'économie, que les Commissaires, tout en recommandant la priorité d'emploi pour les salariés dit permanents, maintiennent ce que Marx appelait l'armée de réserve du capital : "L'autre catégorie de salariés, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé moins de 500 heures, ne bénéficie pas de ces priorités. Toutefois, nous avons dit qu'ils seraient appelés au travail lorsque l'industrie aura absorbé la totalité des salariés permanents" <sup>1</sup>.

## F. En bref

[Retour à la table des matières](#)

Les effets des activités de la Commission Cliche me semblent évidents : affaiblissement du syndicalisme face à la bourgeoisie et à son État. L'utilisation des mass media faite par les Commissaires durant leur enquête a réussi encore plus à dégrader l'image du syndicalisme dans ce récepteur passif qu'est l'opinion publique. La F.T.Q. construction et la F.T.Q., dont celle-la est une partie importante, sortent affaiblies de cette épisode. La C.E.Q., de par le rôle ambigu qu'a joué son vice-président à la Commission, en sort divisée... Enfin, l'unité intersyndicale, si nécessaire dans cette période d'inflation et de chômage où l'État fédéral veut contrôler les salaires tout en donnant l'illusion de désirer contrôler les prix, demeure encore plus un principe pieux soumis au marchandage d'appareils syndicaux dont les intérêts sont trop souvent corporatistes.

Les entrepreneurs en construction manifestent leur contentement : la productivité a augmenté même si, pour cela, il faut encore plus sacrifier la santé et la vie d'ouvriers. Le Gouvernement provincial et l'administration municipale sont satisfaits : leurs projets de grandeur (la Baie James et les Olympiques) vont bon train sans qu'ils ne soient trop ralentis ou interrompus par ses troubleurs de l'ordre social que sont les syndicats. Tout va bien : les ouvriers oeuvrent, les bourgeois font des profits et l'État maintient ce rapport.

---

<sup>1</sup> *Rapport de la Commission...*, p. 245.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 10

---

### Un labor boss <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Jean Gérin-Lajoie est le directeur du puissant district 5 des Métallurgistes Unis d'Amérique, un des plus importants syndicats ouvriers au Québec (et dans les provinces maritimes) tant par le nombre de ses membres que par le secteur stratégique où il oeuvre (la métallurgie) et l'influence qu'il exerce au sein de la F.T.Q.

Jean Gérin-Lajoie - après avoir pris le contrôle des Métallos par des jeux de coulisse qui ont peu d'affinités avec une véritable démocratie syndicale et en éliminant ses concurrents les plus immédiats, dont celui qui devenu son fidèle serviteur, Émile Boudreau - a mis sur pied les assemblées annuelles des Métallos. Étant élu au suffrage universel et ayant plein pouvoir d'affectation sur les permanents, Jean Gérin-Lajoie jouit d'un pouvoir incontesté et, actuellement, quasiment incontestable. Par les assemblées annuelles de ses membres qui précèdent toujours de peu les congrès de la F.T.Q., lorsqu'ils ont lieu, les Métallos sous la très ferme direction de leur directeur peuvent se présenter aux Congrès de la F.T.Q. en défendant majoritairement les orientations de Gérin-Lajoie.

---

<sup>1</sup> *Chroniques*, no 14 (février 1976) : pp. 80-85.

## A. Un syndicalisme d'affaires

[Retour à la table des matières](#)

Les Métallos pratiquent un syndicalisme d'affaires aguerris. Le pattern de négociation est généralement défini ailleurs, chez les filiales mères, américaines il va sans dire, des entreprises et du syndicat. Il s'agit de partager "le gâteau". on s'entend aux U.S.A. sur le partage ; au Québec, on discute des modalités d'application. Il ne s'agit donc pas d'un syndicalisme de boutique : les revendications ouvrières ne sont pas subordonnées aux desiderata de chaque patron. Les Métallos ont d'ailleurs mené de dures luttes pour faire reconnaître aux patrons réactionnaires ou récalcitrants la nécessité de négocier le prix de la force de travail. Il ne s'agit pas non plus d'un syndicalisme de combat. Gérin-Lajoie veut ignorer la réalité de la lutte de classes : la lutte syndicale n'a donc pas pour objectif de promouvoir, entre autres, le développement d'une conscience politique de classe. C'est bien d'un syndicalisme d'affaires dont il s'agit : sous le mythe de la reconnaissance de deux partenaires égaux dont le garant est l'État dans sa belle neutralité, les Métallos acceptent de fait, même si c'est sous le mode de la méconnaissance, la domination de la classe bourgeoise.

Un labor boss, c'est-à-dire un haut dirigeant syndical qui pratique un syndicalisme d'affaires, doit en plus être réformiste s'il veut vraiment être efficace et canaliser dans un sens acceptable pour la bourgeoisie les revendications ouvrières. C'est ce que fait notre Jean Gérin-Lajoie national. D'une part, il respecte l'État et ses lois. Sous divers prétextes, il s'est toujours opposé au principe d'une grève générale. Et, tout en critiquant les mesures dites "anti-inflationnistes" de Trudeau, il invitait les Métallos, à la suite de ceux de Thetford Mines, à négocier le plus rapidement possible afin de pouvoir, en quelque sorte, arriver à une entente avant l'application de la loi. Aucun moyen de combat n'était proposé : la dénonciation verbale des mesures Trudeau masquait une politique de soumission. D'autre part, il voudrait que les libertés syndicales soient élargies. La Suède est son modèle de société idéale, et comme la-bas, il aimerait qu'il soit possible, ici, d'obtenir une accréditation syndicale sectorielle qui permettrait de négocier pour l'ensemble des travailleurs d'un secteur industriel ou commercial. On peut discuter de la solution proposée, qui pose un certain nombre de problèmes, même en Suède. Mais elle met le doigt sur un problème réel que les marxistes ne peuvent négliger : la non syndicalisation de près des 2/3 des travailleurs qui, compte tenu de la structure économique capitaliste et du Code du Travail existant, sont peu syndiqués.

## B. La solution politique

[Retour à la table des matières](#)

Pourquoi la liberté de se syndiquer est-elle aussi limitée au Québec ? Pourquoi tant d'entraves à la liberté de faire la grève ? Jean Gérin-Lajoie répond : "Je dirai tout de suite que ces désordres de notre société résultent d'abord de l'inégalité, de l'incohérence et de la faiblesse avec laquelle l'État a joué, ou refusé de jouer, son rôle de défenseur des libertés syndicales" <sup>1</sup>. Pourquoi l'État n'a-t-il pas joué son rôle ? La réponse de Gérin-Lajoie est simple : c'est que l'État est dirigé par un mauvais gouvernement. Il faut donc changer celui-ci et élire un parti qui défendrait les libertés syndicales. Or ce parti existe, c'est le P.Q. : "Ici au Québec, seul le Parti Québécois, un parti social-démocrate, a endossé les revendications syndicales par des lois favorisant la syndicalisation des travailleurs. Aucun des partis unioniste, créditiste, libéral, ni aucun des partis "ouvriers" marxistes ou révolutionnaires ne l'a fait" <sup>2</sup>.

On pourrait affirmer qu'une des caractéristiques essentielles d'un parti social-démocrate est le fait qu'il soit organiquement relié aux syndicats, ce qui n'est pas le cas du P.Q., qu'un parti social-démocrate, une fois au pouvoir, ne défend pas nécessairement les revendications syndicales comme l'a démontré, entre autres, le Gouvernement néo-démocrate de Barret en Colombie-Britannique, que le P.Q., même dans l'opposition, a toujours fait attention de ne pas prendre carrément position pour les syndicats lors de conflits qui passionnaient l'opinion publique, mais ces divers arguments demeureraient secondaires dans la mesure où ils se situent sur le même terrain que celui où se place Gérin-Lajoie.

Toute l'orientation syndicale et politique de Gérin-Lajoie se résume à ceci : la pratique d'un syndicalisme d'affaires organisée et centralisée, qui ne refuse pas d'utiliser l'arme de la grève selon le rapport de forces et les avantages pécuniers que les travailleurs peuvent en retirer, tout en respectant le cadre et les lois de l'État bourgeois ; l'appui à un parti politique réformiste bourgeoise, le parti québécois, qui pourrait apporter des réformes favorables aux syndicats s'il prenait le pouvoir. La pratique d'un syndicalisme d'affaires couplé à l'appui à un parti progressiste bourgeois, voilà le fin mot de la philosophie politique de ce labor boss.

Jean Gérin-Lajoie a l'intelligence de reconnaître qu'il existe un seul véritable opposant à sa philosophie : les marxistes. Et., avec cohérence et opiniâtreté, en utilisant tous les moyens à sa disposition, il les pourchasse systématiquement dans les syndicats des Métallos, à la F.T.Q. et même au C.T.C. Pour ce labor boss, il n'existe qu'un véritable ennemi à l'orientation qu'il défend : les marxistes, quelles que soient leurs tendances.

<sup>1</sup> Jean Gérin-Lajoie, "11e assemblée annuelle des Métallos du Québec", Québec, 27-28 novembre 1975, p. 4.

<sup>2</sup> Ibidem, p. 23.

## C. Le marxisme

[Retour à la table des matières](#)

Évidemment, Jean Gérin-Lajoie a une vision étriquée, biaisée et déformée du marxisme. On a souvent l'impression qu'il ne connaît du marxisme que ce que les professeurs thomistes lui ont dit lorsqu'il étudiait la philosophie dans les collèges d'avant la révolution tranquille. Peut-être, aussi, qu'un certain marxisme dogmatique, qui prévaut dans certains groupes, lui donne des moyens faciles pour justifier démagogiquement la répression qu'il mène au sein du mouvement syndical contre les marxistes. Car l'anti-marxisme de Gérin-Lajoie n'est pas que théorique : demandez-le aux marxistes qui militent ou militaient dans un syndicat métallo : il est pratique.

Écoutons ce labor boss : "Le dogme marxiste n'admettra pas que l'État puisse adopter une loi utile aux travailleurs, puisque l'État est nécessairement un "rouage de notre exploitation" au service du capitalisme tant que celui-ci ne sera pas renversé" <sup>1</sup>. Tout en affirmant que l'État, dans le mode de production capitaliste, est l'État de la bourgeoisie, le marxisme reconnaît que l'État peut passer des lois utiles aux travailleurs, soit parce que ceux-ci, par leurs luttes, l'y contraignent, soit que la bourgeoisie accepte, par l'intermédiaire de son État, de sacrifier certains intérêts économiques immédiats au profit d'une consolidation de son hégémonie sur les travailleurs (Gramsci), soit pour ces deux raisons. La position marxiste sur l'État est donc beaucoup plus complexe que la caricature qu'en fait, sciemment ou non, Gérin-Lajoie.

Il dit aussi : "Le dogme marxiste se prête aussi fort mal à la défense des libertés démocratiques et parlementaires, puisqu'il y voit la des pièges de l'appareil bourgeois incompatibles avec une action de type révolutionnaire" <sup>2</sup>. Je ne sais pas quel auteur a inspiré (peut-être un thomiste qui parlait du marxisme) Gérin-Lajoie. Mais s'il avait lu, par exemple, Marx et Lénine, il aurait appris que les marxistes, non seulement reconnaissent ces libertés, non seulement admettent que la bourgeoisie a permis à l'humanité de progresser, mais affirment qu'un des objectifs du socialisme est d'approfondir et d'élargir ces libertés.

Évidemment, le système parlementaire a été créé par la bourgeoisie... et à son profit. Ceux qui pensent que conquérir le Gouvernement c'est contrôler l'État devrait réfléchir à l'expérience chilienne. Cependant, comme le dit Lénine, la lutte parlementaire ne doit pas être négligée, même si ce n'est qu'une des formes de lutte de la classe ouvrière et même si l'objectif stratégique est bel et bien la destruction de l'État bourgeois.

Mais, Gérin-Lajoie, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, véhicule les préjugés les plus éculés qui ont été fabriqués et répandus par les appareils idéologiques bourgeois, dont l'école.

<sup>1</sup> Ibidem, p. 21.

<sup>2</sup> Ibidem, p. 22.

## D. Un objet d'étude

[Retour à la table des matières](#)

Nous devons étudier le mode d'organisation et de fonctionnement, l'orientation et la pratique du district 5 des Métallurgistes Unis d'Amérique. Sous la direction de Jean Gérin-Lajoie, avec une cohérence qu'on ne retrouve pas souvent chez les autres syndicats "d'affaires", se trouvent réunis les traits typiques d'un syndicalisme qui combat avec intransigeance, pratiquement et théoriquement, les marxistes, qui défend, pratiquement et théoriquement, le syndicalisme d'affaires (même s'il refuse ce terme qui a mauvaise presse chez les syndiqués) et qui appuie, sur la scène politique, un parti politique progressiste bourgeois. Il faut étudier les Métallos qui, sous la direction de Gérin-Lajoie, représentent l'exemple typique du leadership que la bourgeoisie peut exercer sur la classe ouvrière par l'intermédiaire d'un certain appareil syndical. Car il n'y aura pas de parti communiste de masse au Québec tant qu'on ne pourra pas comprendre et expliquer comment des individus comme Gérin-Lajoie peuvent contrôler des secteurs importants de la classe ouvrière et tant qu'on ne pourra pas chasser du mouvement ouvrier ces labor boss qui défendent, au sein du mouvement syndical, une politique bourgeoise.

Le syndicalisme de combat (1977)

# Chapitre 11

---

## Les enjeux du Front commun <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Hier, le 2 février, une tempête provoquée par des vents de près de 70 milles à l'heure a paralysé le Québec. Je ne peux plus attendre : la date d'entrée des textes étant le 6, je dois m'astreindre à rédiger mon papier sur le Front commun. Travail difficile : comment écrire un texte, qui sera lu en mars, sur un événement en cours et dont le déroulement en février demeure incertain ? Pourtant, il faut prendre position, maintenant : le Front commun risque d'être l'événement syndical dont les effets politiques seront les plus déterminants au Québec en 1976 et mars sera sans doute le mois où tout se décidera.

### A. L'intervention de l'État fédéral

Actuellement, chez les syndiqués, semble prévaloir le défaitisme. Devant un État tout puissant, que peuvent faire des syndiqués, même en Front commun ? l'État a à son service les pouvoirs législatifs et judiciaires et peut compter sur l'appui pratiquement inconditionnel des appareils idéologiques. Le Front commun n'a plus,

---

<sup>1</sup> *Chroniques*, no 15 (mars 1976) : pp. 60-69.

comme en 1972, seulement à combattre l'État provincial, mais aussi le véritable État, le central, celui d'Ottawa, l'État canadien.

Le Parti libéral fédéral, après avoir gagné ses élections en attaquant le programme de gel des prix et des salaires des Conservateurs, a décidé de prendre les moyens nécessaires pour faire supporter aux travailleurs le fardeau de la crise actuelle du système capitaliste : d'une part, ce qui est moins connu et a été peu analysé, il s'attaque aux diverses mesures de bien-être social en réduisant le budget qui leur est alloué et, d'autre part, il limite l'augmentation des salaires tout en feignant contrôler la croissance des profits de l'entreprise privée. Cette politique bourgeoise de contrôle des salaires venait à point : juste après les hausses phénoménales des profits de compagnies et juste au début d'une reprise de la combativité ouvrière en vue de compenser la baisse du niveau de vie imposée aux travailleurs depuis quelques années. La grossièreté de la manœuvre du Gouvernement n'a pas trompé les syndiqués : rarement a-t-on vu telle unanimité, d'une mare à l'autre, contre les mesures Trudeau. Même les dirigeants syndicaux les plus corrompus ont dû, au moins verbalement, protester.

Au début de janvier, Trudeau lâche quelques phrases sibyllines sur la "nouvelle société". Les représentants de la bourgeoisie canadienne et de l'impérialisme américain s'alarment. Pendant deux ou trois semaines, les mass média répandront leurs cris de détresse. Ainsi, Trudeau et l'État qu'il représente pourront retrouver leur fausse image de neutralité : les syndicats combattent les mesures de contrôle des prix et des salaires tandis que les compagnies attaquent l'idée que ces contrôles pourraient devenir, sous une forme ou sous une autre, permanents. Trudeau fait donc d'une pierre deux coups : il peut redorer, attaqué par les deux camps, son image de grand conciliateur et peut faire avancer parmi les représentants de la bourgeoisie l'idée de la nécessaire intervention de l'État capitaliste dans l'économie afin d'en régulariser les cycles de développement.

Avant de présenter ses offres monétaires, le Gouvernement provincial attend qu'Ottawa dépose son projet de loi de contrôle des prix et des salaires. Fort de l'appui de l'État fédéral, il peut alors avancer sa politique salariale qui vise à comprimer les dépenses allouées au bien-être de la population en augmentant la tâche des employés (accroissement de la productivité)<sup>1</sup> sans croissance parallèle des salaires et en réduisant le plus possible les augmentations réelles de salaire (c'est-à-dire qui tiennent compte du taux de croissance de l'inflation).

L'intervention de l'État fédéral qui cherche à fixer les cadres à l'intérieur desquels doivent se négocier les salaires, voilà ce qui, dans le rapport de forces entre l'État provincial et le Front commun, accroît considérablement la pression du premier. Du point de vue du pouvoir, cette intervention fédérale est la caractéristique majeure du présent Front commun.

<sup>1</sup> Ce qui contribue à l'augmentation du chômage.

## B. Division, répression et manipulation

[Retour à la table des matières](#)

Pour le reste, le gouvernement québécois utilise les mêmes vieilles tactiques qu'en 1972, comme la division syndicale. Ainsi, il présenta ses offres monétaires inégales, de façon savamment dispersée, aux différents secteurs du Front commun, certains, comme les ouvriers et les infirmières, se voyant offrir des augmentations réelles de salaires tandis que d'autres, comme les enseignants, recevant des offres qui sont inférieures aux augmentations qu'ils recevraient si le décret actuel était prolongé. Le gouvernement réussit à obtenir l'acceptation de ses propositions par le syndicat des fonctionnaires : augmentation des heures de travail/semaine ; respect des normes "anti-inflationnistes" de Trudeau. Ce pattern, accepté par les fonctionnaires, est le lit de Procuste <sup>1</sup> dans lequel le Gouvernement veut coucher le Front commun.

Toute division syndicale est bien reçue par le Gouvernement. Que les employés de la Société des Alcools et que les professionnels du Gouvernement (ceux-ci, malgré le désaccord de leurs dirigeants syndicaux) soient en rupture de banc avec la C.S.N. sous le prétexte des cotisations au fonds de grève, que l'Alliance des infirmières fasse de même parce qu'elle se sentait mal à l'aise au sein de la Fédération des Affaires sociales, voilà qui ne peut que renforcer la partie adverse. Que la F.T.Q. soit incapable d'intégrer au Front commun les deux seuls secteurs où elle est majoritaire (les employés de l'Hydro-Québec et les employés des Universités - dont le front commun inter-universitaire est d'ailleurs plus ou moins consistant) démontre bien les limites du syndicalisme d'affaire que pratique le Syndicat canadien de la Fonction publique et indique aussi que la force gouvernementale repose, entre autres, sur la division syndicale.

Le gouvernement utilise aussi la répression et la menace de lois spéciales et de décrets. Aux tactiques de harcèlement utilisées localement par les syndiqués, la partie patronale a répondu à peu près partout - ce qui démontre bien que la stratégie venait de haut - par des coupures de salaire, des suspensions et, généralement, par un durcissement à la table de négociation. De plus, le Gouvernement non seulement menace de décréter les conditions de travail par une loi spéciale, mais insiste pour affirmer que les modalités de ce décret ne seraient pas négociables et que ce décret ne contiendrait pas les clauses déjà paraphées. Après la loi 19 qui a mis fin à la grève du Front commun de 1972, après la loi 57 qui a joué le même rôle pour les employés de la C.T.C.U.M. en septembre dernier (employés dont les demandes étaient d'ailleurs similaires à celles du Front commun) <sup>2</sup>, les syndiqués du Front commun prennent au sérieux ces menaces et, malheureusement, trop d'entre eux se voient déjà écrasés avant de s'être vraiment battus.

<sup>1</sup> Dans la mythologie grecque, Procuste était un brigand qui, après avoir dépouillé les voyageurs, les faisait étendre sur un lit de fer et leur coupait les pieds lorsqu'ils dépassaient ou les faisait étirer s'ils étaient trop courts.

<sup>2</sup> Par exemple, salaire minimum de \$165.00.

Jusqu'ici le Gouvernement a peu utilisé les mass media. Non comme le prétendent certains parce que Oswald Parent aurait été formé à la négociation dans le secteur privé, mais parce que le Gouvernement juge plus habile une politique de silence ou de discrétion. Il cherche ainsi à épuiser l'intérêt que peuvent susciter dans l'opinion publique les déclarations syndicales : dans la mesure où les dirigeants syndicaux sont à peu près seuls à parler, dans la mesure où le Gouvernement refuse le débat et se dissimule derrière sa politique de discrétion, les syndiqués semblent monologuer seuls dans l'hiver québécois et leur propos, espère le Gouvernement, ne parviendront au peuple québécois que sous forme de murmure ou, pire, de gargarismes. Mais lorsque viendra le moment décisif des négociations - car il viendra - le Gouvernement pourra utiliser massivement les mass media, afin de chercher à imposer en peu de temps à l'opinion publique ébahie et séduite sa propre interprétation du conflit : l'État serait le garant de l'ordre et du bien-être de la population et les syndiqués, des fauteurs de trouble qui veulent s'enrichir au dépend de la population ou, encore et concurrentement, des naïfs manipulés par leurs dirigeants syndicaux.

## C. Un Front commun aguerri

[Retour à la table des matières](#)

Les syndiqués ont aussi appris du Front commun de 1972. La conception libérale de l'État, même si elle prévaut encore dans les centrales syndicales et parmi les syndiqués, ne règne plus seule en maître : la compréhension de la nature de classe de l'État fait peu à peu son chemin. Cela se manifeste, entre autres, dans les bulletins d'information du Front commun du secteur public de la C.S.N. qui, très clairement à partir du no 18, mettent l'accent sur la nature capitaliste de l'État québécois. Ainsi, à travers leurs négociations, de plus en plus de syndiqués en arrivent à comprendre que le Gouvernement de Bourassa n'est que le représentant de l'État bourgeois.

Le Front commun est aussi mieux organisé. La mise sur pied d'un conseil d'orientation regroupant de 600 à 700 syndiqués des trois Centrales rend possible un plus grand contrôle de la base sur les décisions à prendre. On sent très nettement dans le Front commun actuel un désir, non seulement que les syndiqués soient prêts à la bataille, mais qu'ils en comprennent bien les enjeux et la stratégie. On voit maintenant mieux l'importance déterminante que les syndiqués sachent bien la stratégie même si cela implique la possibilité plus que réelle que le Gouvernement en connaisse les munitions. C'est pourquoi la stratégie n'est plus discutée en vase clos, dans un petit comité, mais au sein même du Conseil d'orientation. C'est ce que certains nomment "stratégie ouverte".

On comprend aussi mieux l'importance de combattre le Gouvernement sur le terrain de l'opinion publique. Il faut ici souligner l'excellent travail mené par les enseignants de la C.E.Q. auprès des parents. L'utilisation du slogan "qualité de l'enseignement", slogan qui avait déjà été utilisé avec succès par le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec lors de sa grève en 1971, s'il ne permet pas de tout expliquer, comme par exemple le rôle de l'école dans la reproduction des classes

sociales, comble bien l'objectif syndical recherché : isoler le Gouvernement en montrant que ses politiques provoquent, dans le secteur de l'éducation comme ailleurs, une dégradation des services offerts à la population. Sur ce thème, qui permet de réunir les enseignants "professionnalistes", comme les "syndicalistes" et qui crée une communauté d'intérêts entre professeurs et parents, peut se greffer les explications politiques qui permettent de comprendre pourquoi, au stade actuel de crise du système capitaliste, l'État doit comprimer les coûts des services sociaux. Un slogan ne peut Jamais tout dire : il s'agit, comme une balle, qu'il atteigne bien l'objectif visé.

Remarquons aussi la place spéciale qu'on accorde aux demandes concernant les femmes. Tant au niveau de l'information que de l'action, on consacre une attention particulière aux demandes (congés maternité, garderies, égalité salariale entre les deux sexes) qui visent à remettre en question le rôle de l'État bourgeois dans la reproduction de la discrimination contre les femmes. De plus, au niveau des comités-conseils auprès des instances du Front commun, il faut noter un comité de la condition féminine à côté des comités plus traditionnels (information, stratégie... Cette insistance, qui à mon avis pourrait être encore beaucoup plus prononcée, ne dépend pas tellement de la publicité faite lors de l'"Année de la femme", mais beaucoup plus du travail militant effectué, sur ce sujet, à la C.E.Q. depuis quelques années.

## D. Les enjeux

[Retour à la table des matières](#)

Dans un document de la C.S.N. intitulé "Projet de stratégie du Front commun", on peut lire : "Quel est le rôle d'une grève dans le secteur public ? Dans le secteur privé, la grève intervient directement au niveau économique car c'est la production et les profits des entreprises qui sont atteints (...) Dans certains services du secteur public, la grève touche directement les entreprises au niveau de la production : l'Hydro-Québec, les transports, les communications et les postes (...) Dans les autres services du secteur public, les entreprises ne sont pas touchées à court ou à moyen terme" <sup>1</sup>. Dans les secteurs public et privé, les objectifs visés sont fondamentalement les mêmes, ce sont des objectifs économiques : salaires, bénéfices marginaux, conditions de travail, sécurité d'emploi ... Mais dans le secteur public, à cet objectif fondamental peut s'en greffer un autre, même s'il est secondaire : la qualité des services offerts à la population. Voilà donc une première distinction entre le secteur public et le secteur privé, au niveau syndical. Mais la distinction principale réside dans la nature du conflit : même si les objectifs recherchés sont fondamentalement similaires, la nature du conflit et son issue sont essentiellement différents : dans le secteur privé, ce sont des grèves économiques tandis que dans le secteur public, les conditions, la nature et l'issue du conflit - si on excepte les objectifs - font que la lutte est principalement politique. Dans le secteur public, la grève entraîne des économies pour l'État et des pertes de salaires pour les travailleurs. Ceci ne signifie pas que la grève est un instrument inefficace dans le secteur public : cela indique seulement que la grève, comme

<sup>1</sup> CCNSP, 07-05-06, p. 17.

les autres moyens de lutte, ne peut y avoir un sens et une efficacité que si elle est pensée politiquement.

Il y a évidemment des secteurs de production qui sont sous le contrôle de l'État et dont l'interruption par une grève a, comme dans le secteur privé, des effets économiques. Mais comme l'employeur est l'État, la grève a aussi des effets politiques et doit donc être vue aussi sous cet angle. Dans l'actuel Front commun, si on excepte les travailleurs de la Société des Alcools<sup>1</sup>, tous oeuvrent dans des secteurs économiquement improductifs, c'est-à-dire non producteurs de plus-value. L'actuel Front commun serait évidemment beaucoup plus fort s'il comprenait les travailleurs des transports, ceux des postes et ceux de l'Hydro-Québec. Mais pour diverses raisons (syndicat corporatiste ou/et juridiction non provinciale), ces travailleurs sont exclus de la présente négociation du Front commun avec le Gouvernement du Québec.

La nature de la présente confrontation entre le Front commun et l'État provincial est donc politique. C'est pourquoi les syndiqués doivent de plus en plus dégager les implications sociales, économiques et politiques de leurs demandes (la tâche et la qualité des services ; le salaire minimum et ses effets sur les travailleurs du secteur privé) et expliquer dans quelle logique capitaliste s'inscrivent les positions du Gouvernement Bourassa, porte-parole de l'État bourgeois.

Dans cette confrontation, les travailleurs du secteur privé sont indirectement impliqués : il s'agit de savoir si le Gouvernement réussira, par les moyens à sa disposition et par sa démagogie, à les rallier sous sa bannière anti-syndicale ou si le Front commun grugera la base électorale du Parti libéral en gagnant la sympathie de couches de plus en plus larges de la population. Le Front commun, même s'il vise des objectifs économiques, a des effets politiques sur une scène où les travailleurs sont absents. Le Parti québécois ne peut combler cette absence : même les syndicalistes péquistes, dont l'influence est encore déterminante dans les Centrales, doivent avouer que le P.Q. n'est pas un parti des travailleurs. Le véritable débat se fait donc entre ceux qui visent la formation d'un parti révolutionnaire (les différentes tendances m.l. et le G.M.R.) et ceux qui veulent une formation politique large, ouverte et réformiste (différentes tendances trotskystes, le P.C.Q. et les sociaux-démocrates). Quelle que soit l'issue de ce débat, le Front commun, par son existence même, entraîne les syndiqués à s'interroger sur leur présente absence de la scène politique.

Le Front commun soulève aussi le problème de l'unité inter-syndicale. La C.E.Q., dans un document intitulé "Amorce aux études à faire sur les structures, les services et le financement de la C.E.Q.", pose clairement la question du dépassement des Fronts communs de circonstance, toujours plus ou moins fragiles, vers une unité organique des syndiqués. L'actuel Front commun regroupe les syndiqués de plusieurs secteurs, mais repose fondamentalement sur les employés d'hôpitaux (représentés surtout par la F.A.S.) et les enseignants (représentés surtout par la C.E.Q.) qui y constituent une nette majorité. Aussi, toute fusion, qui serait inspirée par le Front commun, renvoie à un réaménagement des structures de la C.S.N. pour faire place aux enseignants, qui y deviendraient un groupe aussi important que l'est actuellement la F.A.S., et implique que les syndiqués de la C.E.Q. acceptent d'œuvrer au sein de

<sup>1</sup> Dans la mesure où les pertes de la S.A.Q. sont compensées par le Gouvernement fédéral par le jeu de la péréquation, les grèves des employés de la S.A.Q. ne peuvent pas avoir d'effets économiques désavantageux pour l'État provincial. Sur ce sujet, voir l'introduction au livre *Les travailleurs contre l'État bourgeois* (avril et mai 1972), éd. de l'Aurore, 1975.

structures où ils n'occuperaient pas toute la place. L'unité organique avec la F.T.Q. pose d'énormes problèmes dans la mesure où elle impliquerait l'intégration des syndicats québécois aux syndicats canadiens (ce qui est une hypothèse qui mérite discussion) mais aussi aux syndicats américains (hypothèse difficilement rentable dans la mesure où on défend des objectifs anti-impérialistes, ce que les succursales des syndicats américains peuvent difficilement assumer).

Enfin, l'enjeu du Front commun, au niveau syndical, dépasse évidemment les objectifs de négociation. Une défaite du Front commun entraînerait un recul considérable pour l'ensemble du mouvement syndical. Car, ce qui est en cause, c'est le droit de négocier les salaires et les conditions de travail dans le secteur public et le secteur privé. Et si le Front commun utilise la grève générale - et on ne voit pas quel autre moyen il a à sa disposition pour contrer l'intransigeance du Gouvernement provincial - il devra être clair pour tous les syndiqués qu'ils devront être prêts à outrepasser toute loi spéciale, injonction et décret que le Gouvernement cherchera à leur imposer.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 12

---

### Une lutte acharnée <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Que demandent les syndiqués ? Peu d'avantages si on les considère à la lumière des besoins sociaux. Par exemple, le \$165.00 par semaine est vraiment le minimum nécessaire pour qu'une famille puisse vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Quel travailleur conscient, qu'il soit syndiqué ou non, s'opposerait à une telle demande ? Les enseignants exigent, entre autres, une diminution du nombre d'élèves par classe, ce qui est une des conditions qui favoriserait l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Quel parent, qui ne peut se payer l'école privée, s'opposerait à une telle requête légitime ?

Seuls ceux qui contrôlent et dirigent les entreprises privées, seuls les capitalistes peuvent s'opposer à de telles demandes. Car les employeurs, pigeant dans le même bassin de main-d'œuvre que l'État, doivent suivre bon gré mal gré la loi de l'offre et de la demande et ajuster les salaires qu'ils octroient à ceux alloués par les Gouvernements. Et qui dit améliorer des salaires et des conditions de travail des salariés dit - la productivité demeurant la même - diminution des profits. C'est pourquoi M. Ghislain Dufour, vice-président et directeur général du Conseil du Patronat, déclarait dimanche le 17 janvier 1976 à l'émission "La Question" sur les ondes de Radio-Canada : "Les

---

<sup>1</sup> *Le Devoir*, 1er mai 1976.

patrons du Québec surveillent étroitement les négociations du secteur public parce que l'État, de nos jours, à un rôle de leader dans l'établissement des conditions de travail et les patrons savent bien, que ce qui sera négocié, la, s'étendra inévitablement à tout le secteur privé".

## A. Le parti pris de l'État

[Retour à la table des matières](#)

Dans une période d'expansion économique, la bourgeoisie, soit directement soit par ses représentants politiques, peut, pour s'assurer la paix sociale, concéder aux travailleurs des offres qui se rapprochaient assez des demandes actuelles du Front commun. Mais le système capitaliste traverse une crise qu'on appelle la "stag-flation" pour indiquer que cette crise a comme conséquences l'inflation des prix et la stagnation de la production, c'est-à-dire deux effets que Keynes, ce réformateur de l'économie bourgeoise, croyaient incompatibles.

Dans une période de crise, la bourgeoisie cherche à substituer le bâton à la carotte dans ses rapports aux travailleurs : le fardeau actuel de la crise capitaliste doit être supporté par ces derniers. Le Gouvernement fédéral, suivi par son petit frère provincial, s'attaque, d'une part, aux diverses mesures de bien-être social en réduisant le budget qui leur est alloué et limite, d'autre part, l'augmentation des salaires tout en feignant contrôler la croissance des profits de l'entreprise privée. Cette politique bourgeoise de contrôle des salaires, sanctionnée à Ottawa puis à Québec par les lois 64 et 73, venait à point : juste après les hausses phénoménales des profits des compagnies et juste au début d'une reprise de la combativité ouvrière en vue de compenser la baisse du nouveau de vie imposée aux travailleurs depuis quelques années.

## B. La riposte des travailleurs

[Retour à la table des matières](#)

Les travailleurs n'ont pas été dupes de cette manœuvre bourgeoise : rarement a-t-on vu une telle unanimité syndicale, d'une mare à l'autre, contre les mesures dites anti-inflationnistes. Et à l'avant-garde du combat se retrouvent les travailleurs du secteur public québécois dont le Front commun trace la voie non seulement aux travailleurs des secteurs publics des autres provinces mais aussi aux travailleurs du secteur privé : seule la solidarité militante des travailleurs peut contraindre la bourgeoisie à reculer.

Les employés du secteur public forment aussi un avant-garde dans un autre sens : les gains qu'ils obtiennent (augmentation du salaire minimum, rythme de croissance des salaires, meilleures conditions de travail) ont des effets d'entraînement qui dépassent leurs intérêts spécifiques : l'amélioration de la qualité des soins et des services

d'éducation offerts à la-population passe par l'octroi de meilleures conditions de travail et les gains monétaires que les employés obtiennent entraînent, comme nous l'avons vu, des conséquences bénéfiques pour les travailleurs les plus démunis de l'entreprise privée.

S'il n'y avait pas conflit d'intérêts entre la bourgeoisie, par l'intermédiaire de ses représentants politiques, et les travailleurs, il y aurait possibilité que les deux parties arrivent à des ententes par un processus de discussion rationnelle. Mais il y a bel et bien conflit d'intérêts. Et quel moyen autre que la grève les travailleurs peuvent-ils employer pour faire pression sur le Gouvernement ? L'opinion publique est évidemment partagée : lorsqu'il y a grève, les parents doivent s'occuper de leurs enfants et les malades doivent attendre avant de se faire soigner. Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait qu'une majorité de gens s'opposent aux moyens de harcèlement des syndiqués : ce qui étonne plutôt c'est que, malgré les inconvénients que les débrayages leur créent, une fraction non négligeable de la population comprenne que les employés du Gouvernement n'ont malheureusement pas d'autre choix.

## C. Division et répression

[Retour à la table des matières](#)

Face au Front commun, le gouvernement québécois utilise les mêmes vieilles tactiques qu'en 1972, comme la division syndicale (...)

Le gouvernement utilise aussi les pouvoirs de l'État pour réprimer la combativité des travailleurs. Il adopte la loi 253 qui, sous prétexte d'assurer les services essentiels, vise à supprimer tout impact aux débrayages dans les services hospitaliers. Dans les multiples cas où ils ne se sont pas entendus avec les administrations hospitalières, les employés ont assuré les services qu'ils jugeaient essentiels et les injonctions qu'ils ont reçus n'ont réussi qu'à accroître leur combativité. La loi 23, dont l'objectif est d'enlever le droit de grève aux enseignants jusqu'à la période de leurs vacances, entraîne aussi des résultats opposés à ceux espérés par le Gouvernement : elle a galvanisé les enseignants, et même l'Alliance, absence des luttes depuis le dernier Front commun, a décidé d'emboîter le pas aux autres syndicats de la C.É.Q.

## D. Les issues du conflit

[Retour à la table des matières](#)

Que peut faire le Gouvernement si le Front commun, représentant plus de 160,000 syndiqués, transgresse les lois répressives adoptées par l'assemblée nationale ? Que peut faire le Gouvernement si les syndicats refusent de se plier aux injonctions et de payer les amendes ? Car nous en sommes là : les syndiqués, majoritairement, contestent les lois 64, 73, 253 et 23 qu'ils jugent iniques. *Et s'ils maintiennent leur position*, le Gouvernement Bourassa est acculé aux choix suivants :

1) Il peut déclencher des élections. Mais le parti libéral ne serait pas alors en position de force sur la scène électorale. Le P.Q. serait en bonne posture dans la mesure où il maintiendrait le rôle d'arbitre "neutre" dont il cherche à s'affubler : les syndicats seraient irresponsables de débrayer tandis que le Gouvernement libéral provoquerait l'anarchie en ne tenant pas assez compte des justes demandes des syndiqués. Le choix des élections serait donc risqué pour le Gouvernement d'autant plus que le Front commun pourrait décider, après les élections et qu'elles en soient les résultats, de maintenir ses positions face à ces lois.

2) Il peut viser, en utilisant l'armée et la police, à contraindre les 160,000 syndiqués à travailler sans débrayer. Dans une telle conjoncture, la crise d'Octobre 1970 ne serait qu'un pâle reflet de la crise sociale et politique qui traverserait le Québec.

3) Il peut négocier de bonne foi et chercher réellement un terrain d'entente avec le Front commun.

Les échéances arrivent rapidement. Le Gouvernement doit régler d'ici la fin de mai afin d'assurer un minimum d'ordre social en vue des Olympiques tandis que le Front commun ne désire pas poursuivre les négociations à l'automne et espère en arriver à une entente satisfaisante avant que les enseignants ne se retrouvent en vacances. Nous saurons donc bientôt à quoi nous en tenir sur le présent conflit.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 13

---

### Demain ne sera plus jamais pareil <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Nous revoilà en train de piqueter, cinq ans après notre première grève, pour obtenir une nouvelle convention collective, notre troisième.

En 1971, tout semblait facile. Nous avions tout à gagner et rien à perdre : nous nous battions pour acquérir une première convention collective. Comme tout syndicat, nous luttons pour vendre de la façon la plus avantageuse notre force de travail (salaire, bénéfices marginaux et conditions de travail) et pour mettre le plus d'entraves possibles à l'arbitraire patronal. Car arbitraire il y avait : les décisions administratives, au lieu d'être subordonnées à un ensemble de règlements précis et connus de tous, variaient trop souvent en fonction du poids que chaque individu concerné avait ou n'avait pas auprès de tel ou tel administrateur et selon les méandres de réseaux de relations privées. (Certains professeurs qui bénéficiaient de ce système, même s'ils sont restés parmi nous au lieu d'aller rejoindre l'administration, ne se sont jamais remis de cette victoire syndicale contre l'arbitraire administratif).

---

<sup>1</sup> *Le syndicalisme universitaire et l'État*, HMH, 1977, pp. 153-159.

Nous n'avions pas tout gagné. Ainsi la partie patronale refusa de reconnaître comme équivalent, pour le calcul de l'expérience, les années d'enseignement exercé à différents niveaux scolaires. (Nous avons obtenu cette équivalence lors de notre deuxième convention). Aussi 20% des professeurs votèrent à l'assemblée générale contre l'acceptation du projet. Pourtant, la convention collective que nous signâmes était et est demeurée une des meilleures en Amérique du Nord dans le secteur de l'enseignement. Nous arrachâmes cette victoire, après moins de quatre semaines de grève et en obtenant un montant forfaitaire qui couvrait presque le salaire que nous aurions perçu si nous n'avions pas quitté le travail. Ce fut donc une grève originale : une grève facile.

Cette première convention fut aussi l'occasion de défendre contre l'administration un certain nombre de pouvoirs qu'exerçaient les professeurs dans cette nouvelle université qui se voulait démocratique et populaire. Car très tôt après la fondation de l'Université du Québec, l'administration chercha à reprendre les quelques pouvoirs qu'elle avait jusque là partagés avec les enseignants, remettant ainsi en question l'idéal "participationniste" qui avait présidé à la naissance de l'U.Q. Mais nous défonçâmes alors facilement la loi 19 du précurseur de Després, le président Riverin : notre convention précisa les prérogatives de l'assemblée départementale ainsi que nos pouvoirs et notre mode de représentation à la Commission des études.

## A. L'alternative

[Retour à la table des matières](#)

Nous revoilà en grève, et non pas pour des questions de gros sous. Nous avons voté majoritairement pour cesser collectivement de travailler, même si nous savions que nous perdriions les salaires que nous aurions normalement obtenus et même si nous nous doutions que la grève pouvait être dure et longue. Les économistes bornés, qui cherchent à expliquer les conflits de travail uniquement en termes de gains ou de pertes de revenus, ne peuvent comprendre pourquoi des ouvriers, pour obtenir une augmentation salariale, peuvent endurer une grève dont les pertes salariales ne seront pas compensées par les avantages pécuniaires qu'ils retireront de leur future convention durant toute la durée de son application. Ce paradoxe économique ne peut être résolu que si on reconnaît que les questions salariales ne sont qu'un des motifs de grève auquel s'ajoute nécessairement un sentiment d'insatisfaction qui pousse le salarié à refuser temporairement son esclavage doré. Cette dignité retrouvée et cette révolte contre l'autorité patronale constituent le ferment de toute grève, le centre du plaisir que découvre le travailleur lorsqu'il se fait gréviste. Même si notre condition d'intellectuels petits-bourgeois ne nous soumet, somme toute, que métaphoriquement, par rapport aux ouvriers, à l'oppression patronale, nous éprouvons des sentiments semblables à ceux que ressent l'ouvrier en grève.

Nos objectifs de grève ne sont même pas fondamentalement salariaux. Nous voulons protéger les droits que nous avons conquis en 1971 et que nous avons fait confirmer en 1973, notamment ceux qui nous donnent un certain contrôle sur

l'orientation de l'enseignement et de la recherche. Si l'administration n'avait pas voulu nous arracher ces acquis, je suis convaincu qu'il n'y aurait pas eu de grève. Et, tant qu'à gréver, vaut aussi bien chercher à obtenir de nouveaux avantages, dont surtout la garantie que le pourcentage de chargés de cours diminuera régulièrement au profit de celui des professeurs réguliers.

Mais pourquoi utiliser la grève comme moyen de pression ? N'y a-t-il pas d'autres moyens ? Si nous sommes insatisfaits des conditions de travail que veut nous imposer la partie patronale, nous n'avons qu'un choix : nous soumettre ou cesser de travailler. Certains diront, selon la vieille conception libérale, qu'on peut aussi se démettre, quitter l'emploi et chercher individuellement du travail ailleurs. Mais cette "solution" individuelle ne changera rien socialement et, de plus - dans une période comme celle-ci où le chômage affecte plus de 10% de la main-d'œuvre et exerce ses ravages dans toutes les couches de la population, y compris parmi les intellectuels petits-bourgeois - est irréalisable pour la très grande majorité des individus impliqués.

Les pusillanimes peuvent se creuser la cervelle dans tous les sens et chercher des moyens de pression moins onéreux que la grève, mais ils se buteront infailliblement à la seule alternative réelle : se soumettre aux conditions patronales ou cesser *collectivement* de travailler et bloquer le fonctionnement de l'institution. Certains disent que la grève ne serait efficace que dans le secteur privé dans la mesure où elle y arrêterait la production et s'attaquerait ainsi à la source même de la bourgeoisie, le profit. L'efficacité économique de la grève dans le secteur privé est exacte, même si elle est relative : les grèves locales ont quelquefois peu d'impact sur les multinationales ou, pour être plus précis, sur les grands monopoles dont la majorité est d'origine américaine. Mais ce que les grèves dans le secteur public perdent en efficacité économique, elles le gagnent en efficacité politique : la carrière des administrateurs dépend, en dernière alternative, du Gouvernement qui, lui-même, est plus ou moins dépendant de l'opinion publique. (Je parle ici du gouvernement et non de l'État qui, lui, est strictement dépendant de la classe dominante, la bourgeoisie). Or les grèves dans le secteur public ont une efficacité dans la mesure où elles influent sur l'opinion publique. D'ailleurs, une étude la moins attentive de l'histoire du syndicalisme au Québec démontrerait à tous ceux qui s'y adonneraient l'impact positif que les grèves ont exercé sur l'évolution des conditions de travail et de rémunération des travailleurs du secteur public.

Mais entre gens "rationnels", comme le sont les administrateurs et les professeurs, n'est-il pas possible de s'entendre sans tomber dans la logique du "rapport de forces" ? Cela serait possible s'il n'y avait pas conflits d'intérêts. Mais où ceux-ci subsistent, les ententes ne découlent pas de "raisons", mais du rapport et de la lutte des forces en présence. Aussi tout le problème revient à la question suivante : les administrateurs et les professeurs sont-ils en conflit d'intérêts ou forment-ils une "communauté" où la logique régnerait comme une reine ?

## B. Le changement

[Retour à la table des matières](#)

Jusque vers les années '65, ici comme ailleurs au sein du monde capitaliste, dans l'université que je ne nommerais traditionnelle, existait une certaine communauté d'intérêts entre l'administration et les professeurs. L'université, finançant dans une proportion importante ses activités, se définissait comme autonome et indépendante face au pouvoir public et à l'entreprise privée. Les administrateurs, constitués en majorité d'anciens professeurs, dirigeaient de façon paternaliste l'université, partageant avec les professeurs les mêmes valeurs : culte de la compétence, de l'élite intellectuelle et de la liberté académique. Les administrateurs et les professeurs se considéraient comme l'université : les étudiants recevaient les bénéfices secondaires de ce qui était mythiquement perçue comme l'activité fondamentale des universitaires, la recherche, et, sous la direction éclairée de maîtres, profitaient d'une formation qui en ferait l'élite de demain. Les employés, eux, comme les bâtiments, ne rentraient même pas dans la définition de l'université : ils constituaient une des conditions matérielles favorisant l'activité intellectuelle des chercheurs/professeurs.

Cette université est définitivement révolue. Pourtant, la majorité des professeurs baigne encore dans la mythologie de l'université traditionnelle. Il ne faut pas s'en étonner : les professeurs, comme entité, n'ont que la conscience de leur classe qui, pour des intellectuels petits-bourgeois, consiste à se croire, de par la nature même de leur activité, au-delà des classes sociales et porteurs d'un regard neutre et objectif sur la société. Il ne faut pas s'en surprendre : les professeurs d'université, comme tout groupe social, sont soumis aux lois de l'histoire dont celle du nécessaire retard de la conscience sur le développement historique. Pourtant, là aussi, le développement fait son lent cheminement jusqu'à la conscience, comme en a fait foi le conflit récent à l'Université Laval.

L'Université traditionnelle, autonome, lieu mythique du pur savoir, correspondait à une phase du développement du capitalisme : le capitalisme libéral et libre-échangiste. Or celui-ci, depuis la fin de la deuxième guerre, est remplacé par le capitalisme monopoliste d'État où, contrairement à la phase libérale, l'État n'est plus le simple garant de la liberté de la circulation des marchandises, mais intervient directement dans toutes les sphères de la société pour les subordonner étroitement à la rationalité du rendement économique et du profit. L'université devient ainsi une autre institution dont les produits (cours, programmes, recherches) sont calculés en terme d'input et d'output, de coût et de rendement. L'université doit répondre à une nouvelle rationalité, celle du P.P.B.S., du "Public Programming Budgetting System".

L'université traditionnelle est morte, remplacée par l'université fonctionnelle, "managerial", technocratique. Cette transformation, qui se fait dans l'ensemble des sociétés capitalistes, est concomitante de l'extension du système universitaire et de ses conséquences : augmentation des coûts d'enseignement financée en grande partie par l'État, ce qui lui donne le moyen et la justification de sa progressive main-mise sur le

système universitaire ; augmentation phénoménale du nombre de diplômés, ce qui conduit inévitablement à la baisse de la valeur sociale des diplômés sur le marché et à la baisse de la valeur économique de ceux dont le travail est de produire des diplômés, les professeurs d'université (ce qui explique la lente érosion de leur niveau de vie comparativement aux autres catégories de travailleurs) ; arrivée massive dans les universités de jeunes professeurs qui ne se reconnaissent pas ou plus dans les mythologies de leurs aînés et qui constituent le moteur de la syndicalisation des universitaires.

Face à la technocratisation de l'université, les professeurs sont sur la défensive, cherchant à s'opposer à l'ingérence gouvernementale, défendant une certaine liberté académique, voulant maintenir ou acquérir un certain contrôle sur l'orientation de l'enseignement et de la recherche. Nous ne pouvons opposer à l'université technocratique l'université du passé, l'université traditionnelle : la solution n'est pas dans la réaction. Or je dois avouer que même là où les professeurs sont les plus avancés socialement et syndicalement - je pense à ceux qui sont regroupés dans le SPUQ à l'UQAM - il ne se dégage aucun projet d'université que nous pourrions opposer à l'université technocratique. Nous aussi, à l'Université du Québec à Montréal, sommes sur la défensive. Pourtant, la meilleure défensive est l'attaque, et nous devons, tôt ou tard, définir collectivement un tel projet, qui ne pourra s'inspirer de la conception mythique et traditionnelle de l'université située au-dessus ou à côté de la société, mais qui devra être pensée, au sein de l'institution universitaire, en collaboration avec les étudiants et les employés - ces derniers constituant en quelque sorte le prolétariat au sein de l'institution universitaire - en fonction, non pas de la bourgeoisie dont la technocratisation de l'université est l'œuvre, mais en fonction des classes laborieuses de notre société. Mais peut-être est-ce utopique de rêver qu'un corps de professeurs universitaires puisse définir un tel projet ? Peut-être leur position de classe intermédiaire ne les rend-il capables que d'osciller entre la classe ouvrière et la bourgeoisie qui, elle, technocratise l'université mais leur assure quand même, eu égard aux ouvriers, de très bonnes conditions de travail ? Peut-être que le processus de "prolétarianisation" qu'ils subissent, notamment au niveau salarial, ne les détournera pas de la bourgeoisie à laquelle ils sont liés par de multiples attaches dont celle des subventions publiques ou privées de recherches ?

Quoi qu'il en soit, c'est cette crise, qui scande les transformations que subit le réseau universitaire, qui explique l'éclatement de la communauté universitaire, l'affrontement qui s'accroît entre les administrations et les corps professoraux et le processus de syndicalisation de ceux-ci. Car les administrateurs doivent choisir : ou bien ils se maintiennent dans leurs fonctions et doivent alors administrer la technocratisation de l'université et entrer ainsi en conflit avec les professeurs qui se sentent menacés par cette réforme ou bien ils doivent quitter leurs fonctions administratives. Ce choix est évidemment individuel.- institutionnellement, il y a conflits d'intérêts, entre ceux qui doivent administrer des politiques technocratiques et les professeurs qui subissent les effets de ces politiques. Dans ce sens, le curriculum vitae des administrateurs importe peu : qu'ils soient d'origine professorale ou non, c'est leur fonction technocratique qui les définit : Kerwin est le frère jumeau de Després.

## C. Démocratie ou absolutisme

[Retour à la table des matières](#)

L'opposition entre l'administration et les professeurs est donc fondamentalement structurée par la crise qui marque le passage de l'université traditionnelle à l'université technocratique. Sur cette opposition fondamentale s'articule un second conflit qui, quoique dépendant, est relativement autonome et qui, pour cela, varie en intensité selon les diverses institutions universitaires : il s'agit bien d'un conflit de pouvoir entre administrateurs et professeurs.

La crise de l'université entraîne un réaménagement des rapports de pouvoir au sein de l'institution. Les professeurs ne veulent plus être dirigés par une administration paternaliste qui les consulte parfois, mais qui ne se sent aucunement liée par leurs recommandations et qui ne daigne même pas Justifier les raisons qui expliquent que ses positions ne reconduisent pas celles des professeurs. Les professeurs ne veulent plus participer sur une base individuelle aux diverses instances administratives, mais désirent collectivement contrôler leurs représentants à ces instances et pouvoir leur confier des mandats : voilà le bat qui blesse l'administration. Elle veut bien consulter, mais pourvu qu'elle définisse les mécanismes de cette consultation et que celle-ci se fasse sur une base où tout est individualisé : les professeurs, le syndicat, le département, etc. sont mis sur le même pied et consultés indifféremment. Les patrons universitaires veulent bien la participation des professeurs aux instances administratives, pourvu qu'elle se fasse sur une base individuelle et que tout ce beau monde ne soit responsable que devant sa conscience. (Cette participation était d'ailleurs la voie royale pour ces professeurs s'orientant vers une carrière administrative).

La rupture entre administration et corps professoral se crée là où celui-ci, remettant en question la manipulation administrative qui se cachait sous l'idéologie de la participation et de la consultation, décide de se donner les mécanismes pour définir collectivement et rendre publique ses positions sur les différentes politiques académiques, là où le corps professoral met en oeuvre des moyens requis pour contrôler les professeurs qui participent aux diverses instances administratives afin qu'ils deviennent véritablement leurs représentants et leurs mandataires. L'administration perd alors son masque démocratique : elle s'oppose à cette participation contrôlée par la base au nom de ses responsabilités administratives ; elle défend, avec une intransigeance toute patronale, ce qui s'appelle tout bonnement, dans les relations de travail, son droit de gérance.

La participation contrôlée, c'est-à-dire la limitation du pouvoir de l'administration, serait incompatible avec le syndicalisme. Et pourquoi donc ? Les administrateurs disent qu'il y aurait conflits d'intérêts entre les intérêts matériels des professeurs (conditions de travail) et leurs intérêts professionnels (qualité de l'enseignement et de la recherche). Ce conflit n'existerait-il pas chez les administrateurs ? La contradiction n'est-elle pas plus déterminante pour eux (étant donné les nombreux privilèges matériels dont ils jouissent et le peu de compte qu'ils ont à rendre sur leur travail

d'organisation de notre production d'enseignements et de recherches, n'étant pas évalués par ceux-la mêmes - employés, étudiants et professeurs - qui subissent cette organisation) que pour le corps professoral confronté constamment à la réalité et à l'analyse de cette contradiction ?

L'administration, s'attribuant toutes les vertus, ne désire que le pouvoir et un pouvoir absolu sur ses subalternes : professeurs, employés et étudiants. On voit par là que ce qui est en cause est la conception politique qu'on projette sur la société : l'une, administrative, où le pouvoir doit s'exercer de haut en bas parce que le haut est plus apte à diriger et que le bas est fait pour être encadré et l'autre, démocratique, où la base doit, sinon diriger dans la conception utopiste de Rousseau, du moins exercer un contrôle sur ceux qui administrent ou, comme moindre mal, limiter le pouvoir absolu d'en haut. Par la, on le voit bien, le conflit entre professeurs et administrateurs n'est pas un cas d'espèce : il n'est qu'un exemple d'un conflit qui traverse toutes les institutions, à l'Ouest comme à l'est, aux U.S.A. comme en U.R.S.S., et qui oppose les subalternes à ceux qui contrôlent les leviers du pouvoir.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 14

---

### La très longue et dure grève à l'UQAM <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Pourquoi cette si longue et dure grève ? Le collègue André Bernard a très bien expliqué dans *Le Devoir* du 29 janvier certaines des raisons qui rendent compte des nombreux conflits qui ont déchiré l'UQAM depuis sa fondation en 1968 : locaux nettement inadéquats, structure administrative lourde et coûteuse de l'U. du Q., subventions dont le total est inférieur à McGill University ou même à l'Université de Montréal, pourcentage très élevé de cours donnés à la leçon, etc.. Mais les particularités de l'UQAM n'expliquent pas tout : l'Université Laval vient tout juste de sortir d'une grève qui a perduré quelque quatorze longues semaines. C'est pourquoi J'aimerais attirer l'attention sur les enjeux du conflit qui, je crois, concernent non seulement les étudiants et les professeurs des universités québécoises - ce qui est évident pour ceux qui ont pris connaissance du document de la CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec) rendu public par le Syndicat des Professeurs de l'Université Laval - mais aussi l'ensemble de la population du Québec.

---

<sup>1</sup> *Le Devoir*, 1er février 1977.

Quels sont ces enjeux ? Nous pouvons les classer en trois grands blocs : liberté académique et contrôle des professeurs sur l'enseignement et la recherche (représentation des professeurs aux diverses instances universitaires, pouvoir de la Commission des Études, mécanisme d'évaluation des professeurs) ; qualité de l'enseignement et de la recherche (réduction du nombre de cours donnés à la leçon) ; conditions de travail (échelle salariale, congés sabbatiques et de perfectionnement).

Les professeurs voulaient éviter la grève. Aussi, vers la mi-octobre, ont-ils proposé à l'administration de reconduire le statu quo sur les clauses alors les plus litigieuses (représentation des professeurs, Commission des Études, mécanisme de griefs), mais celle-ci refusa, démontrant ainsi qu'elle voulait annuler les droits que nous avons acquis lors des deux premières conventions collectives et même, en ce qui concerne la Commission des Études, remettre en question le principe de participation qui avait présidé à la naissance de l'Université du Québec.

La Commission des Études (C.E.) est un organisme habilité à définir les politiques d'enseignement et de recherche et où les professeurs, face à l'administration, détiennent la majorité de voix. Cet organisme n'est pas décisionnel : seul le Conseil d'administration, où les professeurs n'ont qu'une présence symbolique, a le pouvoir de gérer l'université. Mais les pouvoirs de la Commission des Études sont tels que l'administration de l'UQAM ne peut décider de l'avenir de l'université sans tenir compte, d'une façon ou de l'autre, des avis de la C.E.. C'est pourquoi l'UQAM, dans la logique de la réforme Després - qui porte le nom du président de l'U. du Q. et qui vise à centraliser tous les pouvoirs aux mains de celui-ci - a cherché à se délier de l'obligation que lui faisait notre convention collective de maintenir l'existence et les pouvoirs de la C.E.. Il n'est donc pas surprenant, qu'aujourd'hui encore, l'un des deux points fondamentaux qui séparent les parties en présence demeure la Commission des Études.

Le pourcentage de réduction des chargés de cours est le second point encore en litige. Car l'administration a enfin accepté le principe d'accroître le nombre de cours donnés par des professeurs réguliers - donc d'ouvrir de nouveaux postes d'enseignants - par rapport à ceux donnés par des chargés de cours, dans cette université qui a le triste privilège de connaître le plus haut taux de cours donnés à la leçon au Québec (près de 50%). Mais le syndicat et l'administration ne s'entendent pas sur le quantum de cette réduction, les négociateurs patronaux, par deux fois, acceptant puis refusant un certain pourcentage, comme si, par leurs tergiversations, il voulait faire appel à une troisième partie, le Ministère de l'Éducation, pour l'amener à délier, malgré ses refus répétés, les cordons de sa bourse.

Le Ministère de l'Éducation est cependant intervenu dans le conflit en augmentant la masse salariale qui sera disponible pour les professeurs d'universités durant les prochaines années. D'une part, il a intégré à l'échelle salariale le forfaitaire de 2.349 qui était dû pour l'an dernier et, d'autre part, il a abaissé pour les deux prochaines années le taux de déclenchement de la formule d'indexation, permettant ainsi aux professeurs des universités québécoises de recevoir une augmentation salariale semblable à celle qui a été consentie aux employés du secteur public et para-public du Québec dans le cadre du dernier Front commun. Remarquons que ces gains salariaux sont obtenus pour les professeurs de toutes les universités du Québec, même si l'UQAM est la seule à supporter le fardeau de ce conflit et même si le Syndicat des

Professeurs de l'Université du Québec (SPUQ) n'a pas reçu tout l'appui, qu'il aurait été en droit d'attendre, des professeurs des autres universités.

C'est donc pour lutter contre la dégradation des conditions de travail (salaires, congés de perfectionnement, années sabbatiques), contre la dégradation de l'enseignement (utilisation massive de chargés de cours) et contre la subordination de l'enseignement et de la recherche à des objectifs de rentabilité économique à court terme (la Commission des Études) que les professeurs de l'UQAM se sont mis en grève. Certains nous reprochent l'utilisation de ce moyen d'action. Mais les professeurs, membres du SPUQ, ont décidé majoritairement et démocratiquement - pour protéger les acquis des deux premières conventions collectives et pour mettre un frein à la détérioration de leurs conditions d'enseignement et de recherche - de cesser collectivement de fournir leurs services à l'université. Car le choix était bien celui-là : ou bien accepter la dégradation du travail enseignant en milieu universitaire ou bien arrêter ensemble de travailler tant et aussi longtemps que ce processus de dégradation n'est pas enrayé.

Le syndicalisme de combat (1977)

## Chapitre 15

---

### Postface <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

De 1970 à 1975, les divers groupes progressistes qui se sont constitués au Québec ont vraiment cherché à se lier avec les masses, ce qui a entraîné inévitablement, compte tenu de l'actuelle conscience politique de la classe ouvrière, un certain localisme au niveau de l'organisation, un économisme certain au niveau politique et, sans doute, une conception spontanée de l'action dans la mesure où elle sous-estimait l'importance de la théorie.

Mais demeure, encore aujourd'hui, le problème réel de la liaison avec les masses. Ce n'est pas parce qu'on crie : "Vive la dictature du prolétariat !" que les masses vont suivre. Ce n'est pas parce qu'on affirme qu'il faut construire le parti et pour ce faire aller *de haut en bas* que le bas va accepter de participer à la construction et le sous-sol, ou la classe ouvrière, se soumettre à la direction d'en haut.

---

<sup>1</sup> Cette postface constitue un chapitre d'un ouvrage en préparation et qui s'intitulera, sans doute, *Mise au point politique*.

En '70, les théories de l'implantation ont été la conséquence immédiate de cette prise de conscience extrêmement brutale : nous sommes isolés et coupés des masses, infiltrés par les différents corps policiers et à la merci de toute décision de la classe dominante dont les moyens militaires, policiers et idéologiques sont écrasants : voilà la leçon que la Crise d'Octobre nous assénait. En '70, la critique du passé était tout aussi impitoyable qu'aujourd'hui : le FRAP, électoraliste et social démocrate, et les FLP, FLQ et MLP, révolutionnaires, étaient rongés par le même cancer : aucune liaison réelle avec la classe ouvrière. Évidemment, c'était l'autocritique des militants qui avaient décidé de continuer : d'autres se mirent à l'ombre du P.Q. tandis que plusieurs s'emballèrent pour les chimères contre-culturelles.

Aujourd'hui, le *tabula rasa* du proche passé militant s'exerce au nom de la théorie marxiste-léniniste et repose sur le syllogisme suivant : 1- La théorie marxiste-léniniste, telle que systématisée par Marx, Engels, Lénine, Staline et Mao et telle que matérialisée en Chine et en Albanie, est la science de l'histoire. (Et elle n'a pas à être développée car le léninisme est le marxisme de l'époque de l'impérialisme, époque dans laquelle nous sommes toujours et qui marque le stade final du capitalisme). 2- La ligne idéologique et politique est déterminante en tout. 3- Or, nous sommes la ligne juste, car nous avons acquis le marxisme-léninisme que nous appliquons correctement au Canada. 4- Venez à nous : la victoire est assurée.

L'appel a été entendu : la plupart des groupes militants qui s'étaient constitués depuis '70 éclatent et beaucoup de leurs membres rejoignent l'une ou l'autre des deux grandes organisations marxiste-léninistes au Québec.<sup>1</sup> Le pouvoir d'attraction d'*En lutte !* et de la *Ligne Communiste (marxiste-léniniste) du Canada* (L.C. m.-l.c.) est de plus renforcé par l'aggravation de la crise mondiale de l'impérialisme et du capitalisme, crise qui frappe durement le Québec. Plus de 25% des jeunes de moins de 25 ans souffrent du chômage et une proportion élevée parmi les autres vivote de travaux à temps partiel. Les diplômés de CEGEP et d'Université ne sont pas exempts, au contraire, de ce fléau. Et c'est parmi les plus généreux d'entre eux que se recrute la quasi-totalité des militants et sympathisants marxistes-léninistes.

Ceci dit, le problème de liaison avec les masses subsiste. On peut bien posséder la Théorie, vouloir l'appliquer avec justesse et reconnaître dans la Chine et l'Albanie les modèles socialistes : il faut en convaincre la classe ouvrière qui, têtue, attache peu d'importance à la rigueur des démonstrations et se méfie de ces tout nouveaux guides.

De haut en bas ! Mais comment lier les connaissances d'en haut (la théorie marxiste-léniniste, la nécessité du parti communiste, la dictature du prolétariat) aux préoccupations et problèmes quotidiens d'en bas ? La Ligue (L.C. m.-l.c.) ne fait pas avancer cette question dans la mesure où elle évacue complètement, au nom de la toute-puissance de la Théorie, le problème pédagogique de la relation parti/masses et, J'y reviendrai, un des problèmes politiques fondamentaux de la liaison intellectuels / masse. Pédagogiquement, c'est un pas en arrière par rapport aux militants de l'époque antérieure, ceux de la tendance à l'implantation des années '70-'75.

Le syndicalisme de combat est né, lui aussi, peu après '70. Il cherchait à répondre à la question pédagogique et politique suivante : comment développer une conscience

<sup>1</sup> Malgré de louables efforts pour répandre le mouvement au Canada et malgré quelques succès, le renouveau marxiste-léniniste a touché surtout le Québec.

de classe chez les ouvriers ? Puis, question subsidiaire, comment entraîner cette portion de travailleurs qui ne fait partie ni de la classe ouvrière (productrice de plus-value) ni de la petite-bourgeoisie traditionnelle ou de la bourgeoisie à se démarquer idéologiquement de la classe dominante ? Cette question se posait en '70, il y a moins de sept ans. L'assaut idéologique et armé de l'État bourgeois canadien avait balayé, comme des fétus de paille, les intellectuels progressistes, les militants politiques et leurs fragiles organisations : ils n'avaient aucune base solide dans la classe ouvrière. Seules les Centrales syndicales avaient résisté, malgré le désaccord bruyant d'une partie non négligeable de leurs membres : la classe ouvrière semblait envoûtée par la conscience politique bourgeoise et facilement manipulable par une bourgeoisie qui sait son fascisme.

Le discours du syndicalisme de combat repose sur les postulats suivants : 1- Il faut se lier aux masses. 2- On ne peut vraiment le faire que par l'intermédiaire des organisations qui structurent leurs luttes de classe, comme les Centrales syndicales. 3- Il faut commencer par travailler dans son propre milieu.

Nous nous sentions isolés et voulions en sortir : commençons par nous lier avec les "masses" <sup>1</sup> où nous travaillons : commençons par y défendre victorieusement des politiques progressistes. Nous étions perçus comme des huberlus politiques criards et fatigants, mais inoffensifs : nous serions efficaces. Dans notre milieu, traçons une démarcation nette entre les intellectuels petits-bourgeois que nous sommes et les représentants de la bourgeoisie, ceux qui administrent ses politiques, les administrateurs. Faisons reposer cette démarcation sur le plus large consensus possible, en mettant sur pied des structures syndicales qui impliquent et favorisent la participation. La lutte syndicale est conçue comme une lutte de classes : le rapport patron/ouvriers, administration/employés reflète un état de guerre perpétuel, que celle-ci soit ouverte ou larvée. Le code du travail n'est que la légalisation à un moment donné d'un rapport de forces au service de la bourgeoisie : il faut le montrer en contestant, quand on peut, les contraintes qu'il oppose à nos initiatives. La négociation collective est conçue, non seulement comme un moyen d'aller chercher les meilleures conditions de travail et les meilleures prestations, compte tenu du rapport de forces, mais aussi comme un outil pour s'attaquer aux pouvoirs des boss, pour limiter leurs droits de gérance. Entre les périodes de négociation, il faut défendre par les moyens les plus appropriés, qu'ils soient légaux ou non, les gains négociés, de sorte que la convention collective devienne la base des luttes à mener pour protéger les acquis. Évidemment, le syndicalisme de combat n'a jamais réalisé tous ses objectifs : le degré de militantisme qu'il inspirait variait avec les syndicats, les époques et les dirigeants. Mais même lorsque ses activités étaient limitées, le syndicat de combat se distinguait positivement du syndicat d'affaires en lequel il risque continuellement de se transformer.

Ce travail militant dans notre milieu nous offrait le point d'appui nécessaire pour défendre au sein des Centrales syndicales le syndicalisme de combat contre les deux types bourgeois de syndicalisme (boutique et affaire). <sup>2</sup> Nous poussions de l'avant la solidarité des travailleurs contre l'idéologie corporatiste ; nous opposions la formation

<sup>1</sup> La notion de "masses" varie, selon Lénine, avec le moment historique dans lequel on se trouve : à tel moment, quelques centaines de personnes constituent les masses tandis qu'à un autre, il en faut des millions pour pouvoir utiliser cette notion. Vg. *Sur Lénine*, éd. parti pris, 1972, pp. 79 et as.

<sup>2</sup> Le syndicalisme de boutique est surtout pratiqué dans les petites entreprises dont l'exploitation repose presque uniquement sur la production d'une plus value *absolue* tandis que le syndicalisme d'affaire est surtout pratiqué dans les entreprises dont le développement technologique permet une exploitation reposant davantage sur la production d'une plus value *relative*.

syndicale et politique des membres au cours de technique syndicale dispensés chichement à quelques militants syndicaux ; nous nous battions pour une réelle démocratie syndicale contre le pouvoir des permanents et élus plein temps ; nous soulevions des débats sur la portée et les limites de la lutte économique de classes menée par les syndicats ; etc. C'est par l'intermédiaire des Centrales syndicales, en y défendant le même type de syndicalisme que nous pratiquions dans notre milieu, que nous comptions rejoindre la classe ouvrière pour nous y lier et y soulever des débats économiques et politiques.

Travailler dans son propre milieu pour mieux se lier à la classe ouvrière, voilà donc un des objectifs du syndicalisme de combat. Or, les représentants de celui-ci se retrouvent à la C.E.Q. et à la C.S.N. qui regroupent, surtout après la création de la C.S.D. en '72, presque exclusivement des intellectuels petits-bourgeois et des membres de la classe laborieuse autre qu'ouvrière.<sup>1</sup> Les ouvriers syndiqués logent majoritairement à la F.T.Q. qui, elle-même, n'est que le bureau de relations publiques d'unions américaines et canadiennes. Il y a bien des fronts communs dans le secteur public et, quelques fois, des trois Centrales sur des problèmes particuliers, mais subsiste quand même la complexité, pour ne pas dire plus, des médiations devant lier le militant dans son institution d'enseignement à l'ouvrier de telle usine, syndiqué, par exemple, chez les "Métallos" ... C'est pourquoi la lutte victorieuse des ouvriers de "Firestone" fut si bien accueillie : le syndicalisme de combat pénétrait aussi la F.T.Q. et la classe ouvrière. Mais l'exemple ne fut pas contagieux, et les syndiqués de "Firestone" durent quitter la F.T.Q. pour la C.S.N. et virent peu à peu l'activité de leur syndicat sapée par la "lutte de lignes".

Mais si nous considérons les luttes économiques de classes qui ont été menées au Québec depuis '70, les débats idéologiques soulevés au sein des Centrales syndicales, les affrontements avec les représentants de l'État bourgeois (État dont la nature de classe est mieux perçue par les syndiqués), la remise en questions des carcans légaux (code du travail, injonctions, loi spéciale, etc.) imposés aux luttes syndicales par la bourgeoisie, bref si on reconnaît le progrès des luttes des ouvriers, des travailleurs et d'une fraction importante de la petite bourgeoisie intellectuelle depuis '70, on doit accepter de regarder franchement le fait suivant : ce progrès n'aurait pas été si grand sans le travail de ces intellectuels petits-bourgeois qui militaient dans les Centrales syndicales et y défendaient le syndicalisme de combat.

Notre force (notre efficacité et notre liaison avec Tes masses) faisait aussi notre faiblesse : nous sous-estimions la théorie. Non que nous l'ignorions : nous l'appliquions aux luttes syndicales. Mais nous ne posâmes pas assez souvent les problèmes théoriques de fond soulevés par nos luttes syndicales et refusâmes la plupart du temps de les mener jusqu'au bout. Dans les faits, nous privilégiâmes la pratique par rapport à la théorie, la lutte économique par opposition à la lutte politique, la liaison avec les masses par rapport à l'union de militants (organisation politique).

Un des objectifs du syndicalisme de combat affirmait bien qu'il faut lutter pour aider les ouvriers à prendre conscience et de l'exploitation et de la nécessité d'un parti ouvrier mais, en pratique, du parti il n'en était à peu près jamais question, et encore moins du parti communiste et de la dictature du prolétariat. Il y avait bien un certain

<sup>1</sup> Céline St-Pierre, "De l'analyse marxiste des classes sociales dans le mode de production capitaliste", *Socialisme québécois*, no 24 : 9-33. [[Article disponible en texte intégral](#) sur le site web des *Classiques des sciences sociales*, avec l'autorisation de l'auteure - JMT]

groupe de militants syndicaux - la section québécoise (G.S.T.Q.) de la tendance lambertiste exclue dans les années '50 de la 4e Internationale et les représentants québécois (L.S.O.) de la tendance minoritaire de cette même 4e (trotskyste) - qui oeuvraient pour que les Centrales syndicales mettent sur pied un parti des travailleurs, mais ce parti ne pourrait être alors au plus qu'un parti réformiste. Un tel parti n'a jamais conduit à la révolution, disaient les léninistes. Pourquoi alors un parti réformiste ? Pour y mener plus tard la scission (l'entrisme des trotskystes est l'envers positif de leur scissionisme) ? Comment concilier dans le même parti des révolutionnaires et des réformistes ? Comment démarquer un tel parti du programme du P.Q. ? À ces questions pertinentes, on ne répondait pas ou on opposait une constatation : "les masses ne sont pas prêtes à la révolution", et de cette contestation on tirait, de par une logique que je nommerais trotskyste lambertine, la nécessité d'un parti réformiste ! Il est vrai que la théorie n'a jamais chicotté ces militants.

La *Ligue*, elle, préconise un syndicalisme "de classe" dont la logique est celle-ci :

- 1- Les bureaucrates syndicaux freinent les luttes ouvrières et endorment la classe ouvrière auprès de laquelle ils sont les agents de la bourgeoisie : luttons contre eux !
- 2- Les syndicats doivent accepter la direction du parti communiste à la construction duquel nous travaillons : syndiqués acceptez notre direction.
- 3- Les marxistes-léninistes doivent apporter le marxisme-léninisme dans la classe ouvrière, élever leur niveau de conscience en leur montrant le but de leurs luttes spontanées : le renversement de la dictature de la bourgeoisie et l'instauration de la dictature du prolétariat.

Cette ligne syndicale et politique peut secouer et ébranler la plupart des organisations progressistes constituées d'intellectuels petits-bourgeois, elle peut, peut-être, attirer l'attention de quelques ouvriers particulièrement inquiets, révoltés et généreux dans les peu de lieux (usines ou établissements) où la *Ligue* est implantée, mais pour rejoindre des "masses" ouvrières ou des "masses" d'employés -même si on accepte le sens relatif de "masses" - il faudra un autre discours que celui-là. Le problème est réel : comment lier une théorie révolutionnaire (des intellectuels petits-bourgeois révolutionnaires) à la classe ouvrière dont la conscience politique est, actuellement, libérale, réformiste, conservatrice, voire réactionnaire, mais révolutionnaire que dans une mesure statistiquement insignifiante ? Les représentants du syndicalisme de combat, en voulant se lier aux masses, se sont éloignés des objectifs révolutionnaires. Mais comment la *Ligue* pourra-t-elle, *du haut* de sa théorie révolutionnaire, descendre *en bas* et s'y lier ? Comment "en haut" qui privilégie avec raison la théorie peut-il joindre "en bas" qui favorise par expérience la pratique ? Personne, que je sache, n'a encore répondu de façon convaincante à l'énigme que le sphinx historique pose au voyageurs révolutionnaires du Québec : comment lies-tu tes aspirations révolutionnaires à la conscience actuelle de la classe ouvrière ?

# Annexes

## Annexe 1

---

### La lutte étudiante <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Cet article est le premier d'une série portant sur le problème étudiant. Mais pour bien analyser cette question, il faut d'abord décrire le lieu dans lequel oeuvrent les étudiants, le système scolaire, car c'est lui qui structure et donne sa réelle signification aux problèmes vécus par les étudiants. Ce système n'est cependant pas une structure figée et sans contradictions. Au contraire, il est traversé par une crise profonde qui révèle de façon plus éclatante les contradictions qui l'habitent. L'analyse du système scolaire et de la crise qui le secoue nous permettra par la suite de décrire la condition étudiante et de montrer qu'elle non plus n'est pas sans contradictions. Ces trois premiers articles nous donneront la base de compréhension nécessaire pour tracer le bilan des luttes étudiantes au Québec depuis '60 et pour en relever et expliquer les échecs et les succès. Enfin, nous esquisserons des hypothèses d'actions qui pourraient permettre à la lutte étudiante de prendre de l'expansion, tout en évitant les pièges dans lesquels sont tombées les organisations étudiantes antérieures. Voilà donc rapidement esquissés l'ordre et l'orientation de cette série d'articles : 1- le système d'enseigne-

---

<sup>1</sup> Cet article est paru en cinq tranches dans feu le magazine *Presqu'Amérique*, d'octobre '72 à février '73. Nous le reprenons ici en faisant les raccords nécessaires.

ment ; 2- la crise du système scolaire ; 3- les contradictions de la condition étudiante ; 4- le bilan des luttes étudiantes ; 5- des perspectives d'actions. Compte tenu de questions d'espace et de mise en page, certains articles pourraient être regroupés ou subdivisés, mais leur ordre et leur orientation ne seront pas modifiés.

## 1. Le système d'enseignement

[Retour à la table des matières](#)

Le système d'enseignement, sous le mythe idéologique de l'égalité des chances pour tous, tend à reproduire les classes sociales.<sup>1</sup> Tant au Québec que dans les autres sociétés capitalistes, toutes les enquêtes démontrent que les fils d'ouvriers sont majoritairement condamnés à devenir ouvriers tandis que les fils de petits-bourgeois et de bourgeois deviendront petits-bourgeois et bourgeois. Les cas de promotion individuelle - s'ils peuvent servir à masquer ces réalités sous l'apparence de la mobilité sociale - ne changent pas le rôle fondamental de l'école comme reproducteur des classes sociales. Mais par quels mécanismes l'école reproduit-elle ces classes ? Par quels mécanismes opère-t-elle la sélection ?

Comme le montrent Baudelot et Establet,<sup>2</sup> cette sélection prend sa source à l'école primaire et on peut dire que, dès la fin de celle-ci, les dés sont jetés et la partie est jouée : la majorité des élèves provenant de la classe ouvrière auront pris un retard, soit en terme de redoublement soit en terme d'apprentissage des matières (les queues de classe), qui les conduira à plus ou moins brève échéance à rejoindre, sur le marché du travail, les rangs de la population ouvrière. Sauf exceptions, ce retard ne peut se rattraper. Et - Baudelot et Establet le démontrent - il existe une relation statistique certaine entre l'origine ouvrière, les retards accumulés à la fin du primaire et le fait que la majorité des fils d'ouvriers sont condamnés à devenir ouvriers.

Le rôle déterminant est exercé par l'apprentissage du langage écrit qui renvoie lui-même à l'apprentissage de la lecture. Les classes sociales ont des pratiques linguistiques différentes qui correspondent à des conditions matérielles différentes d'existence. Or l'école tendra à nier la pratique linguistique de la classe ouvrière, tant au niveau du contenu qu'à celui de la forme, pour lui imposer celle de la petite-bourgeoisie. Comme le disent Baudelot et Establet, le "bon français" imposé par l'école primaire entre en contradiction avec les discours produits dans la classe d'origine : c'est le cas des enfants des classes populaires. Cette contradiction peut prendre concrètement deux formes : "ou bien l'enfant ne sait pas parler parce que chez lui on parle peu ou pas ; ou bien (et c'est le cas le plus fréquent) il sait parler, mais il parle *autrement* et surtout, *d'autre chose*".<sup>3</sup> Au niveau de la forme, l'école cherchera à refouler toute expression orale qui entre en contradiction avec le "français scolaire",

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : "L'école reproduit les classes sociales", in *L'école au service de la classe dominante*, Manifeste du XXII<sup>e</sup> Congrès de la C.E.Q., Juin 1972.

<sup>2</sup> *L'école capitaliste en France*, Maspéro, 1971.

<sup>3</sup> Id., p. 232.

le français de Jean-Marie Laurence. On réprimera toute expression spontanée du fils d'ouvrier en lui reprochant son langage vulgaire et incorrect, son Joual. Qu'il puisse *communiquer* son univers quotidien par le Joual n'a aucune importance : ce qui est important est le *code*, celui du bon français. Aussi on lui apprendra à lire et à écrire en l'empêchant de parler. De plus, au niveau du contenu, on ne lui parlera pas de lui, de ce qu'il vit quotidiennement dans son milieu familial, mais on lui parlera des enfants de petits-bourgeois : les situations qu'on lui décrira, les exemples qu'on lui imposera seront puisés à même la vie familiale petite-bourgeoise. C'est pourquoi au niveau du contenu et de la forme, les enfants de bourgeois et de petits-bourgeois se retrouveront dans leur univers et seront donc, naturellement, des élèves "brillants" tandis que la majorité des fils d'ouvriers seront relégués au rôle de "cancre". Les examens ne feront que sanctionner cette discrimination exercée tout au long de l'enseignement.

L'ensemble du système d'enseignement (du secondaire au CEGEP et à l'Université) ne fera que reproduire cette première discrimination en éliminant peu à peu les fils d'ouvriers. D'ailleurs, la majorité des fils d'ouvriers s'"éliminera" d'elle-même, sachant que les chances objectives qu'un fils d'ouvrier parvienne au sommet du système scolaire sont très faibles.<sup>1</sup> Aussi seul les mythologues ont pu être étonnés des résultats du rapport d'enquête *démontrant que* l'UQAM, Université soit-disant populaire, avait le même type d'effectifs étudiants que l'Université de Montréal, les fils d'ouvriers y formant moins de 20% de la population étudiante. Car l'Université est, structurellement, le lieu privilégié où les fils de bourgeois et petits-bourgeois apprennent comment ils pourront remplacer leurs pères dans le rôle de serviteur du capitalisme.

Le système scolaire ne reproduit pas seulement les classes sociales, il tend aussi à reproduire, d'une part, des ouvriers passivement soumis à l'idéologie dominante et, d'autre part, les cadres du système capitaliste qui seront les interprètes actifs de cette idéologie.<sup>2</sup> L'école cherchera à former des prolétaires soumis en tentant de les convaincre que, s'ils sont au bas de l'échelle sociale, ce n'est pas dû au système, mais bel et bien parce qu'ils n'ont pas les "dons" scolaires, parce qu'ils sont intellectuellement paresseux, etc. Par le même procédé, en oeuvrant à leur imposer une idéologie et un langage qui sont la négation de leurs conditions réelles d'existence, elle provoquera chez eux une résistance généralisée à l'idéologie, donc aussi à la possibilité de s'interroger et de comprendre l'exploitation à laquelle ils sont soumis. Chez les futurs cadres, elle développera le mépris du fils d'ouvrier qui, à l'école, ne se laisse définir que par des propriétés négatives (bon à rien, turbulent, etc.). Elle formera ainsi des cadres pouvant s'exprimer, mais intégralement coupés de la classe ouvrière et de ses besoins. Cette division se manifestera même au niveau du CEGEP où on formera des techniciens dans le secteur professionnel et où on cherchera à élever de futurs serviteurs du capitalisme dans le secteur général. Les premiers, ayant à peu près deux fois plus de cours que les seconds, apprendront les techniques et boudront, faute de temps et parce qu'aussi le contenu ne correspond pas à leurs problèmes, les cours dits de formation générale tandis que les étudiants du secteur général auront tout le temps pour apprendre à "penser", à "dire" et à "écrire" et pour apprendre aussi à mépriser ces "pauvres" étudiants du professionnel. Tout le système scolaire reproduit donc, en la renforçant, la coupure entre travail intellectuel et travail manuel.

<sup>1</sup> Bourdieu et Passeron, *De la reproduction*, éd. de Minuit, pp. 186-187.

<sup>2</sup> L'école transmet l'idéologie dominante", in *L'école au service de la classe dominante*, opus cité.

Ce système de reproduction idéologique est doublé d'un système de répression qui sera très sévère à l'élémentaire pour disparaître presque intégralement au niveau universitaire. Le contrôle de l'administration, très tâillon à l'élémentaire et très libéral à l'Université, n'est que le pendant du type de formation qu'on doit donner aux futurs ouvriers et aux futurs cadres. À l'élémentaire, il faut apprendre aux ouvriers la discipline et l'obéissance. Pour les fils de petits-bourgeois qui s'y trouvent, il sera toujours possible, plus tard, au CEGEP et à l'Université, d'apprendre la "liberté" et l'"expression". Ce système de contrôle de l'administration sur le professeur et de l'autorité répressive du professeur sur l'étudiant, diminuant progressivement de l'élémentaire à l'Université, ne fait donc que renforcer le rôle de l'école comme reproducteur de la division entre travail intellectuel et travail manuel.

## La révolution tranquille

Avant la réforme du système d'éducation - qui est le fleuron le plus "glorieux" de la révolution tranquille - le rôle de l'école comme reproducteur des classes sociales était très clair : d'un côté, l'école publique, pour les fils d'ouvriers, destinée à produire la main-d'œuvre à bon marché ; de l'autre, le collège privé, seule voie d'accès à l'Université, permettant aux fils de petits-bourgeois et de bourgeois de devenir l'"élite" de demain. Mais le développement de l'économie capitaliste au Québec, entraîné par les investissements massifs de l'impérialisme américain depuis la dernière grande guerre, exigeait une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. L'État québécois a donc mis sur pied les Polyvalentes, les CEGEPs - tout en maintenant en vie certains collèges privés sous la pression des cléricaux - et une nouvelle Université à plusieurs constituantes, l'Université du Québec. Mais cette multiplication des institutions d'enseignement n'a pas changé le rôle de classe du système scolaire : elle n'a fait que reproduire, sur une base élargie, le fait que l'école favorise les fils de bourgeois par rapport aux fils d'ouvriers.<sup>1</sup>

Les fréquents changements technologiques exigeraient une main-d'œuvre polyvalente, et non seulement qualifiée. Mais une formation réellement polyvalente augmenterait de beaucoup les frais d'éducation, et on sait que l'État du Québec se plaint constamment d'un manque de revenus par rapport à ses dépenses. On préfère donc former une main-d'œuvre spécialisée à moindres frais - selon le principe, une fonction, une formation - même si cela implique un manque de mobilité de la main-d'œuvre, même si cela conduit nécessairement au bout de cinq ou dix ans au recyclage des ex-spécialistes. Mais cette politique ne dépend pas seulement d'une volonté d'économie : une formation réellement polyvalente serait dangereuse pour le système dans la mesure où elle accroîtrait les possibilités pour les étudiants d'avoir une vue générale sur la société, dans la mesure où elle pourrait favoriser la remise en question du système. Que l'école forme des spécialistes étroitement limités à leurs futures fonctions, les hautes instances du Ministère de l'Éducation en sont bien conscientes. A preuve, cette réponse de Jean-Paul Desbiens, alors haut fonctionnaire du Ministère de l'Éducation, au *Quartier Latin* :

<sup>1</sup> Escandre, Claude, *L'entrée au CEGEP*, doctorat de 3e cycle, mai 1972, à paraître aux éditions *parti pris*.

Q.L. "Votre polyvalente n'est qu'un choix de spécialisations sur un plus large éventail, mais l'individu n'en choisit qu'une et s'y engage encore très tôt et irréversiblement. Les individus sont peut-être plus scolarisés, mais pas plus mobiles, pas plus polyvalents. Dans ce domaine, vous n'avez fait qu'ajuster votre catalogue de spécialités au besoin de l'usine."

J.-P. D. "On a fait cela, et c'est beaucoup." <sup>1</sup>

La réforme de l'éducation a donc conservé au système scolaire sa fonction de reproducteur des rapports sociaux, tout en l'adaptant au marché du travail et à ses besoins grandissants en spécialistes. Elle a aussi maintenu son rôle de diffuseur de l'idéologie dominante, en modifiant toutefois cette idéologie pour mieux l'ajuster au contexte capitaliste nord-américain. Qu'en est-il de cette transformation de l'idéologie dominante ?

L'idéologie cléricale, qui a imprégné notre système scolaire jusqu'à la révolution tranquille, reposait sur un catholicisme janséniste, sur le culte des humanités gréco-latines, sur la croyance dans le libre développement du marché, sur le corporatisme (les professions libérales) et sur une méfiance absolue de l'État. Toute la pensée était structurée par les catégories morales du Bien et du Mal. Et la société se divisait, selon les agents de cette idéologie, en deux classes : l'élite qui, responsable, dirigeait la nation canadienne-française et catholique ; le peuple, infantile et ignorant, qui devait être guidé par nos bien pensants.

Mais cette idéologie, axée sur l'immobilité et les valeurs éternelles, ne correspondait plus au développement de la structure capitaliste du Québec. Il fallait au contraire centrer l'idéologie sur la croissance économique et sur la nécessaire intervention de l'État dans le libre jeu du marché. Le catholicisme janséniste devait être remplacé par un vague laïcisme rationalisateur, le culte des humanités gréco-latines par le culte des sciences pures et appliquées, la foi absolue dans le libre jeu du marché par la croyance au rôle de programmeur de l'État, les catégories de Bien et de Mal par celles de l'efficacité et de la rationalité. L'ancienne élite dirigeante - les curés, les avocats, les médecins et les notaires - devait être remplacée par des administrateurs et des économistes.

Si, auparavant, tous les problèmes relevaient de la morale, maintenant ils relèvent de la technique. Selon l'idéologie technocratique, il n'y a pas de problème social, il n'y a que des problèmes techniques.

Que l'idéologie justifie le système capitaliste au nom de l'autorité divine de l'Église ou au nom d'une certaine "science" économique ou administrative, il y a bien là un changement de forme et même de contenu, mais l'idéologie continue toutefois de remplir sa fonction primordiale : justifier le système capitaliste dans lequel on vit.

Parallèlement à cette transformation de l'idéologie dominante, les établissements d'enseignement - des Commissions scolaires à l'Université - perdent leur autonomie aux mains du Ministère de l'Éducation. Celui-ci planifie l'éducation en fonction d'une certaine vision qu'il se fait du développement économique. Les clercs - anciens dirigeants de l'éducation - troquent leurs robes pour des habits, prennent le masque de l'idéologie technocratique et se faufilent au CEGEP ou ailleurs dans des postes de

<sup>1</sup> "Face à face avec le frère Desbiens", *Quartier Latin*, 17 septembre 1969.

direction, y apportant leur vieil autoritarisme qu'ils tiennent de leur formation catholique.

## 2- La crise du système scolaire

[Retour à la table des matières](#)

Depuis les années '60, dans tous les pays capitalistes, il y a eu une énorme expansion du réseau scolaire : de la maternelle à l'Université, les institutions d'enseignement se sont multipliées. Cette expansion est d'abord le produit objectif du développement économique : l'apport de plus en plus considérable de la science dans la croissance économique exige des travailleurs de plus en plus qualifiés. Mais elle est aussi le fruit de la pression des "classes moyennes" qui exigent de plus grandes facilités pour l'instruction de leurs enfants. Aussitôt un revenu minimal dépassé, le besoin d'accomplir des études collégiales ou universitaires se manifeste. Si pour la majorité des ouvriers, le système scolaire ne peut constituer un moyen de promotion pour leurs enfants, il en va tout autrement des "classes moyennes" pour qui la scolarisation est le moyen par excellence d'accession à des rôles sociaux supérieurs ou du moins égaux. On peut aussi ajouter, comme troisième facteur, le "boom" des natalités de l'après-guerre. L'expansion du réseau scolaire est donc le résultat de la conjonction de trois facteurs : les besoins objectifs du développement actuel de l'économie capitaliste, le désir de promotion sociale que manifestent les classes moyennes à l'égard de leur progéniture et la croissance des natalités dans les années qui succèdent à la deuxième grande guerre.

Mais cette croissance du réseau scolaire ne s'effectue pas sans contradictions. D'une part, la rapidité de cette croissance outrepassa les moyens financiers que la plupart des États capitalistes peuvent allouer à l'éducation. C'est évidemment le cas du Gouvernement québécois qui est incapable d'obtenir du fédéral, en union avec les autres provinces du Canada, un nouveau partage fiscal, et qui ne peut compresser davantage ses contribuables - ceux-ci constituant la catégorie de citoyens canadiens payant le plus d'impôts et de taxes. On donne donc un enseignement au rabais, en réduisant le plus possible le coût de l'éducation per capita, en augmentant la charge de cours des enseignants et en accroissant le nombre d'étudiants par classe. D'autre part - et cette contradiction est la plus importante - l'écart entre le rythme du développement économique et le rythme de croissance de la scolarisation va en s'accroissant dans tous les pays capitalistes. En d'autres mots, le système scolaire forme des "compétences" qui seront forcées en grande partie de rejoindre les rangs des chômeurs ou, encore, d'accepter des emplois ne correspondant pas à leur niveau de formation.

Au Québec, ce manque de débouchés existe dans à peu près tous les secteurs ; que ce soit le "professionnel" au CEGEP, les sciences pures ou les sciences humaines à l'Universitaire ; de plus, à l'Université, cela est vrai pour les trois niveaux : baccalauréat, maîtrise et doctorat. Les récentes statistiques, produites par différents organismes, sont là pour le prouver, et démentent forcément les allégations de tous ceux qui limitaient cette carence de débouchés à des secteurs précis, le "général" au CEGEP et

les "sciences humaines" à l'Université, secteurs - et cela est le véritable motif de leurs allégations - qui produisaient le plus grand nombre d'étudiants contestataires.

Il est facile de comprendre pourquoi, par l'entremise des services d'orientation, les étudiants sont poussés vers le secteur "professionnel" au CEGEP ou, à l'Université, vers les sciences pures. Cette politique du Ministère de l'Éducation ne repose aucunement sur une connaissance du marché du travail. Le *Quartier Latin*, après avoir fait admettre à Jean-Paul Desbiens que le système scolaire n'a fait qu'ajuster son "catalogue de spécialités au besoins de l'usine", lui demande :

Q.L. "On sait que les informations tant quantitatives que qualitatives par rapport au marché de travail sont presque nulles. Est-ce que vous n'engagez pas des masses de jeunes uniquement sur des probabilités ou des approximations ?"

J.-P. D. "C'est vrai !" <sup>1</sup>

Cette crise du système scolaire, ce manque de débouchés pour les diplômés, secoue l'ensemble des pays capitalistes, et dépend de la crise internationale du capitalisme - marquée par les crises monétaire et énergétique - avec les maux qu'elle entraîne : l'inflation et le chômage. Le Québec qui, comme le Canada, est complètement dominé par l'impérialisme américain subit, comme d'habitude, plus durement les crises qui affectent nos puissants voisins du Sud. Car cette crise est aggravée au Québec par la discrimination exercée, au niveau de l'emploi, envers les Canadiens-français et - comme pour les Maritimes - par la faiblesse des industries du secondaire.

On sait que c'est l'industrie lourde, produisant des biens durables (automobiles, appareils électriques, machinerie, etc.) qui exige la main-d'œuvre la plus qualifiée. C'est cette industrie, dont le développement est à base technologique, qui requiert le plus grand nombre de scientifiques et de techniciens. Or ce type d'industries se trouve concentré surtout en Ontario tandis que le Québec en est réduit à l'industrie légère (aliments, boisson, textile, etc.), porteuse d'emplois à bas salaires et exigeant peu de qualifications. La différence entre le Québec et l'Ontario est nette : l'industrie lourde représentait, en 1964, 31% de nos expéditions manufacturières tandis qu'elles comptaient pour 52% en Ontario. <sup>2</sup> Cette situation a d'ailleurs continué à s'aggraver.

En outre, la faiblesse du marché du travail québécois, due à la déficience de notre structure économique, est aggravée par la discrimination exercée contre les Canadiens-français. Le troisième volume du rapport de la Commission B.B. démontre les faits suivants : à compétence égale, le Québécois de langue anglaise aura un emploi supérieur et mieux rémunéré que le Canadien français ; de plus, 96% des administrateurs francophones doivent parler anglais alors que leurs vis-à-vis anglophones peuvent se passer tout à fait du français ; enfin, le rapport note que près de la moitié des Québécois considèrent que leurs compatriotes, qui réussissent dans les grandes compagnies, doivent non seulement s'angliciser, mais défendre les intérêts des anglophones aux dépens bien souvent des leurs. Ces quelques faits, maintenant officiels, expliquent pourquoi le diplômé de McGill trouvera un emploi sans trop de

<sup>1</sup> "Face à face avec le frère Desbiens", *Quartier Latin*, 17 septembre 1969.

<sup>2</sup> *Ministère de l'Industrie et du Commerce*, Québec.

difficultés tandis que celui de l'Université de Montréal devra souvent chômer ou accepter un emploi inférieur à ses qualifications.

Il n'est donc pas étonnant que le taux de chômage soit si élevé au Québec - et surtout chez les Québécois francophones. De plus, ici, comme dans les autres pays capitalistes, ce sont les jeunes qui écotent le plus : le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les moins de 25 ans que chez les plus de 25 ans.

Le système a-t-il des solutions à cette crise ? Dans tous les pays capitalistes, une façon de "résoudre" le problème des débouchés pour les nouveaux diplômés universitaires a été de les convertir en enseignants et, a fortiori, d'accélérer l'expansion du système scolaire. À l'UQAM, par exemple, plus de 50% des diplômés se destinaient à l'enseignement. Le système scolaire, incapable de produire pour un marché du travail déficient, se développe comme une entité séparée, produisant des diplômés pour sa propre consommation. Mais ce cercle vicieux atteint rapidement ses limites : d'une part, par l'accroissement des coûts de l'enseignement et, d'autre part, par le développement de la natalité. Le Québec a atteint ce plafond en 1972 lorsque 2000 étudiants n'ont pu trouver d'emploi dans l'enseignement. On prévoit même dans les années futures - vu le déclin de la natalité chez les Québécois francophones - devoir réduire les effectifs qui enseignent actuellement dans la belle province. Le système ne pourra plus camoufler le chômage par la croissance du réseau scolaire ; l'école ne pourra plus jouer le rôle qui lui incombait et qui consistait en grande partie à occuper les étudiants pour les maintenir tranquilles.

Le Gouvernement libéral a concocté une nouvelle "solution". Après avoir supprimé les "travaux d'hiver" qui consistaient à subventionner les chômeurs des régions rurales pour des travaux improductifs durant la morte saison, Trudeau a mis sur pied deux programmes pour les jeunes : "Perspectives jeunes" pour les étudiants et "Initiatives locales" pour les jeunes chômeurs. Ces programmes ne sont pas plus rentables que les "Travaux d'hiver", mais ils remplissent bien leurs objectifs : contrôler les jeunes en les occupant improductivement et en les subventionnant. Cet objectif politique est d'autant plus clair que le Gouvernement a commencé à couper les fonds de "Perspectives jeunes". Même si le chômage n'a pas sensiblement régressé, les étudiants se tiennent maintenant tranquilles : on peut donc songer à investir ces millions ailleurs.

Une autre façon de "régler" le problème est de faire baisser la valeur des diplômes. Le nouveau diplômé trouvera peut-être un emploi, mais

205

ce ne sera pas celui qu'il voulait et pour lequel il était préparé, ce sera un emploi inférieur à celui qu'il aurait obtenu dix ans auparavant.

Le réseau scolaire produit donc des diplômés que le marché du travail ne peut absorber que partiellement et, souvent, dans des emplois où leurs diplômes ne sont d'aucune utilité. Le système ne peut actuellement intégrer les nouveaux diplômés. En conséquence, l'idéologie du "drop out" assimile ce refus et le fait sien : des Jeunes refusent le système et désirent vivre en marge. Mais, de fait, ils vivent aux marges du système, subsistant à l'aide de l'assistance-sociale sous ces différentes formes, dont "Perspectives-jeunes" et "Initiatives locales". L'idéologie du "drop out" est conser-

vatrice dans la mesure où elle fonctionne avec le système, en permettant à celui-ci de se maintenir dans son état de crise non résolue.

## Crise idéologique

[Retour à la table des matières](#)

Les étudiants se retrouvent donc dans un cul-de-sac. Ils sont portés à remettre en question l'idéologie technocratique, véhiculée par l'école, où tout est question de rationalité et d'efficacité. Leur vie quotidienne démontre que le développement économique et la croissance du réseau scolaire n'ont rien de rationnels et d'efficaces ou, s'ils ont une rationalité, c'est celle du capitalisme, et non celle de leurs besoins. Ce rejet du technocratisme prend différentes formes et n'est pas non plus sans ambiguïtés et sans contradictions.

## 3. Les contradictions de la condition étudiante

[Retour à la table des matières](#)

On ne va pas à l'école pour s'instruire. Le célèbre slogan de la révolution tranquille - "Qui s'instruit, s'enrichit !" - indique bien la raison fondamentale qui retient un si grand nombre de jeunes sur les bancs d'école, souvent obligés de subir des cours ennuyeux dans des locaux ressemblant à des casernes. On va à l'école dans l'espoir d'obtenir un emploi supérieur ou, au moins, équivalent à celui qu'exerce ou qu'exerçait le père. C'est la soif de promotion individuelle qui retient d'abord les jeunes dans le système scolaire. C'est ce qui explique que la masse étudiante est fondamentalement réformiste, quoi qu'en pensent et disent certains farfelus qui la déclarent - de nature - révolutionnaire. Il y a ici une différence fondamentale entre la condition ouvrière et la condition étudiante. L'ouvrier qui lutte, même dans une perspective étroitement syndicale, même pour la seule augmentation de salaire, lutte en même temps pour limiter l'exploitation à laquelle il est soumis par la bourgeoisie. Au contraire, les luttes étudiantes reposent bien souvent sur le désir de promotion dans l'échelle sociale. On lutte contre l'école parce qu'elle ne donne pas ce qu'elle promet : la possibilité de se trouver un travail correspondant à ses études. Plusieurs luttes s'expliquent par cette situation. Par exemple, la lutte pour l'abolition des examens - ce qui permettrait d'obtenir un diplôme facilement. Que cela entraîne la dévalorisation des diplômes pour ceux qui suivent, peu importe : les premiers auront eu la chance de se trouver une bonne "Job" avant que cette dévalorisation ne devienne effective. De même la réaction de plusieurs cégépiens face au règlement no 2 du Ministère de l'Éducation. Ce règlement - qui permettrait, entre autres, aux administrations de décréter la réinscription obligatoire des étudiants qui seraient trop contestataires - ne deviendrait effectif qu'en 1974 : "Nous, on sera plus ici. Que les étudiants qui seront là, à ce moment, se débrouillent !" Dans certains pays, les organisations étudiantes d'extrême droite ont bien compris cela : ils ont enlevé aux organisations gauchistes le

leadership sur la masse étudiante en s'accaparant leur plate-forme revendicative, cette plate-forme correspondant exactement à leurs propres intérêts ! En un paragraphe, Rosana Rossanda résume bien cette ambiguïté de la lutte étudiante : "La protestation étudiante se forme, comme telle, dans la contradiction entre un modèle de promotion individuelle (le besoin de se qualifier pour obtenir une position sociale meilleure) et l'exploitation de ce modèle par le système d'enseignement ; en somme, dans la découverte que l'école promet, mais ne donne pas (...) Dans la condition ouvrière, toute réforme renferme un noyau positif qui est le refus d'une condition aliénée, de l'exploitation, qui est une première affirmation de l'ouvrier comme sujet et non comme fonction, qui est une première tentative de recomposer en totalité son propre travail - la lutte pour le socialisme n'est que le prolongement de son besoin immédiat. Il en est pas ainsi pour l'étudiant : ses besoins mêmes sont aliénés et aliénants (...) En somme, tandis que l'usine *nie* l'ouvrier, l'école *affirme* et *fruste* l'étudiant : l'école est un rouage du mécanisme capitaliste et à travers l'école ne passe pas une contradiction antagoniste - si jamais elle s'y réfléchit". <sup>1</sup>

Comme nous l'avons vu, le système scolaire est en crise. L'école forme des diplômés qui ne trouveront pas d'emploi ou qui en dénicheront un qui ne correspondra pas nécessairement à leurs qualification. Les étudiants sont au centre de cette crise qui secoue le mode de production capitaliste et la ressentent fortement. Mais ils sont à la périphérie de la solution : celle-ci exige la destruction du capitalisme. Or cette destruction ne peut être menée à terme dans l'école : elle ne peut être dirigée par les étudiants. Le moteur du système capitaliste est l'extorsion de la plus-value par la classe bourgeoise, c'est l'exploitation de la classe ouvrière par la bourgeoisie. Fermer les écoles pendant un mois ou deux n'empêcherait pas le système de fonctionner rondement ; par contre, si l'on ferme les usines, ne serait-ce qu'un mois, le capitalisme est touché jusque dans ses racines : le profit. C'est ce qu'avaient bien compris les étudiants du Mai français lorsqu'ils brandissaient une banderole demandant aux ouvriers de prendre en mains la révolution. D'ailleurs, Mai '68 est incompréhensible si l'on minimise l'importance de cet événement majeur : la grève de 10 millions d'ouvriers. Cela, bien sûr, ne nie pas le fait que les étudiants puissent être au centre d'une crise et servir de détonateur aux mouvements sociaux. Toutefois, ils sont toujours à la périphérie d'une véritable transformation ou révolution ; c'est pourquoi leurs mouvements, laissés à eux-mêmes, tournent toujours vide.

Ici une illusion doit être balayée : que le Parti Québécois, accédant au pouvoir, puisse solutionner cette crise. Même si le P.Q. prenait le pouvoir, corrigeait la discrimination exercée contre les Canadiens-français et développait une industrie lourde comparable à celle de l'Ontario, la crise scolaire serait allégée, mais persisterait quand même, comme en Ontario ou aux U.S.A.. Car la crise scolaire manifeste la crise de l'ensemble du système capitaliste, et le socialisme est la seule solution de rechange connue au capitalisme. Or le Parti Québécois veut "civiliser" le capitalisme : il ne veut pas le remplacer.

L'école sollicite chez l'étudiant le besoin de promotion individuelle, mais en même temps le système capitaliste ne peut satisfaire ce besoin. Face à cette crise, les solutions réformistes s'avèrent impuissantes. Des couches de plus en plus larges d'étudiants sont donc portées à rejeter l'idéologie technocratique que véhicule le système capitaliste, mais au profit d'idéologies le plus souvent idéalistes et utopistes.

<sup>1</sup> Rossanda, R., "quale matodo, quali obiettivi", *Il Manifesto*, Anno II, no 12 (dicembre 1970) : 48-49 (traduction libre).

Il n'est pas étonnant que les étudiants secrètent naturellement des utopies, car toutes leurs activités sont coupées d'une pratique sociale, économique et politique réelle. L'école est un lieu de fermeture où pendant 10 à 20 ans on vit dans un univers livresque, coupé de la vie matérielle. La Polyvalente de St-Hilaire est exemplaire à ce niveau. Elle est équipée de tous les gadgets technologiques, entre autres, de planchers mobiles qui transportent l'élève d'une classe à l'autre pour l'empêcher de "perdre son temps" entre les cours. Mais elle n'a aucune fenêtre. Pourquoi des fenêtres dans un lieu qui se définit précisément par sa coupure avec la vie réelle ? L'école, à ses différents niveaux, séparant la théorie de la pratique, fait en sorte que les étudiants véhiculent les mêmes ambiguïtés et les mêmes contradictions que la petite-bourgeoisie intellectuelle.

Comme si ces contradictions, qui limitent l'action étudiante, n'étaient pas suffisantes, le milieu étudiant est aussi socialement hétérogène. La vie étudiante est essentiellement un état de transition : provenant de différentes classes sociales, les étudiants sont destinés à des travaux différents dans des classes sociales différentes. Les professeurs, même s'ils sont petits-bourgeois par leur être-de-classe, sont, de par leurs conditions de travail de salariés, moins hétérogènes socialement que les étudiants. C'est ce qui rend plus difficiles chez les étudiants des actions qui pourraient les mobiliser autour d'objectifs communs.

Mais ces contradictions de la condition étudiante ne doivent pas empêcher le travail politique en milieu étudiant. C'est ce qu'on compris tous ceux qui ont mené des luttes en milieu scolaire depuis les années '60.

## 4. Bilan des luttes étudiantes

[Retour à la table des matières](#)

L'UGEQ (Union générale des Étudiants du Québec) surgit au Québec, avec la révolution tranquille, au tout début des années '60. L'union étudiante véhiculait de plus les mêmes valeurs que cette soit-disant révolution : le nationalisme et l'idéologie technocratique. Elle se constitua contre les Associations *canadiennes* d'étudiants, se fondant sur un vague nationalisme québécois. Elle appuya de toutes ses forces l'idée d'État-nation, l'idée que l'État provincial devait être le moteur du développement économique de la "collectivité" québécoise, que l'État du Québec devait rationaliser et planifier l'économie au profit de la "nation". Elle appuya la réforme scolaire contre les clercs, au nom de la "participation", de la "démocratisation" et de la laïcité. Elle se définissait essentiellement comme un groupe de pression qui, de concert avec les autres forces progressistes, défendait l'État provincial, la réforme scolaire et la création du Ministère de l'Éducation contre les groupements et associations cléricales. Il n'est donc pas étonnant de retrouver aujourd'hui un grand nombre de leaders étudiants de cette époque à des postes de commande, soit dans l'administration provinciale soit au sein du P.Q.

Dans les années '65, l'UGEQ commence à prendre ses distances vis-à-vis le Ministère de l'Éducation et les porte-parole de l'idéologie technocratique. La révolution tranquille était à bout de souffle, et la répartition des pouvoirs entre Ottawa et Québec l'empêchait de prendre un nouvel essor. Sous des slogans généreux, la révolution accouchait en définitive de bien peu de choses. Mais l'échec de cette "révolution" n'était pas la seule raison de la nouvelle orientation de l'UGEQ : son appui aux réformes scolaires du Gouvernement libéral ne lui avait rien donné en échange ; toutes les demandes spécifiquement étudiantes de l'UGEQ, en termes de participation ou de gratuité scolaire à l'Université, avaient été ignorées. D'où son refus de plus en plus net de participer aux comités consultatifs du Ministère de l'Éducation et, du même coup, sa volonté de politiser la lutte étudiante.

De '65 à sa disparition, l'UGEQ fut déchirée entre deux tendances : la première axant ses luttes contre le Ministère de l'Éducation pour obtenir des réformes favorables aux étudiants (la perspective idyllique de la collaboration était bien morte) ; l'autre, orientant ses luttes vers les milieux extérieurs à l'éducation. La première tendance combattait un adversaire - le Ministère de l'Éducation - qui refusait le combat et se drapait dans des attitudes olympiennes. Elle fut incapable de concrétiser cet adversaire au niveau de l'institution - en identifiant l'administration comme représentant du Ministère - et, encore moins, de susciter des fronts communs unissant étudiants, professeurs et, surtout, employés. La seconde mit sur pied des manifestations importantes (contre 7up, contre la guerre au Vietnam), mais fut incapable de se lier solidement avec les organisations de masse des travailleurs (syndicats) et ne sut définir une politique pouvant rallier la masse des étudiants. Les deux courants - syndical et politique - furent d'ailleurs incapables de se lier avec les étudiants, et leurs discussions apparaissaient souvent comme des chicanes entre "leaders", sans aucun effet sur l'apathie étudiante.

En '68, l'occupation des CEGEPs retentit comme un coup de tonnerre dans le milieu scolaire. Elle se fit essentiellement autour de deux problèmes : les débouchés des étudiants du CEGEP, soit en terme de marché du travail soit en terme de poursuite des études au niveau universitaire ; l'attitude répressive et paternaliste de l'administration face aux étudiants. L'UGEQ fut, en pratique, totalement absente de cette lutte. Elle ignorait le second problème et, quant au premier, si elle avait effectué des études sur le sujet, elle n'avait pas jugé bon d'entreprendre des batailles qui s'imposaient. De plus, l'UGEQ était "l'affaire" des étudiants d'Université et de collèges privés : elle n'avait aucune implantation réelle dans les CEGEPs. Aussi, tant à cause de ses politiques que de son organisation, l'UGEQ ne pouvait jouer et n'a joué aucun rôle dans ce moment "glorieux" des luttes étudiantes.

L'occupation des CEGEPs marqua la fin de l'UGEQ. Il y a bien eu les trotskystes et des leaders de l'occupation des CEGEPs qui, sous les plates-formes politiques différentes, tentèrent de relancer l'Union, mais la masse des délégués au dernier Congrès de l'UGEQ suivirent le mot d'ordre du MSP (Mouvement syndical et politique) : à bas l'UGEQ. C'est sur les idées véhiculées par l'occupation des CEGEPs et la mort de l'UGEQ que fut lancé le nouveau *Quartier Latin*. Celui-ci ne suscita aucune lutte étudiante et, un an après son premier numéro, il disparaissait, ayant accumulé des dizaines de milliers de dollars de dettes : ses lecteurs apprenaient alors avec étonnement que ses rédacteurs, qui préconisaient le "drop out", se payaient des salaires, allant jusqu'à \$200 par semaine, à même les fonds étudiants... Le *Quartier*

*latin*, ce "bag" d'illusions et de mystifications, mériterait une analyse approfondie, mais n'ayant suscité aucune action étudiante, n'étant le fruit que d'un groupe d'intellectuels isolés, il n'entre pas dans le cadre de ces articles.

Le MSP, lui, dura un an. Il mena, conjointement avec d'autres organisations politiques, des manifestations importantes : McGill français, lutte contre le bill 63 ; l'anti-congrès à Québec ; manifestation du 24 juin à Montréal, etc. Mais l'agitation est comme un feu d'artifices : elle est de courte durée si elle n'est pas soutenue par l'implantation, l'encadrement et l'organisation. Or le MSP fut incapable de s'implanter en milieu étudiant ; il ne mena aucune lutte spécifique dans l'une ou l'autre institution d'enseignement ; il ne sut recruter de nouveaux membres. Ce petit groupe de "révolutionnaires", qui véhiculaient une idéologie mi-anarchiste, mi-effelquiste, furent à la fois les protagonistes les plus articulés de la mort de l'UGEQ et les victimes, parmi d'autres, de la disparition de cette même Union. Sans une organisation de masse regroupant l'ensemble des étudiants, il s'avérait impossible pour une organisation politique de rejoindre les étudiants maintenant atomisés. Tous les marxistes - surtout Lénine et Mao - reconnaissent l'importance politique des organisations de masse, même si celles-ci ne sont pas, et souvent ne peuvent pas, être révolutionnaires ; mais les "militants" du MSP n'avaient sans doute pas vraiment lu les textes marxistes.

Par contre, la disparition des organisations étudiantes aida le pouvoir à s'organiser. Ce n'est pas sans raison que le Ministère de l'Éducation vota le calendrier scolaire de 75 jours-session pour les étudiants du CEGEP : on ne pouvait imaginer plus simple mécanisme pour empêcher de trop longues occupations. Les étudiants, même les plus militants, y songeront deux fois avant d'occuper, s'ils risquent que la session soit déclarée illégale pour les journées qu'aurait rongées l'occupation.

Le Ministère n'y va pas toutefois que de "sanctions" ; il mit aussi sur pied - ce qui est en apparence fort louable et généreux - les fameux "services aux étudiants" dans les CEGÉPs, et les administrations engagèrent des animateurs qui sauraient canaliser les énergies étudiantes, qui pourraient, en d'autres mots, mieux les manipuler. Ces "services aux étudiants" comblent le vide creusé par les Associations : celles-ci ne s'étaient-elles pas toujours chargées des services "para-scolaires" ? Par la direction de ces services, l'administration encadre les étudiants pour le plus grand bien de l'ordre établi.

Enfin, la réforme que le Ministère d'Éducation adopta en 1973 lui donna le moyen légal, par la ré-inscription devenue obligatoire, de débarrasser les CEGEP des étudiants contestataires. Face à l'absence d'une organisation étudiante, le pouvoir continue d'avoir toute latitude dans ses mesures répressives.

## 5. Des perspectives d'action

[Retour à la table des matières](#)

Le bilan des luttes étudiantes des dernières années révèle clairement que des associations, regroupant les étudiants dans chacune des institutions d'enseignement, sont nécessaires. L'absence de telles organisations renforce l'apathie étudiante, isole encore plus les groupements politiques étudiants du genre CAP, limite les luttes étudiantes possibles et renforce le pouvoir de l'administration et du Ministère de l'Éducation. Il est évident que les associations étudiantes, pas plus que les syndicats ouvriers, ne peuvent faire la révolution. Seul un parti politique peut mener à terme un tel projet. Toutefois, un parti révolutionnaire a besoin, pour agir efficacement, d'organisations de masse : sans elles, il est comme un poisson hors de l'eau : il est condamné à l'asphyxie.

Il ne peut être question ici de dire quels types spécifiques de luttes les étudiants pourraient mener. Ce problème ne peut recevoir de réponse concrète que dans chaque situation concrète, compte tenu de l'institution et des problèmes spécifiques qu'y vivent les étudiants. Mais J'aimerais tracer, à titres d'hypothèses, certaines lignes d'orientation générale qui pourraient clarifier la voie dans laquelle travailler.

Les associations étudiantes devraient travailler dans deux sens : dans leur propre milieu et, hors de l'institution, en collaboration avec les organisations de masse regroupant les travailleurs (syndicats surtout, coopératives, etc.). Travailler en collaboration avec les *organisations* de travailleurs, car il est à peu près impossible de rejoindre les travailleurs, un par un, isolément. Travailler avec des organisations de *masse*, car il n'existe pas actuellement de parti ouvrier et, même s'il en existait un - ses militants travailleraient évidemment dans les organisations de masse (ouvrières et étudiantes) - il n'en reste pas moins que ce parti, pouvant à l'occasion faire front commun avec ces organisations de masse, en serait organiquement distinct parce que visant des objectifs différents et utilisant des moyens différents : les organisations de masse ont essentiellement une fonction défensive face aux classes dominantes tandis que le parti a pour fonction d'arracher le pouvoir à celles-ci.

Si les associations étudiantes doivent chercher à s'unir avec les organisations de masse des travailleurs, c'est chaque localité, chaque région, qui non seulement déterminera le choix des organisations spécifiques, mais aussi le moment opportun, les moyens précis et les objectifs à poursuivre.

Les associations étudiantes doivent évidemment travailler dans leur propre milieu. Mais, au préalable, certaines questions relatives à l'école doivent être posées : comment les rapports sociaux se reflètent-ils en milieu scolaire ? Comment les contradictions de la société s'insèrent-elles dans l'école ? Qui sont nos ennemis, qui sont nos amis ? Ces questions sont essentielles, si l'on ne veut pas que les objectifs soient déterminés par les seuls problèmes quotidiens et si l'on veut, surtout, qu'ils obéissent à une certaine ligne stratégique.

L'administration est le représentant du Ministère de l'Éducation au sein de l'institution. Dans l'école, elle est le représentant du pouvoir dominant la société : la bourgeoisie. Évidemment, l'administration a une certaine autonomie face au Ministère de l'Éducation et peut, sur certains points, s'allier aux étudiants ou aux professeurs contre le Ministère. Mais ces cas sont rares et même dans ceux-ci, elle refusera d'employer les moyens pour mener des luttes conséquentes : elle se cachera derrière la légalité bourgeoise. Dans l'école capitaliste, l'administration a le pouvoir : c'est l'ennemi principal.

Dans l'école, l'une des luttes importantes que devraient entreprendre les étudiants doit être menée contre l'administration : elle consiste à récupérer les "services aux étudiants", en prenant le contrôle des budgets étudiants et de l'embauche des animateurs ; ces "services" sont actuellement utilisés par l'administration pour manipuler les étudiants. Même si cette lutte n'est pas facile - elle implique une question de pouvoir - elle demeure essentielle pour briser le paternalisme des administrateurs.

Les étudiants doivent-ils "participer", au CEGEP, au Conseil d'administration et à la commission pédagogique ? Si les étudiants vont pour y *participer*, croyant qu'il y a une communauté d'intérêts entre administrateurs et étudiants, il serait préférable qu'ils s'abstiennent et boycottent cette soi-disant participation, car ils joueraient alors directement le rôle que l'administration et le Ministère de l'Éducation veulent bien qu'ils exercent. S'ils y vont au contraire pour obtenir de l'information qu'ils transmettent aux étudiants, s'ils y vont pour faire front commun avec les professeurs et les employés contre l'administration, s'ils y vont pour *contrôler* les décisions que l'administration peut, de toutes façons, prendre sans et contre eux, les soit-disant organismes de participation deviennent alors un autre lieu de combat, secondaire sans doute, mais de combat tout de même.

Mais il faut pour cela que les étudiants, par l'intermédiaire de leur association, puissent contrôler leurs représentants, c'est-à-dire que ceux-ci doivent être élus avec un mandat clair, acceptant, lors de l'élection, d'être révoqués ou de démissionner en tout temps, si la majorité des étudiants en vient à juger qu'ils ont mal défendu les prises de position ou les politiques élaborées par les étudiants. Il faut que l'association ait des mécanismes qui permettent le contrôle permanent des représentants, l'information continue entre les étudiants et les élus ; nous y reviendrons.

Les étudiants doivent chercher sur les différents points de lutte à faire front commun avec les professeurs et les employés contre l'administration. L'union avec les employés ne pose pas de problèmes car ils jouent, en quelque sorte, au niveau de l'école, le rôle qu'exerce le prolétariat dans la société. L'union avec les professeurs pose plus de problèmes, car il existe des contradictions réelles entre professeurs et étudiants, même si elles sont secondaires par rapport à celles qui les opposent à l'administration. Les professeurs chercheront souvent à défendre, contre les étudiants, les maigres pouvoirs qu'ils ont réussi à arracher à l'administration, par voie de convention. Par exemple, les pouvoirs du département, surtout au niveau universitaire. Pourtant il serait beaucoup plus juste et efficace que ces pouvoirs soient partagés, sur une base paritaire, entre professeurs et étudiants, en y incluant les employés qui sont concernés. Les étudiants ne doivent pas se plier à cet esprit corporatiste que peuvent dégager les professeurs ; ils doivent le combattre, tout en n'oubliant pas qui est l'ennemi principal : l'administration.

Toutefois, les luttes étudiantes requièrent, d'une part, que l'association possède les mécanismes nécessaires pour rejoindre et informer les étudiants et, d'autre part, que ces derniers puissent concrètement contrôler leur association. Ce n'est pas le nombre de coups que l'on peut porter à l'administration qui compte d'abord, c'est davantage le nombre d'étudiants que l'on peut impliquer dans ces luttes et qui en ressortiront avec une conscience plus éclairée quant aux moyens à utiliser et aux objectifs à atteindre.

Un certain nombre de syndicats de la FNEQ (Fédération nationale des Enseignants du Québec, CSN) afin de mieux assurer cette liaison entre l'exécutif et les professeurs, ont mis sur pied un conseil syndical formé de représentants de chaque pavillon et de chaque département. C'est ce conseil qui a tous les pouvoirs entre les assemblées générales.

Ce même conseil contrôle non seulement l'exécutif, mais tous les représentants des professeurs élus aux différentes instances de l'institution ou aux différents comités. Le conseil est formé de délégués élus par l'unité de base, l'assemblée départementale, selon un principe de représentation proportionnelle. L'assemblée départementale vote des mandats précis à l'intention des délégués et peut les révoquer en tout temps. Par contre, ceux-ci informent régulièrement les assemblées des politiques adoptées au conseil syndical. Contrairement à l'assemblée générale, le conseil syndical peut être convoqué très souvent : il est donc, forcément, moins "manipulable" et, de plus, assure une liaison constante entre la base et l'exécutif.

Pourquoi les étudiants ne mettraient-ils pas sur pied un conseil similaire formé d'étudiants élus par les différentes unités de base ? Le conseil étudiant pourrait avoir des fonctions similaires à celles exercées par le conseil syndical des professeurs et, contrôler, par exemple, les représentants des étudiants à l'exécutif, au journal, au C.A., au C.P., etc. C'est une hypothèse qui mériterait sans doute d'être étudiée. De toutes façons, le problème est le suivant : les étudiants doivent contrôler leur association et celle-ci doit pouvoir les rejoindre et les informer.

Une organisation nationale regroupant l'ensemble des associations étudiantes pourrait-elle être utile ? Oui, si elle a un budget minimum pour avoir un secrétariat, ce qui permettrait d'informer les associations locales des politiques du Ministère de l'Éducation et des différentes luttes étudiantes menées dans l'une ou l'autre institution. Oui, si ce secrétariat était contrôlé par des représentants élus par les diverses associations locales, représentants qui pourraient coordonner certaines luttes lors de conflits importants (ex. la grève générale des travailleurs) ou autour d'objectifs essentiels communs (ex. le nouveau règlement du Ministère de l'Éducation).

Quoiqu'il en soit des hypothèses d'actions ici formulées, le retour des étudiants à la lutte suivra un chemin difficile et ardu car ils sont plus faibles qu'il y a six ans et, de plus, le pouvoir patronal - au niveau du Ministère et de chaque institution - est mieux organisé. Mais face à la crise du système scolaire, reflet de la crise du capitalisme, ont-ils un autre choix que la lutte ?

## Annexe 2

---

### Le système scolaire en question <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Compte tenu de l'absence d'un parti des travailleurs au Québec, les centrales syndicales sont les seules organisations qui ont une force suffisante pour défendre les travailleurs dans le système actuel. La C.S.N. a déjà été appelée à se prononcer sur l'ensemble des problèmes qui concernent les travailleurs, y compris le problème de l'éducation, même si elle n'a pas les moyens d'une organisation politique pour lutter contre toutes les injustices sociales. Le Conseil Supérieur de l'Éducation a lancé une vaste enquête sur l'État et les besoins de l'enseignement collégial. Sans se faire d'illusions sur la valeur des recommandations que fera le C.S.E. et, encore moins, sur les mesures concrètes qu'adoptera le Ministère de l'Éducation, il nous semble important de revenir sur la question et de définir clairement les objectifs de la C.S.N. dans le monde de l'éducation, particulièrement en ce qui concerne les CEGEPs dont la majorité des enseignants est affiliée à la C.S.N. par l'intermédiaire de la Fédération Nationale des Enseignants du Québec (FNEQ).

---

<sup>1</sup> Texte préparé pour Marcel Pepin, président de la C.S.N., qui, après modifications, le présenta en mars 1974 aux délégués de la FNEQ.

Le point de départ de notre analyse doit être la révolution tranquille dans le domaine de l'éducation ou, plus précisément, la réforme scolaire qui fit suite au rapport Parent. Quelles sont les causes de cette réforme ? Quels en étaient les principaux objectifs ? Quels en sont les résultats concrets ? Voilà une série de questions sur lesquelles nous nous pencherons dans la première partie de ce document. Dans la seconde, nous définirons un certain nombre d'objectifs qui devraient orienter les luttes de la C.S.N. dans le domaine scolaire.

## 1. La réforme scolaire

[Retour à la table des matières](#)

La majorité des pays capitalistes ont dû entreprendre dans les années '60 une profonde réforme du système scolaire. Compte tenu des systèmes d'éducation existant dans les différents pays, cette réforme a pu prendre des traits originaux pour chaque pays, mais les causes profondes de cette réforme ne peuvent être spécifiques à chacun d'entre eux, mais doivent plutôt renvoyer à des problèmes fondamentaux qu'affrontait l'ensemble des sociétés capitalistes.

### A. Les causes de la transformation du réseau scolaire

Depuis la dernière grande guerre, jusqu'aux années '60, l'ensemble des pays capitalistes a connu un taux de croissance économique très développé. Au Québec, comme nous l'avons déjà dit dans *Ne comptons que sur nos propres moyens*, ce développement économique a été le fait de l'impérialisme américain, sollicité par nos richesses naturelles que leur octroyait presque gratuitement le Gouvernement provincial et par la tradition du "cheap labor" québécois <sup>1</sup>. Ces investissements massifs ont entraîné une modification considérable de la structure de main-d'œuvre au Québec. Ainsi, de 1941 à 1967, le secteur primaire (mines, agriculture, pêche) voit sa main-d'œuvre se réduire de 26.54% de la population active à 8.4%. Le secteur secondaire (manufactures ou industries de transformation), pour sa part, à une diminution relative d'emplois de 35.04% à 30.3%. Au contraire, le secteur tertiaire (les services) voit ses effectifs presque doublés, passant de 38.42% à 61.3% <sup>2</sup>. Cette transformation radicale de la structure de main-d'œuvre a aussi entraîné la migration de la campagne vers la ville de centaines de milliers de travailleurs : en 20 ans, la

<sup>1</sup> Voir sur ce point le rapport Fantus.

<sup>2</sup> Allen, Patrick, "Tendances des professions au Canada, de 1891 à 1961", *Actualité économique*, avril-juin 1965, pp. 49, 86 et 87 et *Ne Comptons que sur nos propre moyens*, p. 28.

population active à la campagne a diminué de plus de la moitié, de telle sorte qu'en 1967, 79% de la population vivait dans les centres urbains <sup>1</sup>.

Cette transformation de la structure de main-d'œuvre n'a pas épargné la femme : de 1941 à 1961, le pourcentage des employés de sexe féminin passe de 19.8% à 27.8%, cette augmentation étant particulièrement sensible dans les emplois de bureau (de 50.1% à 61.5%) <sup>2</sup>.

Comme dans les autres pays, notre système scolaire n'était évidemment plus adapté aux besoins de main-d'œuvre liés au développement du système capitaliste. Cela était particulièrement vrai au Québec où tout le système scolaire reposait sur deux réseaux parallèles et étanches : le public dont la fonction consistait à produire une main-d'œuvre peu qualifiée et le classique, seule voie d'accès à l'Université, Université qui privilégiait les professions libérales (médecine, droit, etc.). Il y avait bien aussi les écoles techniques, mais elles étaient peu nombreuses et offraient un choix d'options trop limité par rapport à l'étendue et à la diversité des besoins de main-d'œuvre du marché. Cet écart entre le système scolaire et le développement des forces productives est la cause fondamentale de la révolution tranquille au niveau de l'éducation.

À cette cause économique déterminante, il faut en ajouter deux autres, l'une d'ordre démographique et l'autre d'ordre sociologique, qui ont joué dans le même sens, même si elles sont secondaires par rapport à la cause économique. L'explosion démographique de l'après-guerre, liée à l'augmentation des natalités, requérait au moins la multiplication des établissements scolaires afin de faire face à cette arrivée massive des jeunes d'âge scolaire. Cela était appuyé par la pression de la "classe moyenne" qui exigeait de plus grandes facilités pour l'instruction de ses enfants. Aussitôt un revenu minimal dépassé, le besoin d'accomplir des études collégiales ou universitaires se manifeste. Pour la "classe moyenne", la scolarisation est le moyen par excellence de promotion sociale pour ses enfants : il est le moyen privilégié pour que ses enfants puissent accéder à des rôles sociaux supérieurs ou du moins égaux à ceux que les parents exerçaient. Nous verrons d'ailleurs dans le cours de ce document que c'est la classe qui a le plus bénéficié de la réforme scolaire.

La réforme scolaire au Québec a été constituée essentiellement par la création d'un réseau scolaire public et unifié de l'élémentaire à l'Université, se concrétisant par la mise sur pied des Polyvalentes, des CEGEPs et d'une nouvelle Université à plusieurs constituantes, l'U. du Q. Cette réforme est préparée par la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement, présidée par Mgr Parent, Commission qui présentera ses différents rapports de 1963 à 1966. Les réformes préconisées par la Commission devaient répondre à plusieurs objectifs dont nous retiendrons ceux qui nous semblent les plus importants : 1. démocratisation scolaire ; 2. formation polyvalente ; 3. éducation des adultes ; 4. idéologie scolaire axée sur l'intelligence et la liberté créatrices de l'étudiant ; 5. participation et concertation des différents groupes impliqués dans l'éducation ; 6. contribution au développement économique du Québec. Nous reprendrons l'un Après l'autre chacun de ces objectifs et analyserons pour chacun d'eux si les résultats confirment les attentes des Commissaires au sujet de la réforme scolaire.

<sup>1</sup> Escande, Claude, *L'entrée au CEGEP*, doctorat de 3e cycle, mai 1972, p. 65, publié aux éd. parti pris, 1974.

<sup>2</sup> Escande, Claude, opus cité, p. 66.

## B. La démocratisation scolaire

[Retour à la table des matières](#)

Il fallait, disait le rapport Parent, rendre accessible l'enseignement collégial au plus grand nombre d'étudiants possibles, indépendamment de leur origine sociale et de leur sexe. L'ancien système scolaire, fondé sur la coupure radicale entre secteur public et secteur privé, était vu comme un système discriminatoire pour les fils de travailleurs dont les possibilités d'accès à l'Université, via les collèges classiques, étaient extrêmement restreintes. La mise sur pied d'un réseau scolaire unique devait, selon les Commissaires, supprimer les barrières empêchant les fils de travailleurs de s'instruire.

Une étude, effectuée par MM. Baby, Bélanger et Ouellet, tendrait à démontrer que la mise sur pied des CEGEPs a rendu plus accessible l'enseignement collégial aux fils et aux filles d'ouvriers. Les collèges classiques comprenaient 20.5% d'étudiants provenant de familles de cadres supérieurs ou de professions libérales pour 15.8% de filles ou fils de journaliers tandis qu'au CEGEP les rapports seraient de 10.6% pour les premiers et de 26.7% pour les seconds <sup>1</sup>. Selon cette étude, la démocratisation scolaire semblerait donc un succès. Mais il faut pousser plus loin l'analyse pour nuancer cette première affirmation.

Sur cette question, Claude Escande a fait une étude fouillée de cinq CEGEPs de la région métropolitaine : Ahuntsic, Rosemont, St-Laurent, Edouard Montpetit et Maisonneuve. L'origine sociale des étudiants en première année de CEGEP se répartirait comme suit : 9.3% d'étudiants provenant de la classe supérieure ; 54.2%, de la classe moyenne ; 29.9%, de la classe ouvrière ; et, enfin, 2.6% de la classe paysanne <sup>2</sup>. Si on compare ces pourcentages à la structure sociale de l'ensemble de la population, <sup>3</sup> il est évident que les enfants d'ouvriers continuent de subir une discrimination par rapport à ceux qui proviennent des classes supérieure et moyenne.

De plus, on sait que le CEGEP est divisé en deux types de cours : le cours général, voie d'accès à l'Université ; le cours professionnel, fournisseur du marché en travailleurs qualifiés. Or la répartition des classes sociales selon les types de cours se fait de la façon suivante : 85.94% des étudiants provenant de la classe supérieure

<sup>1</sup> Baby, Antoine, Bélanger, Pierre W., Ouellet, Rolland, "Les orientations des étudiants du cours collégial" in *L'étudiant québécois Défi et dilemmes - Rapports de recherches*, Ministère de l'Éducation, 1972.

<sup>2</sup> Escande, Claude, opus cité, p. 122. Si l'on fait le total des pourcentages, il manque 4.1% qui constitue les réponses d'étudiants qui n'ont pu être classées.

<sup>3</sup> En utilisant le recensement fédéral de 1961, Claude Escande répartit la population du Canada de la façon suivante : 6.91% pour la classe supérieure ; 27.78%, classe moyenne ; 46.14%, classe ouvrière ; 16.45%, classe paysanne plus les pêcheurs et les bûcherons ; 2.72% non déclarées. Pour comparer précisément l'origine sociale des étudiants à la structure sociale, il faudrait avoir les statistiques des années '70, et non pas pour le Canada ou pour le Québec, mais pour la région métropolitaine, statistiques actuellement inexistantes. Elles révéleraient sans doute une augmentation de la classe moyenne pour une baisse de la classe paysanne, la classe supérieure et la classe ouvrière conservant sensiblement les mêmes pourcentages.

prennent le cours général tandis que 15.05% prennent le cours professionnel ; pour la classe moyenne, les proportions sont de 68.76% (général) pour 31.33% (professionnel) ; pour la classe ouvrière, 58.32% pour 41.67% ; pour la classe paysanne, 25.97% pour 74.02%<sup>1</sup>. On le voit donc, les étudiants d'origine ouvrière se retrouvent proportionnellement plus nombreux au professionnel que les étudiants de classes moyenne et supérieure, et le professionnel ne constitue pas un véritable moyen de promotion sociale pour les enfants de la classe ouvrière, car ce cours ne forme que des travailleurs qualifiés. Lorsqu'on sait en plus que la sélection est très légère au général pour se faire très dure au professionnel,<sup>2</sup> il ne faut pas se surprendre que les étudiants d'origine ouvrière qui obtiendront leur D.E.C. seront proportionnellement très peu nombreux par rapport à ceux qui proviennent des classes supérieure et moyenne.

Si la réforme scolaire a favorisé l'accès des étudiants d'origine ouvrière aux études collégiales, elle n'a donc pas pour cela supprimé la discrimination qui s'exerce contre eux. Cette discrimination s'effectue du primaire à l'Universitaire, limitant de plus en plus, à mesure qu'on avance dans l'échelle scolaire, la proportion des étudiants d'origine ouvrière<sup>3</sup>. Ainsi, une étude effectuée à l'Université du Québec à Montréal, cette Université soit-disant populaire et démocratique, démontre que les étudiants d'origine ouvrière ne constituent que 16% de la population étudiante<sup>4</sup>.

Qu'en est-il maintenant de la discrimination exercée contre le sexe féminin ? La réforme scolaire aurait-elle rendu les études plus accessibles aux étudiantes que ne le faisait l'ancien système scolaire ? On doit répondre par l'affirmative. En 1961-62, les étudiantes ne représentaient que 24% des effectifs inscrits au cours classique<sup>5</sup>. En 1970-71, cette proportion au CEGEP serait de 43% alors qu'elle n'était que 26% en 1967-68<sup>6</sup>. Il y aurait donc eu un processus de démocratisation scolaire pour les étu-

<sup>1</sup> Escande, Claude, opus cité, p. 137. Une autre étude affirme que cette tendance est même plus accentuée. Pour l'année 69-70, l'ensemble des étudiants se répartissent comme suit : 58.87% au général pour 41.13% au professionnel. Mais les enfants des classes supérieure et moyenne se retrouvent majoritairement au général tandis que les enfants des classes ouvrière et paysanne se trouvent *majoritairement* au professionnel. *C.E.M. avril 1972*, cité par le *Nouveau Pouvoir*, FNEQ, p. 23.

<sup>2</sup> Au CEGEP Lionel-Groulx, la sélection s'exerce au cours professionnel avec les résultats suivants : en 1970, pour 101 étudiants inscrits en techniques administratives, 87% seront peu à peu éliminés tandis que 13% seulement obtiendront en 1973 un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). En électrotechnique, 82% d'étudiants éliminés pour 187 qui obtiennent un D.E.C. ; en informatique, 70% pour 30% ; en bio-chimie, 82% pour 18% ; en bibliotechnique, 53% pour 47% ; et, en théâtre, 82% pour 13%. Sur 319 étudiants inscrits dans les différentes spécialités du cours professionnel, 247 étudiants (77%) sont donc éliminés tandis que 72 seulement (23%) obtiennent du D.E.C. Au CEGEP Edouard-Montpetit, les résultats sont sensiblement les mêmes : en techniques administratives, 87% d'étudiants éliminés pour 13% qui obtiennent un D.E.C. ; en électrotechnique, 71.6% pour 28.4% ; en informatique, 75% pour 25% ; en aéronautique, 78.5% pour 21.5% ; en techniques dentaires, 84% pour 16% ; et, en techniques infirmières, 60% pour 40%. Sur les 458 étudiants inscrits au cours professionnel, 365 étudiants (77.5%) sont donc éliminés tandis que 103 étudiants seulement (22.5%) obtiennent un D.E.C.

<sup>3</sup> La cause de cette discrimination repose sur le fait que l'école ne véhicule pas une culture - tant dans sa forme que dans son contenu - qui corresponde aux intérêts, aux préoccupations et aux besoins de la classe ouvrière, mais bel et bien à ceux de la petite-bourgeoisie. Voir, à ce sujet : *L'école au service de la classe dominante*, C.E.Q., juin 1972 ; *L'école capitaliste en France*, de Baudelot et Establet, Maspero, 1971 ; et *la Reproduction*, de Bourdieu et Passeron, éd. de Minuit.

<sup>4</sup> Robitaille, L. Bernard, "L'UQAM n'a pas réalisé sa 'vocation populaire'", in *Le Devoir*, le 21 décembre 1971.

<sup>5</sup> Fédération des collèges classiques, *Notre réforme scolaire, Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement*, Montréal, 1963, T.1, p. 113.

<sup>6</sup> Escande, Claude, opus cité, p. 117.

diantes, suite à la réforme scolaire, processus qui pourrait conduire à une égalité entre étudiants et étudiantes s'il se poursuivait. Mais nous devons pousser plus loin l'analyse afin de nuancer cette première affirmation.

Pour l'année 1969-70, 60.45% des étudiants optent pour le cours général par rapport au cours professionnel tandis que 56.57% des étudiantes font le même choix <sup>1</sup>. Les étudiantes s'orientent donc davantage vers le secteur professionnel, mais seulement dans la faible proportion de 4%. Pour avoir une vision plus exacte de la réalité, il faut examiner la répartition des étudiants et des étudiantes à l'intérieur de chaque secteur du CEGEP. On remarque alors, pour le cours général, que les étudiants sont nettement majoritaires en sciences physiques (75.83%) et en sciences administratives (85.71%) tandis que les étudiantes sont nettement majoritaires en arts et lettres (68.20%). Pour le cours professionnel, les étudiants prennent la grosse proportion en techniques physiques (69.85%) tandis que les étudiantes s'affirment en techniques biologiques (89.72%) et en techniques humaines (84.34%) <sup>2</sup>. Ces statistiques confirment que, même si la réforme scolaire a accéléré la scolarisation des étudiantes, elle n'a pas supprimé, à son propre niveau, la division du travail entre les sexes : elle ne fait que la reproduire.

Les étudiantes subissent-elles les mêmes désavantages, indépendamment de leur origine sociale ? Si on combine les deux variables (l'origine sociale des étudiants avec leur sexe), on doit répondre négativement à cette question. Dans la classe supérieure, les étudiantes s'inscrivent au cours général dans une proportion de 4% plus élevée que les étudiants. Cette quasi égalité dans la répartition entre le cours général et le cours professionnel disparaît cependant lorsqu'on l'examine à l'intérieur de chaque secteur. Les étudiants de la classe supérieure dominent les sciences physiques dans une proportion de 25.5% par rapport à 9.5% pour les étudiantes de la même classe et, les sciences administratives, dans une proportion de 8.2% par rapport à 1.1%. Les étudiantes de cette classe, elles, dominent le secteur arts et lettres dans une proportion de 23.2% par rapport à 7.1%. Donc, au niveau de la classe supérieure, reproduction par le CEGEP de la division du travail entre sexes. Pour la classe moyenne, les étudiants maintiennent un écart de 10% en leur faveur par rapport aux étudiantes au cours général. Pour les étudiantes d'origine ouvrière ou paysanne, cet écart grimpe à 19.1%. Il faut aussi ajouter que l'écart entre les étudiantes des classes moyennes et les étudiantes des classes ouvrière et paysanne (18.72%) est presque le double de celui qui sépare les étudiants des classes moyennes par rapport à ceux qui proviennent des classes ouvrière et paysanne (9.9%). Cette dernière statistique ne révèle qu'une chose : les étudiantes d'origine ouvrière sont doublement discriminées : en tant que membre d'une famille ouvrière et en tant que femme <sup>3</sup>.

Donc, la réforme scolaire a nettement favorisé la scolarisation des étudiants de sexe féminin. Mais elle n'a pas supprimé, au niveau de l'école, la division du travail entre sexes et, encore moins, le double désavantage cumulatif qui s'exerce contre les *étudiantes* d'origine *ouvrière*.

La réforme scolaire a-t-elle favorisé la scolarisation des étudiants des campagnes par rapport à ceux dont les parents habitent les centres urbains ? Les statistiques dont nous disposons à l'heure actuelle ne nous permettent pas de répondre de façon précise

<sup>1</sup> Données de la DIGEQ.

<sup>2</sup> Escande, Claude, opus cité, p. 132.

<sup>3</sup> Pour toute cette question, voir Claude Escande, opus cité, pp. 168 et ss.

à cette question. Mais elles nous indiquent, pour le moins, que la réforme scolaire n'a pas supprimé la discrimination exercée contre les étudiants originaires de la campagne <sup>1</sup>.

Bref, si on regarde l'ensemble des statistiques avancées, on peut affirmer que la réforme scolaire a été favorable surtout aux étudiants originaires de la classe moyenne. Elle a sensiblement ouvert l'accès des études collégiales aux étudiants d'origine ouvrière, sans pour cela supprimer la discrimination exercée contre eux. Elle a aussi fortement favorisé la scolarisation des étudiantes, sans pour cela supprimer leur compartimentation dans des secteurs d'étude très précis et sans rayer le double désavantage qui s'exerce contre les étudiantes d'origine ouvrière.

Dans la mesure où la réforme scolaire a favorisé, même faiblement, la démocratisation de l'école, elle a été progressiste. Mais elle est loin d'avoir supprimé, comme l'espérait les Commissaires du rapport Parent, l'inégalité sociale devant l'école. Pour ce faire, elle aurait dû être une des conséquences d'une véritable révolution qui aurait transformé les rapports de production et les rapports de classe. Car dans toute société, l'école ne fait que reproduire, sous une forme plus ou moins élargie, la structure de classe existante. Dans le système capitaliste, l'école fait en sorte que la majorité des enfants d'origine ouvrière retourneront dans leur classe d'origine <sup>2</sup>. Cela est vrai pour l'ensemble des pays capitalistes <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> L'étude de Claude Escande, qui porte sur 5 CEGEPs de la région métropolitaine, démontre que les étudiants d'origine paysanne choisissent le cours professionnel dans une proportion de 32.35% plus élevée que les fils d'ouvriers (opus cité, p. 137). Une autre enquête affirme que cet écart est de 15.2%. Voir à ce sujet, *C.E.M.*, avril 1972, le *Nouveau Pouvoir*, FNEQ, 20 décembre 1973, p. 23. Ces courtes statistiques tendraient à démontrer que les fils de paysans sont encore plus défavorisés par le système scolaire que les fils d'ouvriers.

<sup>2</sup> L'école au service de la classe dominante, C.E.Q., Juin 1972.

<sup>3</sup> Claude Escande, (opus cité, pp. 17-18) donne une liste, évidemment non exhaustive, des études menées dans différents pays capitalistes. *En France* : Girard et Bastide, "La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement", *Population*, 1963, no. 3 ; Clerc, "La famille et l'orientation scolaire au niveau de la sixième - enquête de juin 1963 dans l'agglomération parisienne", *Population*, 1964, no. 4 ; Sauvy et Girard, "Les diverses classes sociales devant l'enseignement - Mise au point générale des résultats", *Population*, 1965, no. 2 ; Girard, "Les facteurs psychologiques et sociaux de l'orientation et de la sélection scolaires. Le cheminement d'une promotion d'élèves pendant les deux années suivant la sortie du cycle élémentaire", *Population*, 1966, no. 4 ; Girard et Bastide, "Orientation et sélection scolaires. Cinq années d'une promotion : de la fin du cycle élémentaire à l'entrée dans le deuxième cycle du second degré", *Population*, 1969, nos 1 et 2. *En Belgique* : De Coster et Van Der Elst, *Mobilité sociale et enseignement*, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1955. *En Suisse* : Girod, "Système social et projets d'avenir des adolescents", *Revue suisse de psychologie*, 1962, no. 1 et "système scolaire et mobilité sociale", *Revue française de sociologie*, vol. III, no. 1, janvier-mars 1962. *En Grande-Bretagne* : "Le rôle de la classe sociale dans l'accomplissement des études" in Halsey, Floud et al., *Attitude intellectuelle et éducation*, Paris, O.C.D.E., 1961, et Floud et Halsey, "English Secondary Schools and the Supply of Labor", *Year Book of Education*, 1956. *En Suède* : Husen, "La structure de l'enseignement et le développement des aptitudes" in Halsey, Floud et al., *Attitude intellectuelle et éducation*, opus cité. *Aux États-Unis* : Halsey, Floud et Anderson, *Education, Economy and Society*, N.Y., The Free Press, 1968, 625 p. ; Mercer and Carr, *Education and the Social Order*, N.Y., Rinehart and Company, 1957, 587 p. ; Kallenbach and Hodges, *Education and Society*, Colombus, C.E. Merrill Books, 1964, 474 p. ; Brookover and Gottlieb, *A Sociology of Education*, N.Y. American Book Company, 1964, 488 p. ; Havighurst and Weugarten, *Society and Education*, Boston, Allyn and Bacon, 1962, 585 p.

## C. La polyvalence

[Retour à la table des matières](#)

La réforme scolaire devait, selon les Commissaires du rapport Parent, créer un enseignement polyvalent devant permettre aux étudiants d'obtenir une formation générale complète qui les aiderait à s'orienter dans la vie et à faire face aux nombreux changements technologiques à venir et qui leur permettrait aussi de passer facilement d'une option à l'autre. Est-ce que cet objectif de polyvalence a été atteint ?

Si l'on regarde l'organigramme de la pyramide scolaire (annexe 1), les élèves, des le cours élémentaire, sont déjà divisés en trois secteurs relativement étanches : rapide, moyen et lent. Les élèves de ce dernier secteur se retrouveront dans leur quasi totalité, au secondaire, dans les secteurs occupationnel, professionnel court ou professionnel long. Les élèves qui étaient dans le secteur moyen à l'élémentaire se retrouveront au secondaire, dans le secteur régulier, et ceux, qui parmi eux se retrouveront au CEGEP, seront presque tous au professionnel. Les élèves qui, au cours élémentaire, se trouvaient dans le secteur rapide, prendront les cours enrichis au secondaire, et la majorité d'entre eux se retrouveront au CEGEP dans le cours général, seule voie d'accès à l'université. À ce niveau, on voit donc que l'enseignement n'est pas plus polyvalent que dans l'ancien système scolaire. On a remplacé les anciennes divisions (classique, scientifique, commerciale, générale, etc.) par de nouvelles, sans augmenter la polyvalence. Au contraire, la réforme scolaire a accru la spécialisation en l'introduisant dès l'élémentaire.

Le CEGEP, pour sa part, est divisé en deux cours : le général, d'une durée de deux ans, qui conduit à l'Université, et le professionnel, d'une durée de trois ans, qui mène directement au marché du travail. Le cours général est divisé en six secteurs (sciences physiques, sciences de l'administration, sciences biologiques, sciences humaines, arts et lettres) tandis que le cours professionnel l'est en cinq secteurs (techniques physiques, techniques administratives, techniques biologiques, techniques humaines, arts appliqués). Hormis pour les lettres, les secteurs du cours général sont redoublés exactement, au niveau des techniques, dans le cours professionnel. Ce dédoublement préfigure la division du travail qui s'instaurera entre ceux qui sont appelés à concevoir (les étudiants du cours général) et ceux qui leur seront subordonnés dans le travail (les étudiants du cours professionnel). La lecture des disciplines (à l'intérieur de chaque secteur du général) et des spécialités (à l'intérieur de chaque secteur du professionnel) nous donne une image assez exacte des domaines d'activités professionnelles existant au Québec.

Les seuls cours obligatoires, donc communs au général et au professionnel, sont les cours de littérature, de philosophie et d'éducation physique. Dans le cours général, les étudiants peuvent prendre sept cours par session : les trois cours obligatoires, les trois cours au choix dans leur secteur et un cours complémentaire au choix. Cette possibilité de choix (à l'intérieur d'un secteur et pour le cours complémentaire) se rétrécit considérablement lorsqu'on examine les différents pré-requis exigés par les

divers département ou facultés universitaires<sup>1</sup>. Dans le cours professionnel, les étudiants n'ont même pas cette possibilité théorique de choix qui existe au général. Une fois sa spécialité choisie, l'étudiant doit suivre un programme dont à peu près tous les cours sont obligatoires. Il faut aussi ajouter que les étudiants du cours professionnel ont à peu près le double de la charge de travail des étudiants du cours général. Il ne faut donc pas s'étonner que les étudiants du professionnel accordent si peu d'importance aux cours obligatoires de formation générale<sup>2</sup>.

La formation donnée au CEGEP n'est donc pas polyvalente : elle est sur-spécialisée. C'est ce qu'admettait d'ailleurs un des protagonistes de la réforme scolaire, Jean-Paul Desbiens, alors qu'il était un haut fonctionnaire du Ministère de l'Éducation :

Quartier Latin :

"Votre polyvalente n'est qu'un choix de spécialisations sur un plus large éventail, mais l'individu n'en choisit qu'une et s'y engage encore très tôt et irréversiblement. Les individus sont peut-être plus scolarisés, mais pas plus mobiles, pas plus polyvalents. Dans ce domaine, vous n'avez fait qu'ajuster votre catalogue de spécialités au besoin de l'usine".

Jean-Paul Desbiens :

"On a fait cela, et c'est beaucoup"<sup>3</sup>.

Il y a quatre raisons qui expliquent, nous semble-t-il, pourquoi l'objectif de polyvalence formulé par le rapport Parent n'a pas été atteint.

La première est les exigences exorbitantes posées, au secteur professionnel, par les corporations et les associations patronales - il faut souligner ici que les syndicats, plus près de leurs membres, ne sont jamais *consultés* sur le type de formation que devraient recevoir les travailleurs de tel ou tel secteur et, au secteur général, par les Universités. La relative autonomie des CEGEPs est complètement balayée par ces organismes qui font pratiquement la loi : "Si un système d'éducation évoluait en vase clos, le recours au jeu des crédits ne poserait guère de difficultés. Le problème commence au moment où le milieu de travail et les universités parviennent, grâce à ce système, à formuler d'énormes exigences en termes quantitatifs. Concrètement, que peut faire un système d'éducation quand les milieux professionnels et universitaires n'ouvrent leurs portes qu'à ceux qui ont accumulé tant et tant de crédits ? Il courbe humblement la tête et impose à ses élèves la quantité d'activités d'apprentissage qu'exigent les instances ultérieures (...) Une fois satisfaites les exigences des milieux professionnels et universitaires, il ne reste plus assez de temps pour donner aux élèves

<sup>1</sup> Par exemple, pour être admissible aux différents départements des sciences de la santé (chirurgie dentaire, diététique et nutrition, éducation physique, médecine, médecine vétérinaire, optométrie, pharmacie et sciences infirmières), l'université exige que l'étudiant ait pris les cours suivants au niveau collégial ; 4 cours de chimie (101, 201, 202, 302), trois cours de mathématique (101, 103, 203), trois cours de physique (102, 202, 302) et deux cours de biologie (921, 931 ; ou 301 401). Voir, à ce sujet, *Cahiers de l'Enseignement collégial 1972-1973*, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, pp. 0-21 à 0-23.

<sup>2</sup> Sur la division des cours entre le professionnel et le général, voir Claude Escande, opus cité, pp. 91 et ss.

<sup>3</sup> "Face à face avec le Frère Desbiens", *Quartier latin*, 17 septembre 1969.

du niveau collégial cet équilibre entre l'enracinement et la projection en avant, entre la culture générale et la spécialisation que préconisait le rapport Parent" <sup>1</sup>.

Il y a aussi une deuxième raison, d'ordre financier celle-là. Les fréquents changements technologiques exigeraient une main-d'œuvre, non seulement qualifiée, mais polyvalente. Mais une formation réellement polyvalente augmenterait de beaucoup les frais d'éducation, et on sait que le Gouvernement provincial se plaint constamment d'un manque de revenus par rapport à ses dépenses. On préfère donc former une main-d'œuvre spécialisée à moindres frais - selon le principe, une fonction, une formation - même si cela implique un manque de mobilité de la main-d'œuvre, même si cela conduit au bout de cinq ou dix ans au recyclage des ex-spécialistes. De plus, les dirigeants d'entreprises privées, sauf exceptions, ne favorisent pas non plus la formation polyvalente car celle-ci augmenterait les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de chaque secteur industriel et donc renforcerait le pouvoir de négociation des travailleurs face aux patrons. Enfin, une formation réellement polyvalente serait dangereuse pour le système dans la mesure où elle accroîtrait les possibilités pour les étudiants d'avoir une vue générale sur la société, dans la mesure où elle pourrait favoriser la remise en question du système. On préfère donc former des étudiants qui savent peut-être *quoi faire*, mais sans leur donner les moyens de s'interroger sur le *pourquoi* faire et, surtout, sur le *pour qui* faire.

## D. L'éducation des adultes

[Retour à la table des matières](#)

Un des objectifs de la réforme scolaire était de favoriser l'éducation des adultes. L'ancien système scolaire ne prévoyait à peu près rien à ce sujet. La réforme scolaire est donc à ce niveau un succès dans la mesure où elle a ouvert les études à des adultes qui auparavant étaient condamnés à demeurer au même niveau de scolarité.

Mais la réforme scolaire est loin d'avoir rendu accessible à tous les adultes, particulièrement à ceux qui proviennent de la classe ouvrière, l'enseignement collégial. On sait qu'au CEGEP, pour obtenir la gratuité scolaire, l'adulte doit prendre au moins quatre cours par semaine. Aucun ouvrier, ne peut, en plus de son travail régulier, prendre quatre cours-semaine et espérer apprendre, tout en obtenant de bons résultats scolaires. Il doit donc payer chaque cours - qui peut coûter jusqu'à cinquante dollars - défrayer le coût des livres et de la papeterie, payer le transport et, dans certains cas, une gardienne. Cela devient exorbitant pour l'ouvrier qui doit donc se contenter de son niveau de scolarité antérieur.

L'éducation des adultes fournit aussi un enseignement à rabais. Dans les Commissions scolaires et au CEGEP, aucun groupe de professeurs n'est rattaché à plein temps à l'éducation des adultes. Au CEGEP, ceux qui donnent des cours pour adultes sont en majorité des professeurs réguliers qui font du temps supplémentaire, payé à l'heure, pour arrondir leur salaire. Ils n'ont pas le temps - et ils ne sont pas

<sup>1</sup> Laplante, Laurent, *Le Devoir*, décembre 1972. Voir aussi sur le même sujet Rocher, Guy et Dumont, Jacques, revue *Maintenant*, janvier 1973.

payés pour cela - d'adapter les cours et les manuels à cette catégorie spéciale d'étudiants que sont les adultes : ils n'ont pas le temps d'adapter leur pédagogie afin de tenir compte de la riche expérience qu'ont acquise les adultes. Sauf de rares exceptions, ils répètent donc aux adultes des cours qu'ils donnent aux étudiants réguliers, en les adaptant quelques fois sur des points secondaires <sup>1</sup>.

La réforme scolaire a donc favorisé l'éducation des adultes, mais en excluant pratiquement les ouvriers de l'enseignement collégial et en donnant un enseignement de second ordre. Le rapport Parent avait pourtant suscité de plus grands espoirs, mais ces espoirs, comme bien d'autres, ont été considérablement réduits par les mesures concrètes appliquées par ceux qui nous gouvernent.

## E. Une idéologie centrée sur l'étudiant

[Retour à la table des matières](#)

L'idéologie cléricale, qui imprégnait l'ancien système scolaire> reposait sur un catholicisme puritain, sur le culte des humanités gréco-latines, sur la croyance dans le libre développement du marché, sur le corporatisme (les professions libérales) et sur une méfiance absolue de l'État. Toute la pensée était structurée par les catégories morales du Bien et du Mal. Et la société se divisait, selon les agents de cette idéologie, en deux classes : l'élite qui, responsable, dirigeait la nation canadienne-française et catholique ; le peuple, infantile et ignorant, qui devait être guidé par nos bien pensants.

Le rapport Parent remet en question cette idéologie et la vision autoritaire de l'enseignement qu'elle impliquait, remet en question que la vérité vienne nécessairement d'en haut, de l'élite. S'inspirant d'une conception humaniste, l'école devait être faite, dit le rapport Parent, en fonction de l'enfant et pour l'enfant : "Ce courant s'inspire de valeurs que nous voulons voir honorer à l'école : respect de l'intelligence, des dons créateurs, de l'esprit de recherche" <sup>2</sup>. Or pour que l'enseignement soit centré

<sup>1</sup> De l'éducation des adultes relève aussi la formation professionnelle des adultes, sanctionnée à Ottawa par le Bill C-278 en 1967. Cette politique de formation de la main-d'œuvre n'a pas donné les résultats escomptés. Les travailleurs qui ont suivi ces cours n'augmentent pas sensiblement leurs possibilités de se trouver un emploi et, ceux qui en trouvent, n'accroissent pas leurs revenus par rapport à leur situation antérieure. (Paquet, Pierre, "Les politiques de main-d'œuvre et la formation professionnelle des adultes", in *Politiques de Main d'Oeuvre : évaluation de l'expérience québécoise*, P.U.L., 1972, pp. 69-95). Il y a aussi les cours d'éducation populaire donnés, soit par l'intermédiaire des institutions d'enseignement soit par les groupes populaires. Ces cours, qui ne visent ni une formation académique en terme de crédits ni une formation professionnelle, sont extrêmement importants dans la mesure où ils cherchent à satisfaire, hors de tout cadre rigide, des besoins formulés par des travailleurs. Il faut dire que ces cours sont peu favorisés par le Ministère de l'Éducation, surtout lorsqu'ils sont sous le contrôle des groupes populaires. Enfin, soulignons que la quasi totalité des coûts de l'enseignement des adultes est financée par le Gouvernement fédéral, et que le Gouvernement provincial n'a, aucune politique d'ensemble sur l'éducation des adultes et, encore moins, sur l'éducation permanente, éducation qui viserait à fusionner le travail et les études comme méthode de formation des jeunes et des adultes. Cette question de l'éducation des adultes et, surtout, de l'éducation permanente est trop importante pour être réglée rapidement dans le cadre de ce document qui est centré sur l'enseignement collégial. La C.S.N. se propose de revenir dans un autre document sur cette question, absolument primordiale pour les travailleurs qu'elle représente, afin d'y définir clairement sa politique.

<sup>2</sup> *Rapport Parent*, Gouvernement du Québec, T. II, p. 15.

sur les besoins et les préoccupations de l'élève, il aurait fallu donner des conditions de travail décentes aux enseignants. Pourtant, depuis la réforme scolaire, la tâche des enseignants, de l'élémentaire au CEGEP, a augmenté, y compris le nombre d'étudiants par classe. Comment peut-on faire un enseignement centré sur la démarche propre à chaque étudiant dans des classes de trente ou quarante élèves ? Le Ministère de l'Éducation a refusé de financer ce type d'enseignement.

Mais il existe une deuxième raison, plus importante, qui explique pourquoi cette idéologie humaniste n'a pas imprégné la nouvelle structure scolaire. L'idéologie humaniste semble structurer l'ensemble du rapport Parent, mais il y avait une deuxième idéologie, qui, même si elle paraissait secondaire dans les propos des Commissaires, contribua à structurer l'ensemble du réseau scolaire car elle correspondait au stade atteint au Québec par le développement de l'économie capitaliste : l'idéologie technocratique.

L'idéologie cléricale, axée sur l'immobilité et les valeurs éternelles, ne correspondait évidemment plus au développement de la structure capitaliste du Québec. Il fallait au contraire une nouvelle idéologie centrée sur la croissance économique et la nécessaire intervention de l'État dans le libre jeu du marché. Le catholicisme puritain devait être remplacé par un vague laïcisme rationalisateur, le culte des humanités gréco-latines par le culte des sciences pures et appliquées, la foi absolue dans le libre jeu du marché par la croyance au rôle de programmateur de l'État, les catégories de Bien et de Mal par celles de l'efficacité et de la rationalité. L'ancienne élite dirigeante - les curés, les avocats, les médecins et les notaires - devait être remplacée par des administrateurs et des économistes. Si, auparavant, tous les problèmes relevaient de la morale, maintenant ils relèvent de la technique. Selon l'idéologie technocratique, il n'y a pas de problème social, il n'y a que des problèmes techniques que les technocrates - faisons-leurs confiance ! - réussiront bien à résoudre.

Le système scolaire continue bien de véhiculer une idéologie, mais non pas l'idéologie humaniste que préconisait avant tout le rapport Parent, mais bel et bien l'idéologie technocratique. Il y a bien là un changement radical d'idéologies (passage de l'idéologie cléricale à l'idéologie technocratique), mais l'école, au niveau idéologique, continue de remplir sa fonction primordiale : justifier le système capitaliste dans lequel on vit<sup>1</sup>. Car que l'idéologie scolaire justifie ce système au nom de l'autorité divine de l'Église ou au nom d'une certaine "science" économique et administrative, elle continue toujours de remplir le rôle qui lui est dévolu dans le système capitaliste.

## F. La participation

[Retour à la table des matières](#)

L'ancien système scolaire était fondé sur l'autorité absolue des dirigeants qui étaient, dans les collèges privés, des clercs. Le rapport Parent propose donc que le CEGEP soit "une institution où toutes les personnes intéressées (administrateurs, étudiants, parents, éducateurs et enseignants) participent à l'administration, à l'établissement des politiques, à la vie même de l'institution"<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *L'école au service de la classe dominante*, C.E.Q., juin 1972.

<sup>2</sup> Rapport Parent cité in *le Nouveau Pouvoir*, FNEQ, 20 décembre 1973, p. 12.

On institue donc dans les CEGEPs une commission pédagogique, constituée en majorité de professeurs et d'étudiants, dont le rôle est de conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions touchant l'enseignement. Le Conseil d'Administration, qui possède tous les pouvoirs d'une corporation, est composé du directeur général et du directeur des services pédagogiques du CEGEP, de cinq représentants du gouvernement, de quatre professeurs, quatre parents, deux étudiants et deux membres co-optés. À l'encontre de ce qui existait dans les anciens collèges privés, les professeurs et les étudiants sont donc appelés à participer à ce qui les concerne directement : l'enseignement. C'est donc avec un enthousiasme non dissimulé qu'ils participent à la mise sur pied des CEGEPs. Mais ils devaient rapidement "déchantés".

Les premiers à le faire sont les étudiants lors de la fameuse occupation de 1968. La participation est une farce, disent-ils : on nous consulte pour mieux nous "fourrer" car le Conseil d'Administration prend ses décisions en fonction de ses propres opinions, faisait "fi" des nôtres. C'est de cette occupation que date le désengagement progressif des étudiants des structures de participation.

Les professeurs devaient effectuer la même prise de conscience que les étudiants. Peu à peu, ils se sont rendus compte qu'ils pouvaient voter les plus belles réformes de l'enseignement au niveau de la Commission pédagogique, mais qu'elles étaient inévitablement bloquées au Conseil d'Administration, soit parce qu'elles ne cadraient pas avec les grandes politiques du Ministère de l'Éducation soit parce que le Conseil d'Administration ne partageait pas leurs avis.

Cela était inévitable : dans une société structurée par les classes sociales, on ne peut gérer en commun des intérêts opposés ; dans une société structurée par la lutte des classes, la cogestion est impossible. D'une part, le Conseil d'Administration a un pouvoir très limité face au Ministère de l'Éducation qui définit très naturellement ses politiques, comme l'ensemble du Gouvernement, en fonction des intérêts des classes dominantes. D'autre part, le Conseil d'Administration est composé en majorité de bourgeois<sup>1</sup>. De plus, il est le plus souvent sous la coupe du comité exécutif, représentant la partie patronale au CEGEP, comité exécutif qui, par le monopole qu'il exerce sur l'information, en vient peu à peu à concentrer dans ses mains l'ensemble du pouvoir de décision<sup>2</sup>. Après une période de tâtonnements et d'hésitations, les professeurs ont pris conscience de cette structure de pouvoir au sein du CEGEP. Ils n'ont pas, pour cela, délaissé les structures de "participation" : ils les ont utilisées comme autres lieux de luttes pour défendre, contre la partie patronale et bourgeoise, les intérêts des enseignés et des enseignants et, plus fondamentalement, ils ont cherché à

<sup>1</sup> Au CEGEP de Rosemont, hormis les quatre professeurs, les deux étudiants et un fonctionnaire de la ville de Montréal, tous les autres membres du Conseil d'Administration font partie des classes dirigeantes de notre société : deux représentants de la partie patronale du CEGEP (le Directeur général et le Directeur des services pédagogiques), un avocat, juge des relations du travail à Québec (président du C.A. du CEGEP de Rosemont), un médecin (vice-président du C.A.), une épouse de médecin, un cadre de l'Office de la Langue française, un cadre de l'École Polytechnique de Montréal, le président-propriétaire de l'entreprise Grenache et le président adjoint des distilleries Schenley. Notons qu'il n'y a aucun représentant de la classe ouvrière. Cette surreprésentation des classes dirigeantes au C.A. fait souvent bon ménage avec une certaine forme de patronage politique. Ainsi, en octobre 1973, les cinq représentants du Gouvernement au Conseil d'Administration du CEGEP Lionel-Groulx étaient tous les libéraux notoires dans la région. (Sur ce dernier point, voir *l'Écorché*, vol. 9, no. VI, mardi le 30 octobre 1973).

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir le rapport de Louis-Claude Trudel sur la crise du CEGEP St-Laurent.

y défendre celles de l'ensemble des travailleurs, tout en allant y chercher l'information nécessaire à leurs combats.

Enfin, à un niveau plus global, au niveau des négociations entre l'ensemble des enseignants et le Gouvernement provincial, on ne peut certes parler de concertation. Depuis '66-'67, depuis le fameux bill 25, les enseignants sont les seuls groupes de syndiqués avec lesquels le Gouvernement n'a jamais été capable d'en arriver à une véritable entente. La réforme scolaire, qui aurait dû s'appuyer sur les enseignants (et les étudiants), s'est faite sur leur dos. Par l'arme des décrets, le Gouvernement a utilisé la réforme scolaire pour augmenter, de l'élémentaire au CEGEP, la tâche des enseignants et le nombre d'étudiants par classe. Cette façon de procéder est loin d'être démocratique et révèle aussi le peu de souci du Gouvernement pour la qualité de l'enseignement.

Donc, si la réforme scolaire a mis sur pied des structures de participation, cette participation s'est rapidement révélée, dans les faits, un leurre. Les enseignants en ont tiré les justes conclusions, comme ils l'ont fait de l'attitude gouvernementale à la table de négociation provinciale.

## G. Le développement économique du Québec

[Retour à la table des matières](#)

Pour les Commissaires du rapport Parent, la réforme scolaire devait favoriser le développement économique du Québec : "Une des caractéristiques de la nouvelle société industrielle consiste précisément dans le fait que l'éducation, qui a été considérée comme un bien de consommation, devient de plus en plus, un bien d'investissement" <sup>1</sup>. Très peu de personnes à l'époque auraient pu imaginer que la réforme scolaire contribuerait plutôt à former des chômeurs instruits.

Au Québec, il existe un manque de débouchés flagrants pour les nouveaux diplômés du professionnel au CEGEP et pour les diplômés en sciences pures ou en sciences humaines à l'Université. De plus, à l'Université, cela se confirme pour les trois niveaux : baccalauréat, maîtrise et doctorat. Les récentes statistiques, produites par divers organismes, sont là pour le prouver et démentent forcément les allégations de tous ceux qui limitaient cette carence de débouchés à des secteurs précis, le "général" au CEGEP et les "sciences humaines" à l'Université, secteurs - et cela est le véritable motif de leurs allégations - qui produiraient le plus grand nombre d'étudiants contestataires.

Il est facile de comprendre pourquoi, par l'entremise des services d'orientation, les étudiants sont poussés, vers le cours professionnel au CEGEP et vers les sciences à l'Université. Cette politique du Ministère de l'Éducation ne repose aucunement sur une connaissance du marché du travail. Le *Quartier Latin*, après avoir fait admettre à Jean-Paul Desbiens que le système scolaire n'a fait qu'ajuster son "catalogue de spécialités aux besoins de l'usine", lui demande :

<sup>1</sup> *Rapport Parent* cité par Claude Escande, opus cité, p. 82.

Q.L. :

"On sait que les informations tant quantitatives que qualitatives par rapport au marché du travail sont presque nulles. Est-ce que vous n'engagez pas des masses de jeunes uniquement sur des probabilités ou des approximations".

J.-P. D. :

"C'est vrai". <sup>1</sup>

Depuis un an ou deux, le Ministère de l'Éducation a mis sur pied un groupe de travail dont le but est de planifier le système scolaire en fonction des besoins de main-d'œuvre du marché. Compte tenu de l'absence d'instruments scientifiques précis pour prévoir à l'avance les demandes de main-d'œuvre, il est fort à craindre que cette planification se fasse en fonction d'objectifs politiques non avoués, comme cela se fait actuellement au niveau de l'attribution des bourses où, à dossiers académiques équivalents, on privilégie les étudiants qui se destinent aux sciences par opposition à ceux qui choisissent les sciences humaines et où on préfère ceux qui veulent se perfectionner aux États-Unis par rapport à ceux qui préfèrent la France.

Ce manque de débouchés pour les diplômés est commun à tous les pays capitalistes. Il dépend de la crise internationale du capitalisme - marquée par la double crise monétaire et énergétique - avec les maux qu'elle entraîne : inflation et chômage. Évidemment le Québec, pays capitaliste complètement dominé par l'impérialisme américain, <sup>2</sup> subit plus brutalement, comme d'habitude, cette crise internationale dont le centre est aux États-Unis.

Cette crise est aggravée au Québec, comme dans les Maritimes, par la déficience de notre structure industrielle. On sait que c'est l'industrie lourde, produisant des biens durables (automobiles, appareils électriques, machinerie, etc.) qui exige la main-d'œuvre la plus qualifiée. C'est cette industrie, dont le développement est à base technologique, qui requiert le plus grand nombre de scientifiques et de techniciens. Or ce type d'industries se trouve concentré surtout en Ontario tandis que le Québec - comme d'autres provinces - en est réduit à l'industrie légère (aliments, boisson, textile, etc.) porteuse d'emplois à bas salaires et exigeant peu de qualifications. La différence entre le Québec et l'Ontario est nette : l'industrie lourde représentait, en 1964, 31% de nos expéditions manufacturières tandis qu'elles comptaient pour 52% en Ontario <sup>3</sup>. Cette situation s'est d'ailleurs aggravée depuis lors.

Outre la faiblesse du marché du travail due à la déficience de la structure économique du Québec, le chômage est aggravé par la discrimination exercée contre les Canadiens-français. Le troisième volume du rapport de la Commission B.B. démontre les faits suivants : à compétence égale, le Québécois de langue anglaise aura un emploi supérieur et mieux rémunéré que le Canadien français ; de plus, 96% des administrateurs francophones doivent parler anglais alors que leurs vis-à-vis

<sup>1</sup> "Face à face avec le frère Desbiens", *Quartier Latin*, 17 septembre 1969.

<sup>2</sup> *Ne comptons que sur nos propres moyens*, C.S.N.

<sup>3</sup> *Ministère de l'Industrie et du Commerce*, Québec

anglophones peuvent se passer tout à fait du français ; enfin, le rapport note que près de la moitié des Québécois considèrent que leurs compatriotes, qui réussissent dans les grandes compagnies, doivent non seulement s'angliciser, mais défendre les intérêts des anglophones aux dépens bien souvent des leurs. Ces quelques faits, maintenant officiels, expliquent pourquoi le diplômé de McGill trouvera un emploi sans trop de difficultés tandis que celui de l'Université du Québec à Montréal devra souvent chômer ou accepter un emploi inférieur à ses qualifications.

Il n'est donc pas étonnant que le taux de chômage soit si élevé au Québec, et surtout chez les Québécois francophones. De plus, ici, comme dans les autres pays capitalistes, ce sont les jeunes qui écopent le plus : le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les moins de 25 ans que chez les plus de 25 ans.

Le système a-t-il des solutions à cette crise ? Dans tous les pays capitalistes, une façon de "résoudre" le problème des débouchés pour les nouveaux diplômés universitaires a été de les convertir en enseignants et, a fortiori, d'accélérer l'expansion du système scolaire. À l'UQAM, par exemple, plus de 50% des diplômés se destinaient à l'enseignement. Le système scolaire, incapable de produire pour un marché du travail déficient, se développe comme une entité séparée, produisant des diplômés pour sa propre consommation. Mais ce cercle vicieux atteint rapidement ses limites : d'une part, par l'accroissement des coûts de l'enseignement et, d'autre part, par le développement de la natalité. Le Québec a atteint ce plafond en 1972 lorsque 2,000 étudiants n'ont pu trouver d'emploi dans l'enseignement. L'année dernière, il y a même eu une baisse absolue des effectifs qui enseignaient dans la belle province. Le système ne pourra plus camoufler le chômage par la croissance du réseau scolaire, l'école ne pourra plus jouer le rôle qui lui incombait et qui consistait en grande partie à occuper les étudiants pour les maintenir tranquilles.

Le Gouvernement libéral a concocté une nouvelle "solution". Après avoir supprimé les "travaux d'hiver" qui consistaient à subventionner les chômeurs des régions rurales pour des travaux improductifs durant la morte saison, le Gouvernement de Trudeau a mis sur pied deux programmes pour les jeunes : "Perspectives Jeunesse" pour les étudiants et "Initiatives locales" pour les jeunes chômeurs. Ces programmes ne sont pas plus rentables que les "Travaux d'hiver", mais ils remplissent bien leurs objectifs : contrôler les jeunes en les occupant improductivement et en les subventionnant. Cet objectif politique est d'autant plus clair aujourd'hui que le Gouvernement libéral a commencé à réduire le budget des programmes "Perspectives Jeunesse" en vue de les supprimer : les jeunes étudiants sont maintenant tranquilles, même si le taux de chômage chez eux n'a pas sensiblement diminué ; on peut donc penser à supprimer ce programme pour investir l'argent ailleurs.

Une autre façon pour le système de "régler" le problème consiste dans la baisse de valeur des diplômes. Le nouveau diplômé trouvera peut-être un emploi, mais ce ne sera pas celui qu'il voulait et pour lequel il était préparé, ce sera un emploi inférieur à celui qu'il aurait obtenu dix ans auparavant.

La réforme scolaire n'a donc pas contribué au développement économique du Québec. Pour ce faire, il aurait fallu que l'économie du Québec soit vraiment sous notre contrôle, alors qu'elle est contrôlée à 80% par l'impérialisme américain ; il aurait fallu que la structure de l'économie québécoise soit forte en étant axée sur l'industrie lourde ; il aurait fallu que les québécois de langue française soient sur le même pied que les Canadiens-anglais face à l'emploi. Ce qui n'est pas le cas, et on

sait bien qu'on ne peut compter sur le Gouvernement de Bourassa pour changer cette situation.

## 2. Des luttes à mener

[Retour à la table des matières](#)

Si nous regardons l'ensemble du bilan que nous avons tracé, sur un certain nombre de points précis, la réforme scolaire a marqué un progrès par rapport à l'ancien système scolaire. Il ne s'agit pas pour nous de revenir en arrière sur ces gains chèrement obtenus. Dans l'actuelle remise en question du système scolaire, il y a un danger très grave que les forces réactionnaires utilisent cette remise en question pour nous faire perdre les acquis que nous avons gagnés. Dans la période de réaction que nous vivons au Québec, cela ne serait pas étonnant. Il faut s'y préparer et être prêt à combattre.

Si, cependant, nous regardons la réforme scolaire, non pas par rapport à l'ancien système, mais à la lumière des attentes qu'avait suscitées le rapport Parent et à la lumière de nos propres objectifs, on peut la considérer comme un échec. Il y a un certain nombre d'objectifs qui sont tout à fait irréalisables dans le système actuel. Par exemple, l'égalité de chances pour tous, quelle que soit l'origine sociale, d'avoir le même accès aux ressources éducatives. Cela exigerait la transformation radicale des rapports de production, cela exigerait, disons-le, une révolution. Car l'école ne fait que reproduire la structure de classes de la société : ici, au Québec, le fait que la majorité des étudiants d'origine ouvrière se retrouveront ouvriers tandis que la majorité des étudiants d'origine bourgeoise ou petite-bourgeoise remplaceront leurs pères dans leurs fonctions de direction et de domination. Prenons un deuxième objectif : la construction d'un système scolaire apte à former des travailleurs qui trouveront un emploi correspondant à leurs qualifications. Il faudrait pour cela une planification de l'économie. Or au Québec - comme au Canada d'ailleurs - les principaux centres de décision sont ailleurs, aux États-Unis. On ne peut planifier, même de façon bourgeoise, comme en France, une économie dont 80% est sous contrôle étranger. Ici aussi, il faudrait une véritable révolution. La seule organisation qui peut mener à terme un tel projet révolutionnaire, c'est un parti, un parti de travailleurs, un parti socialiste. Le mouvement syndical n'est pas un parti ; la C.S.N. n'est pas un parti. Le rôle premier d'un syndicat est de négocier avec la classe dominante, donc, nécessairement, d'en arriver à des compromis, même si ceux-ci ne sont que passagers. Historiquement, les syndicats, qui ont tenté de négocier et de faire la révolution, n'ont réussi à faire ni l'un ni l'autre. Est-ce à dire que la C.S.N. n'a rien à faire, qu'elle doit se croiser les bras en attendant le parti socialiste et la révolution ? Non, il y a des actions à mener et que nous allons mener. Mais quelles sont ces luttes que nous devons entreprendre compte tenu des possibilités d'une organisation syndicale ?

Le premier rôle d'un syndicat est la défense économique des travailleurs contre les patrons, qu'ils soient dans l'entreprise privée ou l'entreprise publique. Ce que nous avons toujours fait et que nous continuerons de faire. Le deuxième rôle est de contester, par des luttes de plus en plus fermes, le pouvoir patronal afin d'y imposer

des limites de plus en plus restreignantes. Enfin, le syndicat doit chercher à mener des luttes de plus en plus dures, sur des objectifs clairement identifiés, afin d'élever la conscience politique des syndiqués qui, eux, pourront ensuite mettre sur pied le parti socialiste dont ont objectivement besoin les travailleurs.

C'est dans ce cadre que nous allons définir les objectifs à court terme de la C.S.N. au niveau de l'éducation. Cela non pas avec le but premier de déposer un autre rapport à une commission d'enquête : on sait ce que cela donne. Mais en vue de fixer clairement les objectifs qui pourront orienter les futures luttes de la C.S.N. au niveau de l'éducation.

## A. La gratuité scolaire

[Retour à la table des matières](#)

L'enseignement devrait être gratuit à tous les niveaux. On sait que le Ministère de l'Éducation force les adultes à payer leurs cours au CEGEP s'ils ne prennent pas quatre cours par semaine et contraint les étudiants d'Université, via l'administration, à payer l'ensemble de leurs frais de scolarité avant la fin de chaque session, sous peine d'expulsion. Cette politique est complètement réactionnaire et ne peut frapper que plus durement - non pas les étudiants fortunés - mais ceux qui proviennent des milieux défavorisés. On sait qu'il y a des luttes qui ont été menées sur la question des frais de scolarité, particulièrement à l'UQAM par l'intermédiaire de cette organisation étudiante qui s'appelle le COPE. Nous sommes prêts à appuyer activement toutes les luttes qui visent la gratuité scolaire.

La gratuité scolaire ne supprimerait pas la nécessité d'un système de bourses. On sait que les familles qui habitent les campagnes sont défavorisées par rapport à celles qui habitent dans les centres urbains en ce qui concerne l'accessibilité de leurs enfants aux études collégiales, car elles doivent de plus défrayer le coût de séjour des étudiants dans les villes où se trouvent les CEGEPs. De plus, les familles à faibles revenus ne peuvent financer tous les coûts reliés à l'éducation de leurs enfants. Il faudrait donc un système de bourses - et non un système de prêts qui continue de défavoriser les étudiants d'origine ouvrière ou paysanne par rapport à ceux qui proviennent de la petite-bourgeoisie - fondé sur des critères précis : le revenu familial, le nombre d'enfants et l'éloignement des centres urbains. Ces critères devraient être connus de tous et les étudiants devraient obtenir *automatiquement* les bourses prévues s'ils satisfont à ces critères socio-économiques.

Si nos luttes pouvaient conduire à la réalisation de ces mesures, la discrimination scolaire exercée contre les étudiants d'origine ouvrière ou paysanne ne serait pas supprimée, mais elle serait au moins un peu plus limitée, ce qui n'est pas à rejeter.

## B. La polyvalence

[Retour à la table des matières](#)

Il faudrait sérieusement étudier, aux niveaux pédagogique et sociologique, la division des étudiants du cours élémentaire en lents, moyens et rapides et ceux, du secondaire, en allégés, réguliers et enrichis. Cette division répondait peut-être à de bonnes intentions, mais elle semble beaucoup plus renforcer la discrimination scolaire qui s'exerce contre les élèves d'origine ouvrière et paysanne. Dans le même esprit, on devrait supprimer le dossier scolaire cumulatif qui suit l'étudiant pendant toutes ses études : on n'a pas encore démontré, hors de tout doute, que ce dossier ne pourrait pas être utilisé plus tard contre lui par des patrons, le Gouvernement ou la police.

On devrait aussi contraindre les associations patronales, les corporations et les Universités à respecter l'autonomie académique des CEGEPs. C'est la seule façon pour les CEGEPs de pouvoir réaliser un des objectifs qui était à la base de leur création : la polyvalence.

Le Conseil du Patronat du Québec préfère, pour sa part, la spécialisation à la polyvalence et voudrait la séparation complète du cours professionnel et du cours général, en mettant sur pied des campus séparés pour les étudiants du professionnel<sup>1</sup>. Les conséquences de cette séparation seraient un enseignement encore plus spécialisé, l'augmentation des coûts de l'enseignement collégial par la duplication des services, une plus grande intégration du cours professionnel aux exigences de la bourgeoisie industrielle et, enfin, l'isolement de leurs futurs travailleurs qualifiés face à l'esprit contestataire d'un certain nombre d'étudiants du cours général : "Finalement, les milieux industriels voient d'un très mauvais oeil les contestations sporadiques qui ont cours dans certains CEGEPs et, à tort ou à raison, ils peuvent difficilement éliminer la possibilité qu'une partie des étudiants du professionnel y participe. Étant donné que ces jeunes doivent déboucher directement sur le marché du travail, il est compréhensible que l'industrie québécoise agisse avec prudence dans le recrutement des techniciens qui pourraient se révéler plus tard des contestataires "professionnels" à l'intérieur de leur propre entreprise"<sup>2</sup>. Si le Conseil du Patronat obtenait gain de cause sur ce point, ce serait un retour en arrière par rapport à un des rares acquis de la réforme scolaire. Ce qui ne veut pas dire que les cours de formation générale ne pourraient pas être mieux adaptés aux problèmes spécifiques qu'auront à vivre les étudiants du professionnel comme futurs travailleurs qualifiés, mais cette adaptation peut et doit se faire à l'intérieur du CEGEP actuel qui regroupe les deux grands types de formation.

D'ailleurs, les corporations et les associations patronales défendent les mêmes positions au niveau universitaire. On connaît peut-être le dossier de technologie à

---

<sup>1</sup> *Mémoire au Conseil Supérieur de l'Éducation sur l'enseignement des techniques industrielles*, C.P.Q., octobre 1973.

<sup>2</sup> *Mémoire au Conseil Supérieur de l'Éducation sur l'enseignement des techniques industrielles*, C.P.Q., octobre 1973.

l'Université du Québec à Montréal. Les professeurs de science préparent un programme qui donnerait des diplômes universitaires en études technologiques. L'administration de l'UQAM, voulant obtenir l'appui des dirigeants d'entreprise, leur demande de faire partie d'un comité chargé de mettre sur pied le programme. Ceux-ci acceptent, participent à sa préparation, mais, à la fin, posent comme condition que ce programme soit donné par une école séparée de l'UQAM et directement rattachée à l'U. du Q. Les arguments invoqués par ces dirigeants industriels étaient sensiblement de même nature politique que ceux avancés par le Conseil du Patronat dans son mémoire : on craignait le militantisme des syndiqués du SPUQ et l'esprit contestataire des étudiants de l'UQAM. Ces dirigeants ont rapidement obtenu l'appui du Ministère de l'Éducation et du siège social de l'U. du Q. Le Conseil d'Administration, qui avait naïvement fait entrer le loup dans la bergerie, doit maintenant se plier honteusement au diktat du patronat, et les professeurs concernés doivent silencieusement oublier le programme qu'ils avaient laborieusement préparé.

Le problème des sciences juridiques est sans doute mieux connu. Voilà un groupe de jeunes professeurs de l'UQAM qui avait préparé un programme d'études juridiques d'avant-garde dont l'objectif premier était de former des juristes au service des groupes populaires. Le Barreau voyait ça d'un mauvais œil. Il fit si bien qu'il obtint l'appui du Ministère de l'Éducation et du Conseil d'Administration de l'UQAM pour mettre la hache dans ce programme. Les mouvements syndicaux, dont la C.S.N., et des groupes populaires se sont levés pour défendre le programme et les professeurs concernés.

Il faudra donc, dans les prochaines années, lutter, non seulement pour la polyvalence, mais contre cette volonté des associations patronales et des corporations de limiter la liberté académique, en subordonnant étroitement les études collégiales et universitaires à leurs propres besoins mesquins et étroits.

### **C. Les Conseils d'Administration des CEGEPs**

[Retour à la table des matières](#)

Il faudrait lutter pour que les travailleurs - par l'intermédiaire des groupes populaires et des syndicats - soient mieux représentés dans les Conseils d'administration des CEGEPs : leurs structures devraient être modifiées de sorte que des représentants de la classe ouvrière en soient statutairement membres.

D'ailleurs, il faudrait apprendre à mieux utiliser les structures du C.A. des CEGEPs telles qu'elles existent présentement. Pourquoi ne pas lutter pour que les représentants des parents et des socio-économiques soient des travailleurs ? Ces campagnes pourraient s'organiser à partir des Conseils centraux dans la mesure où les enseignants participeraient régulièrement à l'activité de ces Conseils, nous y reviendrons.

Cette participation au Conseil d'Administration des CEGEPs permettrait aux travailleurs d'aller chercher de l'information sur les problèmes de l'éducation et d'élargir leur terrain de luttes.

## D. L'éducation des adultes

[Retour à la table des matières](#)

Il faudrait obtenir, dans les Commissions scolaires et les CEGEPs, des professeurs plein temps en éducation des adultes, professeurs qui pourraient créer des formules pédagogiques qui tiennent compte de la riche expérience acquise par les adultes dans le monde du travail.

En plus de la gratuité scolaire qui devrait s'appliquer dans tout le système scolaire, il faudrait mettre en place une politique de congés-éducation pour les travailleurs, si l'on veut vraiment que leur droit à la formation, qu'il s'agisse de formation générale, professionnelle ou d'éducation populaire, soit plus qu'une exigence théorique. Ces congés-éducation pourraient être financés par l'État ou par l'entreprise privée. Nous conduirons d'ailleurs les luttes à ces deux niveaux, en sensibilisant les travailleurs à cette question face aux Gouvernement et en menant des combats au niveau de l'entreprise privée par le moyen de la convention collective.

Les organisations syndicales devraient, de plus, pouvoir participer à la définition et à l'élaboration des programmes ainsi qu'à la réalisation des activités d'éducation des adultes.

Ces deux dernières mesures peuvent sembler bien révolutionnaires, mais elles sont déjà en application dans certains pays et ont été recommandées par un organisme bien officiel qu'est l'UNESCO <sup>1</sup>.

## E. La qualité de l'enseignement

[Retour à la table des matières](#)

Le rapport Parent préconisait un enseignement centré sur les besoins de l'étudiant. Comment un tel enseignement est-il possible dans des classes de plus de trente étudiants ? Comment voulez-vous un tel enseignement lorsque la tâche d'enseignement varie de 11 heures dans certains collèges (par exemple le collège privé de Lévis) à 17 heures dans d'autres (par exemple, le CEGEP de Lévis-Lauzon) ? La rigidité de la norme 1/15 (un professeur pour quinze élèves) fait en sorte que plus un CEGEP offre d'options professionnelles, plus la tâche d'enseignement est lourde et plus le nombre d'étudiants dans les classes augmente au cours général. Car, au professionnel, les exigences du laboratoire et du champ clinique rendent impossible l'augmentation du nombre d'étudiants par cours : c'est donc l'ensemble des enseignants qui doivent

---

<sup>1</sup> "Rapport final de la 3e Conférence internationale sur l'Éducation des adultes", UNESCO, Tokyo, 25 juillet - 7 août 1972.

augmenter leur tâche d'enseignement et les professeurs du cours général qui voient leurs classes grossir pour compenser l'augmentation progressive du nombre d'étudiants au cours professionnel-De '68-'69 à '72-'73, le nombre d'étudiants inscrits au professionnel est passé de 38.6% à 48% environ, ce qui a augmenté la tâche globale des professeurs du CEGEP d'environ 35%. Cette détérioration progressive des conditions d'enseignement dans les CEGEPs s'est faite au profit des collèges privés qui, eux, ne donnant pas d'enseignement professionnel, sont relativement privilégiés par la norme 1/15. Il faudrait donc une norme assez souple pour ramener une certaine égalité entre la tâche globale des différents CEGEPs et pour stopper l'alourdissement progressif de la tâche des enseignants du niveau collégial et la détérioration de l'enseignement qui l'accompagne <sup>1</sup>. Le Conseil du Patronat est bien d'accord pour limiter la norme étudiants-professeurs, mais au professionnel seulement, pour la formation de ses futurs travailleurs qualifiés, même si cela doit impliquer l'augmentation de la norme dans les classes du cours général... "En effet, l'intégration du professionnel et du général a amené le Ministère de l'Éducation à établir une norme moyenne pour le niveau collégial d'enseignement dans la province qui est présentement d'un professeur pour quinze élèves. Fonction de la spécialisation des cours de l'enseignement professionnel, cette norme devrait être abaissée, quitte à ce que la norme du cours général pré-universitaire soit considérablement augmentée" <sup>2</sup>.

De plus, si on regarde les programmes du secondaire ou du CEGEP, on voit qu'il n'y a aucun cours non spécialisé consacré au monde ouvrier, au syndicalisme, à son histoire et à ses structures, aucun cours visant à faire prendre conscience à l'étudiant des luttes qu'ont menées les travailleurs, dans l'entreprise ou dans l'ensemble de la société, pour défendre leurs intérêts. Cette lacune est grave et devrait être comblée. Mais pour qu'un tel cours ne soit pas un moyen de récupération pour le système, il faudrait que le contenu du cours ainsi que les instruments didactiques qu'on utiliserait soient définis en collaboration étroite avec les Centrales syndicales.

Enfin, les énormes institutions que constituent certaines polyvalentes créent un climat d'anonymat *qui* rend peu propices les contacts fréquents et soutenus entre les étudiants et les professeurs. On devrait stopper la création de ces énormes polyvalentes et diviser celles *qui* sont trop grandes afin d'avoir des institutions qui seraient plus aptes à créer une atmosphère d'échange entre professeurs et étudiants. Ce problème existe au niveau des polyvalentes, mais aussi dans certains CEGEPS. Pensons, par exemple, au CEGEP du Vieux-Montréal où il y a plus de 6,000 étudiants du jour et, encore plus, à certains CEGEPs anglophones : le CEGEP Dawson avec 6,000 étudiants et le CEGEP Vanier qui vient d'obtenir un nouveau campus *qui* portera ses effectifs, lui aussi, à 6,000 étudiants. Les effectifs étudiants des CEGEPs francophones de la région métropolitaine se sont sensiblement stabilisés : on prévoit même réduire de 1,000 étudiants les inscriptions possibles au CEGEP du Vieux-Montréal. Cependant les CEGEPs anglophones continuent de croître avec l'intégration de nouveaux immigrants. Le Ministère de l'Éducation cherche à masquer cette réalité en multipliant les campus des CEGEPs anglophones déjà existant, au lieu de créer dans la région métropolitaine de nouveaux CEGEPs anglophones. Qu'il ait au moins le courage de ses politiques, qu'il arrête de chercher à cacher honteusement les résultats de ses politiques.

<sup>1</sup> Conférence de presse de la FNEQ, 13 février 1974.

<sup>2</sup> Mémoire du C.P.Q. au C.S.E., opus cité, pp. 7-8.

## F. La langue

[Retour à la table des matières](#)

Le Bill 63 continue de produire ses effets. En province, de plus en plus de francophones s'inscrivent aux écoles anglaises tandis qu'à Montréal cela est surtout le fait des immigrants. Si cette tendance devait se continuer, le fait français en Amérique du Nord pourrait disparaître. Nous ne pouvons donc que réaffirmer les positions que nous adoptons à notre Congrès de '70 : "Il faut rappeler le Bill 63, dont le souvenir reste une humiliation pour des centaines de milliers de citoyens et dont la réalité va dans le sens de l'anglicisation possible (certaine, nous le voyons maintenant) de certains éléments francophones du Québec et de l'anglicisation plus que probable des immigrés et en particulier des nouveaux immigrants. Il faut que les nouveaux immigrants cessent d'avoir le choix entre l'école anglophone et l'école francophone, de manière à enrayer la menace que fait peser sur la collectivité francophone du Québec l'augmentation alarmante de la population anglophone d'origine étrangère".

Pour que ces mesures au niveau de l'école soient efficaces, il faut que le français devienne la langue de travail au Québec. A notre Congrès de '70, nous avons proposé une série de mesures concrètes qui demeurent toujours valables : elles devraient être appliquées.

La C.S.N. a participé, dans les dernières années, à toutes les luttes qui visaient la protection du fait français au Québec. Nous allons continuer d'y participer tant que nous n'obtiendrons pas gain de cause sur la langue. Il faut aussi ajouter que les syndicats industriels ont un rôle à jouer à ce niveau : la victoire des gars de *Firestone* nous indique une voie à suivre.

## G. Le financement de l'éducation

[Retour à la table des matières](#)

L'éducation coûte cher. Le Gouvernement du Québec consacre près du tiers de son budget à l'éducation. Pourtant ses subventions ne couvrent que les deux tiers du coût total de l'éducation, le reste provenant de l'impôt foncier ou taxe scolaire imposée par les commissions scolaires sur les valeurs immobilières <sup>1</sup>.

Le Conseil du Patronat propose au Gouvernement de limiter ses dépenses à caractère social pour augmenter l'aide directe ou indirecte à l'entreprise privée. Pour l'année financière 1972-'73, il réclamait "une diminution importante du taux de croissance des dépenses affectées à l'éducation, à la santé et au bien-être". Pour l'année

---

<sup>1</sup> White, Sylvester F., "Participation du Gouvernement au budget de l'éducation", in *École et Société au Québec*, HMH, 1970.

1974-'75, il propose "compte tenu du niveau élevé des dépenses à caractère socio-éducatif, et de la nécessité de créer davantage d'emplois productifs, la priorité dans le budget 1974-75 devrait donc être accordée à la mission économique. À cette fin, une limitation de 8% doit être imposée au plan des dépenses socio-éducatives"<sup>1</sup>. Il propose bien aussi la division organique du cours professionnel et du cours général, ce qui augmenterait les coûts par la duplication des services. Mais probablement, comme pour la tâche, cela devrait être fait en pénalisant d'autres secteurs d'éducation...

C'est sans doute de la même philosophie que s'inspire le Conseil des Universités lorsqu'il avance les suggestions suivantes pour réduire l'escalade des coûts de l'éducation au niveau universitaire : "1- Restrictions à l'entrée à l'université, de sorte que moins d'étudiants soient à la charge de la société ; 2- mesures d'économie, par la rationalisation des programmes devenus désuets ; 3- amélioration de la productivité, en utilisant complètement des ressources existantes avant d'ouvrir des programmes nouveaux, ou en recourant plus systématiquement à des moyens technologiques modernes ; 4- appel à d'autres sources de revenus, en augmentant par exemple les frais de scolarité qui pourraient être assumés malgré tout grâce à un service de prêts à rembourser à long terme en fonction des revenus d'une carrière ; 5- réduction de la qualité de l'enseignement"<sup>2</sup>.

La croissance du réseau scolaire depuis les années '60, tant au Québec que dans les autres pays occidentaux, outrepassa les moyens financiers que la plupart des États capitalistes peuvent allouer à l'éducation. C'est évidemment le cas des Gouvernements provinciaux qui se sont relativement appauvris - compte tenu des besoins croissants qui relèvent de leur juridiction - face à un Gouvernement fédéral qui ne sait trop quoi faire de ses millions. Au lieu d'ânonner sur le "fédéralisme rentable", notre gouvernement provincial serait plus avisé de chercher sérieusement à faire front commun avec les autres provinces afin de contraindre Ottawa à une nouvelle répartition fiscale.

Il ne faut pas se le cacher : les demandes que nous formulons dans ce document exigeraient que de plus fortes sommes soient consacrées à l'éducation. Avons-nous raison ? Kémal Wassef, dans un document préparé pour la C.S.N., démontre que près de 90% des revenus du Gouvernement provient de la poche du simple contribuable. Pourtant environ 50% des dépenses gouvernementales consistent dans l'aide directe ou indirecte à l'entreprise privée<sup>3</sup>. Bien sur, cette aide se fait sous le slogan de la "création d'emplois". Mais nous savons très bien qu'elle contribue surtout à augmenter les profits des entreprises privées et à accroître le contrôle de l'impérialisme américain sur notre économie<sup>4</sup>. Si l'économie était planifiée et contrôlée par les travailleurs, on pourrait aisément discuter à l'intérieur, par exemple d'un plan quinquennal, de l'allocation de nos ressources. Mais dans le système dans lequel nous vivons, nous n'avons pas le choix : il faut se battre pour restreindre le 50% du budget gouvernemental alloué à l'entreprise privée et lutter pour accroître la portion du budget destinée à satisfaire les besoins sociaux de la population, y compris les besoins d'éducation.

.....

<sup>1</sup> Mémoires du C.P.Q. cités in *Le Nouveau Pouvoir*, FNEQ, 20 décembre 1973, p. 5.

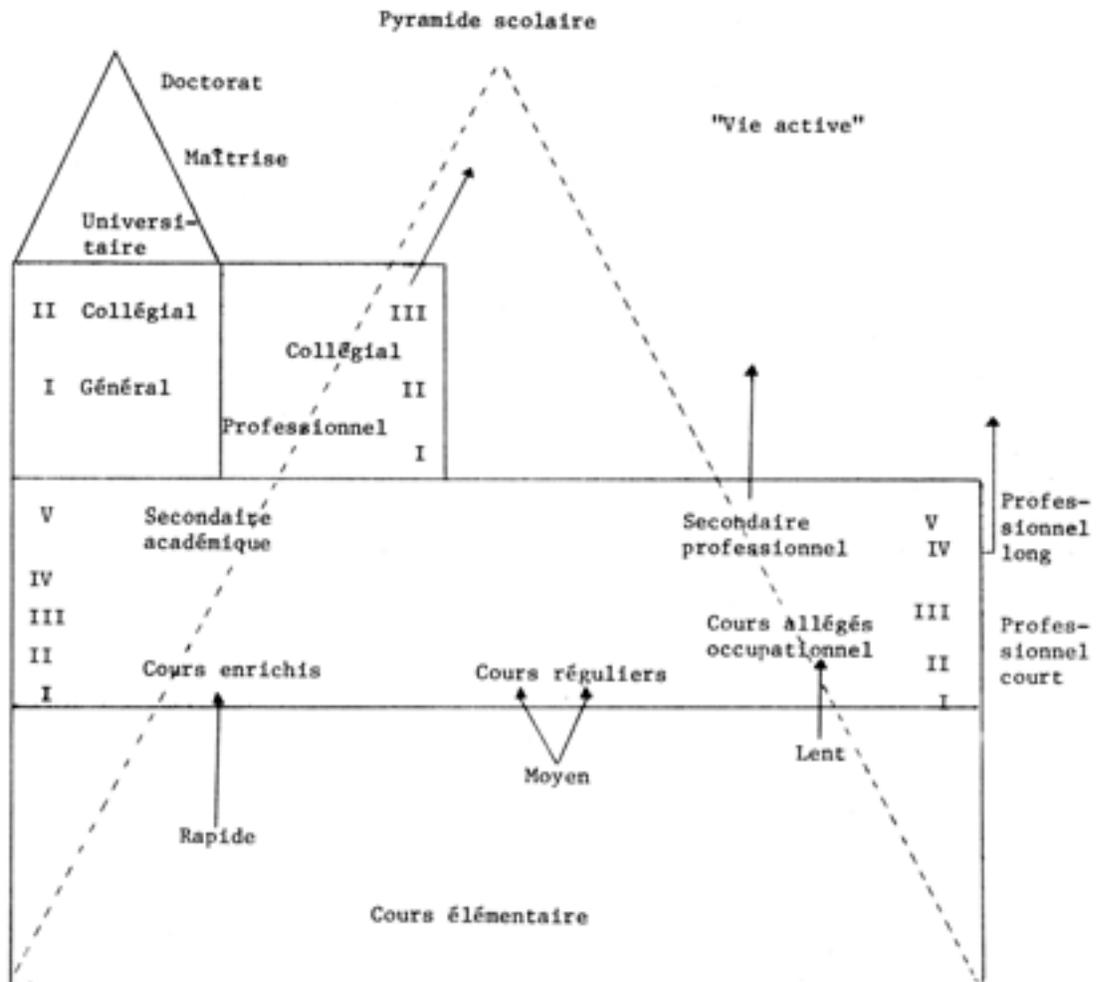
<sup>2</sup> Conseil des Universités, cité in *Le Nouveau Pouvoir*, FNEQ, 20 décembre 1973, p. 21.

<sup>3</sup> Des extraits de ce document sont parus dans *Québec-Presse*, 23 avril 1972, voir pp. 16-17.

<sup>4</sup> Voir *Ne comptons que sur nos propres moyens*.

Comme nous l'avons déjà dit, il ne faut pas trop compter sur l'efficacité des mémoires que nous déposons devant les Commission d'enquête. C'est par la lutte - la lutte aux niveaux local, régional et national - que nous défendrons le plus efficacement nos objectifs. Au niveau local, les fronts communs qui se sont créés ici et là dans les CEGEPs, entre employés, étudiants et professeurs, nous semblent un moyen excellent pour contrer les visées de la partie patronale dans les CEGEPs eux-mêmes. Il faut étudier ces fronts communs, en faire des bilans, élargir leur portée et les étendre à l'échelle de la province. Au niveau régional, les Conseils centraux sont nos principales organisations de lutte. Il faudrait que les enseignants y participent plus qu'ils ne le font présentement. Car c'est en participant aux différentes activités du Conseil central, c'est en discutant des différents problèmes qui concernent les travailleurs que les enseignants vont pouvoir peu à peu soulever les problèmes qui concernent le monde de l'éducation et amener les Conseils centraux à mener des luttes qui pourront nous permettre d'atteindre nos objectifs (pensons, entre autres, à la représentation des travailleurs dans les Conseils d'Administration des CEGEPs). Au niveau national, le FNEQ et la CSN vont continuer de batailler pour la réalisation de nos objectifs, dans le domaine de l'éducation comme dans les autres domaines.

Schéma :  
La pyramide scolaire au Québec, 1973.



*Le Nouveau Pouvoir*, FNEQ, 20 décembre 1973, p. 9.

Fin du texte.